
U d'/of OTTAWA
39003001995876


Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis



MÈRE MARIE-AMÉLIE

A L'AGE DE 65 ANS



MÈRE MARIE-AMÉLIE

A L'AGE DE 65 ANS

HISTOIRE

DES

SŒURS DES SAINTS CŒURS

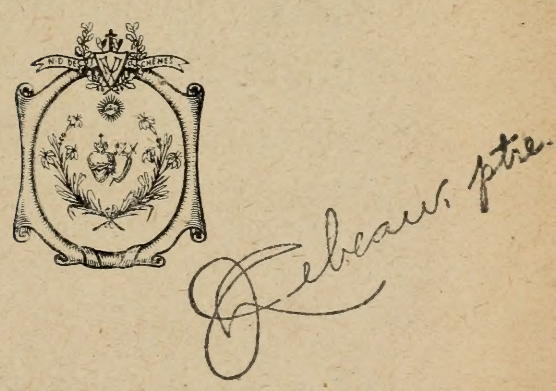
DE JÉSUS ET DE MARIE

PAR

L'ABBÉ A. LEROY

AUMÔNIER DE NOTRE-DAME DES CHÊNES

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE



EN VENTE

CHEZ LES SŒURS

DE NOTRE-DAME DES CHÊNES

PARAMÉ

(Ille-et-Vilaine).

CHEZ Fr. SIMON

IMPRIMEUR-ÉDITEUR

38, BOULEVARD LAËNNEC, 38

ET 17, QUAI LAMARTINE

RENNES



Mon cher Aumônier,

J'applaudis *à la pensée que vous avez eue d'écrire l'*Histoire des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie *et de recueillir pieusement les traits qui rappellent les vertus de leur vénérée fondatrice, la mère Marie Amélie.*

Déjà vous aviez écrit une belle page, la plus belle peut-être de l'histoire de mon cher diocèse au XIXe *siècle, en publiant l'*Histoire des Petites Sœurs des Pauvres, *dont l'Académie Française elle-même a reconnu le mérite en la couronnant. Avec votre nouveau livre, vous nous présentez un second aspect de la charité inépuisable de nos populations bretonnes, et vous tirez heureusement de l'ombre, où elle était comme ensevelie, connue seulement des pieuses filles qui la continuent, la vie si sainte et si édifiante, si digne d'être citée en exemple, de la mère Marie Amélie.*

Votre livre sera cher assurément aux membres de la famille religieuse dont vous racontez les

origines; mais il sera le bienvenu aussi auprès de tous ceux qui s'intéressent aux gloires de notre passé diocésain, auprès de ceux particulièrement que préoccupe la question des écoles chrétiennes. Les Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie, ou les Sœurs des Chênes, *comme le peuple les appelle familièrement, avaient fondé beaucoup de ces écoles et donnaient à nos petites filles cette profonde éducation religieuse dont vivent encore tant de mères chrétiennes. Comme l'absence des chères Sœurs se fait cruellement sentir à l'heure actuelle en beaucoup d'endroits! Puisse la Providence nous les ramener bientôt dans une ère de concorde et de paix entre tous les citoyens!*

Je bénis donc votre beau travail, mon cher Aumônier, et je vous prie de recevoir l'assurance de mon affectueux dévouement.

Rennes, le 26 Juillet 1918.

✠ A. Card. DUBOURG,

Arch. de Rennes.



PREMIÈRE PARTIE

EN BRETAGNE

CHAPITRE PREMIER

Au Pays d'Origine.

Saint-Malo est au centre de la côte d'Émeraude. A l'arrière-plan, et la rejoignant par les faubourgs, Saint-Servan s'étale pittoresquement. A l'ouest s'étage Dinard, séparé des deux villes par un bras de mer, à l'embouchure de la Rance. A l'est, et à une distance de trois kilomètres, l'église de Paramé se dresse sur les collines. Les quatre villes voisines composent un ensemble de grande importance, dans un décor admirable.

Saint-Malo dut sa célébrité, non seulement à son enceinte de murs construits par Vauban et à son

port de pêche pour Terre-Neuve, mais encore à ses grands hommes, parmi lesquels on peut citer les corsaires Duguay-Trouin et Surcouf, l'illustre Châteaubriand et les deux Lamennais. Saint-Servan fut jadis une cité gallo-romaine, dont il reste des ruines, et se glorifie d'avoir été le berceau des Petites Sœurs des Pauvres. Paramé montre encore les Portes-Cartier, qu'habitait le découvreur du Canada.

En sortant de Saint-Malo le long du rivage, on suit le Sillon qui reliait seul jadis la cité au continent, puis la Digue construite en bordure de la Plage. On jouit d'un panorama étendu sur la magnifique baie. Une grève de sable fin s'étend sur une longueur de quatre à cinq kilomètres. Cette vue plaît aux personnes qui aiment les spectacles d'eau et de ciel. Une suite d'hôtels et de villas réunit les deux villes, en sorte que Paramé apparaît aux touristes comme le prolongement de Saint-Malo.

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, ce n'était point encore le pays comospolite qu'est devenue la Côte d'Émeraude ; c'était la Bretagne avec ses mœurs traditionnelles et ses industries locales, ses fêtes religieuses et ses nombreuses familles, la pêche et l'agriculture.

Paramé n'était encore qu'un joli bourg, que traversait la grande route menant de Saint-Malo à Dol. Une vieille église sans caractère architectural, avec son clocher couvert en ardoise et surmonté d'un coq, s'élevait au centre. La route cependant était très fréquentée, car elle était la seule artère de communication avant les grands travaux d'assèche-

ment, et déjà des voitures de place circulaient entre les deux localités.

On n'allait guère à la plage que pour se livrer à la pêche et à la cueillette des engrais de mer. Un chemin pierreux descendait du bourg à la grève de Rochebonne, que ne couvrait aucune villa. La mer battait librement les falaises sauvages, et des moulins à vent tournaient au grand souffle du large sur les petits promontoires.

Avec la division de la France en départements et le Concordat de Napoléon, les deux évêchés de Saint-Malo et de Dol avaient disparu ; mais la commune de Paramé avait englobé les deux anciennes paroisses de Paramé et de Saint-Ideuc (1), qui maintenant faisaient partie du département d'Ille-et-Vilaine et de l'évêché de Rennes ; et dans la suite (en 1866) la chapelle annexe de Rothéneuf forma une troisième paroisse. De ce fait, la commune, qui ne comptait que 1.800 habitants au XVIIIe siècle, avait doublé sa population. Au commencement du XXe siècle, elle compte 6.000 habitants, et une moitié plus dans la saison des bains de mer.

Au sortir du bourg, une rabine se détachait de la grande route et menait à un petit manoir appelé les Chênes. Celui-ci consistait en une maison avec cour, jardin divisé en deux par un mur d'appui, et la rabine (2). De grands chênes couvraient ces parages

(1) Voir notre notice *Paroisse de Saint-Ideuc*.

(2) Ces biens, d'une contenance de 50 cordes de terre, étaient « donnés pour relever roturièrement de la seigneurie du Chapitre de Saint-Malo, à charge d'y payer annuellement 1 denier et 4 godets de froment. »

Aux fins d'un contrat d'acquet en date du 9 avril 1664, Ber-

et lui avaient donné leur nom, ainsi qu'à un château voisin.

Avec la prospérité croissante de Saint-Malo aux XVIIe et XVIIIe siècles, un essaim de maisons de campagne se posa au midi et à proximité du bourg : c'étaient les Chênes, la Nouëtte, Bellévent, Beaulieu et le Petit Paramé. Une ramification de chemins les mit en communication. Le voisinage des groupements rendait faciles les relations de société, ainsi que la continuation de la vie malouine à la campagne.

La rabine primitive avait été en partie supplantée par le chemin des Chênes, qui menait de la grande route vers ces paisibles manoirs ; et déjà on la qualifiait d'ancienne avenue. La propriété avait gagné jusqu'à la grande route et formé le bel enclos des Chênes ; puis elle s'était étendue vers l'orient, par l'acquisition d'un vaste champ, jusqu'à la voie rurale de Bellévent. Désormais elle formait un îlot distinct, borné par trois chemins et n'ayant de voisins qu'au midi. C'était un domaine paisible et facile d'accès.

La maison bourgeoise mesurait 22 mètres de long

trand du Hamel l'acheta de Guillemette Le Roy. La propriété échut ensuite à son fils Julien, puis à son petit-fils Jean.

Jean du Hamel, qui était négociant, transféra sa résidence à Marseille et vendit la maison, la ferme et le domaine des Chênes à Guillaume Buisson sieur de la Vigne, le 23 avril 1744.

D'après les Lots et Ventes en 1744, la propriété était affeagée : « seigneurie du Chapitre 8.800 livres, réguaires de l'evêche 350 livres, seigneurie du Gras Larron 1856 livres », Total 11.006 livres. Telle était la valeur d'une belle propriété de campagne d'une famille malouine au XVIIIe siècle.

sur 7 mètres de large (1). Elle comprenait une salle, un salon et la cuisine au rez-de-chaussée; trois chambres au premier étage; quatre chambres en mansardes au second. Au midi s'étendaient le jardin avec ses parterres, un pavillon d'agrément, et un petit verger. Au nord était la ferme (2), dont elle était séparée par une large cour.

Les anciens actes notariés nous apprennent qu'elle

(1) La maison mesurait 65 pieds de longueur et 22 pieds de largeur. Elle se composait : 1° d'un rez-de-chaussée comprenant une salle de 20 pieds, un salon communicant de 14 pieds en long, l'un et l'autre de 18 pieds de large et 11 pieds de haut sous plancher; elles avaient un pavé en tuffeau, et un revêtement de carreaux de Caen tout alentour au bas des murs; 2° d'un premier étage, comprenant trois chambres dont la plus vaste était ornementée comme l'en-bas; 3° d'un second, comprenant quatre chambres mansardées. Un vestibule, à l'entrée principale, donnait accès à l'escalier et à la cuisine, qui était au bout oriental. Au bout occidental se trouvaient la remise et l'écurie.

En contre-bas de la cuisine était une petite cour, sur laquelle on avait aménagé un four dont la bouche ouvrait sur la cuisine. Vis-à-vis de la cuisine, il y avait, au midi, un puits dont le couronnement était soutenu par quatre barres de fer, avec roue, corde et seau pour puiser de l'eau.

La porte côchère ouvrait sur le chemin ou ancienne avenue. On trouvait « du côté du chemin qui conduit à la Nouëtte, un cabinet pavé en tuffeau, garni tout autour de carreaux de Caen, orné de paysages, figures et dorures, en forme de dôme couvert en ardoise, avec trois portes » qu'on pouvait ouvrir au large sur les parterres.

(2) Les bâtiments de la ferme se développaient sur une longueur de 50 pieds. En remontant de l'ouest à l'est on trouvait le cellier, l'écurie, le logis, la grange et le pressoir, formant un seul tenant, avec portes ouvrant sur une large cour. Il y avait deux puits, vers le bas, à l'ouest. La porte charretière donnait passage sur le chemin ou ancienne avenue.

De père en fils, pendant trois générations, les Lemarié firent valoir la ferme.

Entre les maisons et la grande route s'étendait un clos, planté de pommiers, d'une contenance de 1 journal 68 cordes. Une portion de 84 cordes et demie avait été acquise d'avec

fut occupée successivement par trois familles malouines : au XVIIe siècle par la famille Le Roy jusqu'en 1664 par la famille du Hamel jusqu'en 1744, par la famille Buisson de la Vigne jusqu'au commencement du XIXe siècle.

Telle était l'une des nombreuses maisons de campagne, parsemées sur tout ce territoire, des corsaires malouins, des négociants enrichis de la Compagnie des Indes, des armateurs au long cours ou à la grande pêche. Ils venaient s'y reposer de leurs courses lointaines ou des séances d'affaires à leurs comptoirs, et leurs familles venaient y passer la belle saison sous les ombrages; car la cité de Saint-Malo était rétrécie entre ses murailles fortifiées et ses portes à ponts-levis, qu'on fermait la nuit. Le

Pierre et Colette Renier, et relevait du Chapitre de Saint-Malo; le surplus relevait du baillage du Gras Larron.

Un lot de terre appelé La Manche, d'une contenance de 65 cordes, continuait au sud-est le précédent. Il relevait du Gras Larron, en Saint-Servan.

Saint-Servan, jusqu'à la Révolution, n'était encore que le magnifique faubourg de Saint-Malo; et le baillage du Gras Larron y avait son centre, sur la place du bourg.

Un champ spacieux doublait à l'est ces propriétés dans toute leur largeur. Il avait été formé par la réunion de trois pièces de terre, à savoir : 1° une terre longeant « l'ancien chemin de Saint-Malo à Dol, sur lequel cette pièce a droit de passage par le bout joignant l'enclos des Chênes », mesurant 4 journaux 15 cordes et relevant du Chapitre de Saint-Malo; 2° La Grande Prée, qui lui faisait suite et aboutissait par en bas à la Manche, d'une contenance de 2 journaux 3/4 et 12 cordes 2/3; 3° le Clos ès Pies, situé sur la paroisse de Saint-Ideuc, continuant la Prée, d'une contenance de 1 journal 8 cordes 3/4. Ces deux derniers terrains relevaient « roturièrement du Gras Larron ». Le vaste champ, ainsi formé et dénommé La Croix aux Fèvres, était borné au nord par la grande route, à l'est par le chemin rural allant de la Croix aux Fèvres à Bellévent

Sous l'Ancien Régime, la paroisse de Saint-Ideuc était une enclave dépendant de l'évêché de Dol.

rivage de la mer les attirait peu : à ces Malouins, dont la ville était entourée d'eau et ne se rattachait au continent que par la chaussée du Sillon, il fallait la campagne.

Les Buisson de la Vigne avaient chez eux leur nièce, Céleste de la Vigne, qui devint l'épouse du célèbre Châteaubriand. Son nom laisse une illustration sur la maison des Chênes. C'est dans ce paisible domaine, aux brises salubres de la mer et de la campagne, qu'elle passa une partie de sa jeunesse.

La Révolution française mit fin à l'Ancien Régime et opéra de grands changements dans les conditions sociales. Ce fut ainsi que François Buisson de la Vigne, devenu officier dans la marine, vendit son domaine des Chênes en 1804 à François Lemarié, son fermier[1]. Par voie d'héritage la propriété passa à Henri Lemarié, l'un des personnages de cette histoire[2].

(1) Il lui vendit le vaste champ de la Croix aux Fèvres, avec un petit terrain situé dans le marais Rabot, pour 8,000 francs, le 9 germinal an VIII de la République (1799) ; puis le 4 brumaire an XIII (1804) la maison de maître, la ferme et le reste du terrain, pour 10,000 francs.

(2) Voici son acte de naissance : « Henri-François Lemarié, fils légitime de François Lemarié et de Guillemette Ogier, né aux Chênes, le 3 avril 1789, et baptisé le même jour par le soussigné ; ont été parrain et marraine Henri Ogier et demoiselle Anne La Vigne-Buisson, le père présent et plusieurs autres qui signent. (Signatures) Anne La Vigne-Buisson, Louise Bossinot de Pomphily, Céleste La Vigne-Buisson, Henri Ogier, Henri Lemarié, François Lemarié, Moyzan, prêtre. »

Henri, dont la sœur était morte, se trouva l'unique héritier. Il garda la maison de maître avec la gérence de quelques terrains ; il loua la ferme avec d'autres terres à Henri Fresil pour 1.650 francs par an. Un inventaire évalua ses biens immeubles à la contenance de 17 hectares 49 ares 08 centiares,

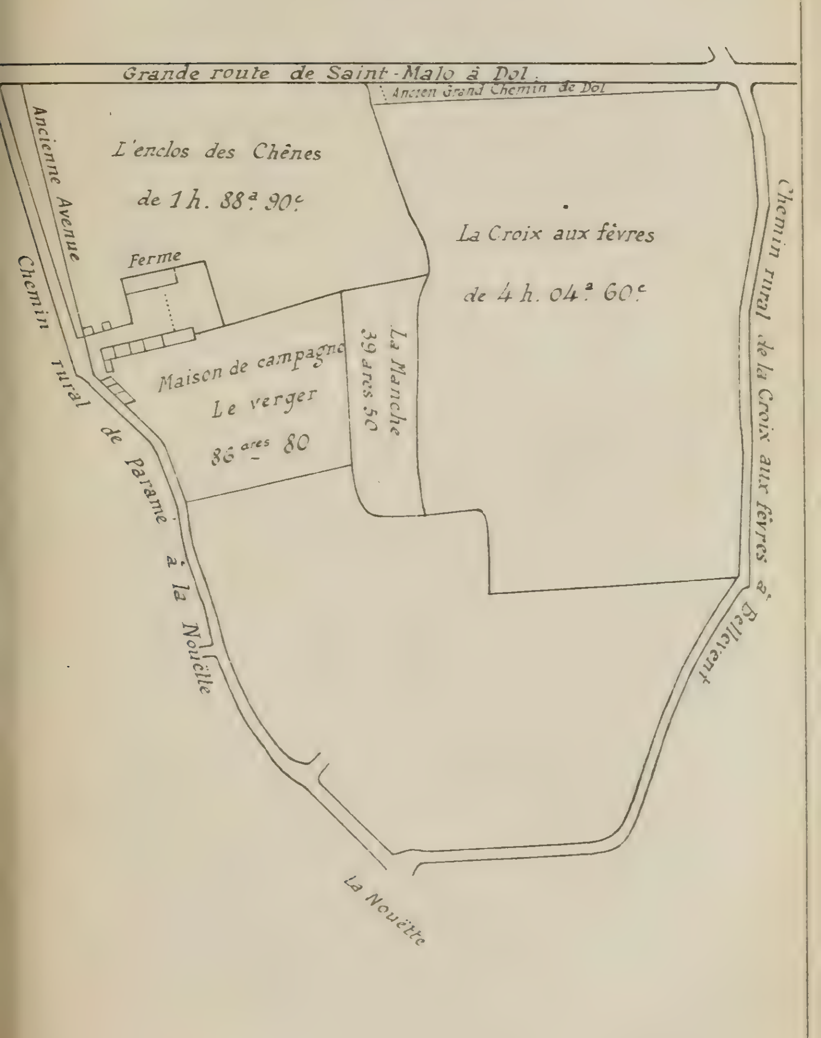
Le cadastre, dressé dans cette période, fournit un document officiel, qui complète cet exposé préliminaire et que le lecteur peut consulter (1).

et ses revenus à la somme de 2.345 francs, en 1846. Toutefois une partie notable était située en dehors des Chênes.

Sa gérence comprenait la maison principale, l'enclos, la rabine, le Taillis, deux maisons avec deux jardins au Gué. Frésil exploitait les terres dénommées Epicaut, Clos Neuf, Ville Mallet, Ville Piron, clos du Tertre, la Manche, la Croix aux Fèvres, marais Rabot et les Marnaux.

(1) Cet exposé avec ses notes est le relevé de communications faites par l'auteur à la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Malo, dans ses séances de juin et juillet 1917.

PLAN CADASTRAL



CHAPITRE II

Amélie Fristel.

AMÉLIE-VIRGINIE FRISTEL naquit à Saint-Malo, le 10 octobre 1798. Les Fristel étaient originaires de Dol. Sous l'ancien régime, Dol était le siège d'un évêché et un centre régional d'administration. Le grand-père y était huissier général d'armes, le père y fut juge de paix. La Révolution enleva à Dol son évêché et l'importance administrative qui s'y rattachait : M. Malo Fristel y perdit sa place de juge. Il se décida alors à passer ses examens de droit à Rennes et y fut reçu avocat le 27 juin 1791 ; puis il s'établit avec sa famille à Saint-Malo, où d'avocat il devint notaire.

Du mariage qu'il avait contracté en 1781 avec Reine Lemarescal étaient nés six enfants, dont le quatrième et le cinquième moururent en bas âge, et dont Amélie était la plus jeune. Maître Fristel se concilia dans le pays malouin la considération publique et jouissait d'une honnête aisance.

Vers l'âge de trois ans la fillette courut un véritable danger. Sa bonne, la portant dans ses bras, était sortie un jour de fête. Dans un remous de la foule, elle tomba dans le fossé qui entourait à cette époque le château-fort, et l'enfant avec elle. On en

retira Amélie avec une fracture à l'épaule et un œil à demi sorti de l'orbite. L'enfant guérit, mais il lui en resta une légère déviation dans le regard.

Un malheur plus grand frappa la famille. Le Concordat conclu entre le pape Pie VII et Napoléon, en 1801, venait de rendre la paix à l'église de France. La réouverture de la cathédrale, où l'on n'officiait plus depuis la Terreur, fut l'occasion d'une manifestation générale. L'affluence était si grande que M. Fristel ne put y pénétrer, au retour de la procession. Il se tint à la porte, la tête découverte sous un grand soleil, aussi longtemps que dura l'imposante cérémonie. L'insolation détermina une congestion, dont il mourut à l'âge de quarante-trois ans.

Amélie, encore dans l'enfance, devint à demi orpheline, et fut privée de ce précieux appui qu'est un père bon et considéré. Elle avait été assez l'objet de ses caresses pour en garder un doux souvenir, mais dans sa candeur elle ne comprenait pas encore la perte qu'elle venait de faire.

La veuve se trouva chargée de deux garçons et de deux filles. Soucieuse de l'avenir de ses fils, elle prit le parti de se rendre à Rennes, naguère la capitale de la Bretagne, et y loua des appartements sur la place du Palais. Pendant que Malo et Émile suivaient les cours du Lycée impérial, Reine, qui était l'aînée de la famille, donna les prémières leçons à sa jeune sœur ; Amélie suivit ensuite les cours d'un établissement sérieux. La mère ne négligea rien pour en faire une jeune fille bien élevée. Le milieu studieux qu'était alors la famille était

propice au développement de l'instruction, d'autant plus qu'on ne laissait lire à l'intelligente enfant que des livres utiles.

Dans les années qui suivirent sa première communion, Amélie éprouva une sorte d'enthousiasme religieux. Elle lisait avec avidité la *Vie des Solitaires de la Thébaïde* et, dans ses jeux d'enfant avec ses petites compagnes, elle cherchait à les imiter. L'adolescente avait cependant un autre attrait. Elle allait après la classe, avec une ou deux écolières charitables comme elle, visiter de vieilles femmes grabataires : elles leur portaient leurs modiques épargnes, dressaient leurs lits et préparaient leurs aliments. Une fois même que le bois vint à manquer chez l'une des infirmes, les bonnes élèves se cotisèrent et achetèrent quelques fagots ; mais, comme il ne leur restait plus d'argent pour payer un commissionnaire, Amélie chargea les fagots sur son dos, traversa ainsi plusieurs rues et les monta dans la mansarde de sa protégée.

Un peu plus tard un changement s'opéra. Un ami l'a ainsi rapporté : « Mme Fristel s'était liée à Rennes avec quelques familles, et tantôt chez l'une, tantôt chez l'autre, on organisait des bals d'enfants dans lesquels on faisait figurer Amélie. Celle-ci sentait un éloignement instinctif pour ces sortes de distractions ; cependant, il fallut qu'elle apprît à danser, et elle y réussit parfaitement. Sa mère aimait à la parer pour ces petites fêtes. La gentillesse de la jeune fille, sa bonne grâce lui valurent des succès qui commencèrent à chatouiller agréablement son amour-propre, et à lui faire voir sous un

tout autre jour les divertissements qui l'avaient d'abord alarmée. »

Qu'allait-il advenir ? Lequel allait l'emporter, du mouvement de grâce si ardemment éprouvé précédemment, ou du mouvement de nature qui se faisait sentir avec force à son tour ? « Mais en même temps que son âme semblait s'échauffer du côté des plaisirs, elle s'aperçut qu'elle se refroidissait du côté de Dieu. Aussitôt sa résolution fut prise ; malgré les instances de ses amis, elle renonça pour toujours, et dès l'âge de quinze ans, aux amusements frivoles et aux réunions mondaines » (1).

Par le fait, sa vie commençait à prendre une direction. L'amitié qu'elle avait contractée avec Mlle Joséphine Clément contribua à l'y affermir. Les deux amies s'entraînèrent mutuellement à la piété et s'adonnèrent aux ouvrages de charité pour les pauvres. Elle fit ainsi son entrée dans la phalange des âmes dévouées et généreuses, sans aliéner en rien sa liberté.

Vers cette époque un livre, intitulé *Virginie ou la vierge chrétienne*, fit une grande impression sur son esprit. Elle y trouva une forme de vie qui répondait à ses aspirations. Virginie avait sacrifié ses goûts de vie religieuse pour soigner sa mère dans sa vieillesse et ses infirmités, et avait atteint la perfection chrétienne dans le monde en renonçant à sa propre volonté. Amélie songea sérieusement à faire de même.

(1) La *Sœur Marie-Amélie Fristel*, notice anonyme, Saint-Malo, 1869. L'auteur était M. Victor Bossinot Pomphily, ancien président du Tribunal civil de Saint-Malo.

Il arriva ainsi, pendant que Reine se mariait, que Malo et Émile entraient dans les carrières publiques, qu'Amélie refusa un parti avantageux que sa mère lui proposait, et déclara qu'elle n'aurait d'autre époux que Jésus-Christ. Mme Fristel fit une seconde tentative et présenta un nouveau prétendant, sans autre résultat. Pour se concilier sa mère, Amélie lui dit affectueusement : Mère, il faudrait que je vous abandonne si je suivais vos désirs, tandis qu'en choisissant Jésus-Christ pour époux je ne vous quitterai jamais. Joignant les actes aux paroles, la jeune fille avait pris un premier engagement et fait le vœu de virginité pour un an, avec l'intention de le renouveler chaque année, selon le conseil prudent de son directeur. Maintenant elle se sentait Virginie, la vierge chrétienne dans le monde [1].

(1) *Sœur Marie-Amélie Fristel*, par Th. GUINÉ, eudiste, Vannes, 1901 ; ouvrage illustré de nombreux portraits.

CHAPITRE III

Sa Vie de Famille.

Au mois de janvier 1818 la veuve, après avoir heureusement terminé à Rennes sa mission maternelle, reporta sa résidence à Saint-Malo, où la rattachaient tant de souvenirs. Les dames Fristel n'avaient qu'une médiocre fortune, suffisante cependant pour vivre libres et sans autre sollicitude que leur intérieur. L'existence normale reprit son cours et aucun nuage ne troubla leur paix.

Une congrégation de la Sainte Vierge, établie depuis quelques années, groupait les jeunes personnes pieuses de la ville. Amélie s'y agrégea. En outre de sa consécration officielle à la Sainte Vierge elle y trouva le bon esprit paroissial, un règlement sage de conduite et de pures amitiés. Son billet d'association porte la date du 12 avril 1818. Elle le conserva avec soin.

Le sentiment si vif qu'elle avait éprouvé précédemment, en lisant la *Vie des Solitaires de la Thébaïde* et l'*Histoire de Virginie,* trouvait un aliment au beau pays de Saint-Malo. Son attrait pour la contemplation des merveilles de Dieu dans la nature se développa dans ses promenades sur les grèves et les falaises ; sa sensibilité acheva de se

former au spectacle des scènes marines, des jeux de lumière sur les flots et les rochers, et des hautes marées qui sont si imposantes dans la vaste baie. Le sentiment de la religion s'unissant au sentiment de la belle nature dans son âme virginale, elle éprouva une adoration sans réserve pour le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre.

Ce séjour ne fut dans l'existence d'Amélie Virginie qu'un temps de transition, mais qui contribua efficacement à tremper son caractère ; car elle y vécut de la pleine vie malouine à une époque où la glorieuse tradition était encore si vivace, et son jeune esprit y fut bercé par les récits de voyages des navigateurs et négociants, encore si aventureux.

Au printemps de l'année 1819, les dames Fristel transférèrent leur résidence à Paramé ; mais l'épreuve entra avec elles dans la maison de campagne qu'elles avaient louée à Beaulieu. Malo, le fils aîné, était atteint d'une maladie de langueur, et c'était à son occasion que sa mère avait pris cette détermination. Au fort de la crise, Émile arriva tout joyeux pour passer en famille son congé de promotion d'officier, au sortir de Saint-Cyr ; mais dès le lendemain il fut saisi d'une fièvre maligne. La mère et la sœur alarmées se prodiguèrent, pendant deux mois, auprès des chers malades ; enfin, elles eurent la joie de voir Malo guérir et la douleur de voir Emile mourir. Le jeune lieutenant disparut dans la fleur de sa jeunesse et de ses espérances, faisant une mort bien chrétienne.

Comme le champêtre séjour de Beaulieu est à une distance d'un kilomètre, les dames Fristel n'y

2

restèrent que de six à sept années. En 1826, elles se rapprochèrent de l'église et vinrent habiter dans le bourg. Soit à Beaulieu, soit dans le bourg, la famille ne tarda pas à se grouper autour d'elles. Reine, qui avait épousé en 1809 M. Joseph Lemarchand, forestier, perdit son mari et resta veuve avec quatre enfants. Comme elle habitait Saint-Malo, elle demanda à venir passer une partie de l'année à la campagne : ce qui lui fut accordé de grand cœur. De son côté Malo obtint en 1830 sa mise à la retraite et vint se fixer en ce pays avec sa femme et ses deux enfants.

L'œuvre à faire se présentait d'elle-même. Mlle Amélie entreprit la première éducation des six enfants et les prépara successivement à leur première communion solennelle. Elle n'avait pas attendu ce petit apostolat de famille pour rendre le même service à quelques enfants un peu abandonnés de Beaulieu. Il faut la voir à l'œuvre. L'une de ses nièces, qui en fut l'objet, l'a ainsi rapportée : La catéchiste volontaire « passait souvent trois et quatre heures par jour à leur expliquer les vérités de la religion, d'une manière si claire qu'il n'était pas possible de ne pas comprendre. D'ailleurs elle ne craignait pas de recommencer l'explication avec une patience admirable, à la moindre hésitation de l'enfant. Non seulement ils connaissaient la lettre du catéchisme, mais ils en comprenaient le sens, et presque toujours ils faisaient des réponses satisfaisantes au prêtre qui les interrogeait. Il en était de même pour l'histoire sainte ; elle voulait que ses élèves l'apprissent et la comprissent aussi bien que

le catéchisme. Elle le faisait d'une manière qui n'ennuyait jamais l'enfant, si bien que celui-ci disait souvent à la fin de la leçon : dites encore, ma tante, cela nous intéresse. »

Enfin le grand jour approchait : « Elle les accompagnait pendant la retraite et les retenait chez elle entre les offices, dans la crainte qu'ils ne se dissipassent chez leurs parents. Elle leur redisait une partie des instructions pour les bien graver dans leur mémoire, et elle les questionnait afin qu'ils pussent mieux lui en rendre compte. La pensée de ces interrogations de leur tante les faisait écouter attentivement. On était surpris du recueillement de ces enfants à l'église, et de leur attention durant les sermons. Elle les conduisait au confessionnal et leur faisait si bien comprendre l'importance du sacrement de pénitence, qu'ils ne négligeaient rien pour s'y préparer dignement. »

Mlle Amélie s'était faite maîtresse d'école dans sa famille. Nous possédons un registre cartonné, petit in-quarto, de 80 pages, qui contient un cahier de Grammaire de 72 pages avec la mention : Beaulieu, ce 14 décembre 1823, et le surplus avec le titre Eléments de géographie 1828. Sa nièce Léocadie, qui le conserva, a écrit en tête : « Je certifie que le présent cahier fut écrit de sa propre main, lorsqu'elle n'était encore âgée que de vingt-cinq ans, pour commencer l'instruction de ses neveux, les quatre enfants de sa sœur, qui, demeurant avec elle à Beaulieu, étaient trop éloignés des écoles de Paramé pour les fréquenter. Plus tard, elle commença aussi l'éducation des deux filles de son frère qui, en 1830, étant

receveur des Droits réunis à Châtelaudren et voyant la révolution éclater, s'empressa de demander sa retraite et vint demeurer près de sa mère. »

Ce travail d'adaptation est une étude méthodique de la grammaire, qui n'a rien de superficiel et de hâtif. Les éléments de géographie sont une étude brève, et déjà savante, de l'histoire de la géographie dans les temps anciens. Nous jugeons d'après cet ouvrage de la jeune personne, qu'elle avait acquis elle-même une instruction solide et assez développée. Avec son talent d'exposition claire et soutenue, ses six élèves durent progresser, en même temps que la maîtresse des classes devait se perfectionner. Pendant ces années fécondes, elle mit son empreinte sur ses neveux et nièces, et prit à leurs yeux l'importance que donne la science associée à la vertu. La note spécifie que « Amélie se dévouait pour ses neveux qu'elle chérissait comme une mère et qui la payaient de retour. » En somme, c'est un joli tableau de mœurs familiales.

Unissant, comme les citations précédentes en font foi, l'instruction religieuse à l'instruction ordinaire, Mlle Fristel avait pour programme l'éducation chrétienne de l'enfance. Grâce à cette mission de famille, nous connaissons déjà son esprit.

C'était un des aspects de son existence; il y en avait d'autres. Notamment, elle était une paroissienne fervente, assistant aux offices le dimanche et sur la semaine, travaillant pour les pauvres et visitant les malades. Dans cette première période active, elle apparaît comme un modèle des jeunes filles chrétiennes adonnées à la piété et aux bonnes œuvres.

Elle était d'une condition à avoir des relations de société. Sa même nièce a rapporté comment elle se comportait : « Quoiqu'elle n'aimât pas le monde, Amélie accueillait gracieusement les personnes qui venaient s'entretenir avec sa mère ; et celle-ci aimait beaucoup les visites. Le soir, surtout le dimanche, la maison était le rendez-vous de la plupart des dames du bourg. On y causait et on y jouait aux jeux de bonne société. Chacune s'en allait contente de la soirée agréable qu'elle avait passée auprès de Mme Fristel et de sa fille, qui, se faisant toute à tous, sacrifiait ses goûts de solitude pour faire plaisir à sa mère, qu'elle ne contrariait jamais. »

Mlle Amélie entretenait quelques rapports littéraires, au moins avec l'un de ses neveux. Il nous en reste trois petites pièces. En 1827, celui-ci avait envoyé à sa tante une gravure du nouveau pape. Elle lui répondit en bouts rimés :

Ta mère m'apporta mardi
Le pape Castiglioni [1].
Tu voulus me faire plaisir,
Tu ne pus mieux réussir.
Je viens de le faire encadrer
Et mon salon en est orné.
Je suis seule en Paramé
A posséder Sa Sainteté.

Une autre fois le neveu envoya la copie d'un manuscrit. Elle répondit de même :

(1) Le pape Pie VIII.

Oui, j'aime les vieux manuscrits
Quand ils ne sont pas proscrits;
Ils plaisent fort à mon esprit.
Je les aime même transcrits,
Mais de préférence écrits
Par l'auteur qui les fit.

On voit ce qu'il y avait d'aimable dans ces rapports de société, et ce qu'il y avait d'enjouement dans le caractère de la jeune personne. Un nouvel échange amena cette réplique :

Tu m'adresse un logogriphe
Disant que j'aime les vers en if.
Quoique je n'ai pas l'esprit vif
Il n'est pas resté oisif
En lisant le logogriphe
Dont « hôtel » est le motif.

Était-ce celui-là ou était-ce un autre? Toujours est-il qu'un jeune homme de sa parenté, après avoir fait de brillantes études au collège de Saint-Malo, avait éprouvé la crise de la foi pendant son cours de droit, par suite de lectures imprudentes. Il n'en continuait pas moins à faire des visites à Paramé pendant ses vacances, posant en voltairien et raillant ce qu'il appelait la crédulité de sa parente. Celle-ci ne s'en émotionna pas, mais elle eut assez d'ascendant intellectuel et moral pour ramener l'étudiant à ses devoirs religieux. Mlle Amélie en fut bien dédommagée, car le jeune homme se montra dans la suite un chrétien solide et devint président à la cour d'Angers.

Cependant Mme Fristel, préoccupée de l'avenir de sa fille, avait tenté une troisième fois de la

marier. Le dernier assaut eut lieu à Paramé. Le prétendant était le fils d'une des grandes amies de sa mère, et il avait tout ce qu'il fallait pour rendre sa fille heureuse, y compris la piété. Mlle Amélie, qui avait un si bon cœur, eut à se garder de cette amitié, car Mme Fristel n'entendait point rompre ses relations de société. Il n'y avait que dans cette circonstance que la jeune fille montrait sa volonté de ne point céder, car en tout le reste elle avait une soumission absolue aux volontés de sa mère.

A son tour Mlle Fristel fut atteinte d'une maladie d'épuisement, due aux fatigues qu'elle avait éprouvées et à des austérités excessives. Comme les dames Fristel n'avaient point alors de domestique, la fille avait en grande partie le souci du ménage. Au bout de six mois de langueur, elle sentit que sa vie s'en allait. Déjà elle s'était résignée à la mort, lorsqu'elle éprouva avec persistance l'inspiration surnaturelle, si elle guérissait, de s'engager dans le tiers ordre des filles du Sacré-Cœur. Elle guérit et tint sa promesse. Désormais elle avait publiquement des engagements. Le règlement du Tiers Ordre lui faisait pratiquer les conseils évangéliques et rattachait sa vie spirituelle à l'imitation des Saints Cœurs de Jésus et de Marie.

CHAPITRE IV

Les Œuvres paroissiales.

La paroisse de Paramé avait l'honneur d'avoir à sa tête un confesseur de la foi. M. Georges avait refusé le serment schismatique à la constitution civile du clergé ; puis, pour se soustraire à la persécution religieuse, il avait dû passer huit années d'exil en Angleterre. Après la tourmente révolutionnaire il s'était hâté de rejoindre sa paroisse bien éprouvée et de s'employer à relever les ruines [1]. La vie chrétienne avait repris son cours, et deux écoles chrétiennes, l'une de Sœurs de la Sagesse,

(1) Gilles Georges, né le 4 avril 1752, vicaire de Paramé le 6 novembre 1779, recteur de Paramé depuis le 2 février 1787 jusqu'à sa mort, le 6 mai 1848, à l'âge de 96 ans. Il était le vicaire de M. de Closrivière, qui resigna son bénéfice en faveur de M. Georges. Le Père de Closrivière est bien connu pour son rôle dans le rétablissement de la Compagnie de Jésus et la fondation des Filles de Marie. M. Georges était chanoine honoraire de Rennes, et fut le recteur de la paroisse pendant 62 ans.

M. l'abbé Rouazin, son vicaire de 1788 à 1803, réussit à rester caché pendant la plus grande partie de la persécution révolutionnaire, tantôt dans les bois, tantôt dans les rochers sauvages de la région. Il put ainsi, au risque de sa tête, administrer les sacrements et entretenir encore un peu l'esprit paroissial. Aussi humble que héroïque, il reprit ses fonctions de vicaire au retour de M. Georges.

l'autre de Frères Lamennais [1], y contribuèrent efficacement; mais il y avait beaucoup à restaurer.

La Providence préparait des éléments et allait les rapprocher. La nomination de M. l'abbé Rosty [2] en fut en quelque sorte le signal. Ce prêtre humble et modeste apportait avec lui l'ardeur de la jeunesse sacerdotale et l'application au saint ministère. Lorsque l'abbé Rosty lui fut donné pour vicaire, en 1829, le vénérable recteur [3] devenait octogénaire. Son grand âge le fit se décharger sur son collaborateur d'une partie des œuvres paroissiales; notamment, M. Rosty devint le directeur paroissial du tiers ordre des Filles du Sacré-Cœur.

Mlle Fristel en faisait partie. A cause de ses qualités, elle ne tarda pas à en devenir la supérieure. Elle apprécia de suite le nouveau directeur et s'adressa à lui pour le saint ministère. Sous l'influence de ces deux âmes zélées, le tiers ordre prospéra et compta une trentaine de membres. A l'occasion de la réunion réglementaire du premier dimanche du mois, des élections et des cérémonies, il s'établit entre les deux personnes, non plus seulement des relations de conscience, mais des rela-

(1) Dès 1804, M. Georges avait pu rouvrir une école de filles avec deux Sœurs de la Sagesse, dont l'une était sa propre sœur. Vers 1825, d'accord avec la municipalité, il ouvrit une école de garçons avec un Frère Lamennais.

(2) Joseph Rosty (ne pas prononcer l's) fut vicaire à Paramé de 1829 à 1848, puis recteur de Saint-Briac. Alexandre Paris (prononcer l's) fut vicaire de Paramé depuis le 20 janvier 1835.

(3) En Bretagne on donne le nom de recteur aux curés de campagne et autres lieux; on réserve le titre de curés aux doyens et à quelques autres.

tions d'œuvres. Cette collaboration allait s'étendre et devenir féconde.

Mme Fristel vieillissait et devenait sujette à des infirmités. Sa fille n'était pas de nature à se reposer sur la servante, qu'on prit à cette occasion et qui était encore jeune. Il fallait une infirmière. Une des nièces nous a conservé, avec une mémoire attendrie, ce souvenir de famille : « Il y avait deux ans que Amélie se dévouait ainsi, lorsqu'elle s'aperçut que le Bon Dieu allait lui demander un grand sacrifice. Le médecin ne lui dissimula pas la gravité du danger. Surmontant alors sa peine, elle prit la résolution de préparer la moribonde au passage du temps à l'éternité. Mme Fristel n'y songeait nullement; elle se croyait hors de danger et faisait de beaux projets pour l'avenir, quoiqu'elle eût soixante-onze ans accomplis. Cependant, avec sa prudence ordinaire, sa fille parvint à lui faire envisager la mort comme une amie, qui vient nous délivrer de nos infirmités pour nous conduire dans notre véritable patrie, où il n'y aura plus de larmes et de séparations, où nous retrouverons ceux que nous aurons aimés, où nous goûterons avec Dieu un bonheur que le cœur de l'homme ne saurait comprendre. Dans ces bonnes dispositions la malade accueillit fort bien le confesseur, qui l'engagea à profiter de sa connaissance pour recevoir avec fruit les sacrements des mourants. Elle les reçut dans de bonnes dispositions, sa fille lui aidant à se préparer et lui suggérant les sentiments de regret de ses fautes et d'amour de Dieu, qu'elle devait avoir pour paraître devant Dieu avec confiance.

« Dès le lendemain, sentant que sa vie allait s'éteindre, Mme Fristel témoigna le désir de réunir sa famille autour d'elle, ses enfants et ses petits-enfants, afin de leur faire ses adieux et de leur donner quelques avis. Ils s'empressèrent de se réunir autour de leur mère et celle-ci, dans ce moment solennel, prononça ces paroles qui restèrent gravées dans leurs cœurs : Ce que je vous recommande, c'est de ne jamais faire de peine à votre sœur Amélie ; c'est un ange de vertu qui, non seulement ne m'a jamais contrariée, mais a toujours été au devant de mes désirs. D'ailleurs vous l'avez vue à l'œuvre. Si elle s'est tant dévouée pour moi, elle n'a pas montré moins de dévouement pour vous et pour vos enfants. Afin qu'elle puisse vivre convenablement avec une domestique, je lui laisse la moitié de mon bien, ainsi que mon ménage. Qu'en pensez-vous, mes enfants ? Tous s'empressèrent d'approuver les décisions de leur mère, et ne se retirèrent qu'après avoir reçu sa bénédiction pour la dernière fois. »

Sa pieuse fille reçut son dernier soupir. Aussi, malgré la profonde douleur où cette mort l'avait plongée, pouvait-elle se rendre témoignage qu'elle n'avait rien épargné pour soulager sa mère et qu'elle lui avait aidé à faire une mort vraiment chrétienne. C'était en 1836.

Mlle Amélie était dans la maturité de l'âge. Elle avait trente-huit ans et se trouvait entièrement libre de disposer d'elle-même ; elle avait une maison et des moyens d'existence ; elle avait le choix de l'emploi de son temps et une connaissance exacte de son

milieu. Tout d'abord elle se porta vers le culte. L'église était vieille et la fabrique avait des ressources très limitées. Elle organisa dans sa demeure un petit atelier de demoiselles, qui venaient y travailler tous les mercredis : ensemble, elles réparèrent les vieux ornements et confectionnèrent des fleurs pour les autels. Pour contribuer à fournir des vêtements neufs, Mlle Fristel employa la robe de noces de sa mère et le gilet brodé en or de son père.

Avec son amie, Mlle Gilbert, elle prenait soin de l'ornementation de l'église. Personnellement, elle s'était chargée de la décoration de l'autel de saint Joseph. Au temps de la Fête-Dieu, on faisait des reposoirs sur le parcours de la procession. Elle avait le zèle et le goût des choses saintes.

La cérémonie de communion des enfants attira également leur attention. Après avoir quêté, dans les familles aisées du bourg et des maisons de campagne, des vêtements défraîchis ou hors d'usage, ces bonnes personnes les transformaient et en confectionnaient des habits propres pour les jeunes communiants et communiantes, au grand contentement des familles indigentes ou peu favorisées du sort.

Bientôt les œuvres paroissiales devinrent des œuvres sociales. Ce fut alors que Mlle Fristel donna sa mesure et montra sa puissance d'organisation. M. Victor Pomphily, qui en fut témoin et qui en sa qualité de président du Tribunal civil de Saint-Malo était bon juge, en a fait une relation. C'est un document historique de première valeur et qu'il faut reproduire :

« Ses fréquents rapports avec les indigents lui avaient appris qu'une des sources les plus fréquentes de la misère était le chômage du travail des ouvriers pendant l'hiver. Atténuer cette cause fut le but qu'elle se proposa. Aidée et encouragée par deux de ses amies, elle songea à créer un Bureau de charité pour procurer de l'ouvrage aux mères de famille. Il s'agissait de fournir à celles-ci des matières premières et de vendre les produits fabriqués. L'idée était simple, elle était féconde, mais tout manquait pour la mettre à exécution. Tout, je me trompe, Mlle Fristel possédait le levier qui soulève les montagnes : la foi et la grâce promise à la foi. Avec quelques oboles recueillies çà et là, Mlle Fristel commença par acheter de menues merceries, telles que fil, aiguilles, lacets, chapelets, etc., et la voilà trafiquant pour les pauvres, d'abord dans sa maison, puis dans une petite boutique qu'elle fit bâtir auprès. Avec quelle joie elle employa ses premiers bénéfices à accroître son fonds de commerce, non sans avoir prélevé le dividende revenant aux indigents, ses bien-aimés actionnaires !

« S'appuyant sur ce commencement de succès, Mlle Fristel parvint à intéresser à son œuvre quelques-unes des familles de propriétaires qui passent la saison d'été dans leur maison de campagne à Paramé. Les aumônes qu'elle obtint lui servirent à acquérir des matières brutes, laines, chanvre, filasse. Les tricots, toiles et tissus ouvrés par les pauvres étaient en partie vendus, partie mis en loterie, et partie enfin convertis en vêtements donnés à l'entrée de l'hiver aux travailleurs.

« Peu à peu une association charitable, patronnée par le clergé et la municipalité, se forma autour d'elle pour soutenir et étendre son association. L'Évêque donna son approbation aux statuts et autorisa deux réunions annuelles des associés, avec messe et bénédiction du Saint Sacrement, dans l'église paroissiale de Paramé, aux fêtes de saint Vincent de Paul et de sainte Thérèse.

« C'est ainsi que fut fondée à Paramé l'institution connue sous le nom de Bureau de charité pour le travail des pauvres. Dirigé avec habileté et prudence par Mlle Fristel pendant dix ans, et, après elle, par de pieuses personnes qui consentent à laisser le soin de leurs propres affaires pour vaquer à celles des pauvres, le Bureau distribue annuellement aux nécessiteux de la commune une valeur de 6.000 francs en moyenne, en salaires et secours en nature, et fait pour 10.000 francs d'affaires environ, tant en ventes qu'en achats. Il s'alimente des cotisations des associés, des quêtes aux fêtes patronales et du bénéfice des ventes et des loteries.

« Il ne faut pas s'imaginer que cette œuvre si utile ait pris faveur sans avoir à supporter ces contradictions que l'esprit de négation souffle, même aux meilleurs, contre les nouvelles industries de la charité. Plus d'un prophétisait la banqueroute de la boutique de Mlle Fristel. Celle-ci, par sa modération, par la sagesse de sa gestion, surtout par son entière confiance dans la Providence, surmonta ces traverses : et, à ceux qui déniaient la vitalité de son œuvre, elle répondit à la manière du philosophe an-

cien qui réfutait les objections contre la théorie du mouvement, en se mettant à marcher.

« Pour subvenir à la vêture des pauvres, une des ressources de Mlle Fristel était de quêter chez ses connaissances des effets d'habillement hors d'usage. Elle avait organisé chez elle, une fois par semaine, un atelier de jeunes personnes de la classe aisée qui s'occupaient à réparer ces vieilleries. Quand elles étaient remises à neuf, la récompense des jeunes ouvrières était d'accompagner leur maîtresse dans les pauvres ménages et de distribuer elles-mêmes les layettes pour les nouveau-nés, les chauds vêtements pour les vieillards.

« Les misères les plus ignorées étaient celles qu'elle aimait surtout à soulager. Que de pauvres honteux secourus par elle avec une discrétion qui laissait dans l'ombre la main de leur bienfaitrice ! Tantôt c'était une mère, n'osant implorer la commisération publique pour ses enfants mourant de besoin, qui recevait par une voie inconnue les secours que Mlle Fristel avait su lui ménager ; tantôt, c'était une famille riche qu'elle venait intéresser à l'indigence d'un voisin et dont elle obtenait pour lui l'assistance. Que de traits de bienfaisance d'une exquise délicatesse n'ont été connus qu'après sa mort, par les révélations de la reconnaissance ! Que d'autres ne se retrouvent que dans la mémoire de Dieu ! car elle-même les avait ensevelis dans le saint oubli de l'humilité. »

CHAPITRE V

Son Portrait.

Mademoiselle Amélie Fristel était d'une taille un peu au dessous de la moyenne, et d'une grosseur plus accentuée. Elle était brune, avait les yeux noirs et vifs, le teint plutôt pâle. Sa démarche était simple, mais il y avait une distinction naturelle dans son attitude et ses manières. Douée d'une grande facilité d'élocution, elle savait garder de la mesure dans ses propos. Au milieu de ses occupations, on la trouvait toujours égale, toujours souriante. Elle avait le don de mettre les gens à l'aise et de les gagner par la douceur de ses procédés. Un jour une femme du peuple lui dit naïvement : « Que vous avez l'air d'une bonne personne ! » C'était, en effet, l'impression générale.

M. l'abbé Paris a tracé d'elle ce portrait : « Une éducation assez soignée avait développé chez Mlle Fristel une intelligence remarquable. Elle avait le jugement droit, l'appréciation sûre, l'expression simple mais distinguée. Son conseil portait presque toujours juste. Aussi, pour n'être pas du monde et n'avoir aucun de ses goûts, elle était aimée et recherchée par les personnes de la société. On venait s'éclairer près d'elle, on respectait ses rai-

sons et ses avis, on s'en faisait une règle de conduite. Toutes ces heureuses dispositions avaient acquis à Mlle Fristel une influence qui se manifestait par le bien qu'elle inspirait autour d'elle, par les actes de vertu dont elle était l'âme. »

M. Pomphily a relevé, avec plus d'ensemble, sa physionomie morale : « La piété était en elle une harmonie, c'est-à-dire la parfaite consonnance dans son âme de toutes les qualités chrétiennes, l'accomplissement de tous les devoirs et l'amour des choses saintes. De même tout ce qui troublait cette harmonie était comme une note discordante dont souffrait la pureté du sens divin qui habitait en elle. Aussi ne pouvait-elle tolérer la légèreté des discours touchant la religion et l'Église, les contestations, les médisances et les calomnies, la dissimulation et le mensonge dont elle se tenait tellement éloignée qu'elle-même se rendait la justice d'avouer que jamais elle n'avait proféré sciemment une parole contraire à la vérité. Elle cachait d'ailleurs, sous la simplicité de ses manières, une singulière faculté de pénétration pour juger le caractère et les dispositions d'esprit des gens, sur leurs discours, leurs gestes, leurs allures, leur physionomie, sur mille particularités indéfinissables. On l'eût dit servie en certains moments par le don d'intuition. Rarement elle était induite en erreur par ses impressions et elle a donné maintes fois des exemples frappants de cette rare perspicacité. »

CHAPITRE VI

Suite des Œuvres paroissiales.

MADEMOISELLE AMÉLIE FRISTEL parcourut la seconde période de son existence, de trente-huit à quarante-huit ans, en pleine activité et en contact, par ses bonnes œuvres mêmes, avec toutes les classes de la société. Ce n'était plus le temps de l'éducation des enfants et de la littérature ; mais ses idées à cet égard n'avaient point changé. Elle savait que l'esprit a besoin d'aliments comme le corps, qu'il faut de bonnes lectures qui instruisent et récréent, et qu'il faut les mettre à la portée du grand nombre. Elle y pourvut en fondant une bibliothèque.

Les réunions hebdomadaires de l'ouvroir la tenaient en rapports avec la jeunesse lettrée de l'endroit ; des réunions pieuses ne la tenaient pas moins en rapports réguliers avec la jeunesse ordinaire de la paroisse. Deux siècles plus tôt, en 1639, une confrérie du Rosaire avait été régulièrement établie dans l'église paroissiale ; mais, à la suite des troubles de la Révolution ou pour toute autre raison, elle était bien déchue. Il n'y avait plus guère que les Enfants de Marie à rester, après les vêpres du premier dimanche du mois, pour réciter en commun le rosaire. La bonne Demoiselle entreprit

la restauration de cette pratique, traditionnelle dans la paroisse.

Une de ses nièces l'a ainsi raconté : « Mlle Fristel songea au Rosaire vivant, que Mlle Jaricot venait de mettre en honneur en France. Il s'agissait d'inscrire les noms de quinze personnes dont une était zélatrice, et de donner un billet représentant chaque mystère ; ainsi chaque personne n'avait qu'une dizaine de chapelet à réciter chaque jour, et jouissait des avantages attachés au rosaire entier, puisqu'il se trouvait récité chaque jour en entier par les quinze personnes associées. Mais la grande zélatrice ne pouvait se contenter d'un si mince résultat ; aussi ce ne fut pas seulement une quinzaine qu'elle enrôla sous la bannière de Marie, mais quarante-cinq quinzaines d'hommes et de femmes, dont les zélateurs et les zélatrices se rassemblaient chaque premier dimanche du mois à son bureau, pour changer les billets du rosaire, afin d'en distribuer de nouveaux à leurs associés. »

La maison de Mlle Fristel étant située au centre du bourg et à quelques pas de l'église, le prêt des livres était facilité, parce que cette personne pratique avait disposé dans son local même la bibliothèque en formation. La propagande en était activée par les susdites réunions, et avec l'aide des zélateurs et zélatrices. Grâce à cette circonstance, la collection reçut le nom de Bibliothèque du Rosaire. Ce nom est expressif de l'ordre de choses alors existant ; il nous renseigne exactement sur le caractère paroissial de l'entreprise. L'idée qu'on s'en fait est celle d'une des Bibliothèques des Familles

chrétiennes : la collection en effet comprenait la série alors si prisée de la Morale en action, l'histoire des lieux célèbres comme Sainte-Anne d'Auray, etc.

Une réflexion générale s'impose ici. Nous nous trouvons en présence d'une véritable agence d'œuvres ; et sans contredit Mlle Fristel en était l'agent. Cependant, dans toutes ces œuvres paroissiales, il y a une part d'initiative personnelle et une part de collaboration. La paroisse est une société vivante et bien constituée, qui fournit des éléments pour le bien et suscite des dévouements, de génération en génération. Aussi retrouve-t-on dans toutes nos bonnes paroisses, quoique à des degrés divers, des personnes dévouées qui s'occupent des ornements, des décorations, des catéchismes, des visites aux malades, de l'assistance des pauvres, etc., ou du moins de quelque partie de ces services religieux et charitables. Mlle Amélie Fristel en est un type parfait et un modèle complet, qu'on peut proposer à l'imitation des plus généreuses et des plus dévouées.

L'influence sacerdotale est mêlée à toutes ces bonnes œuvres, à raison même de leur caractère chrétien, et elle est le contrôle autorisé qui les empêche de dévier. Mlle Amélie était trop bonne catholique pour comprendre autrement les œuvres paroissiales. Nous savons, par ses confidences et par des documents écrits, que M. l'abbé Rosty avait été l'un des inspirateurs du Bureau de charité et qu'il en dirigeait les réunions annuelles à l'église, que le clergé usait de son influence sur les bien-

faiteurs et les collaboratrices de tout ordre pour promouvoir le bien. Tout se faisait dans une union parfaite et, à cet égard, Paramé offrait un bel exemple.

Le bon vieux recteur, qui maintenant devenait nonagénaire, après avoir été le témoin attristé des ravages de la tourmente révolutionnaire, voyait avec complaisance ces développements. La vie chrétienne avec son efflorescence rentrait dans sa paroisse et les nouvelles œuvres, après le rétablissement des écoles chrétiennes, comblaient une lacune. M. Georges n'avait plus alors qu'un reste de forces, mais il avait deux vicaires de choix en M. Rosty, et en M. Paris, son second vicaire depuis le 20 janvier 1835. Il pouvait se reposer sur eux.

La maison de Mlle Fristel n'était pas moins connue des mendiants, qui allaient de porte en porte demandant « la charité, s'il vous plaît », et qui étaient nombreux à une époque où l'assistance publique n'était point encore réorganisée. La nièce attentive va nous servir de guide. Mlle Amélie ne souffrait pas que sa domestique les renvoyât, mais voulait qu'avec le morceau de pain elle leur donnât du beurre ou des fruits. Quand elle était présente, souvent elle s'informait de ce qui les concernait, eux et leurs familles. Ces pauvres gens, dont beaucoup étaient des étrangers et parfois venaient de loin, ne recevaient souvent que des rebuts. « Ils étaient touchés de rencontrer sur leur chemin une âme si compatissante ; leur cœur ulcéré s'ouvrait à la confiance, et ils lui racontaient des malheurs, parfois si navrants, que la charitable interlocutrice mêlait

ses larmes aux leurs. C'était alors que l'excellente personne versait le baume des consolations célestes sur ces plaies si profondes, et qu'elle leur donnait des avis salutaires, soit pour retourner dans leurs pays, soit pour demander de l'ouvrage dans des maisons qu'elle leur indiquait lorsqu'ils étaient capables de travailler. C'est ainsi qu'après avoir relevé le moral de ces infortunés, elle les mettait à même de gagner leur vie honnêtement. »

Une autre réflexion s'impose, avant de continuer cette biographie. Dans le Christianisme on a toujours reconnu des états extraordinaires. La grâce y joue son rôle avec la nature, et ces deux éléments en s'unissant intimement dans une grande âme y produisent une admirable combinaison. Tel était le cas de M[lle] Fristel, et sa nièce l'a bien senti : « Sa passion dominante était la charité. Elle eût été hors de sa sphère si elle ne l'avait pas pratiquée. Elle trouvait tout naturel de s'y livrer et se serait reproché de ne pas s'y donner tout entière. Sans cesse, elle se disait, ou plutôt sa conscience lui disait : Il y a des malheureux qui souffrent, et tu ne voles pas à leur secours ! Tu peux rester tranquille, t'abandonner au repos et ne pas tendre la main à Jésus-Christ qui souffre dans la personne de ces malheureux ! Aussi, avouait-elle plus tard dans l'intimité : Ma conscience ne m'eût pas laissée en repos, si je n'avais pas fait mon possible pour les secourir.

« Un soir, en revenant de l'église, elle rencontra dans le bourg un pauvre vieillard, étranger et malade, qui ne pouvait plus se traîner. Elle s'empressa de lui procurer un lieu où il pût se reposer et lui

fit prendre quelque chose de fortifiant, car il paraissait mourir d'inanition. Elle le fit veiller toute la nuit et le matin fit appeler le médecin, qui le trouva très mal. Après lui avoir procuré des remèdes et du linge, elle avertit un prêtre. Le prêtre confessa cet homme qui en avait bien besoin, puis l'administra. Il était temps, car le pauvre vieillard mourut le soir en présence de Mlle Fristel qui ne l'avait pas quitté depuis le matin et qui, après l'avoir fait ensevelir, assista le lendemain à son enterrement, où elle suivit seule, avec sa domestique, ce convoi du pauvre qu'elle avait sauvé. Si elle ne l'avait pas recueilli, il est certain qu'on l'eût trouvé mort dans le chemin le lendemain matin, car c'était dans la saison la plus rigoureuse de l'année.

« Son ambition eût été de se charger elle-même des vieillards en les prenant chez elle. Elle disait à quelques personnes intimes : Si j'avais seulement un jardin attenant à ma maison, j'en abriterais quelques-uns ; mais n'ayant aucune sortie, il leur serait trop pénible de rester enfermés dans une maison où ils seraient si à l'étroit. Oh ! que je regrette de ne pouvoir commencer cette bonne œuvre. Dans ce même temps, une pieuse fille de Rothéneuf, qui faisait partie du tiers ordre et allait partir au couvent, vint prendre congé de sa supérieure et se recommander à ses prières. Celle-ci lui demanda de prier aussi à ses intentions. La bonne fille, qui joignait la simplicité à la sainteté, voulut savoir ce qu'il fallait demander à Dieu pour elle. Mlle Amélie lui répondit en souriant : Vous lui demanderez pour moi un grand jardin, afin que les pauvres vieillards

que je désire recueillir puissent le cultiver et s'y promener. »

A la demande de cette véritable mère des pauvres, la Providence allait faire une magnifique réponse.

CHAPITRE VII

Henri Lemarié.

Ici se rattache la relation de M. Pomphily : « Il existait à Paramé un propriétaire-cultivateur, possesseur d'un domaine d'une certaine importance, que lui avaient légué le travail et les épargnes de ses pères. Modeste dans ses goûts, conservant les simples habitudes de la vie des champs, son seul luxe était la bienfaisance. Aucun mendiant n'essuyait un refus à sa porte. Le pain et le cidre, offerts avec une parole affectueuse, la reposée au foyer ou dans la grange étaient comme un droit de passage qu'il accordait à tous. Aux pauvres dont on n'avait lieu de suspecter ni la paresse, ni l'inconduite, ses champs étaient ouverts pour y travailler, ses greniers et sa bourse pour y puiser des avances, des secours et la plupart du temps des dons gratuits, pour subvenir aux besoins de leurs familles.

« M. Henri Lemarié, c'était le nom de cet homme de bien, était célibataire. La plupart de ses parents collatéraux étaient eux-mêmes dans l'aisance ; mais il avait vu de près la misère qui règne dans les campagnes où il n'existe presque aucune organisation de la charité publique ou privée. Depuis longtemps, et surtout pendant les dernières années d'une exis-

tence atteinte d'une maladie qu'il savait mortelle, il se demandait comment il serait possible d'assurer des secours permanents aux invalides, aux vieillards, à tous ceux qui tombent épuisés dans cette lutte de l'homme avec la terre que l'on appelle l'agriculture, lutte dans laquelle, hélas ! ceux qui restent debout n'ont souvent ni le temps ni les moyens de panser les blessés. Il s'était posé le problème. Il mourut sans le résoudre. Mais il avait vu Mlle Fristel y travailler de son côté ; il pensa que les succès qu'elle avait obtenus avec de faibles ressources étaient une garantie de l'heureuse solution à laquelle elle parviendrait, si elle disposait de moyens d'action plus étendus. C'est pourquoi, par testament olographe (1) du 1er mai 1844, il l'institua sa légataire universelle. Aucune condition, soit dans l'acte, soit en dehors, écrite ou verbale, n'était imposée à cette libéralité ; M. Lemarié avait voulu placer à côté du don l'indépendance la plus complète. D'ailleurs, n'ayant

(1) Copie du testament : « Je soussigné Henri Lemarié, demeurant aux Chênes commune de Paramé, declare que le présent écrit est mon testament. Je prie M. François Jouanjan et M. Malo Gilbert, mes amis, demeurant aussi à Paramé, de veiller à son exécution.

« Je veux qu'une somme de six cents francs soit employée tant pour les frais de mon enterrement que pour des services, trentième et messes basses pour moi et mes parents défunts.

« J'institue Mlle Amélie Fristel, demeurant au bourg de Paramé, ma légataire universelle.

« Je donne à Marie Dubos (veuve Jamet) et à sa fille Marie Jamet, mes domestiques, conjointement une somme de mille francs payables par dixième en dix annees. Je donne à mon neveu Pierre Poivret une somme de quatre cents francs payables en quatre ans.

« Fait aux Chênes, le 1er mai 1844. H. Lemarié ».

entretenu avec M[lle] Fristel aucune relation habituelle de société, jamais il ne lui avait laissé soupçonner ses dernières intentions ; mais, pour les âmes inspirées par l'amour de leurs semblables, il est un centre commun où elles s'entendent et se pénètrent réciproquement : ce centre, c'est le Dieu de toute charité et de toute intelligence.

« Aussi quand, après la mort de M. Lemarié, arrivée le 25 juin 1846, le testament fut ouvert, la fortune qui tombait inopinément sur la tête de M[lle] Fristel la frappa comme la soudaineté d'une explosion ; mais ce fut une de ces explosions qui illuminent les cœurs forts, en éclairant tout à coup une voie nouvelle ouverte devant eux : elle comprit qu'elle devait se considérer, non comme propriétaire, mais comme dépositaire du talent que le divin Père de famille lui confiait pour le faire fructifier au profit des pauvres. En conséquence, son premier empressement fut de leur en assurer à l'instant la propriété, par un testament qu'elle écrivit dès le jour même, dans la crainte d'être prévenue par la mort, avant d'avoir déterminé l'usage de cette portion de leur patrimoine. »

L'abbé Paris a ajouté quelques traits à ce portrait, tracé avec amour par le juge du tribunal de Saint-Malo, car le dimanche qui suivit la mort il fit entendre au prône de la grand'messe ces paroles, si honorables pour la mémoire du défunt : « Qu'est-ce qui inspirait cet homme juste dont l'exemple n'a cessé de vous édifier pendant toute sa vie ? Qu'est-ce qui lui inspirait cette grande humilité, l'abnégation de lui-même, le désir d'être inconnu ? ce désintéresse-

ment, le bonheur qu'il éprouvait à rendre service et à soulager la misère ? Les pauvres feraient bien mieux que moi l'éloge de sa charité. Ils connaissent mieux que moi la bonté qui les accueillait toujours. Qu'est-ce qui lui inspirait cette réserve, cette délicatesse pour tout ce qui touchait à la réputation d'autrui ? Qu'est-ce qui lui inspirait cette vertu, d'autant plus admirable qu'elle est plus outragée de nos jours, la sainte modestie ? Vous connaissez tous sa grande probité, son amour pour la justice. Que de fois dans vos différends ne l'avez-vous pas pris pour arbitre ? Et, quand il avait prononcé, qui de vous aurait osé seulement récuser son témoignage ? » La religion, qui lui avait inspiré ces vertus et ces œuvres, élevait la voix dans l'assemblée des fidèles pour glorifier son serviteur.

Si le donateur avait gardé le secret sur sa largesse finale, celle-ci n'en avait pas moins eu son histoire. Une intervention discrète s'était exercée, celle de M. l'abbé Rosty, confesseur de M. Henri Lemarié : « La Providence voulut que M. Lemarié eût aussi besoin de ses sages avis, pour s'éclairer et diriger l'intention bien arrêtée où il était de continuer, après sa mort, les œuvres de charité qu'il faisait pendant sa vie. »

L'abbé Paris n'a pas seulement révélé en ces termes la cause cachée, il a tracé de son confrère un portrait qui achève de nous le faire connaître : « M. Rosty n'avait en partage ni la force, ni le talent de la parole ; mais il était de son état, comme on se plaisait à dire, et on le qualifiait ordinairement du titre de « petit saint ». D'un caractère doux et

affable, il était bien avec tout le monde et n'avait acception de personne. On put quelquefois regretter que son ministère ne fût pas plus brillant, mais on le trouva toujours à sa place, et ses œuvres sont là pour rendre témoignage à son zèle et à la droiture de son jugement. »

Mlle Fristel, M. Rosty, M. Lemarié étaient dignes les uns des autres, et forment un beau groupe qui se dresse idéalement à cet endroit de notre histoire.

CHAPITRE VIII

La Première Organisation.

Quand les affaires de la succession furent réglées, Mlle Fristel, aidée des conseils de MM. Jouanjan et Gilbert, exécuteurs testamentaires, prit les dispositions voulues pour transformer l'habitation du vénéré défunt en un petit hospice. M. Jouanjan commença l'ameublement en faisant don de sept lits, confectionnés sur le modèle de ceux de l'asile des vieillards récemment fondé à Saint-Servan.

Nous avons vu qu'une association charitable, patronnée par le clergé et la municipalité, s'était formée autour du Bureau de charité. Mlle Fristel, qui s'en était bien trouvée, ne changea pas de procédé. Elle adjoignit M. Pomphily, juge à Saint-Malo, et M. Renault, membre de la famille Lemarié, aux deux exécuteurs testamentaires ; elle invita les recteurs des deux paroisses de Paramé et de Saint-Ideuc, et le maire de la commune à se réunir avec eux, et elle leur exposa toute l'affaire. Aussi tout se fit-il sans heurts et sans entraves. Le Conseil opina pour l'ouverture de l'Asile avec six vieillards de la paroisse de Paramé et un vieillard de la paroisse de Saint-Ideuc, âgés d'au moins 70 ans. La décision

montre à l'évidence que, dans l'idée de tous, il s'agissait d'un petit hospice de vieillards.

Pour le tenir il fallait des aides. Or une jeune personne de la paroisse, Marie Hesry, avait été sur le point d'aller au couvent ; mais la supérieure du tiers ordre l'avait retenue, lui disant avec enjouement qu'elle la gardait pour être sa première novice quand elle fonderait une Congrégation. A la nouvelle de l'ouverture de l'Asile, Marie Hesry se présenta à sa supérieure et lui rappela sa promesse. Elle fut acceptée avec empressement. Cette bonne fille avait vingt-huit ans, était accoutumée aux travaux agricoles, connaissait les us et coutumes du pays, et était habituée au règlement du tiers ordre. C'était la personne qu'il fallait pour le service ordinaire d'un hospice agricole.

Mlle Fristel prévoyait qu'il lui faudrait du temps pour se dégager, car elle était impliquée dans les organisations précédentes et il importait de maintenir la distinction des œuvres. En attendant, elle sentait le besoin d'avoir à l'Asile une personne intelligente, capable de la représenter. Comme elle ne savait où la prendre, elle se mit en prières.

Sur les entrefaites eut lieu l'inauguration. « La veille de Noël 1846, la maison de Henri Lemarié, transformée en maison d'asile, recevait son premier hôte dans la personne de Guillemette Huet, ancienne couturière au village de Rothéneuf, âgée de soixante-dix-sept ans, sans autres ressources que la charité publique. Le même jour Marie Hesry, fille du Sacré-Cœur, appartenant à une famille honorable de laboureurs, entra dans la maison pour se faire la-

servante des pauvres. » C'est en ces termes que l'abbé Paris a consigné l'événement.

Le jour de Noël Mlle Amélie Fristel fit un dîner d'installation, auquel prirent part les deux conseillers que M. Lemarié lui avait donnés dans son testament, Mme Gilbert et Mlle Léocadie Fristel. C'était dans sa maison du bourg. Pendant le repas quelqu'un frappa à la porte. C'était un aubergiste, qui raconta qu'un malheureux poitrinaire était mourant chez lui, et que la bonne Demoiselle serait bien charitable de le prendre à son Asile. L'hôtelier ajouta que le malheureux ne voulait pas entendre parler du prêtre, parce qu'il se croyait abandonné de Dieu et des hommes. D'ailleurs il ne pourrait recevoir les Sacrements dans le grenier où il était réfugié, car pour y parvenir il fallait passer par l'écurie et monter par une mauvaise échelle. Il n'y eut point de refus. Le lendemain François Parcouet, qui n'avait pas encore quarante ans, était transporté aux Chênes.

Décidément il fallait à Mlle Fristel une suppléante. Habituée à voir dans chaque événement une disposition de la Providence, elle s'était adressée avec confiance au Sacré-Cœur et faisait une neuvaine de prières. Le dernier jour de la neuvaine elle communia à cette intention. Après la communion elle dit avec une grande ferveur au Cœur de Jésus que, s'il voulait faire cette entreprise réussir, il devait lui donner le moyen de l'exécuter. En faisant cette prière dans toute la simplicité de sa foi, elle était sûre d'être exaucée. Comme elle sortait de l'église elle s'entendit appeler et, en se retournant, elle vit

M. Gauchet qui se hâtait de la rejoindre. Ce personnage lui dit : « Voulez-vous ma fille ? »

Mlle Julie Gauchet avait vingt-quatre ans. Elle était née à Saint-Malo le 6 mars 1822. Comme ses parents avaient une propriété à Paramé, qu'ils habitaient alors avec leurs enfants, la jeune fille avait fait son éducation chez les Sœurs de la Sagesse, qui avaient dans le bourg une école avec pensionnat. Pendant ses trois années de pension, sa régularité en toutes choses et sa déférence pour ses maîtresses, sa douceur et sa condescendance envers ses compagnes lui avaient gagné l'estime et l'affection de tout le personnel. Constamment à la tête de sa classe, la première médaille de sagesse lui avait été attribuée chaque mois par la voix unanime de ses compagnes. Et, parce que les talents de Julie étaient unis à beaucoup de vertu, ses succès continus et les éloges qu'elle recevait de ses maîtresses n'altéraient point sa modestie et n'excitaient la jalousie de personne.

Sa conduite ne s'était point démentie à sa rentrée dans le monde ; aussi personne n'avait été surpris de la voir faire l'essai du cloître. Mais était-ce bien sa voie ? En tout cas, le père inconsolable était allé chercher sa fille et l'avait fait consentir à un retour temporaire. Maintenant il cherchait à conjurer le danger de la voir s'éloigner de nouveau : « Voulez-vous ma fille ? dit-il à Mlle Fristel. Depuis quelques jours elle parle avec beaucoup d'intérêt de l'Asile que vous projetez. » C'était la réponse de la Providence à la demande de Mlle Amélie. Le 1er janvier 1847, la précieuse recrue vint aux Chênes et une

cloche, que son heureux père avait à la maison et qu'il donna, servit à sonner l'entrée de sa fille dans le nouvel établissement.

Quant à François Parcouet, il n'y séjourna pas longtemps. Le 19 janvier il mourut, réconcilié avec Dieu et avec les hommes. Ce fut le premier deuil de l'Asile, ce fut aussi la première conquête de la charité hospitalière. Le vide se combla, car à la fin du mois de janvier l'hospice comptait douze vieillards, six hommes et six femmes.

Une troisième aide arriva, heureusement, le 1er février. C'était Adèle Dumesnil, qui faisait partie du tiers ordre comme les deux précédentes et qui avait passé sa jeunesse en service dans la famille Fristel à Saint-Malo. On rendait témoignage à Adèle qu'elle avait été d'un attachement et d'un dévouement exemplaires à ses maîtres. Elle avait puisé dans cette excellente famille les principes de grande piété qui la distinguèrent toujours. Elle était âgée de trente-trois ans.

Le lendemain 2 février, on admit encore trois vieillards, en sorte qu'il fallait pourvoir aux besoins de quinze personnes indigentes et infirmes. Ce même jour Mlle Anne Jouanjan, l'une des meilleures collaboratrices du Bureau de charité, prêta son concours dévoué et le continua pendant plusieurs années.

Quatre mois s'écoulèrent ainsi. Mlle Fristel devait se contenter de visites fréquentes aux Chênes, tout en préparant sa libération. Elle ne devait pas venir seule, car Marie Lefrançois, qui était sa servante après avoir été celle de sa mère, la suivit et

se fit la servante des pauvres vieillards. Elle n'avait que vingt-trois ans. Marie avait bon cœur et ne reculait pas devant les services à rendre aux malades.

Le besoin de la supérieure se faisait sentir et le bon ordre réclamait sa présence en permanence. « Elle put enfin », conclut M. Pomphily, « libre de tout autre engagement, se renfermer complètement dans sa mission hospitalière. Ce fut le premier jour du mois consacré à Marie. Il semblait que la divine Mère, que l'Église salue du titre de Consolatrice des affligés et de Salut des infirmes, voulût prendre l'œuvre naissante sous sa protection. Aussi la maison, que l'on nommait jusqu'alors les Chênes, s'appellera-t-elle désormais l'*Asile de Notre-Dame des Chênes.* »

CHAPITRE IX

La Première Organisation (*suite*).

En se retirant à son hospice, Mlle Fristel ne compromit point l'existence de ses entreprises antécédentes. Elle avait remis à Mlle Gilbert la gestion du Bureau de charité; à Marie Jugan, l'une de ses filles du Sacré-Cœur, la tenue de la bibliothèque et l'œuvre du Rosaire. Toutefois, elle conserva jusqu'à sa mort la direction du tiers ordre et l'ornementation de l'autel de saint Joseph. En reprenant son indépendance, elle avait su prudemment établir la distinction des œuvres et ne point rompre avec la chère paroisse.

Le dimanche on allait aux offices à l'église paroissiale. Ce n'était point un spectacle banal, de voir la fondatrice prêter son bras à quelque aveugle et ses compagnes aider les vieillards plus ou moins valides à marcher. Les « bonnes gens », comme on les appelait, n'étaient point dépaysés. Ils se retrouvaient au bourg avec leurs parents et leurs connaissances, qui d'ailleurs pouvaient les visiter aux Chènes, et ils avaient de temps en temps des jours de sortie. Si, au début, on avait eu quelque appréhension sur leur acclimatation à l'Asile, elle s'était promptement dissipée et déjà l'on sentait qu'ils étaient « chez eux ». Les Sœurs, comme on les

appelait en qualité de Filles du Sacré-Cœur, les voyaient prendre intérêt à l'établissement et s'y employer dans la mesure de leurs forces.

Notons que Mlles Gilbert et Jouanjan continuèrent avec dévouement le Bureau de charité, et qu'il n'a pas cessé de fonctionner quoique les conditions sociales se soient modifiées avec le temps. Notons également que, après Marie Jugan, successivement Mlles Amélie Herbert et Louise Féval ont continué la bibliothèque; que tout en la développant et l'adaptant aux besoins nouveaux, elles ont respecté la tradition et lui ont conservé le titre de bibliothèque du Rosaire. Notons encore que l'inventaire de la succession Lemarié avait évalué le revenu annuel à la somme de 2.345 francs (les meubles et l'argent à la somme de 6.500 francs), que la propriété des Chênes y entrait pour une bonne, mais non pour la plus forte part. De la sorte nous nous rendons un compte exact de la situation de Mlle Fristel à la paroisse et à l'asile.

Cependant l'Association avait fait du salon, où était mort son bienfaiteur, un oratoire. C'était presque un reliquaire. Le petit autel était celui de la chapelle du Pont-Pinel, où jusqu'aux troubles religieux de la Grande Révolution s'étaient faites les réunions mensuelles de la confrérie du Sacré-Cœur établie à Paramé dès 1734; la cloche était une cloche de la communauté Sainte-Anne à Saint-Servan, achetée à la même occasion; les stations du chemin de croix étaient d'anciens tableaux de la chapelle frairienne de Rothéneuf. Le vénérable M. Georges, pasteur de la paroisse, avait fait ces

dons comme témoignage de son parfait acquiescement à l'établissement de l'œuvre hospitalière.

Ce fut son vicaire, M. l'abbé Paris, qui suppléa le nonagénaire en offrant le saint sacrifice pour la première fois dans cette chapelle domestique, le 25 juin 1847, anniversaire de la mort de M. Henri Lemarié.

Le même jour, Mlle Fristel fit célébrer un service à la paroisse et invita toute la famille à y assister. Les uns avaient songé à intenter un procès en revendication, les autres avaient agréé la volonté du testateur; il est assez ordinaire en effet que les gens ne se résignent pas facilement à être frustrés dans leurs espérances. La légataire universelle profita de l'occasion pour les convier à dîner aux Chênes. Tous ceux qui étaient éloignés acceptèrent cette invitation, qui les surprit. Ils étaient dix-sept. Tous furent reçus avec cordialité et traités comme des bienfaiteurs. Après le repas, elle leur fit visiter les deux salles de vieillards hommes et femmes. Ils furent émerveillés de l'amabilité et de la charité de la bonne Demoiselle. Ils la félicitèrent d'avoir si bien employé l'héritage de leur parent, et proposèrent un infirme qu'elle accepta de suite. Ce fut de cette manière qu'elle les désarma et arrêta toute chicane, bien que le testament fût inattaquable.

A la fin de la première année on compta que vingt-et-un vieillards avaient été recueillis, dont dix-huit étaient vivants et trois étaient morts. Désormais l'hospice avait pris sa physionomie : assistance pendant la vieillesse et jusqu'à la mort, contentement des gens hospitalisés, dévouement des hospitalières, recours à la Providence pour augmenter les ressources indispensables. Les Chênes, c'était l'Asile.

Pourtant le début avait été dur et la jeune Association avait connu d'austères privations (1). On avait, il est vrai, des légumes et des fruits, même du beurre, du lait et des œufs ; mais on n'avait trouvé dans la maison qu'une provision de blé noir et de cidre en quantité bien insuffisante. Ce fond de nourriture était plus que frugal ; cependant les directrices s'en contentèrent, comme les bonnes gens. Or on avait une vingtaine de personnes à entretenir chaque jour. La provision néanmoins ne s'épuisa point jusqu'à la récolte suivante ; on ne put l'expliquer que par une multiplication surnaturelle et les hospitalières y reconnurent avec attendrissement une intervention de la Providence.

Un fait du même genre se produisit. Mlle Fristel avait reçu un gâteau pour la fête des Rois et elle était contente de fêter un peu l'Épiphanie avec tout son petit monde. Elle fit le signe de la croix sur le gâteau et se mit à le partager, en spécifiant que les pauvres vieillards seraient servis les premiers. Deux de ses compagnes lui firent observer, pendant qu'elle découpait, qu'il fallait faire les parts moitié plus petites si elle voulait qu'il y en eût pour tous. Or Mlle Fristel les fit au contraire plus fortes, et cependant il y en eut pour tout le monde. La multiplication se renouvela les années suivantes. On conçoit que la vénération des associées pour leur supérieure en fut augmentée et qu'elles lui attribuèrent une puissance particulière sur le Bon Dieu.

(1) On avait un âne et une chèvre. Celle-ci était un don et était fort utile pour fournir le lait à l'asile, quand l'unique vache n'en donnait plus. Il y eut un chien appelé Phanor.

M. l'abbé Rosty donna encore la direction sacerdotale. Malgré un ministère très chargé, il venait tous les vendredis entendre les confessions de la petite communauté et lui faire une conférence. Le passage suivant d'une de ses lettres donne l'idée de son genre : « Il ne faut pas oublier que beaucoup de personnes qui se confessent et communient souvent restent toujours avec les mêmes défauts. Ces personnes sont patientes, quand on ne les contrarie point ; elles sont bonnes et ferventes, quand tout va comme elles veulent ; elles sont humbles dans leurs paroles et leurs manières, quand on ne leur fait subir aucune humiliation ; obéissantes, pourvu qu'on ne leur commande ou qu'on ne leur défende que ce qui leur plaît, etc. D'où vient ce malheur ? de ce qu'on ne s'applique point sérieusement et constamment à faire mourir le vieil homme avec ses convoitises, et à se revêtir du nouveau qui n'est autre chose que l'esprit de Notre-Seigneur. Le remède au mal c'est la vigilance, par laquelle nous rentrons souvent en nous-mêmes, qui nous fait éviter certains défauts qui nous sont plus ordinaires et pratiquer les vertus opposées à ces défauts, qui nous fait examiner les dispositions habituelles de notre esprit et de notre cœur, afin de chasser avec persévérance la pensée et les réflexions qui nous font du mal, entre autres les pensées de tristesse, d'ennui, de découragement, d'inquiétude pour l'avenir, les tourments de la conscience malgré la sincérité des confessions et les décisions du confesseur. »

Ce bon prêtre, qui avait la science pratique de la pastorale, voulait que ses chères tertiaires se

renoncent elles-mêmes, mettent leur confiance en Dieu, et bénissent la Providence : « Pourquoi comptons-nous sur les hommes? Aujourd'hui ils paraissent, et demain ils ne sont plus, ou bien ils nous deviennent inutiles. Faisons notre devoir, et puis remettons-nous entre les mains de Dieu. Suivez la voie où vous êtes entrée. » Il disait encore : « Soyez donc bien persuadées que le bon Dieu ne vous oubliera point dans votre petite communauté. Il sera votre père, et il vous traitera comme ses enfants. »

L'abbé Rosty aida ainsi efficacement les nouvelles hospitalières à entrer dans les voies de la spiritualité et apporta son appui sacerdotal à la direction de Mlle Fristel. Ce ne fut que temporaire, car en 1848 le vénérable M. Georges mourut âgé de quatre-vingt-seize ans, et l'abbé Rosty fut nommé recteur de la paroisse de Saint-Briac. On ne le vit pas s'éloigner sans de vifs regrets; mais le bon prêtre leur recommanda de s'en remettre avec confiance aux soins de la Providence, qui saurait pourvoir à tous leurs besoins. Les associées eurent du moins la consolation d'obtenir, le 6 juillet 1848, de Mgr de Lesquen, évêque de Rennes, l'autorisation de conserver le Saint Sacrement dans leur oratoire. Ce fut le premier acte épiscopal les concernant, et la précieuse concession favorisa la vie de communauté.

La seconde année allait s'achever, sans autres changements notables [1], lorsque Mlle Fristel jugea le temps venu de faire une tentative dans sa propre

(1) On transforma une étable qui était au pignon de la maison. Le local put contenir dix lits (hommes) et était desservi de la cuisine par un guichet.

famille. Son frère Malo avait jadis épousé à Segré, en Anjou, Mlle Léocadie Aubry, fille d'un médecin. Transféré à l'Ile-Dieu, en Vendée, une fille leur y était née le 24 mars 1824 et ils l'avaient nommée Léocadie. L'enfant n'avait que six mois lorsque la jeune mère l'avait apportée malade à Paramé, et la tante Amélie l'avait disputée pendant quarante jours à la mort. Dans un moment d'angoisse où tout semblait désespéré, la tante avait crié avec toute sa foi : Cœur de Jésus, sauvez-la, vous le pouvez ! A plusieurs reprises les parents ramenèrent la petite Léocadie, croyant qu'il n'y avait que sa tante qui pût la remettre. Le rapprochement complet s'était effectué lorsque M. Malo Fristel avait pris sa retraite auprès de sa mère.

Ce fut dans ces conditions que Mlle Amélie avait commencé l'éducation de sa nièce et l'avait préparée à la première communion. La jeune Léocadie avait continué son éducation au pensionnat de la Sagesse, à Paramé. Elle s'y était distinguée sous l'habileté de ses maîtresses, et celles-ci avaient trouvé dans la timidité naturelle de leur élève la voie à une docilité parfaite. On conçoit quels liens d'affection s'étaient formés entre l'excellente tante et sa nièce reconnaissante : aussi lui était-elle particulièrement chère.

La jeune fille, livrée à elle-même, montrait une âme sensible et poétique, avec un penchant à la vie contemplative. Elle avait vingt-quatre ans. Or Mlle Amélie avait en Léocadie une confiance fondée sur sa grande piété, sa vertu éprouvée en maintes circonstances, son zèle pour la gloire de Dieu, son

dévouement sans bornes pour les pauvres et les affligés. Elle parla clairement à la jeune fille. Celle-ci avoua qu'elle songeait à entrer dans une communauté cloîtrée et qu'elle avait fait les premières démarches. La tante, qui avait aussi ses vues et ses pressentiments, ne se découragea nullement de cette ouverture, qui semblait démentir ses pieux projets.

Sachant par expérience que le Cœur de Jésus ne lui avait rien refusé, Mlle Amélie commença le jour même une neuvaine à ce divin Cœur. La neuvaine n'était pas terminée que la jeune personne venait dire qu'elle se sentait troublée depuis quelques jours et qu'elle se demandait si elle ne serait pas aussi agréable à Jésus-Christ en soignant ses membres souffrants, qu'en entrant dans un cloître pour y mener la vie contemplative. Finalement Léocadie ajouta que, si elle était sûre que l'Asile des Chênes deviendrait une communauté consacrée à honorer le Cœur de Jésus, elle y entrerait. La tante, heureuse de ces dispositions, confia à sa nièce ses propres désirs, et l'entente se fit. Il resta bien entendu que si, dans deux ans, la réalisation ne s'était pas effectuée, Léocadie Fristel aurait toute liberté de se retirer.

La neuvaine finissait à Noël 1848. Remplie de cette confiance qui opère des prodiges, Mlle Amélie alla chercher sa nièce chez ses parents à Saint-Malo, et en ce beau jour l'aspirante entra à Notre-Dame des Chênes.

CHAPITRE X

La Chapelle primitive.

De 1848 à 1851 l'Asile suivit sa marche ordinaire, comprenant généralement un personnel de vingt-deux vieillards. Il est vrai que l'espace manquait et qu'on ressentait le besoin de s'agrandir ; mais, comme le fermier occupait les bâtiments de la ferme jusqu'à l'expiration de son bail, le moyen le plus pratique était de rendre le salon à son ancienne destination. Pour cela, il fallait une chapelle. On y pensait, d'autant plus que la fervente supérieure souffrait de n'avoir à offrir à Notre-Seigneur qu'un simple oratoire avec des chambres habitées au-dessus. Pourtant on remettait en considérant la dépense à faire et la modicité des ressources, lorsque se produisit un événement qui parut un avertissement du ciel et enleva toute hésitation.

Le *Commerce breton*, journal de Saint-Malo, en donna cette relation : « Au milieu du violent orage de la nuit dernière (27 juin 1850), la foudre est tombée dans la commune de Paramé, sur la maison de la Salle d'Asile. Le tonnerre est tombé sur une cheminée : là il semble que le courant électrique s'est divisé, traçant une espèce de sillon sur le toit

au nord et au midi, en enlevant les ardoises. Au midi, la foudre a pénétré dans une chambre occupée par Mme la Supérieure de l'établissement, en brisant les volets et les vitres de la fenêtre ; cette dame a vu son appartement tout en feu ; jugez quelle frayeur ! Au-dessus de cette chambre est une mansarde occupée par des *bonnes gens ;* sur les murs, au pied de l'un des lits on voit encore les traces de la foudre. Au nord, le tonnerre s'est encore fait jour dans la chambre d'une des dames de l'établissement, passant à travers volets et vitres, comme dans l'appartement de Mme la Supérieure. Enfin la chapelle même n'a pas été épargnée ; les vitres de la fenêtre du nord ont été brisées, et dans le mur opposé, à l'intérieur, on aperçoit une espèce de trou de balle assez profond. Il est rare de voir des effets de tonnerre aussi curieux ; n'est-il pas prodigieux qu'il ait pénétré dans ces divers appartements, sans blesser même le plus légèrement les personnes qui les occupaient et sans y répandre l'incendie ? Aussi ne pouvait-on voir sans émotion les personnes pieuses et charitables qui se sont vouées dans cette demeure au soulagement de la vieillesse pauvre et infirme, rendre grâces au ciel de les avoir sauvées d'un pareil péril d'une manière, je dirai aussi miraculeuse ! »

La communauté se rassembla dans l'oratoire, chanta le *Te Deum* d'action de grâces, puis fit le chemin de croix avec promesse de renouveler ce saint exercice chaque vendredi, en mémoire de la préservation à pareil jour de l'établissement et du personnel. Durant les mois qui suivirent, on

s'employa à réparer le sinistre et à entrevoir la construction d'une chapelle.

Le 2 juin 1851 on posa la première pierre, que bénit M. Hamon, le recteur de la paroisse. M. Frangeul, architecte de Saint-Malo, avait fait le plan. On n'eut pas à se préoccuper de la pierre, car on en trouva une carrière sur place, dans le haut de la cour de la ferme. L'Asile comptait des personnes qui s'y intéressaient, puisqu'un petit ouvroir fonctionnait, un jour par semaine, pour mettre en état les vêtements des vieillards. Il arriva que les amis de l'œuvre se firent les manœuvres bénévoles de l'entreprise, maniant la pioche et la bèche, transportant les matériaux : « On ne tenait pas compte d'un habit déchiré, ni d'une robe maculée. » Citons MM. Blaize, Gilbert, Gauchet, Herbert et les vicaires ; Mmes Gaultier, Lemasson, Rouxin, Jouanjan, Démolon, etc., que souvent leurs domestiques accompagnaient. Tout le monde voulait contribuer à l'érection de la maison de Dieu et de la chapelle des pauvres.

La dépense fut si peu onéreuse dans ces conditions, que le gros œuvre ne dépassa pas 3.000 francs, et que le coût total ne s'éleva qu'à 5 ou 6.000 francs. Les deux quêtes à la bénédiction de la première pierre et de la chapelle rapportèrent 385 francs, une loterie pour les croisées 495 francs, un don pour le pavé 125 francs, une offrande pour la balustrade 200 francs, une largesse de M. le Maire 150 francs pour l'ornementation de l'autel, une somme de 100 francs de Mme Blaize pour la statue de la Sainte Vierge, etc. Le don généreux fut celui

de Mlle Gaultier, qui avait promis 1.000 francs pour la chapelle si Notre-Dame des Chênes guérissait Eugène Lemasson, son neveu, et qui versa cette somme après avoir obtenu la faveur sollicitée.

Le 6 août 1852 M. Maupoint, vicaire général, bénit la modeste chapelle, puis y célébra le saint Sacrifice en présence d'une assemblée joyeuse, qui débordait jusque dans la tribune. Ce fut un beau jour pour la petite communauté, qui avait maintenant un sanctuaire convenable et de l'espace pour les cérémonies.

L'édifice était placé à angle droit avec la maison principale, presque en bordure du chemin des Chênes, et en communication avec l'asile. Une sacristie, qui éleva le coût d'à peine 700 francs, fut établie au chevet de la chapelle. Une cloche du poids de 129 livres se balançait dans le petit clocher et sonnait les exercices du culte. La maison de campagne avait pris, de ce fait, l'air d'une communauté.

Il ne manquait qu'un aumônier : « Cette affaire, a raconté l'une de ces Dames, paraissait d'autant moins réalisable que le personnel était trop minime et que les ressources dont Mlle Fristel pouvait disposer suffisaient à peine pour faire vivre les vieillards. Il lui eût donc été impossible de payer les moindres honoraires au prêtre assez dévoué pour s'installer dans un si petit asile, où, en dehors des chambres occupées par la communauté, il n'y avait que deux appartements sous le chaume, au-dessus de la grange. Mais ce qui paraît impossible à l'homme ne l'est pas à Dieu. Aussi pour contenter

les désirs de la bonne mère, qui ne pouvait plus traîner ses bonnes gens à la messe le dimanche, tant ils étaient devenus infirmes, il permit que le vicaire le plus capable de Paramé fût atteint d'une maladie d'échauffement, causée par la fatigue de son ministère. Celui-ci demanda à Mgr Saint Marc l'autorisation de se retirer aux Chênes pendant quelque temps, pour prendre un repos bien nécessaire. L'évêque de Rennes acquiesça et proposa de lui allouer une petite pension sur la caisse du clergé. » Ce fut dans cette circonstance que M. l'abbé Paris entra à Notre-Dame des Chênes. Tout en rétablissant sa santé, il assura le service religieux de l'Asile et devint le continuateur de M. l'abbé Rosty dans la direction spirituelle de la communauté.

C'est le lieu de mentionner que la fondatrice n'avait pas seulement consacré la demeure hospitalière aux Saints Cœurs de Jésus et de Marie, mais qu'elle avait encore choisi saint Joseph et sainte Anne pour principaux intercesseurs : « C'était avec la confiance la plus entière d'être exaucée qu'elle s'adressait à eux dans ses besoins ; elle aimait à leur rapporter les bienfaits et les grâces qu'elle recevait de la Providence. » On conçoit, après cette succession d'événements favorables, combien son âme vivait avec Dieu et les amis de Dieu. Là était sa puissance surnaturelle.

On conçoit également combien la pensée de M. Henri Lemarié était associée aux prières de Mlle Fristel, et combien sa mémoire était vivante chez les habitants de son hospitalière maison. On

calcula qu'il y avait sept ans qu'il était mort et, le 19 juillet 1853, on écrivit à l'évêché : « Monseigneur, c'est dans cet oratoire et sous la protection des prières des pauvres de l'Asile que l'on voudrait voir reposer les restes du fondateur ; il serait consolant de penser que la dépouille de cet homme de bien fût conservée dans le lieu même où il a médité, préparé et accompli tant de bonnes œuvres. » L'évêque répondit : « C'est une dette de reconnaissance et de religion. Je vous donne toutes les autorisations qui me concernent, pour inhumer ecclésiastiquement dans la chapelle des Chênes, les restes du vénérable fondateur de ce pieux établissement. »

Les démarches civiles ayant eu un égal succès, le 5 août 1853 on releva, dans le cimetière de Paramé qui entourait l'église paroissiale, les ossements de Henri Lemarié ; puis on les plaça respectueusement dans un coffret que Corentin Roux, l'un des vieillards, transporta à l'Asile. On redisait, en lui faisant l'application du texte biblique des Patriarches : « Il est retourné dans sa terre. » Le 26 octobre, deux mois et demi plus tard, l'abbé Rosty, son confesseur, célébra le service funèbre de translation, à la suite duquel l'abbé Paris déposa le précieux coffret dans un caveau préparé tout près du sanctuaire, du côté de l'Évangile.

L'homme simple et modeste, qui n'avait songé qu'à la bienfaisance, trouvait dans sa charité même un triomphe : la piété, la reconnaissance et l'amour entouraient son tombeau. La nombreuse assistance de parents et d'amis, qui se pressait dans l'enceinte

et qui reportait son regard des vieillards et des hospitalières au tombeau, se sentait délicieusement émue, puis se retirait lentement en commentant cette grande leçon. Mlle Amélie Fristel était absorbée dans ses pensées et louait Dieu !

CHAPITRE XI

Le Supérieur général des Eudistes.

En ouvrant l'Asile des Chênes, M[lle] Fristel et ses compagnes apportaient avec elles une forme de vie semi religieuse et semi séculière. Tel est le tiers ordre des Filles du Sacré-Cœur. On les a appelées gracieusement « les religieuses de la maison » et on les appelait communément « les bonnes sœurs », parce qu'elles menaient en quelque manière la vie religieuse dans le monde. Ici nous abordons la vocation particulière de M[lle] Fristel et, pour la faire entendre, nous avons à donner quelques notions historiques.

Au XVII[e] siècle un missionnaire renommé, le P. Jean Eudes, avait fondé la congrégation des Eudistes et l'ordre de Notre-Dame de Charité. Les Eudistes s'emploient à la tenue des séminaires, à l'éducation et aux missions. Les Sœurs de Notre-Dame de Charité (1641) sont souvent appelées les Sœurs du Refuge parce qu'elles tiennent des refuges ; et, on en aura pleinement l'idée, si l'on rappelle que deux siècles plus tard (1835) la congrégation si florissante du Bon-Pasteur en est issue (1).

(1) Au XIX[e] siècle. l'Ordre de Notre-Dame de Charité s'est divisé en deux branches, celle du Refuge dont les maisons sont indépendantes les unes des autres, conformément à l'institution primitive, et celle du Bon-Pasteur dont les couvents, au nombre de plus de 250, relèvent d'une supérieure générale résidant à Angers et forment une grande congrégation

Au cours d'une centaine de grandes missions que le P. Eudes donna, principalement en Normandie, en Bretagne et en Bourgogne, il reconnut que beaucoup de personnes aspirant à la perfection chrétienne sont obligées de rester dans le monde, sans pouvoir embrasser l'état religieux. L'homme de Dieu institua pour elles un tiers ordre, dont les obligations ne sont ni austères ni compliquées, mais qui comporte le célibat. Il dédia ses trois sociétés aux Saints Cœurs de Jésus et de Marie et il forma, par l'union spirituelle des trois branches, un cortège d'honneur autour des Sacrés-Cœurs, dont il fut l'apôtre inspiré. Un bref du pape Pie X l'a déclaré « Père, Docteur, Apôtre de la dévotion aux SS. Cœurs. »

Les tertiaires eurent un rôle important dans la société, depuis leur origine jusqu'au milieu du XIX[e] siècle, avant le grand établissement des congrégations religieuses dans les campagnes. Elles apprenaient aux enfants les prières et le catéchisme, souvent même à lire et à écrire ; elles visitaient les malades et assistaient les mourants ; elles formaient un noyau de piété et de bonnes œuvres dans les bourgs et les villages ; sous la direction du pasteur de la paroisse, elles avaient une réunion mensuelle. Leur simplicité les préserva pendant la Terreur et elles purent généralement, en l'absence des prêtres emprisonnés ou exilés, continuer à l'écart leur mission bienfaisante, réunissant les parents et les voisins le dimanche, lisant avec eux les prières de la messe, récitant le chapelet et chantant les cantiques populaires. Ce fut leur temps héroïque.

A l'époque où vivait Mlle Amélie, elle était donc encore en pleine prospérité, et nous voyons en sa personne tout ce que cette société, mêlée au peuple, avait d'estimable et de bienfaisant. Mlle Fristel avait une émule dans une humble femme du tiers ordre de Saint-Servan, douée comme elle du génie de la charité, la célèbre Jeanne Jugan, à qui revient la gloire de la fondation, en cette ville, des Petites Sœurs des Pauvres, au commencement de l'hiver 1839, et dont nous avons relaté les belles actions dans notre *Histoire des Petites Sœurs des Pauvres.*

Ainsi le tiers ordre du B. P. Eudes peut revendiquer comme deux de ses gloires, Jeanne Jugan et Amélie Fristel ; et l'une influa sur l'autre selon la teneur d'un document officiel, qui se rapporte à cette époque : « Tout près du berceau de l'admirable société des Petites Sœurs des Pauvres une autre bonne œuvre s'est inspirée à la même source. » Il est certain d'une part que la vue de l'asile des vieillards de la tertiaire Jeanne Jugan ne put que confirmer la tertiaire Amélie Fristel, soumises l'une et l'autre à la direction dans les retraites du R. P. Louis de la Morinière, dans sa résolution d'établir une œuvre similaire à Paramé ; il est certain d'autre part que les Petites Sœurs des Pauvres eurent la dévotion aux SS. Cœurs et que dans toutes leurs chapelles primitives on voyait exposés les cœurs de Jésus et de Marie, témoignage non équivoque du culte ancien de la tertiaire fondatrice (1).

(1) L'image-notice que sa congregation a editee porte : « Pauvre des dons de la nature, riche des dons de la grâce, Jeanne Jugan s'éleva au-dessus de sa condition par l'amour

Une fois par an, vers le mois de juin, les filles du Sacré-Cœur se réunissaient dans des maisons de retraite de leurs diocèses. Elles avaient des prédicateurs spéciaux, qui les entretenaient de la pratique de leur Règlement, des vertus de leur état et des œuvres de miséricorde. Après s'être retrempées dans l'esprit de leur société, elles retournaient dans leurs paroisses et gardaient, dans leur dispersion, le sentiment qu'elles faisaient partie d'une association étendue.

Mlle Amélie Fristel était encore une jeune personne, quand elle s'agrégea au tiers ordre. La maison de retraites pour la région maritime était celle du Rocher, à Saint-Servan. Ce fut là qu'elle entra en rapports avec le P. Louis de la Morinière, qui venait

de Dieu et l'amour du prochain malheureux. Sa foi et son bon cœur lui donnerent l'intelligence du vieillard infirme et indigent ; elle fut la premiere Petite Sœur des Pauvres, et sa modeste demeure fut le premier asile de la Famille hospitalière. Comme elle avait reçu d'en haut l'intelligence du vieillard pauvre et delaissé, de même, elle reçut l'intelligence de la quête ; et le génie de charité dont elle etait douée lui en fit decouvrir les ressources providentielles. Née à Cancale le 28 octobre 1792, elle avait recueilli à Saint-Servan le premier vieillard, une femme âgée, au commencement de l'hiver 1839. Le 29 mai 1842, âgée de 50 ans, elle réunit les voix de ses compagnes et fut elue première superieure de cette nouvelle famille religieuse. Le 23 decembre 1843, elle fut deposée à cause de l'incompatibilite entre l'exercice de sa charge et les absences necessitees par la quête, ou plutôt Dieu qui la destinait à être le pionnier de la Famille hospitalière, lui rendit sa liberte d'action. Elle étendit ses quêtes, obtint le prix Montyon, qui lui concilia l'opinion publique, et parvint à etablir le second asile de vieillards, en février 1846, dans la ville de Rennes. A l'abri de son âge et de sa reputation, la Congrégation naissante put se developper et s'organiser pour le bien des Sœurs, des pauvres et de la société... Elle mourut à la Tour Saint-Joseph, le 28 août 1879, a l'âge de 86 ans. Sa mémoire est en bénédiction. »

d'être l'un des agents de la restauration des Eudistes et qui en était devenu le supérieur général (1). Elle se mit sous sa direction avec une pleine confiance et une vénération filiale. De son côté, le successeur du P. Eudes apprécia grandement sa fille spirituelle, qui était à la tête du tiers ordre de Paramé. Comme il avait sa résidence à Rennes, des rapports assez suivis, soit de vive voix, soit par correspondance, s'établirent entre les deux personnes. La jeune supérieure puisa à la source et reçut de la première autorité la formation et la direction. Pendant plusieurs années, à l'occasion des retraites, ce fut un cours de spiritualité selon la méthode et dans l'esprit du Fondateur ; pendant plusieurs années elle entretint dans les pratiques et l'esprit du P. Eudes les tertiaires de Paramé ; pendant plusieurs années elle fut en contact avec divers autres groupes de la région.

(1) La congrégation des Eudistes, dispersée par la Révolution, eut pour restaurateur le P. Blanchard, prêtre de haute valeur, qui fut proviseur du Lycée et recteur de l'Académie à Rennes. Celui-ci avait fait de sa propriété l'Institution Saint-Martin pour les jeunes élèves ecclésiastiques, et leur faisait suivre les cours du Lycée. Il s'était adjoint l'un des professeurs du lycée, Jérôme-Louis de la Morinière, qui menait les élèves de Saint-Martin aux cours et les ramenait. Le jeune et distingué professeur alla faire ses études théologiques au séminaire de Saint-Sulpice à Paris et en revint prêtre. M. Blanchard se l'adjoignit. Le 9 janvier 1826, l'assemblée des anciens Eudistes déclara la congrégation rétablie sous le supériorat général de M. Blanchard. Lorsque celui-ci mourut en 1830, le P. Louis de la Morinière lui succéda et résida également à Rennes. Par ses fonctions mêmes il était le directeur-né des Tertiaires, et l'évêque de Rennes lui abandonna la direction des filles du Sacré-Cœur dans le diocèse.

On pourra lire avec intérêt les lettres du Supérieur général et autres documents, cités in-extenso dans le P. Guiné.

Après la mort de sa mère et avant de se lancer dans ses entreprises charitables, Mlle Fristel avait pris conseil du P. Louis de la Morinière ; et celui-ci avait répondu : « La société des Sœurs du Tiers Ordre est appelée à contribuer à toutes sortes de bonnes œuvres : c'en est le véritable esprit. Ainsi, non seulement je ne blâme point votre désir d'établir un Bureau de charité, mais je ne saurais trop vous engager à le mettre à exécution. »

Après la mort de M. Henri Lemarié elle avait informé le P. Louis de la Morinière de l'héritage qui lui incombait et l'avait de nouveau consulté. Le Supérieur écrivit : « Si vous avez reçu l'envoi en possession, mon avis est que vous agissiez comme propriétaire, que vous alliez habiter la maison des Chênes si c'est votre intention de l'habiter. »

On comprend de quel poids furent des consultations aussi autorisées sur les décisions de la vertueuse Demoiselle. Elle eut, à la retraite de 1847, l'occasion désirée d'en conférer avec le sage Directeur et d'arrêter, de concert avec lui, quelques pratiques supplémentaires.

A l'occasion de la fête de Noël, le Supérieur général des Eudistes écrivit cette phrase caractéristique, qui nous renseigne absolument sur l'idée que de part et d'autre on se faisait de l'association à cette époque : « Je vous souhaite à toutes, mes chères filles, une heureuse année, une année de progrès dans les vertus religieuses, non par les vœux, mais par l'esprit de sacrifice, d'abnégation entière de votre volonté et de tout vous-même. » Il est question de

vertus, non de vœux : c'est le tiers ordre simplement.

L'année suivante, au mois de mai 1848, le Père Louis de la Morinière vint visiter l'établissement. Il s'entretint avec les tertiaires hospitalières ; il fit quelques réglementations pour le bon ordre de l'Asile et l'avancement spirituel de la communauté. A cette occasion, il présida une réunion qui comprit les filles du Sacré-Cœur de la paroisse et celles de la communauté, assemblées, sous leur supérieure commune, dans la chapelle de Notre-Dame des Chênes ; et il leur adressa, avec l'autorité que lui conférait sa charge, une pressante et paternelle exhortation.

Ce fut son dernier acte, car il mourut à Rennes le 30 janvier 1849, à l'âge de cinquante-huit ans. Il fut en quelque sorte le premier supérieur ecclésiastique de l'Association de Notre-Dame des Chênes, et il présida à sa première organisation régulière sur la base, acceptée par toutes, du tiers ordre dont elles faisaient partie. Tel fut son rôle providentiel.

CHAPITRE XII

Le Règlement du Tiers Ordre.

La petite communauté était en réalité un tiers ordre, ayant la vie commune et une adaptation à la mission hospitalière ; et Mlle Fristel en était régulièrement la supérieure. Comme la plupart des associées en faisaient partie, avant même leur entrée aux Chênes, elles étaient habituées à ce genre de vie, en sorte que la transition s'opéra spontanément. La Supérieure avait, il est vrai, comme propriétaire et organisatrice de l'établissement, un nouveau titre à l'autorité.

Une étude succincte du Règlement donne une vue d'intérieur sur l'Association, en même temps que l'intelligence de sa situation :

« Les personnes qui seront dans la société du Sacré-Cœur feront une profession particulière de continence et de chasteté ; et, si elles n'y sont pas engagées par vœu, au moins elles ne penseront jamais au mariage.

« Elles s'accoutumeront à ne point être délicates dans le boire et le manger, mais se contenteront de la nourriture la plus simple.

« Elles éviteront le luxe dans les habits, les por-

tant toujours d'une couleur fort modeste, telle que le blanc, le brun ou le noir.

« Les sœurs porteront, dessous leurs vêtements ordinaires, un petit habit composé : 1° d'une tunique de laine blanche ou de toile ; 2° d'une ceinture de soie blanche ; 3° d'un cœur de soie rouge surmonté d'une petite croix rouge (représentant le Cœur de Jésus), auquel on en joint ordinairement un autre de même couleur et transpercé d'une lance (représentant le Cœur de Marie). Les sœurs porteront l'un et l'autre attachés à la tunique, en dedans, sur leur cœur ; 4° elles porteront aussi à leur cou un cœur de métal dans lequel elles renfermeront un écrit de leur consécration.

« Elles porteront un anneau et un christ. »

Ce petit habit est remis avec cérémonie dans les assemblées de la société. Le prêtre directeur bénit les insignes, adresse aux nouvelles tertiaires une allocution sur l'engagement qu'elles vont contracter, puis reçoit leur promesse de garder fidèlement le Règlement.

Quant à son gouvernement, la société est sujette à l'autorité de l'évêque. Le Supérieur général des Eudistes est de droit le premier supérieur de toutes les sociétés.

Dans chaque société, il y a une supérieure et une assistante, élues à la pluralité des suffrages. L'office de la supérieure est : de faire observer le Règlement et d'avertir celles qui se relâchent ; d'entretenir l'union entre les sœurs et de les porter à la perfection, d'avoir soin que les malades de la société soient visités.

L'humilité, la simplicité et la modestie sont les vertus caractéristiques des filles du Sacré-Cœur.

Outre la pratique de l'amour de Dieu et du prochain, le Règlement demande le recueillement et la mortification des sens, la réception fréquente des sacrements, l'assistance mutuelle, les œuvres de miséricorde, notamment l'enseignement des ignorants et le soin des malades.

Le règlement journalier comporte la régularité dans les heures des repas, du lever et du coucher, autant que possible : l'oraison et l'assistance à la messe, l'examen de conscience, la récitation du chapelet. Dans la matinée on dit la litanie du Saint Cœur de Jésus, dans la soirée la litanie du Saint Cœur de Marie. On garde le silence, autant que possible, de 9 à 10 heures le matin, de 4 à 5 heures le soir.

Chaque année on célèbre avec dévotion la fête du Saint Cœur de Marie le 8 février, et la fête du Saint Cœur de Jésus le 20 octobre. Le 19 août, fête du B. Jean Eudes, il y a union de prières entre tous les membres de ses familles religieuses.

Les formules comprennent les suaves prières composées par le saint Fondateur en l'honneur des Sacrés Cœurs, et qui sont en usage dans toutes les branches de la famille eudistine.

Telle est la forme de vie que Mlle Fristel et ses compagnes apportèrent avec elles aux Chênes et qu'elles conservèrent pendant toute la première période d'organisation. Telle fut donc la première règle suivie à Notre-Dame des Chênes. Mlle Fristel était apte à la faire observer, puisqu'elle la prati-

quait depuis longtemps et qu'elle avait acquis, dans l'exercice de sa charge de supérieure du tiers ordre, la science pratique du gouvernement et la connaissance expérimentale des âmes.

Sur cette base, quelques pratiques de vie commune et hospitalière s'étaient graduellement posées, et un petit coutumier s'ébauchait. Dans la retraite de 1847, la fondatrice, approuvée par le P. Louis de la Morinière, avait déterminé les heures du règlement journalier et y avait ajouté la récréation et la lecture spirituelle. Le vendredi il y avait le contrôle sur l'observation de la règle et du silence, une sorte de petit chapitre des coulpes.

Ce fut dans cette retraite, qui suivit son entrée aux Chênes, qu'elle rédigea son programme d'hospitalité : « Examinons souvent si nous n'avons rien à nous reprocher dans les rapports de charité extérieure que nous aurons avec nos sœurs et dans ceux que nous aurons avec les pauvres dont nous sommes les servantes, nous rappelant souvent que le moindre service rendu à nos frères en Jésus-Christ et pour Jésus-Christ, il se le tiendra comme fait à lui-même. Voilà le point sur lequel chacune de nous doit insister scrupuleusement, parce qu'il est essentiel pour remplir les devoirs de notre vocation. »

Plus tard, trouvant que les quelques articles qu'elle avait rédigés étaient trop courts ou pouvaient être interprétés en différents sens, la fondatrice les modifia en les éclaircissant. A une autre reprise elle ajouta, de concert avec Mlles Gauchet et Léocadie Fristel, quelques articles dont l'expérience avait fait connaître l'utilité. La Supérieure les soumit au

Supérieur général des Eudistes, qui les mit au point en ajoutant ou en retranchant, lors de sa visite en 1848. Après la mort de celui-ci, la direction du tiers ordre passa à l'un des vicaires généraux, et Mlle Fristel estima qu'elle aurait à lui présenter la rédaction ; mais, toujours craintive de mal faire, la bonne Demoiselle la soumit à l'examen de M. l'abbé Rosty, qui avait gardé toute sa confiance et celle de ses compagnes. M. Rosty la retourna le 9 septembre 1849 avec cette mention : « Mes chères sœurs, après avoir examiné votre petit règlement manuscrit, il ne m'a pas paru qu'il y eût beaucoup de choses à changer, ni à y ajouter. »

Ce double témoignage des directeurs spirituels de la communauté, antérieurs à l'année 1850, est la preuve qu'elle se trouvait bien de sa règle primitive.

CHAPITRE XIII

Les Aspirations de la petite Société.

Mademoiselle Amélie Fristel et ses compagnes avaient continué à porter leurs costumes et leurs noms de famille. Les tertiaires en effet ne se distinguaient point des autres classes de la société, si ce n'est par un cachet de modestie et de simplicité ; elles continuaient normalement à vivre dans leurs familles ou dans leurs demeures particulières. Le Règlement est formel à cet égard. Il est vrai qu'assez généralement on les appelait les sœurs du Sacré-Cœur ; mais elles n'étaient point pour autant engagées dans la vie religieuse et elles avaient au moins autant le genre de vie séculière. C'est ce qui explique pourquoi l'évêque de Rennes appelait Mlle Fristel et ses compagnes « les Dames de Paramé. » Pour l'autorité ecclésiastique, c'est-à-dire canoniquement, voilà ce qu'elles étaient.

Cependant le courant les portait vers l'état religieux. Non seulement trois de ces Dames y avaient sérieusement songé avant de s'adjoindre à Mlle Amélie Fristel, mais cette vertueuse personne avait reçu plusieurs avertissements surnaturels, que M. Pomphily a soigneusement relevés dans sa notice.

« Une nuit, pendant une insomnie, une clarté subite illumina sa chambre, il lui sembla que la Sainte Vierge lui apparaissait et lui annonçait qu'elle deviendrait fondatrice d'une congrégation nombreuse. Elle jeta un grand cri qui réveilla sa mère couchée dans la pièce voisine. Celle-ci, voyant le reflet lumineux, crut que sa fille avait allumé son flambeau, et lui demanda si elle était indisposée ; à quoi cette dernière répondit négativement et aussitôt la clarté s'éteignit.

« Pendant une retraite qu'elle fit à la maison du Rocher à Saint-Servan, le prêtre auquel elle s'adressa lui affirma, sans la connaître, qu'elle serait un jour religieuse ; et comme elle objectait l'impossibilité d'abandonner sa mère et qu'après la mort de celle-ci elle serait trop âgée pour entrer au couvent : Je vous répète, répliqua le ministre de Dieu, que vous deviendrez la mère d'une nombreuse famille religieuse (1).

« Une autre fois une fille du Sacré-Cœur, qui vivait en réputation de sainteté, lui prédit avec assurance et précision qu'elle serait fondatrice d'un hospice de vieillards. Ceci paraissait encore plus improbable que l'entrée en religion. Aussi Mlle Fristel prit-elle ce propos comme le résultat de l'exaltation de l'esprit de la bonne fille. Cependant vingt ans plus tard l'invraisemblable était devenu vérité. »

Mlle Léocadie a rapporté de son côté que dans

(1) Le P. Guiné dit : « Tout porte à croire que ce prêtre était le R. P. Louis de la Morinière et qu'il prononça ces paroles à la première retraite dont Marie-Amélie suivit les exercices au Rocher. »

l'entretien qui décida de son entrée aux Chênes, sa tante lui « assura que son plus grand désir était de se consacrer à Dieu sous le vocable du Sacré-Cœur, ainsi que ses compagnes, si elles en obtenaient l'autorisation. »

Ajoutons qu'une préoccupation d'un autre genre agissait sur l'esprit de la supérieure de l'Asile. Elle voulait assurer après elle l'existence de son œuvre. Or, d'après la législation alors existante, elle trouvait des difficultés à la transmettre par succession testamentaire à une personne choisie ou à une association de personnes purement laïques; mais elle trouvait des facilités à la transmettre à une Association religieuse légalement reconnue. Son conseiller Pomphily était aussi d'avis « qu'un seul moyen était évidemment praticable, c'était de consacrer l'établissement par un solennel abandon à la religion, qui seule a le secret de la perpétuité ».

De quelque côté qu'elle envisageât la situation, Mlle Amélie aboutissait à la même conclusion : obtenir l'autorisation ecclésiastique. Fortement sollicitée par ses compagnes, elle se décida à aller trouver l'évêque, pour lui faire part du vœu de la Communauté et prier Sa Grandeur de leur nommer un supérieur, attendu qu'elles venaient de perdre le leur. Sa nièce l'accompagna. Mgr Saint-Marc les accueillit comme un père. Il leur accorda pour supérieur M. Amand Maupoint, l'un de ses vicaires généraux ; mais il ne donna point l'autorisation de constituer une nouvelle Congrégation, se retranchant derrière les statuts promulgués dans le concile provincial tenu à Rennes en 1846.

C'était un échec. Cependant l'attribution d'un supérieur diocésain marquait un pas en avant : par le fait même, Mgr Saint-Marc les traitait comme une de ses Communautés et reconnaissait de quelque façon leur existence. En les appelant, non pas les Sœurs, mais les Dames de Paramé, il marquait nettement leur position canonique ; pourtant il les établissait dans une position mixte. Le refus épiscopal ainsi mitigé devenait une épreuve, qui n'interdisait ni les aspirations ni les espérances.

Au mois d'avril 1849, M. le Vicaire général avait fait sa première visite à Notre-Dame des Chênes. Il se rendit compte par lui-même de l'état des choses, entendit les confidences de ces Dames et ne tarda pas à être gagné à leur cause. Toutefois sa tentative n'eut pas plus de succès et Monseigneur réitéra son refus. Il faut convenir que la petite Société était si peu nombreuse et qu'elle avait une œuvre si limitée, que le prélat pouvait à bon droit se réserver.

Comme expédient, M. Maupoint proposa l'association à une Congrégation diocésaine. Ces Dames, ne voyant point d'autre combinaison possible et apprenant que Mgr Saint-Marc l'agréait, s'y rallièrent. Le projet d'union avait déjà reçu un commencement d'exécution, lorsque la Supérieure et ses compagnes reconnurent que le régime de l'Asile allait en être transformé, conséquemment que les habitants de Paramé allaient être froissés dans leurs sympathies en voyant l'établissement passer dans des mains étrangères et recevoir une autre destination.

Avant de renoncer à l'association déjà essayée, Mlle Fristel voulut avoir l'avis de M. l'abbé Rosty,

que son passé qualifiait pour élever la voix. Celui-ci répondit de Saint-Briac le 30 décembre 1849 : « Ma bonne Demoiselle, votre réponse à M. Maupoint me semble très convenable. Rassurez-vous donc, puisque votre Supérieur lui-même vous y invite avec tant de bienveillance. Je suis bien persuadé que votre réponse le satisfera pleinement, en lui faisant voir que c'est la presque impossibilité qui vous empêche de vous rendre à ses désirs. Au lieu de perdre courage, vous voyez par la lettre même de votre Supérieur que vous avez tout lieu d'avoir la plus grande confiance en Dieu, puisqu'il vous affirme, d'après sa propre expérience, que les difficultés sont un des caractères distinctifs des œuvres agréables à Dieu, ces difficultés dussent-elles venir quelquefois de votre Supérieur lui-même par quelque secret dessein de la Providence. »

La combinaison échoua donc et l'Asile reprit sa marche habituelle, pendant quatre années encore, sans changement dans le mode d'existence. Il y a lieu de noter toutefois que ces démarches amenèrent Mlle Jouanjan à cesser son concours, car elle avait des engagements personnels d'un autre genre ; mais en se retirant des Chênes elle resta sympathique à l'œuvre et ne tarda pas d'ailleurs à prendre la direction du Bureau de charité, après Mlle Gilbert. En retour, la même année 1852, Mlle Marie Decan, de Saint-Malo, âgée de vingt-quatre ans, s'adjoignit à la petite Société et fournit une remplaçante utile en sa personne.

La Supérieure eut tout le temps de méditer avec ses compagnes ce passage de la lettre de leur ancien

directeur : « Rappelez-vous la réflexion que j'ai eu si souvent l'occasion de vous redire : Vous avez commencé et poursuivi votre œuvre, pour la gloire de Dieu et l'utilité spirituelle et temporelle du prochain. Votre intention est droite et pure. Vous êtes les enfants de la divine Providence, abandonnez-vous toutes entre ses mains, et persévérez jusqu'à la fin. »

Elles pouvaient méditer de même ce que le Supérieur général des Eudistes avait écrit, dès le 3 septembre 1846 : « Le bien ne se fait pas sans difficultés : c'est le cachet des œuvres de Dieu. Courage donc, patience, et paix! Mettez en Dieu et en la protection de Marie toute votre confiance : ils ne vous abandonneront point. Dites-leur que c'est leur affaire, leur intérêt, puisque c'est celui des pauvres et qu'il y va de leur honneur. Remettez tout dans les cœurs de Jésus et de Marie, où je vous prie de me croire pour toujours votre bien dévoué serviteur. »

La bonne Supérieure et les tertiaires eurent le temps de voir les vertus chrétiennes se développer dans leur petite Société de Notre-Dame des Chênes, l'union se faire entre elles par la fusion des caractères et l'exercice habituel de la vie commune. Elles gardaient l'espérance que leur groupe formait un noyau pour l'œuvre future. Aussi, malgré la prolongation de l'épreuve, personne n'avait perdu confiance.

Une des pratiques qui montre le mieux ce qu'il y avait d'esprit de communauté en M[lle] Amélie et M[lle] Léocadie Fristel pendant ces années, c'est que leurs servantes d'autrefois vivaient avec elles aux

Chênes sur le pied de la vie commune. L'idée religieuse avait relevé leur condition et établi entre toutes la vertueuse égalité de l'état religieux. Jamais la fondatrice et sa collaboratrice intime n'eurent égard dans l'Association aux conditions sociales et ne songèrent à établir dans leur œuvre une catégorie de dames de chœur et une catégorie de sœurs converses. L'esprit et la pratique du tiers ordre avaient formé la mentalité de Mlle Amélie en ce sens évangélique, fait de simplicité et d'humilité.

CHAPITRE XIV

Formation de la Congrégation.

L'ABBÉ PARIS était dans son centre de relations, puisqu'il était à une faible distance de son pays natal et résidait sur la paroisse où il venait d'exercer le saint ministère. Il se plut dans ce séjour paisible et s'y rétablit ; par surcroît il s'attacha à la petite Œuvre et ne songea point à la quitter. Cette même année 1852, l'autorité diocésaine le nomma aumônier en titre de Notre-Dame des Chênes et lui fournit, pendant assez longtemps, son traitement ; en sorte que l'Asile, son personnel dirigeant et dirigé en retirèrent gracieusement tous les avantages. C'était quand même de la part de ce prêtre capable un beau dévouement, comme ce fut de la part de l'autorité un choix heureux.

Mlle Fristel apprécia cette faveur de l'évêché et sentit l'influence de M. Maupoint, qui s'exerçait au profit de son établissement. Il devenait manifeste qu'on en appréciait l'importance dans la sphère ecclésiastique. C'était encourageant.

Vers cette époque l'aumônier servit d'intermédiaire à la reprise du projet, et Mlle Léocadie s'est faite joyeusement la narratrice de la reprise des

négociations : « Ayant comme la Supérieure et ses filles un vif désir de voir ce noyau de sœurs se constituer en Congrégation religieuse, M. Paris essayait tous les moyens possibles pour surmonter les obstacles qui s'y opposaient. Il avait appris depuis peu qu'un de ses anciens condisciples du petit séminaire de Saint-Méen, qui s'était fait eudiste et était devenu missionnaire à la Trinidad, aux Antilles, y avait fondé une Communauté religieuse composée de sœurs du tiers ordre du Sacré Cœur, et que celle-ci avait été approuvée par le Vicaire apostolique. Cette nouvelle ranima l'espoir de la Supérieure ; elle pensa que Mgr Saint-Marc ne ferait plus difficulté d'approuver sa congrégation, qui n'était plus nouvelle puisqu'elle était fondée en Amérique depuis plusieurs années, avant le concile dont il était question. Pour s'assurer davantage de cette fondation, dont elle n'avait obtenu que peu d'indications par les Pères Eudistes, elle pria l'abbé Paris de s'adresser directement à Mgr Poirier, devenu évêque de Roseau (Antilles), son ancien ami, et de lui demander tous les détails de cette nouvelle Congrégation. Ce fut le 20 octobre 1853, jour où les Eudistes fêtent le Saint-Cœur de Jésus, que cette réponse si désirée arriva. »

Mgr Poirier écrivait : « La Congrégation religieuse que j'ai formée doit son origine comme la vôtre à la Société du Cœur de Marie, telle qu'elle existe dans le diocèse de Rennes d'après le règlement du Père Eudes. Nous sommes tout disposé à établir avec vos chères filles une union complète, puisque nous avons la même origine et le même but. Je ne pense pas

que Mgr l'Évêque de Rennes puisse avoir d'objèction à permettre l'établissement d'une Société qui n'est pas nouvelle. » L'évêque eudiste donnait le sommaire de la règle : la première partie contenait les constitutions et l'organisation de la Société ; la deuxième, les règles communes pour chaque jour, chaque semaine, chaque mois et chaque année ; la troisième, l'exercice des vertus propres à conduire à la perfection ; la quatrième, les devoirs spéciaux de celles qui sont en charge. Il concluait : « Comme toutes ces règles sont composées dans l'esprit du vénérable Père Eudes, je crois pouvoir assurer qu'elles conviendraient à vos filles. »

Quant au costume, il spécifiait que les sœurs portaient l'habit religieux composé d'une robe noire à larges manches serrée par un cordon à glands, la guimpe, un tablier léger, le voile noir pour les professes et blanc pour les novices, le chapelet passé au cordon, et les insignes ou petit habit en usage dans le tiers ordre. Quant aux prières, les sœurs récitent l'office de la Sainte Vierge et se servent du livre, composé par le Père Eudes, en usage dans le tiers ordre.

Ces indications devaient être largement mises à profit. La Supérieure s'empressa d'utiliser la précieuse lettre, adressée à l'aumônier, en l'envoyant au Vicaire général, qui la communiqua à l'Évêque. Mgr Saint-Marc se déclara enchanté de pouvoir faire plaisir aux Dames de Paramé. M. Maupoint écrivit en date du 29 octobre 1853 : « J'ai une excellente nouvelle à vous apprendre, une nouvelle inespérée d'après les refus que j'avais précédemment éprou-

vés. C'est que désormais vous n'avez nul besoin de songer à vous associer à n'importe quel ordre déjà existant, puisque notre excellent prélat vous permet de faire des vœux religieux, et d'imiter vos sœurs d'Amérique en formant une Congrégation à part. »

Quatre jours plus tard, le 2 novembre, le Vicaire général ajoutait : « J'ai parlé à Monseigneur de vos règlements. Mais leur règlement du Père Eudes, m'a-t-il dit, leur suffira bien : ajoutez-y ce que vous trouverez convenable. » Ainsi autorisé, M. Maupoint déclarait dans la même lettre que ces Dames avaient fait un bon noviciat, qu'elles pourraient conserver le costume qu'elles portaient, en remplaçant le chapeau par le voile, et que leur nom était tout trouvé : les Religieuses des Saints Cœurs de Jésus et de Marie.

Sept années seulement s'étaient écoulées depuis la fondation, quand elles reçurent cette autorisation épiscopale. Vraiment elles avaient lieu de se féliciter d'une marche aussi providentielle. La mise à exécution ne souffrit aucun retard. Dès le lundi 9 novembre, le Supérieur diocésain arrivait à Notre-Dame des Chênes, donnait une retraite préparatoire de trois jours, et faisait la cérémonie, assisté de MM. Rosty et Paris ; puis il rédigeait cet acte mémorable : « L'an 1853, le 11e jour du mois de novembre, fête de saint Martin, nous, vicaire général soussigné, avons donné le voile religieux à Mlles Amélie Fristel, Léocadie Fristel, Julie Gauchet, Marie Decan, Marie Hesry, Adèle Dumesnil, Marie Lefrançois, et reçu leurs premiers vœux. A. MAUPOINT. »

La cérémonie avait eu lieu dans l'intimité, à

6 heures du matin, et avait été suivie de la célébration du saint Sacrifice : « Ce beau jour s'est terminé par la bénédiction solennelle du Très Saint Sacrement ; après quoi nous avons nommé Mlle Amélie Fristel supérieure, Mlle Julie Gauchet assistante et économe, Mlle Léocadie Fristel maîtresse des novices et secrétaire, et adjoint à ces Dames en qualité de membre du Conseil de la Maison, Mlle Marie Hesry. A. Maupoint. »

L'année suivante, on ne se contentait plus du voile. Un missionnaire des Pères de la Miséricorde, prédicateur renommé, se trouvait un peu fatigué. Avant de prêcher la mission de Saint-Malo, l'évêque l'envoya prendre du repos à la Communauté de Paramé. Tout en se reposant, il fit faire leur retraite aux religieuses, à la suite de laquelle il présida, avec délégation de l'Ordinaire, une cérémonie complémentaire de celle de l'année précédente et que nous trouvons ainsi consignée : « La vêture uniforme devenue l'habit religieux de la Communauté fut donnée à toutes les Sœurs à la fois par le R. P. Carboy, pendant les exercices du Jubilé, sur la fin du mois d'octobre. » C'était le Jubilé de l'Immaculée Conception, en 1854.

Quant à la première prise d'habit particulière, elle eut lieu le 25 mars 1855, en la personne de Marie Martel, de Paramé.

M. le Vicaire général revint. Après avoir prêché lui-même la retraite annuelle pour le 8 septembre 1855 et donné le saint habit à une nouvelle aspirante, il compléta son œuvre. « Toutes les Sœurs nous ayant demandé des noms de religion,

nous avons supprimé définitivement l'emploi des noms de famille dans l'intérieur de la Communauté, et donné à Mlle Amélie Fristel, supérieure, le nom de mère Marie-Amélie ; à Mlle Gauchet, celui de Marie-Augustine ; à Mlle Léocadie Fristel, celui de Marie-Thérèse ; à Mlle Hesry, celui de Marie-Ange ; à Mlle Dumesnil, celui de Marie-Adèle ; à Mlle Lefrançois, celui de Marie-Françoise ; à Mlle Decan, celui de Marie-Victoire ; à Mlle Martel, celui de Marie-Joseph ; à Mlle de Villartay, celui de Marie-Madeleine. A toutes les professes, nous avons ensuite remis un crucifix, qu'elles porteront à leur cou en signe de leur consécration religieuse. A. Maupoint, *Vicaire général.* »

La transformation était un fait accompli ; la Communauté était devenue une Congrégation diocésaine, et les religieuses avaient pris officiellement le nom de Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie.

CHAPITRE XV

L'Opinion publique.

Le départ du fermier à la Saint-Michel 1854 laissa la libre jouissance de tous les bâtiments. On s'empressa d'installer huit vieillards dans le logis de la ferme. On se décida à faire valoir les terrains avoisinants et même quelques terrains séparés, puis on afferma les autres à diverses personnes. Une expérience de sept années avait appris que les hospitalisés, ayant presque tous passé leur existence dans les travaux agricoles et le soin des fermes, étaient contents de s'occuper encore dans les jardins et les champs. On combattait ainsi l'oisiveté, et l'ennui qu'amène le désœuvrement; on tenait compte des goûts et des aptitudes, et il en résultait un rapport appréciable pour l'Asile.

En 1848, M. Chévremont, sous-préfet de Saint-Malo, avait visité l'établissement en compagnie du maire de Paramé; en 1850, Mme de Caffarelli, femme du préfet d'Ille-et-Vilaine, le visita également; ces personnages se firent rendre compte de tout, et se retirèrent en promettant aide et protection. En 1852, sur l'invitation du dévoué président du tribunal, un inspecteur des établissements de bienfaisance se présenta; à la suite de son enquête favorable, on reçut un mandat de 100 francs du gouvernement.

Enfin, en 1854, l'évêque de Rennes examina la chapelle et les salles des vieillards ; il manifesta sa satisfaction de la beauté de la propriété et de la bonne tenue de la maison. L'opinion était donc favorable.

En 1855, un mémoire public, signé par près de deux cents personnes de la région, apostillé par la mairie et la préfecture, fut adressé à l'Académie française. Il portait : « Tout près du berceau de l'admirable Société des Petites Sœurs des Pauvres [1], une autre bonne œuvre s'est inspirée à la même source. » Suit l'exposé des œuvres de Mlle Fristel à Paramé depuis 1836, avec cette remarque qui les faisait valoir. « Dans les grands centres de population, il se trouve partout des hôpitaux, des salles d'asile, des dépôts de mendicité et grand nombre d'œuvres charitables ; mais dans les campagnes, où la misère est plus honnête, plus respectable, on ne rencontre rien de pareil. Mlle Fristel possède aujourd'hui vingt-huit vieillards, dont trois seulement ont moins de soixante-dix ans. Ce nombre excède de beaucoup ses ressources. Rien n'est plus touchant que de voir ces invalides de l'agriculture attendre en paix, sous l'abri qui leur a été fait par un laboureur chrétien, le jour où ils iront se reposer de leurs travaux et recueillir la moisson qui leur fut promise par le divin Père de famille.

« Ce qui fait surtout le mérite de Mlle Fristel, c'est qu'elle pouvait vivre tranquille dans son petit ménage et faire le bien à son aise. En prenant l'ini-

(1) Nous renvoyons à notre ouvrage *Histoire des Petites Sœurs des Pauvres*, ouvrage couronné par l'Academie française, Poussielgue, Paris.

tiative de toutes ces bonnes œuvres et en les dirigeant, elle a commencé par perdre son repos, sa liberté, et tout d'abord elle s'est soumise à une foule de contradictions, comme il arrive toujours à ceux qui se proposent de faire le bien. Par sa rare prudence et son esprit conciliant, elle est venue à bout de tous ces obstacles, et aujourd'hui son nom est béni par ceux-là mêmes qui blâmaient son œuvre et par les parents de M. Lemarié, qui en sont les plus zélés protecteurs.

« Mlle Fristel partage le soin de ses pauvres avec quelques personnes aussi dévouées qu'elle-même. Cette petite Société, reconnue aujourd'hui de Mgr l'Evêque de Rennes, a grand désir de porter à d'autres campagnes les bienfaits de sa charité, si la grâce de Dieu les favorise et si on vient en aide à leurs efforts.

« Les soussignés croient remplir un devoir de justice en constatant ces actes généreux. A une vie si remplie de dévouement et d'abnégation, à des œuvres si utiles au prochain, ils donnent bien volontiers ce témoignage d'estime et de reconnaissance. Ils seraient donc heureux de voir cette humble supplique prise en considération par MM. les Membres de l'Académie, et mériter à celle qui en est l'objet, et aux pauvres dans sa personne, l'un des prix légués par la munificence de M. de Montyon. »

Quelques mois plus tard, M. Harembert de Brecey, maire de Paramé [1], était chargé officiellement

(1) Il fut maire du 29 avril 1839 au 18 février 1857, et avait été l'un des conseillers tant pour le Bureau de charite que pour l'ouverture de l'Asile. C'etait un ami devoue de la fondatrice.

d'informer Mlle Amélie Fristel que l'Académie française lui avait décerné un prix de vertu de la valeur de 500 francs. M. le Maire ajoutait : « Vous êtes la providence de nos vieillards indigents, qui vous doivent une existence assurée dans votre établissement ; et vous pouvez compter sur la reconnaissance générale des habitants de cette commune, pour les bienfaits que vous y répandez aussi honorablement. »

Dans son rapport sur les prix de vertu, le duc de Noailles prononça ces paroles en séance publique le 10 août 1855 : « L'hospice de vieillards des deux sexes a si bien prospéré, sous l'action du zèle intelligent et actif de cette excellente personne, et avec le concours de quelques autres âmes charitables, qu'il renferme aujourd'hui vingt-huit de ces infortunés, vivant heureux et unis, et bénissant chaque jour la main qui les préserve de la misère. »

Ce que le discours solennel ne disait pas, c'était à quelles conditions les hospitalières obtenaient ce résultat. Dès le début, à sa retraite de 1847, la Supérieure avait rédigé cet article pour elle et ses compagnes : « Aimons les pauvres, respectons-les, consolons-les dans leurs afflictions, leurs infirmités et leurs maladies. Ne nous plaignons pas et ne nous vantons pas des services dégoûtants que nous avons l'honneur de leur rendre. Voyons toujours en eux Jésus-Christ même en personne ; de là envers eux bonté, douceur, charité, support de leur humeur et de leurs défauts. »

A cette heure, où un rayon de gloire se posait sur elle et où les échos de la publicité répétaient son nom, elle fit ce qu'elle avait écrit à la suite :

« Allons peu dans le monde, parlons peu de nos bonnes œuvres, de peur que le vent de nos paroles n'enlève le mérite des bonnes actions que nous avons faites. Attendons la récompense de celui à qui rien n'est caché. »

Le mémoire des deux cents habitants du pays pourrait être illustré de trois traits de la première époque, que nous empruntons à la notice Pomphily : « Tout en se vouant à une classe spéciale d'indigents, Mlle Fristel n'oubliait pas les autres. Elle eût voulu élargir sa maison et ses ressources à l'égal de son cœur. Du moins elle continua la tradition de M. Lemarié, en consacrant les revenus de son patrimoine particulier aux misères qui passaient à sa porte. » Ce côté personnel de la bonne Demoiselle, s'ajoutant à l'œuvre collective des Chênes et s'exerçant en quelque sorte parallèlement, fait voir qu'elle n'avait point rompu avec ses habitudes antécédentes et sa propre tradition. Il ne doit point être omis dans sa biographie.

« Un jour un de ces errants du malheur, un jeune infirme se traînant péniblement à l'aide de béquilles, vint lui demander l'aumône. C'était un pauvre enfant de la Bretagne atteint d'un mal incurable ; il était scrofuleux. Mlle Fristel n'avait pas de logis pour lui. Elle en improvise un sous un hangar, le panse de ses mains, le soigne pendant plusieurs mois et, lorsqu'il est, sinon rétabli du moins amélioré, elle le renvoie convenablement vêtu dans sa famille, après avoir elle-même mendié pour lui le prix de ses habits et les frais de son transport par les voitures publiques.

« Une autre fois un aliéné, placé depuis de longues années dans un hospice départemental, en est renvoyé, non pas qu'il fût guéri, mais parce que sa folie ayant cessé d'être un danger pour la sûreté publique, l'administration s'exonérait de la charge en la laissant à la municipalité de Paramé, d'où ce malheureux était originaire. Il l'avait quittée depuis plus de quarante ans ; il n'y possédait ni famille, ni ressources. Son nom y était, il est vrai, inscrit sur les registres de l'état civil ; mais il n'existait plus dans aucune mémoire. Fort embarrassé d'un pareil envoi, le maire fait appel à la charité de Mlle Fristel. La maison de celle-ci n'est certes pas organisée pour soigner de semblables infirmités. La compassion la rend ingénieuse ; elle accepte gratuitement le pauvre insensé. Grâce aux soins affectueux dont il est entouré et à l'influence de la vie champêtre, il retrouve pour ses derniers jours le calme et le bien-être physique, à défaut de la raison qui l'a fui sans retour.

« Un vieux journalier, épuisé de forces, sans parents, sans amis, errait, la besace au dos, dans la campagne. On ne savait où il se retirait : nul ne s'en inquiétait à vrai dire. Un jour deux Sœurs de l'Asile découvrent, dans un pli des dunes de Rochebonne, une excavation creusée dans le sable : quelques planches pourries, des herbes desséchées forment une sorte de toiture, et, à l'entrée de ce trou, une blouse déchirée pend en guise de portière. C'est là le logis du pauvre besacier : une couche de varech lui sert de lit ; son foyer se compose de trois pierres juxtaposées. Depuis huit mois le bonhomme

Maillard, c'est ainsi qu'on l'appelle, a passé les longues nuits d'automne et d'hiver, et bien souvent des journées entières, au fond de cette tanière ; ses jambes ulcérées lui permettaient à peine de se traîner au dehors. Dès que cette indicible détresse lui fut signalée, Mlle Fristel ne s'arrêta pas à s'informer s'il y a place vacante dans son établissement. Elle envoie prendre le malheureux ; on le transporte aux Chênes où, grâce aux soins qui lui sont prodigués, il retrouve santé et contentement, ne se souvenant des douleurs passées que pour bénir celle qui lui a fait le bien-être présent. »

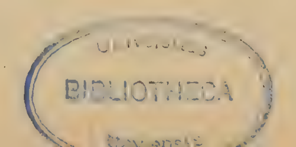
Ces traits font ressortir l'utilité d'un établissement ; cependant ce sont des cas anormaux, qui ne représentent pas dans son ensemble la physionomie d'un asile ou d'un hospice. Combien, en effet, de vieillards hospitalisés sont des personnes respectables et dignes d'égards ! Le malheur les a touchés, soit l'abandon ou l'indigence de leurs propres enfants, soit le veuvage ou la débilité du grand âge, soit la paralysie ou quelque infirmité. Ils n'ont plus la force, ils ne trouvent plus de travail, ils ont besoin de soins multiples. C'est à ce moment que la charité hospitalière les recueille et leur refait un milieu de famille.

Maintenant que la Société avait pris sa forme religieuse, on était amené à se demander si la mission hospitalière allait épuiser sa vocation. Il n'en était rien. Déjà un nouveau courant se dessinait à côté du premier et allait porter la Congrégation dans une seconde direction.

CHAPITRE XVI

L'Évêque de Rennes.

Une loi, dite « la loi Falloux », avait accordé la liberté d'enseignement que réclamaient les catholiques. Mgr Godefroy Saint-Marc avait résolu de la mettre à profit en ce qui concerne son diocèse. Il dut cependant y avoir une certaine surprise lorsque son vicaire général, au cours de la retraite qui prépara les Sœurs des Saints Cœurs à l'imposition des noms de religion en 1855, leur fit une ouverture à ce sujet. Lui-même l'a consignée en ces termes sur le registre de la Communauté : « Mgr l'évêque nous ayant exprimé le désir de donner aux Sœurs du Sacré-Cœur un centre, autour duquel elles pourraient se réunir, nous avons de suite pensé à faire, l'an prochain, une retraite spéciale pour les Sœurs de ce tiers ordre qui se vouent à l'enseignement, et de proposer à ces institutrices de s'adjoindre à la Communauté de Paramé, en prenant le même habit et en faisant les mêmes vœux. Par ce moyen, elles feraient partie de la Communauté, regarderaient Mère Marie-Amélie pour supérieure, les autres membres de la Communauté pour leurs sœurs. La Communauté recevrait des constitutions adaptées à ce but. Le noviciat de celles qui plus



tard remplaceraient les Sœurs du tiers ordre dans leurs écoles aurait lieu à Paramé. Ce projet a beaucoup plu à la Communauté, qui désire étendre le bienfait des vœux religieux dans le tiers ordre du Sacré Cœur. A. Maupoint. »

Tel fut le programme épiscopal. et ce fut sur la base du tiers ordre qu'il se posa. Un rapprochement entre les filles du Sacré-Cœur, dont un certain nombre tenaient de petites écoles dans leurs paroisses, et les Sœurs de Paramé, naguère encore tertiaires, maintenant érigées en Congrégation diocésaine, était dans la nature des choses. De part et d'autre il y avait parenté d'esprit et de sentiments. Cette adaptation, déjà en puissance, n'échappa point à l'attention du clairvoyant évêque, qui lui-même était originaire du diocèse et le connaissait à fond. De concert avec M. Maupoint, il en devint le promoteur et la fit passer en acte.

Une raison d'administration diocésaine l'y poussait. A cette époque il n'y avait qu'un nombre fort insuffisant d'écoles rurales, et il était grand temps d'aviser à relever dans les campagnes les ruines laissées par la disparition des fondations pieuses dans la tourmente révolutionnaire ; d'autre part, le local indispensable pour tenir l'école ou manquait complètement ou était en général très défectueux ; en outre, il y avait dans ces petites localités trop peu de ressources pour assurer aux institutrices un petit traitement qui leur permît de vivre honnêtement ; enfin, trop souvent, les titulaires que les circonstances avaient décidées à tenir ces petites classes laissaient à désirer sous le triple rapport, ou

de la religion, ou de l'instruction, ou de la conduite. L'évêque, qui entendait les doléances de ses prêtres, souffrait avec eux d'une organisation nulle ou trop défectueuse. Il voulait y remédier.

En 1855, des pourparlers furent donc engagés à Notre-Dame des Chênes. Mgr Saint-Marc trouva que « les Dames de Paramé », comme il les appelait jadis, étaient aptes à imprimer le mouvement aux filles du Sacré-Cœur qui se rallieraient à elles, et à donner une bonne organisation. Cependant la négociation dura six mois, non pas que les Sœurs ne fussent bien disposées à s'y rallier, mais parce que Mère Marie-Amélie éprouva à cette occasion un véritable combat. Il y eut l'objection de l'âge : elle avait cinquante-sept ans et se trouvait trop vieille pour entreprendre une œuvre qui demandait de l'avenir. Il y eut l'objection de l'humilité : elle ne se croyait pas suffisamment capable pour mener à bonne fin une semblable entreprise. Il y eut l'objection de la délicatesse : elle et ses compagnes étaient les dernières venues parmi les ouvrières du Père de famille, et c'était bien plutôt à leurs aînées à prendre l'initiative de cette œuvre. A ces objections de la Supérieure, le Vicaire général répondait que les aînées étaient assez occupées avec les plus grandes localités et qu'elles n'avaient pas de sujets disponibles pour entreprendre davantage ; ensuite il énumérait les raisons d'administration qui avaient influencé le Conseil épiscopal ; enfin il montrait la préparation providentielle au but proposé dans le rapprochement tout indiqué des tertiaires et des sœurs des Saints Cœurs.

La grâce aidant, Mère Marie-Amélie fit taire les objections de la nature et prononça son Fiat. C'était de sa part un acte méritoire, car elle n'avait qu'un petit nombre de sujets qui tous remplissaient les divers emplois de l'Asile, et qu'une seule Sœur possédant le diplôme exigé pour l'enseignement. Sa lettre d'acceptation ne porte plus de trace d'hésitation ; elle est d'une belle sérénité et d'un abandon joyeux.

« Hospice des Chênes, 4 mars 1856. Monseigneur, nous espérons que M. l'abbé Maupoint vous aura fait connaître combien nous sommes heureuses que Votre Grandeur ait daigné songer à notre toute petite Société, pour nous appeler à concourir aux pieux projets de sa charité. Nous sommes encore au berceau, et nous ignorons si notre œuvre est destinée à vivre quelque temps ; mais nous avons mis en Dieu toute notre confiance ; s'il permet que nous fassions un peu de bien en passant, nous l'en remercierons de tout notre cœur. Nous le savons, Monseigneur, nous venons après bien d'autres, plus pieux, plus habiles que nous : nous ne ferons donc que glaner après nos maîtres, mais nous espérons que le divin Père de famille nous tiendra compte de notre bonne volonté et ne dédaignera pas notre petite gerbe. Nous sommes donc tout entières à votre disposition, Monseigneur, bien résolues de faire toujours tout ce qu'il nous sera possible pour correspondre à vos désirs. Aidées de votre bienveillante protection, de la sage direction de notre bon père Supérieur, des conseils et des soins de notre aumônier, nous avons confiance que nos efforts ne

seront pas tout à fait inutiles. Nous vous prions, Monseigneur, de vouloir bien nous bénir et de nous croire, de Votre Grandeur, les très humbles filles. Sœur Marie-Amélie, supérieure. »

La réponse fut digne de la lettre : « Évêché de Rennes, 8 mars 1856. Ma bonne Supérieure. C'est bien à moi, plus qu'à vous, qu'il appartient de faire des remerciements, car c'est un grand service que vous nous rendez et au diocèse tout entier, en acceptant la belle mission de préparer des institutrices, selon le cœur de Dieu, à nos chers enfants. Là est tout l'avenir de la religion et de la société, par conséquent un évêque ne saurait manquer d'y apporter toutes les préoccupations de son zèle. Vous et les vôtres, mes très chères filles, vous voulez bien nous venir en aide sur ce point si important de notre charge pastorale. Ah ! soyez-en mille fois bénies ! Godefroy, évêque de Rennes. »

Cinq semaines plus tard, le 12 avril, Mgr Saint-Marc venait à la communauté, qui se composait de dix Sœurs professes et de deux novices. Après une visite gracieuse aux Sœurs et aux vieillards, il s'entretint avec la Mère Supérieure et son Conseil de ce qui faisait l'objet de sa venue ; il confirma de vive voix ce qu'il avait écrit, et parla de solliciter la reconnaissance légale de la Congrégation pour faciliter les rapports avec l'Université. L'évêque bénit la famille religieuse, qu'il venait d'adopter en lui donnant une mission à remplir, et l'assura de sa protection. En se retirant, il déclara qu'il n'oublierait jamais le service qu'elle s'engageait à lui rendre, et que chaque jour il prierait pour elle.

Une retraite ecclésiastique eut lieu à Rennes, l'été suivant. Monseigneur annonça à son clergé qu'il avait chargé la nouvelle Congrégation de Paramé de lui former des religieuses institutrices. C'était à la fois la notification officielle et la réponse pratique aux doléances de ses prêtres.

M. le Vicaire général de son côté réunit la retraite spéciale du tiers ordre enseignant, et fit connaître à ces tertiaires la récente fondation. Il spécifia que si parmi les tertiaires institutrices, il y en avait qui aient eu le projet d'entrer en communauté et n'aient pu jusqu'alors réaliser leurs désirs, elles pourraient réussir maintenant sans avoir à abandonner leurs positions. Il suffirait aux titulaires d'écoles de se faire remplacer momentanément, pendant le court noviciat qu'elles feraient à Paramé. Cette proposition inattendue fut accueillie avec bonheur par plusieurs de ces bonnes filles qui, ayant leur brevet, exerçaient leurs fonctions dans des paroisses rurales du diocèse. Elles se présentèrent à leur Supérieur à la fin de la retraite. Il en choisit trois pour être présentées de suite à la fondatrice et remit les autres à un temps plus éloigné.

Mère Marie-Amélie, entrant pleinement dans les intentions de ses supérieurs ecclésiastiques, les accueillit comme une mère, les admit à faire partie de sa famille religieuse, et les engagea à entrer au noviciat aussitôt que leurs affaires pressantes seraient réglées. De son côté, M. le Vicaire général vint prêcher la retraite annuelle à Notre-Dame des Chênes, et mit à exécution l'important projet comme il suit : « Le 30 août 1856, Mlle Anne Cotto, Mlle Olive

Gallais, M[lle] Thérèse Gillot ont pris l'habit ; elles ont reçu pour nom de religion, la première Sœur Marie-Rose, les deux autres Sœur Marie-Aurélie et Sœur Marie de Saint-Amand. Ces trois Sœurs sont destinées à exécuter le projet que Monseigneur avait conçu et que nous avons mentionné dans le procès-verbal de l'année dernière. Voilà pourquoi les Sœurs ont demandé à ajouter à leurs noms de Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie celui de Sœurs des Petites Écoles. A. MAUPOINT. »

CHAPITRE XVII

Les Petites Écoles.

Le pasteur d'une bonne paroisse assistait à la retraite ecclésiastique bien désolé, parce que l'inconduite de la maîtresse l'avait obligée à se retirer ; mais lorsqu'il entendit l'évêque annoncer à ses prêtres que la nouvelle Congrégation de Paramé leur fournirait des institutrices religieuses, pour remplacer celles qui leur causaient de graves soucis, il ressentit de la joie et soumit son cas à Mgr Saint-Marc. Monseigneur le commissionna auprès de la Mère Supérieure, et M. le recteur [1] de Cornillé eut l'honneur d'ouvrir la série.

Mère Marie-Amélie confia cette première obédience à Sœur Aurélie. Comme Olive Gallais, native de Paramé, avait un brevet et une certaine formation religieuse, elle était apte à la bien remplir. L'assistante Marie-Augustine alla avec la novice poser la fondation. L'école, qui était fermée depuis plusieurs mois, rouvrit ses portes le 2 septembre 1856, au grand contentement de la municipalité et de la population.

Anne Cotto fut la première fille du Sacré-Cœur qui revint pour faire un court noviciat. Depuis une di-

(1) Les recteurs en Bretagne sont les curés de campagne.

zaine d'années elle tenait une école mixte dans son pays, tout en y dirigeant le tiers ordre. Naguère, Le Thélin n'était qu'une section de la commune de Plélan. Le gouvernement du roi Louis-Philippe établit un camp de manœuvres dans les landes, sur les deux rives de l'Afft. Le père Cotto, conseiller municipal, représentait la commune dans ce secteur, et ce fut en cette qualité qu'il entra en rapports avec le général commandant et son état-major. Ceux-ci s'accordèrent avec lui pour faire aboutir l'érection du Thélin en paroisse, à cause de sa proximité du camp.

La titulaire rejoignit son poste en costume religieux, avec le nom de Sœur Marie-Rose. Elle avait pour lui aider à tenir son école mixte une jeune nièce, qu'elle amena comme postulante à la maison-mère aux vacances suivantes. Celle-ci fut la bienvenue, car elle personnifiait un nouveau mode de recrutement et prouvait à la Fondatrice que fonder des écoles c'était susciter des vocations.

M. Huet, le recteur de Saint-Thual, apprenant que Mlle Fristel venait d'établir deux écoles religieuses, se rappela que leurs familles étaient alliées et qu'ensemble, comme parrain et marraine, ils avaient tenu l'un des enfants sur les fonts du baptême. Il s'empressa de venir et sollicita la même faveur. Sur sa demande M. Paris, l'aumônier-directeur, alla expliquer le dimanche en chaire à ses paroissiens les avantages de l'éducation donnée par des personnes consacrées à Dieu ; puis le lendemain, 1er décembre 1856, Sœur Marie de Saint-Amand commença sa classe. M. Huet s'employa à bâtir

une école très convenable et il en fit don à la congrégation.

Désormais l'œuvre avait pris corps, non dans des palais scolaires, mais dans des locaux qui laissaient fort à désirer, soit pour l'espace, soit pour la lumière, soit même pour l'hygiène. Les organisations de fortune commencent souvent ainsi, mais elles tendent à s'améliorer et, avec le temps, elles deviennent bonnes. Au Thélin, par exemple, la terre battue servait de plancher.

Quand l'époque des communions approcha, en 1857, M. de Quénetin, maire de Saint-Senoux, s'entremit auprès de M. Maupoint, son ami, pour avoir de suite une école de filles. Il n'y avait que deux chambres disponibles pour la classe et le logement. Or, M. Maupoint venait d'être promu évêque de Saint-Denis (île de la Réunion). Celui-ci plaida la cause auprès de Mgr Saint-Marc, qui voulut accorder à son ancien vicaire général ce témoignage d'amitié. La Mère assistante Augustine y installa une novice, qui avait un brevet.

Mgr Maupoint fit sa visite d'adieu à la bonne Mère Marie-Amélie et aux Sœurs des Saints Cœurs, et partit pour son lointain évêché sur la côte orientale d'Afrique. La distance ne devait point rompre les liens. Le 8 juillet 1857 M. Bessaiche, vicaire général, écrivit à M. l'aumônier : « Monseigneur m'a nommé définitivement Supérieur de votre petite Communauté. Je ne puis vous dire autre chose, sinon que je ferai mon possible pour continuer cette œuvre et la répandre. Veuillez en assurer la Supérieure et toutes ses Sœurs. »

La première année scolaire étant achevée, les trois Sœurs qui avaient commencé « en paroisse » l'Œuvre des Petites Écoles employèrent les vacances à se préparer à la maison-mère, et y furent admises à la profession. Elles avaient bien mérité de la Congrégation et montré ce qu'on pouvait attendre de cette organisation. Elles retournèrent à leurs postes respectifs.

M[lle] Reine Bazin, ayant perdu ses parents, s'employait à apprendre le catéchisme dans l'école de Maxent, que tenait vaille que vaille une vieille fille du Sacré-Cœur ; elle venait même de bâtir une maison convenable dans le bourg. Un des prêtres de l'importante paroisse de campagne écrivit à l'abbé Paris, son ancien condisciple, offrant M[lle] Reine comme postulante et sa maison comme école, afin de doter Maxent d'une bonne institution pour les filles. Le 23 avril la jeune personne entrait au noviciat, y trouvait M[lle] Lemarié ; ensemble, elles prenaient l'habit le 16 juillet, la première avec le nom de Sœur Alexandre, la seconde avec celui de Sœur Henri. Ensemble encore elles établirent sur de bonnes bases l'école de Maxent, car elles étaient deux sujets d'espérance. Sœur Henri y fit la classe, Sœur Alexandre s'occupa des petites pensionnaires et de la visite des malades.

M. Jousset, maire de Pléchatel et député de l'arrondissement de Redon, négocia avec Mgr de Rennes et Mère Marie-Amélie l'établissement d'une école mixte au Châtelier, section de sa commune. C'était un poste d'abnégation et de dévouement, car le gros village du Châtelier n'avait qu'une chapelle

de secours et était situé à six kilomètres du bourg de Pléchatel. La Mère assistante Augustine y installa Sœur Godefroy en janvier 1858.

Au printemps suivant l'évêque, qui était en tournée de confirmation, passa auprès du Châtelier. La jeune Sœur jugea qu'il fallait lui faire honneur et, n'ayant rien à sa disposition, elle alla se poster sur le parcours avec tous ses élèves portant en mains des rameaux. Mgr Saint-Marc fit arrêter sa voiture et dit quelques-unes de ces paroles du cœur qu'il trouvait si bien, appelant la Sœur sa filleule parce qu'elle avait reçu son nom à la prise d'habit. Cette scène champêtre et évangélique plut tellement au prélat qu'il raconta maintes fois, au cours des confirmations, que dans un village près duquel il avait passé, une petite Sœur de la Congrégation de Paramé, n'ayant rien pour faire des décorations, avait conduit tous les enfants de son école au devant de lui, portant à la main des branches de hêtre et autres verdures en guise de laurier, et que cette simplicité l'avait plus touché que les brillantes décorations.

Une fondation difficile fut celle de Tressé, non pas à cause du local qui était convenable, mais à cause des divisions. Dans la lutte des deux partis les Sœurs, qui s'y étaient rendues au mois de mars 1858, s'aperçurent qu'on avait fourni des renseignements erronés et qu'on n'avait pas rempli les prescriptions légales. Cependant l'école avait été ouverte. L'inspecteur se présenta. Mère Marie-Amélie, mieux informée, s'empressa de faire fermer l'école jusqu'à ce que les pièces fussent dûment légalisées. Elle fit

agir des amis à la préfecture et tout s'arrangea ; mais, comme sanction, il fallut changer la titulaire.

Au commencement de juillet la Mère assistante Augustine conduisit à Tressé la Sœur Angèle, qui avait exercé comme institutrice avant d'entrer en religion. Les Sœurs visitèrent toutes les familles, même les plus hostiles. Cette prévenance commença l'apaisement. Elles continuèrent à suivre cette voie de modération que la Mère Fondatrice leur avait tracée, cherchant à rendre service à tous. L'occasion s'en présenta bientôt, car une fièvre maligne se déclara dans la localité ; et, comme il n'y avait pas de médecin, Sœur Françoise, qui dans le monde avait accompagné Mlle Fristel dans ses visites aux malades, alla les visiter et les soigner. Ce fut le moyen dont la Providence se servit pour détruire les dernières préventions et gagner tous les cœurs.

Dans les quatre communes de Saint-Uniac, de Chancé, du Crouais et de Saint-Gondran il n'existait aucune école. On y fonda quatre écoles mixtes. Cette fois on eut la réelle impression que la Congrégation, se proposant de glaner après les autres, avait atteint la fin de sa mission.

L'institutrice de Langan étant décédée, les autorités du lieu s'adressèrent à Paramé pour avoir une école de religieuses. Celles-ci occupèrent le poste au commencement de l'année 1859. Les autorités de L'hermitage, désirant pareillement confier leur école aux Sœurs de Notre-Dame des Chênes, comme on les nommait alors, les religieuses s'installèrent au mois de mai dans un local scolaire, qui venait d'être bâti.

En quatre ans les Sœurs avaient fait treize fondations. Cette multiplication rapide avait son explication. L'évêque ayant, à la retraite ecclésiastique, engagé les prêtres dont les paroisses étaient dépourvues d'école à s'adresser à la nouvelle Congrégation de Paramé, ces Messieurs voyant Monseigneur patronner ces Sœurs, dont il disait en toute occasion « Ce sont mes filles ! » s'empressèrent d'entrer dans ses vues. Ce fut ce qui causa un aussi grand nombre de demandes. D'autre part, Mgr Saint-Marc était bien connu pour sa mémoire et son esprit, qui contribuaient à le rendre si populaire ; de sorte que ses rapports avec les petites municipalités de campagne en étaient facilités. Il avait également du crédit dans les hautes sphères, et le pape Pie IX, sur la proposition de l'empereur Napoléon III, érigea le diocèse de Rennes en archevêché par une bulle en date du 3 janvier 1859, et fit de l'archevêque de Rennes le métropolitain de la Bretagne. L'œuvre avait en sa personne un puissant promoteur.

Pourtant la bonne Mère Fondatrice, bien loin d'être satisfaite de cette recommandation, eût préféré que Sa Grandeur eût attendu quelques années, afin d'avoir le temps de bien former ses sujets et de n'employer que des sujets éprouvés. Mais il n'était plus temps de reculer ; il fallait remplir au plus tôt les intentions de Sa Grandeur.

CHAPITRE XVIII

La Reconnaissance légale.

Une statistique du 10 avril 1859 mentionne que la Congrégation se composait de treize Sœurs professes, de treize novices et de dix postulantes dont plusieurs étaient « en paroisse ». Pour former convenablement ce groupe initial, on avait fait divers essais et refusé diverses personnes pour des raisons d'âge, de santé ou de défaut d'instruction ; mais l'élan était donné.

L'Œuvre des Petites Écoles était toutefois assez précaire, attendu que le nombre des Sœurs possédant préalablement un brevet était assez restreint, et qu'il en fallait un pour tenir chaque école ; conséquemment la Supérieure était contrainte d'employer sans retard celles qui en étaient munies. Des difficultés de ce genre se rencontrent dans toutes les organisations en formation.

L'autorité diocésaine ne l'ignorait pas ; aussi, dès le début, Mgr Saint-Marc avait-il émis le désir qu'on sollicitât de l'État la reconnaissance légale. Sous le régime d'autorisation, une lettre d'obédience signée de la Supérieure générale devenait un équivalent du brevet officiel, et suffisait tant pour tenir une école que pour opérer les changements des

Sœurs enseignantes. On avait en conséquence introduit la demande et elle suivait la filière administrative.

Cette concession légale montre combien l'instruction publique était encore elle-même dans une phase d'organisation et combien le besoin des écoles rurales se faisait sentir dans les départements. Il fallait combler les lacunes. Grâce à cette concession le réseau des écoles allait s'étendre sur tout le pays, et le rôle des congrégations religieuses enseignantes fut considérable pendant une longue période.

L'institution des Petites Écoles eut pour effet d'attirer l'attention publique sur le nom de Paramé, dont la renommée ne s'était pas encore emparée. Il est assez curieux que ce fut sous l'égide de la charité et de la religion que ce nom commença à retentir dans le monde, et que Mère Marie-Amélie en devint, par les œuvres de Notre-Dame des Chênes, le modeste et efficace instrument. Sans l'avoir cherché, elle devenait un personnage.

En sa qualité d'homme de loi, M. Pomphily fut le conseiller et l'agent de Mère Marie-Amélie. Nous ne saurions avoir un plus sûr informateur. Citons-le : « La Mère Marie-Amélie avait mûri sa résolution de se pourvoir devant l'autorité civile, pour obtenir la sanction légale de sa fondation. Un décret de 1852 avait facilité la reconnaissance des congrégations, en les subordonnant à un simple avis du Conseil d'État, lorsqu'il ne s'agissait pour les nouvelles congrégations que de se rallier à des statuts antérieurement autorisés. Mlle Fristel avait profité de cette disposition favorable. En même temps que la

bonne Supérieure sollicitait l'admission de sa Communauté à la vie civile, il fallait qu'elle assurât son existence matérielle. C'est à quoi elle avait pourvu, en déclarant lui faire donation des biens qui lui étaient advenus de la succession Lemarié. A ce don elle avait imposé la condition expresse que les biens seraient affectés à perpétuité à un hospice destiné à recevoir et soigner les vieillards pauvres de l'un et l'autre sexe de la commune de Paramé, en fixant le minimum des admissions au nombre de vingt. Par cette clause les intentions charitables de M. Lemarié étaient réalisées de la façon la mieux appropriée au vœu de son cœur. Un décret impérial du 21 février 1859 ratifia ces dispositions et autorisa l'établissement à Paramé de la Congrégation enseignante et hospitalière des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. C'est là son appellation officielle (1). Dans les campagnes, on connaîtra ses membres sous le nom populaire de Sœurs des Petites Écoles. »

Pour apprécier la portée de ces actes et nous renseigner sur les idées qui prévalaient alors, le plus simple est d'interroger la presse régionale.

Le *Journal de Rennes*, dans son numéro du 21 mars, s'exprimait ainsi : « Assurément les Congrégations religieuses vouées à l'éducation ne manquent pas dans le diocèse, mais elles ne peuvent

(1) Cette décision civile n'infirme en rien le nom religieux des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie. Plusieurs congrégations en France portaient des noms similaires ou approchants, par exemple les Sœurs des Sacrés Cœurs de Jesus et de Marie, dites de Picpus. Pour éviter administrativement les confusions, le vocable des religieuses de Paramé fut modifié à Paris. Il n'a pas d'autre conséquence.

envoyer une religieuse seule, et de plus la plupart ne s'occupent que de l'éducation des filles. Or nos petites paroisses rurales, dont les ressources sont si restreintes, étaient dans l'impuissance d'avoir, comme les paroisses plus considérables, des religieuses pour leurs enfants, et se trouvaient ainsi privées des précieux avantages d'un enseignement qui produit des fruits si abondants pour l'esprit moral et religieux des populations. Ces Sœurs vont partout où on les appelle, et elles admettent à leurs leçons les petits garçons comme les petites filles. Déjà il existe dans le diocèse une quinzaine d'écoles mixtes dirigées par ces saintes maîtresses de l'enfance, qui partout méritent des éloges pour la bonne tenue des classes. »

Le *Messager de l'Ouest* disait : « On voudra bien remarquer que c'est surtout dans les campagnes que les filles des Saints Cœurs de Jésus et de Marie s'adonnent à leur œuvre double d'éducation et de bienfaisance. Elles sont déjà établies dans quinze communes, où l'on a su apprécier leur intelligence et leur dévouement. Le gouvernement vient d'autoriser la Congrégation de Notre-Dame des Chênes. »

Le *Commerce Breton* de Saint-Malo imprimait le 16 mars : « Cet établissement est destiné à secourir les indigents des campagnes sous une double forme : en donnant asile aux vieillards, et l'instruction aux enfants. Sous le premier rapport il tend à combler une lacune importante dans les œuvres de charité, puisqu'il n'existe dans les communes rurales, au moins dans celles du département d'Ille-et-Vilaine, aucune maison hospitalière servant de

refuge à la vieillesse indigente. Quarante vieillards des deux sexes voient s'écouler leurs derniers jours dans un paisible asile champêtre, au milieu des habitudes de toute leur vie, moins les privations de la misère. D'un autre côté, quinze paroisses de campagne ont déjà reçu des institutrices qui, sous le modeste nom de Sœurs des Petites Écoles, y répandent les bienfaits de l'éducation religieuse. Noble et touchante mission que celle d'appuyer les faiblesses de la vie qui commence et de la vie qui s'éteint ! ».

Mlle Fristel put adorer les voies de la Providence, en repassant dans sa mémoire les événements accomplis, dont l'enchaînement manifestait un dessein suivi. Elle ressentit un grand repos d'esprit en constatant que son cher Asile n'aurait point à souffrir de sa disparition personnelle. Cependant elle était sexagénaire ; il fallait qu'elle reprenne sa tâche, puisque les logements devenaient trop insuffisants pour les œuvres entreprises.

Or « on avait toujours désiré que les vieillards, hommes et femmes, fussent logés au rez-de-chaussée ; dans cette disposition, le service des salles serait plus commode et il serait plus facile de maintenir la propreté. Les vieillards eux-mêmes, ayant habité presque toute leur vie dans des chambres basses, se trouvent très heureux de mettre le pied dehors, dès que le temps le leur permet ou que leurs infirmités ne les en empêchent pas. C'est surtout un avantage pour eux de pouvoir se rendre à la chapelle, sans avoir à monter et à descendre un escalier, toujours difficile à leur âge. » L'aumônier était bien placé pour nous le dire.

Toute la partie Est, qui faisait suite à l'ancienne maison de campagne, était occupée par de vieux bâtiments dont le toit en chaume, troué en plusieurs endroits, ne pouvait plus tenir, et dont l'un des murs menaçait de tomber en ruines. On les déblaya, en utilisant les parties encore solides. On effectua la construction dans l'alignement de l'ancienne maison Lemarié, sur le même plan et en la coordonnant avec elle. La façade sur le jardin y gagna et l'établissement en fut accru d'environ un tiers.

On avait commencé le 20 juin 1859. Le 26 juillet, au cours des travaux, M. Féart, préfet du département, qui était en villégiature à Dinard, vint visiter l'Asile des Chênes. Il était accompagné de MM. Rouxin et Pomphily, conseillers généraux, et d'autres personnages. La visite de l'établissement, propriété et personnel, fut concluante, car le préfet proposa de placer à l'hospice des Chênes des vieillards assistés du département. L'essai qui en fut fait ne dura pas, parce qu'on se rendit bientôt compte que la maison n'était pas en mesure d'en recevoir, et que le règlement ne s'y prêtait pas. L'Asile conserva son caractère primitif.

Le 7 octobre 1859 les vieillards hommes, qui occupaient l'ancienne ferme depuis le départ du locataire, prirent possession du rez-de-chaussée de la nouvelle demeure. Les vieillards femmes leur succédèrent dans les locaux de la ferme. Chaque groupe avait son quartier distinct, avec portes ouvrant sur cette grande cour. Les deux corps de logis étaient parallèles. Il s'ensuivit que l'asile des

vieillards se trouva reporté sur la cour de l'ancienne ferme, et que l'établissement prit un nouvel aspect. Il en résulta aussi que la Communauté eut son quartier propre, à savoir : l'ancienne maison de campagne et l'étage de la récente construction. Notre-Dame des Chênes, devenue maison-mère, avait besoin d'un espace suffisant pour installer son noviciat, ses services, et les Sœurs qui revenaient aux vacances.

La bonne Mère Fondatrice présida à cet arrangement, et franchit heureusement la seconde étape d'organisation. Le bon ordre et les convenances demandaient cette séparation normale de chacun des groupes, réunis dans un seul et même établissement. La règle des Sœurs et le petit règlement des vieillards y gagnèrent de toutes manières. Chacun était chez soi.

CHAPITRE XIX

Actes de vertu.

Ce fut à Moigné, paroisse dépourvue d'école, qu'on fit le premier usage de la lettre d'obédience. Ce nouveau mode de nomination donna occasion à un bel acte de dévouement. Comme la Mère Fondatrice n'avait à sa disposition que deux postulantes, elle était sur le point de faire une réponse négative à la demande, cependant si justifiée. Pendant la récréation, elle parla de son embarras aux Sœurs principales qui l'environnaient et dit, comme par manière d'acquit : « Allons, mes Sœurs, laquelle de vous veut se dévouer pour cette bonne œuvre ? » A l'instant, Sœur Marie-Madeleine s'écria, en se jetant à genoux devant sa Supérieure : « Ce sera moi, s'il vous plaît ; et dès demain, s'il le faut ! » Son nom fut envoyé à la préfecture pour la petite école.

Or Mlle de Villartay était la neuvième Sœur, par ordre d'entrée, de la petite Société. Elle avait pris le saint habit le jour même que M. Maupoint avait donné des noms de religion, et elle avait reçu le sien avec les toutes premières Sœurs. C'était une vocation tardive. Elle avait quarante ans et habitait Vitré, lorsqu'une cousine de Paramé, venue visiter

sa famille, lui apprit la fondation des Chênes et exposa que, tout en étant consacrées à Dieu et au service des vieillards infirmes, ces bonnes Sœurs ne faisaient point de vœux. Voilà, se dit-elle, ce que je désirais depuis si longtemps ! Sur-le-champ elle écrivit à la Supérieure de cette nouvelle Communauté pour en obtenir l'entrée. Comme tout le passé de l'aspirante était un tissu de bonnes œuvres, elle fut admise avec empressement, et elle apporta son appoint appréciable à la Société qui commençait à s'organiser.

En ce temps-là il ne s'agissait encore que des vieillards. Le 21 novembre 1856, eut lieu sa profession : « Jusqu'à ce jour pareille cérémonie s'était toujours faite sans solennité et comme à huis clos ; les vieillards même de la maison n'étaient pas admis. Cette fois les portes de la chapelle restèrent ouvertes à tout le monde, et plusieurs personnes avaient été invitées en particulier. La nouvelle professe avait demandé que ce fût un jour de fête pour toute la maison. Aussi les vieillards avaient-ils revêtu dès le matin leurs habits du dimanche. Une longue table avait été dressée dans la salle des hommes pour le dîner, et l'on y fit asseoir tous ceux qui purent quitter leur lit, hommes et femmes ; les plus infirmes furent soignés dans leurs chambres. Personne ne fut oublié, pas même les ouvriers que la maison occupait ce jour-là. C'était à qui aurait eu l'honneur de servir ces vénérables convives : la Mère Supérieure et ses Sœurs prenaient grand soin que rien ne leur manquât. »

Son noviciat fini, Sœur Madeleine fut chargée de

la salle des vieillards, emploi qu'elle remplit avec cœur et à la satisfaction de ses Supérieures. Ayant fait abnégation de sa volonté le jour même de son entrée en religion, elle recevait sans la moindre observation les emplois qu'on lui confiait et ce fut ainsi qu'elle remplit successivement presque tous les emplois de la maison-mère. L'année 1858, la Mère Fondatrice l'avait envoyée, en qualité de seconde assistante, fonder les deux petites écoles de Chancé et de Saint-Gondran, et voilà qu'elle partait seule, le 1er septembre 1859, fonder l'école mixte de Moigné.

Sa bonne volonté ne se démentit point. A peine installée dans ce petit poste, elle cumula les fonctions de classière, de sacristine à l'église, et la visite des malades dans ses courts loisirs. Elle passa là six ans. Une dame du château assura à la Visitatrice, lors de son passage, que Sœur Madeleine avait métamorphosé les enfants. En effet, malgré l'espace étroit où étaient resserrés les écoliers, ceux-ci étaient devenus studieux et silencieux. Sans leur infliger de pénitences, elle avait pris sur eux un ascendant remarquable. Elle leur insinuait de garder le silence, pour imiter l'Enfant Jésus. C'était pour lui plaire qu'ils devaient étudier. C'était sous ses yeux qu'ils devaient se corriger de leurs défauts. C'était pour devenir les enfants privilégiés de la Sainte Vierge, qui leur préparait de belles couronnes au ciel, qu'ils devaient pratiquer les vertus. Ces petites industries de zèle lui réussissaient à merveille près de ses élèves, qui étaient naturellement bons et simples.

Dans le même temps se posait la quinzième école. Dès l'année précédente, M. le recteur de Saint-Ganton avait dirigé son institutrice sur Notre-Dame des Chênes, en priant de la former à la vie religieuse si on lui trouvait les qualités voulues, et se proposant de la réclamer pour tenir son école mixte. Mlle Galivel reprit son poste à la fin d'octobre 1859, sous le nom de Sœur Marie-Claire.

Saint-Georges de Gréhaigne était une paroisse dépourvue d'école comme Moigné, et un égal trait de dévouement se produisit. Pour faire droit à cette demande, la Mère Fondatrice rassembla son Conseil et fit part de son embarras, puisqu'il n'y avait au noviciat aucun sujet capable d'être titulaire de cette école mixte. Après avoir exposé la situation, elle prit l'avis de ses conseillères en commençant par la première assistante. Cette bonne religieuse, qui était très capable, se mit spontanément à la disposition de sa Supérieure. C'était de sa part un dévouement admirable, car Mlle Julie Gauchet était entrée l'une des premières à l'Asile des Chênes avec l'unique pensée de soigner les pauvres infirmes. La Mère Fondatrice, remerciant intérieurement la Providence, qui venait à son secours dans sa pénurie de sujets, accepta cette offre généreuse et envoya à la préfecture les pièces de Sœur Augustine. L'autorisation arriva au commencement de mars 1860, et le 15 la titulaire partit avec une novice.

Cet exemple de deux Sœurs, qu'on peut compter au nombre des fondatrices de la Société de Paramé, montre mieux qu'un discours combien l'Œuvre des Petites Écoles était sympathique à la Congrégation.

Toutes les anciennes Sœurs, à commencer par Mère Marie-Amélie, s'étaient adaptées cordialement à leur nouvelle mission, jusqu'à l'abnégation d'elles-mêmes. On n'a pas non plus à s'étonner que dans les fondations de la première époque les Sœurs acceptassent d'aller seules : c'était la manière de faire des filles du Sacré-Cœur, comme nous l'avons vu au Thélin avec Anne Cotto; c'était aussi la manière de faire des jeunes institutrices qui entraient dans la Congrégation, comme nous venons de le voir avec Joséphine Galivel à Saint-Ganton; c'était également une des conditions de l'établissement des petites écoles, comme le spécifiaient les journaux de la région que nous avons cités; c'était encore ce que les maires et les recteurs des petites localités réclamaient généralement. Pour commencer, on ne pouvait faire plus.

Pourtant la maison-mère s'en préoccupait, ainsi qu'en fait foi la note suivante : « Les Sœurs des Petites Écoles, comme leur nom le dit assez, sont surtout appelées dans les petites localités. Elles pourraient même aller seules, mais nous avons remarqué que cet isolement pouvait nuire à l'état religieux, et même compromettre la santé de la religieuse, obligée de tenir sa classe et de s'occuper des soins du ménage; aussi presque partout donnons-nous une compagne à la Sœur titulaire. » La situation « en paroisse » y poussait, attendu que la présence d'une compagne permettait aux Sœurs de s'occuper de la tenue de la sacristie ou même de la petite église, et surtout du soin des malades. L'organisation était souvent rudimentaire ou assez pré-

caire dans ces bourgades, à une époque où les communications étaient difficiles et dispendieuses.

Le contrôle de la Congrégation s'établissait, ainsi que nous renseigne une autre note : « Depuis quelques années la visite des établissements se fait dans les semaines qui suivent la clôture des Pâques. L'une des assistantes, ou M. l'abbé Paris, dispose son voyage de manière à voir chaque maison pendant assez de temps pour faire l'inspection de la classe, interroger les enfants, s'assurer de leurs bonnes dispositions et de leurs progrès. M. le recteur et M. le maire ont été prévenus d'avance, et on fait toujours à ces messieurs l'honneur de les visiter les premiers. Dans le cas où ils auraient quelques observations à faire sur la tenue de la classe, on a soin de leur rendre raison et de prendre note de ce qu'ils ont observé et représenté. » C'était logique, puisque ces petites écoles avaient été établies, soit à la demande des autorités du lieu, soit avec leur concours bienveillant ; de fait, elles étaient communales, et l'accord des pouvoirs civils et ecclésiastiques était une heureuse réalité dans ces temps de première organisation.

Quel changement et quelle amélioration ne constataient-ils pas dans leurs petits bourgs, avec l'établissement d'une école et l'animation de tout le petit peuple écolier ! Pour les habitants c'étaient leurs fils et leurs filles, qui n'avaient plus à aller dans les communes environnantes ou à rester à la ferme pendant les longs mois d'hiver, qui apprenaient le catéchisme pour les communions, qui enfin n'étaient plus des « illettrés ». Bref, un peu plus de civilisation

s'établissait parmi eux, sous l'égide de la religion de leurs pères. Il ne faut pas oublier cet ancien état de choses.

L'abbé Paris était accrédité, tant par ses fonctions à Notre-Dame des Chênes que par une certaine délégation de l'évêché, pour apporter un concours nécessaire à une œuvre en voie de formation et de premier développement. On peut en juger par l'éloignement des deux assistantes, devenues elles-mêmes maîtresses de petites écoles. Il se donna de tout cœur à cette œuvre vraiment pastorale et fut heureux d'y employer son activité.

Au retour des visites des Petites Écoles en 1862, Sœur Marie-Thérèse retraça ses impressions. C'est une page émouvante, qui fait sentir au vif la situation de l'œuvre à cette époque :

Après avoir roulé et par monts et par vaux
Dans de dure cariole et de méchants chevaux,
Durant un mois entier parcourant les villages,
A toute heure bravant le vent et les orages,
J'arrive enfin bien lasse en mon bien cher couvent,
Espérant désormais m'y reposer longtemps,
Près de mon noviciat, de mes sœurs, de ma mère.
Mais, arrivée ici, je regarde en arrière
Et je vois en esprit chaque établissement;
Je voudrais être là, quoique mieux au couvent.
J'aperçois dans ces lieux celles que j'ai laissées
De paroisse en paroisse ainsi disséminées
Et comme des brebis éloignées du bercail.
Oh ! quand pourrai-je encor tenir leur gouvernail,
Parcourir les chemins, les bourgs et les campagnes,
Voler à leur secours au travers des montagnes,
Visiter mes enfants pour les encourager,
Alléger leurs combats, enfin les consoler !

La Mère Marie-Thérèse fut assez souvent la Visitatrice, parce que dans les premiers temps les jeunes maîtresses d'école, ou du moins les novices ou postulantes qui leur étaient adjointes, relevaient du noviciat qu'elles n'avaient pu achever à la maison-mère. Sa fonction de maîtresse des novices lui demandait de les encourager et de se rendre compte de leur avancement. Cela était d'autant plus faisable, que la bonne Mère Amélie dirigeait elle-même le noviciat pendant ses absences. Mère Marie-Thérèse dut même ajouter à ses titres celui d'assistante, quand il n'y en avait plus à la maison-mère.

On ne voit pas que la vénérable Fondatrice ait fait par elle-même ces visites. Son âge déjà avancé, un certain déclin de santé dans la marche et dans la vue, le besoin de sa présence à la tête de l'asile de Paramé, la retenaient là où la Providence avait fixé son centre d'action. D'ailleurs, elle n'avait pas besoin de se déplacer pour voir et entendre ses filles, puisque les vacances ramenaient tout le petit troupeau au bercail.

CHAPITRE XX

En paroisse.

Cette expression était en usage : les Sœurs disaient qu'elles allaient en paroisse, qu'elles étaient depuis tant d'années en paroisse. Cette expression montre jusqu'à quel point elles s'identifiaient avec leur œuvre. Dans ces milieux où on les connaissait, les vocations germaient et déjà quelques-unes de leurs élèves les suivaient en religion.

Le mouvement ne se ralentit pas, si bien que le 15 octobre 1862 on ouvrait la vingt-cinquième école. Sur le nombre, il y eut de véritables petites écoles à Campel, Loutehel, la Chapelle-Thouarault, le Verger et Véneffles : des écoles plus considérables à Mont-Dol et à Cherrueix ; même des écoles de filles dans deux petits chefs-lieux de canton, Châteauneuf et Le Sel.

Des concours de toutes sortes contribuaient à ces établissements. Ce furent deux prêtres originaires de Paramé qui introduisirent les Sœurs de Notre-Dame des Chênes dans leurs paroisses assez importantes : M. le recteur Lainé, à Cherrueix, où elles succédèrent à une fille du Sacré-Cœur, comme le

cas se présentait assez souvent ; M. le curé Daguenet, à Châteauneuf. Celui-ci avait une nièce religieuse dans la Congrégation et entretenait des rapports amicaux avec la Fondatrice. L'école de Châteauneuf compta, en plus des élèves de l'endroit et des environs, quelques pensionnaires et, à ce titre, elle posait un jalon pour l'avenir.

A la Chapelle-Thouarault, un prêtre retiré du ministère, qui faisait la classe par dévouement, donna en mourant la maison qu'il venait de faire bâtir, pour qu'on y établît une école tenue par des religieuses. A Véneffles, le recteur fournit une maison et le maire fit bâtir des classes à côté.

A Mont-Dol, une bonne vieille fille avait instruit un peu les enfants. Elle vint à mourir et l'on appela les Sœurs de Notre-Dame des Chênes à occuper le poste. La maison primitive était à peine en état de les recevoir, mais elle eut un bienfaiteur imprévu. Le sous-préfet de Saint-Malo visita la classe, en compagnie d'une vingtaine de conseillers municipaux de son arrondissement. Il s'aperçut que ses pieds enfonçaient dans le sol, qui était de la terre battue, et s'exclama aussitôt en disant qu'on compromettait la santé des Sœurs ; ce qui était vrai. Alors, ce compatissant fonctionnaire donna des ordres pour faire planchéier à ses frais les deux appartements. A son passage suivant, il entra pour s'assurer par lui-même que ses ordres avaient été bien exécutés. La Sœur directrice lui exprima sa vive reconnaissance. Il demanda si l'on avait besoin de quelque chose dans le ménage. Elle parla d'un buffet, et il le fit faire à son compte. Dans la suite,

la commune s'honora en effectuant une construction sérieuse, qui fournit des classes réglementaires.

Le Sel eut une fondation mouvementée. Ce chef-lieu de canton avait demandé, par la voix de son Conseil municipal, des écoles religieuses ; mais un arrêté préfectoral passa outre et imposa des titulaires d'un autre genre. L'affaire prit des proportions inattendues et alla jusqu'au Sénat, parce qu'on y vit une atteinte à la liberté d'enseignement et que l'archevêque prit position pour soutenir les droits des catholiques. Le ministre se prononça : finalement, le Conseil municipal perdit pour les garçons et gagna pour les filles. Voilà en quelles circonstances les Sœurs s'y installèrent.

La même année 1862 il fallut fonder un cinquième établissement, ce qui était beaucoup en un an, dans la petite commune de Lassy. « Il n'était pas possible de reculer. Ces bons recteurs commençaient toujours par s'adresser à l'archevêché, et Monseigneur, qui était si ardent quand il s'agissait de l'éducation religieuse, les envoyait demander de sa part à la Bonne Mère de l'Asile des Chênes (comme il l'appelait), une ou deux de ses filles, sans s'informer si elle en avait de disponibles. C'était souvent un grand souci pour la bonne Mère, qui eût tant désiré les garder un peu plus longtemps pour leur faire achever le temps du noviciat. » Si l'on comprend cette doléance, on conçoit très bien d'un autre côté que le prélat eût pitié de ses paroisses dépourvues d'écoles.

Or « il ne restait plus qu'une novice capable d'être placée. La bonne Mère Amélie était très

inquiète, en pensant à l'avenir de la Congrégation et en trouvant un noviciat à peu près vide. La maîtresse des novices, voyant cette pénurie de sujets qui l'affligeait autant que la bonne Mère, commença immédiatement avec son petit noviciat une neuvaine à saint Joseph, que la Mère Fondatrice avait choisi pour protecteur de sa Congrégation. Cette neuvaine était à peine terminée que la bonne Mère recevait plusieurs lettres de MM. les Recteurs de nos paroisses, proposant de jeunes personnes pour le noviciat. Il en fut proposé plus d'une douzaine dans l'espace de six mois. Depuis cette époque, nous n'avons plus manqué de sujets. En faisant la neuvaine, il avait été résolu que la première postulante envoyée recevrait son nom ; et, comme nous avions déjà une Sœur Marie-Joseph, il fut décidé qu'elle s'appellerait Marie-Joséphine. Cette postulante, âgée de dix-huit ans, arriva le 14 octobre 1862. »

Après son noviciat, la dite Sœur devint titulaire de l'école de Campel et le fut pendant une quinzaine d'années. Employant tour à tour la douceur et la fermeté selon les caractères, Sœur Joséphine gagna l'affection des parents, et celle des enfants qu'elle faisait avancer d'une manière surprenante. Ce fut dans ce milieu qu'elle se forma humblement, pour remplir plus tard un rôle de premier ordre dans la Congrégation. L'excellent recteur, dans son contentement, disait à son évêque en s'effaçant lui-même : « Ces bonnes religieuses font plus de bien que moi dans ma paroisse ; » et l'évêque disait avec le même contentement : « C'est moi qui les ai fondées ! »

C'était, en effet, l'impression de Mgr Saint-Marc, et lui-même avait exprimé son sentiment, le 13 mai 1861, au cours d'une visite qu'il faisait à la maison-mère. En voici les termes : « Mgr l'archevêque avait la bonté de nous dire ce qu'il avait répété en plusieurs endroits, que nos Petites Sœurs faisaient beaucoup de bien et qu'il n'avait reçu partout que d'excellents témoignages à leur sujet. »

Le prélat avait dit « les Petites Sœurs », comme on disait « les Petites Écoles ». En effet, la mission des Sœurs, soit auprès des vieillards de l'asile, soit auprès des enfants dans les écoles à la campagne, leur avait imprimé un cachet d'humilité et de simplicité. Elles étaient en contact journalier avec ce bon peuple, lui rendaient des services et en retiraient leurs faibles ressources : tout naturellement, elles en avaient conservé les mœurs. L'humilité et la simplicité étaient d'ailleurs deux notes caractéristiques de la Fondatrice, de l'esprit du tiers ordre et de la règle des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie. Ce bon genre chrétien facilite les rapports, permet mieux de se faire tout à tous dans la charité de Jésus-Christ, et ne gêne en rien les convenances et la dignité religieuse.

M. Bessaiche, le vicaire général, était plus sévère. Homme d'administration et esprit positif, il rendit bien des services à propos des locaux scolaires, de l'aptitude pédagogique des sujets, des rapports avec le clergé paroissial, des lettres d'obédience et des mutations des Sœurs classières. Dès 1860, il écrivit à la Supérieure : « Je vous recommande de n'envoyer en établissement que des filles déjà exer-

cées à la vie religieuse, et sûres pour la conduite et le bon esprit, autant du moins que vous le pourrez. Pour être dans le monde, il faut bien de la prudence, du tact, du bon sens et de la vertu. » Comme sa charge le mettait en relations suivies avec beaucoup de prêtres, il était à même de recueillir beaucoup d'échos et de donner un avis éclairé. Il reprenait, le 10 janvier 1863 : « Jusqu'ici, grâce à Dieu, aucune ne s'est laissée aller à trop de négligence dans ses devoirs, et je désire bien qu'il en soit toujours ainsi à l'avenir. Malgré cela, il est très important de les bien former, et de prendre tout le temps nécessaire. Votre petite famille, ma bonne Mère, vous donne de l'inquiétude et de la sollicitude, mais aussi elle vous cause de la joie. Vous voyez que cela ne va pas mal. Vos filles ont à cœur de vous donner du contentement. »

Le moment arriva enfin de marcher dans cette voie. L'année 1863, où il n'y eut que la fondation de Lillemer, fut un temps de relâche qu'on mit à profit. Le personnel était devenu plus nombreux ; à la retraite annuelle de 1863 on compta 65 Sœurs, à savoir : 36 professes, 16 novices, 13 postulantes. Déjà il y avait du choix.

L'année 1864, on établit les deux écoles de Saint-Péran et de Saint-Goulay ; l'année 1865, les deux écoles de Saint-Maugan et de Crévin ; l'année 1866, les trois écoles de la Bosse, de Noyal-sous-Bazouge et de Moussé. Ce qui donnait le total, à la rentrée scolaire de 1866, de 34 écoles.

Si nous analysons, nous trouvons que 14 de ces paroisses comptaient moins de 500 habitants, que

12 autres avaient plus, mais n'atteignaient pas 800 habitants, que l'une était une école de hameau : en somme, 27 sur 34 étaient sans contredit de petites écoles, et les Sœurs qui les tenaient avaient bien mérité leur nom. Toutes dépendaient du diocèse de Rennes, en sorte que Mgr Saint-Marc avait déjà, dans une large mesure, réalisé son plan. Quant à Mère Marie-Amélie, « c'était surtout dans les petites localités qu'elle aimait à envoyer ses filles. C'était son œuvre de prédilection. Elle disait que ses Petites Sœurs devaient se réjouir d'être choisies pour les petites localités, peu attrayantes pour les grands Ordres. Elle disait encore qu'il ne manquerait jamais de religieuses pour les postes importants, tandis que les autres étaient dédaignés. Ce motif l'excitait à ne point refuser ces derniers, à se gêner même beaucoup pour les pourvoir. C'est pourquoi, lorsque M. Maupoint l'avait invitée à choisir un nom pour désigner ses filles, elle lui avait exposé que le nom qui lui plaisait le plus était celui de Sœurs des Petites Écoles. » Ce témoignage de Sœur Marie-Thérèse a une grande importance, puisqu'il nous découvre la pensée intime de la Fondatrice et nous fait savoir quelle était son œuvre de prédilection.

CHAPITRE XXI

En communauté.

La Communauté ressentait les effets de ce bel état de choses : « Depuis que la maison des Chênes songe plus sérieusement à consolider son œuvre et à confier son avenir aux soins d'une Congrégation solidement établie, on la voit prendre insensiblement des airs de famille et de communauté. Sans parler des prises d'habit et des professions, elle a de petites fêtes d'intérieur. Ainsi le jour de la fête de sainte Amélie, patronne de la Sœur Supérieure, et le premier jour de l'année, ou la veille de ces jours, la Communauté se met en devoir d'adresser son petit compliment à la Bonne Mère et de lui chanter quelques couplets composés pour la circonstance, plus remarquables par leur simplicité et les sentiments qu'ils expriment que par leur poésie. Les postulantes et les novices ont aussi leur fête particulière le jour Sainte-Thérèse, patronne de leur maîtresse. » Voilà ce qu'observait l'abbé Paris.

Si l'on veut juger de la capacité et des sentiments des plus notables de ces nouvelles Sœurs, on pourra lire avec intérêt cette effusion d'âme, que

Sœur Marie-Antoinette écrivit le jour de sa prise d'habit, en la fête Saint-Martin 1859 :

Quelle heureuse journée,
Où l'aimable Sauveur
Me donne la livrée
Des filles de son Cœur !

Oui, mon âme attendrie
Éprouve du bonheur
A quitter pour la vie
Monde et plaisir trompeur.

Ah ! soyez effacées
Du livre du Seigneur,
Heures que j'ai passées
Loin de ce bon Pasteur !

Je suis sa fiancée,
Il est à moi, Jésus !
A son Cœur enlacée
Je ne le quitte plus.

Plaisirs, biens éphémères,
Recevez mes adieux :
Mon âme oublie la terre
Pour ne songer qu'aux cieux.

Orpheline dès sa petite enfance, Françoise Collin avait été élevée avec un dévouement rempli d'affection par sa famille, qui habitait Saint-Malo. Comme elle était douée d'une intelligence remarquable, elle acquit une instruction complète et même elle joignit à la connaissance de la langue française l'étude de la langue anglaise. Sa santé toutefois ne donnait pas entière satisfaction, et ce fut pour essayer l'air de la campagne que sa famille la plaça comme dame pensionnaire aux Chênes. La douce compagnie

des religieuses non seulement l'attacha à l'établissement, mais encore fit germer dans cette âme bonne et ardente les goûts de la vie religieuse.

Sœur Antoinette devint une précieuse auxiliaire : « La préparation des sujets que l'on destinait aux classes lui fut confiée. Elle s'acquitta admirablement de cet emploi. Ses brillantes qualités ne tardaient pas à lui attacher ses élèves. » Notre-Dame des Chênes était devenue un centre, où l'on formait et instruisait les futures maîtresses d'école. Cette Sœur avait donc un rôle de grande importance dans cette préparation rapide, à côté de la maîtresse des novices qu'elle secondait efficacement.

On prévoyait un temps où les diplômes officiels pourraient être exigés. Déjà, à mesure que les petites communes étaient dotées de classes et que le succès des écoles congréganistes s'affirmait, on voyait poindre des susceptibilités et se produire quelques oppositions. A la date du 26 décembre 1864, M. Bessaiche annonça « une ordonnance de Monseigneur, qui établit des examens pour toutes les religieuses de son diocèse soumises à son autorité directe. Monseigneur, avec plusieurs autres évêques, a eu l'idée de faire subir des examens pour prouver qu'ils s'occupent de la grande affaire de l'instruction primaire, et que les religieuses, que la loi exempte des examens ordinaires, ne s'en prévalent pas pour demeurer dans l'ignorance. » Au mois d'août suivant, M. Bessaiche fit subir, pendant trois jours, l'examen élémentaire aux novices afin de les stimuler dans les études conformes au programme et de les accoutumer à ces épreuves. »

La Fondatrice ne manquait d'expérience ni en matière d'enseignement, ni en matière de charité, ni dans la tenue ou l'ornementation des églises paroissiales ; et elle était compétente pour en entretenir ses religieuses lorsqu'elles allaient « en paroisse » ou en revenaient aux vacances scolaires. Elle était dans son élément et trouvait du charme dans l'expansion des œuvres, qui avaient rempli son existence et qui correspondaient à tous ses attraits.

Jusqu'à cette date, les voyages des Sœurs étaient difficiles et les déplacements fatigants. Au commencement de l'été 1864 eut lieu l'inauguration du chemin de fer de Rennes à Saint-Malo, et la Compagnie fut assez bienveillante pour accorder le tarif de demi-place aux Sœurs munies d'une lettre d'obédience. Comme toutes les écoles de la Congrégation étaient situées dans le département, la distance ne faisait pas obstacle à la réunion des religieuses à la maison-mère. La dispersion cessait donc pendant le mois des vacances, et l'heureuse Fondatrice présidait en personne à cette douce réunion.

Alors, c'était la pleine vie de communauté avec ses exercices réguliers et sa cordiale expansion, la mise en commun des joies et des peines, le fruit des expériences en divers lieux, l'unification de la méthode d'enseignement, les avis recherchés et goûtés de la Supérieure générale. C'était aussi la retraite annuelle, qui retrempait le personnel dans l'esprit de la vocation, tranquillisait la conscience sur l'année écoulée et donnait des forces spirituelles pour l'année scolaire suivante. D'année en année l'assemblée augmentait.

L'abbé Rosty avait eu, en 1858, la satisfaction de diriger les exercices de la retraite et l'occasion de parler comme un témoin des événements accomplis. Il put voir la petite œuvre, jadis grain de sénevé, en train de devenir l'arbre évangélique qui étend au loin ses rameaux. Il ressentit une intime consolation en reconnaissant qu'il n'avait pas travaillé en vain. Il approchait du terme de sa carrière. La troisième semaine après Pâques, en 1864, cet excellent prêtre mourut à Saint-Briac. Son souvenir, toujours cher à la Fondatrice reconnaissante, mérite d'être conservé dans les Annales de Notre-Dame des Chênes.

Ce n'était pas la seule perte sensible qu'on eût à pleurer. La Congrégation avait eu son premier deuil le mercredi 21 décembre 1859. Sœur Pauline, titulaire de l'école de Chancé, avait terminé son existence au lieu même de sa première obédience, assistée par sa sœur aînée Marie de Saint-Amand, « après avoir édifié par sa piété, la douceur de son caractère et sa grande soumission à la volonté de Dieu ».

Le 29 septembre 1860, Sœur Eugénie, dont la santé était minée et ne put être améliorée par un changement d'air, décéda dans sa famille en Normandie. Elle était directrice de l'école de L'Hermitage et était contente, en mourant, de penser qu'elle était religieuse des Saints Cœurs de Jésus et de Marie. On fondait des espérances sur sa vertu et ses talents.

Le 28 octobre 1861 mourait Sœur Hélène : « Le clergé et les habitants de Cornillé, qui l'avaient vue

à l'œuvre, avaient su apprécier sa vertu et sa science. En témoignage de leur estime et de leur reconnaissance, ils prirent à leur compte tous les frais funèbres et érigèrent à sa mémoire un petit monument. C'était une croix en marbre blanc. C'est assez d'une croix de bois pour la modeste Sœur des Petites Écoles ; mais cette fois la Congrégation a vu avec bonheur cet hommage de toute une paroisse. »

CHAPITRE XXII

La Règle.

Quand il avait été question de l'érection de la Congrégation, Mgr Saint-Marc avait dit à son vicaire général : « Leur règlement du Père Eudes leur suffira bien ; ajoutez-y ce que vous trouverez convenable, » et M. Maupoint, en communiquant la bonne nouvelle, avait écrit : « Je suis de l'avis de Monseigneur. Quelques chapitres en harmonie avec vos besoins, ajoutés à votre Règlement des Sœurs du Sacré-Cœur, suffiront amplement. »

Quand la petite Congrégation devint enseignante, en même temps que hospitalière, le programme s'élargit. En tête d'une des éditions subséquentes on peut lire cette mention, qui renseigne parfaitement sur ce qui advint : « Le Règlement que les Sœurs avaient suivi jusqu'à l'établissement des Petites Écoles n'étant plus suffisant au nouveau genre de vie qu'elles embrassaient, une nouvelle Règle leur fut donnée par les soins de M. Maupoint, et elle reçut l'approbation de Mgr l'évêque de Rennes, à titre provisoire et d'essai. »

Nous savons encore, par une lettre de M. Bessaiche en 1861, qu'à cette date on songea à lithographier la Règle et que lui-même la revisa ; nous

savons enfin, par le témoignage de M. Paris, que M. Bessaiche y changea très peu de choses à cause de la vénération qu'il avait pour Mgr Maupoint.

Cette courte règle, lithographiée à Saint-Malo chez Benderitter, contenait trois parties : 1re partie, les éléments des trois vœux et de quelques vertus ; 2e partie, trois chapitres concernant les novices, les professes et les supérieures locales ; trois autres chapitres relatifs à la tenue des classes et à la visite des malades ; enfin les exercices de communauté ; 3e partie, les dévotions en usage et les formules des prières.

Tout y indique un essai plutôt qu'une œuvre définitive. Et cela se comprend, car toute l'autorité était concentrée entre les mains, soit de la Fondatrice, soit du Supérieur diocésain. D'autre part, comme la Congrégation n'était pas répandue hors du diocèse et se rassemblait chaque année aux vacances à la maison-mère, il en résultait qu'une partie notable des affaires se traitait oralement, et selon les cas locaux ou les cas personnels. En outre, les usages et l'esprit primitif subsistaient et avaient force de coutumes. Comme c'est l'esprit qui vivifie, les usages complétaient pratiquement et interprétaient le texte.

En fait, les premières Sœurs étaient des traditions vivantes et le cadre solide de la formation postérieure. Toutes les nouvelles Sœurs, venant au même lieu et étant formées par les mêmes directrices, étaient en quelque sorte coulées dans le même moule.

D'ailleurs, tout ce qui pouvait être conservé du

Règlement du Père Eudes subsistait dans la Règle. On peut citer les insignes ou le petit habit, les litanies et le formulaire des prières, la fête du Saint Cœur de Jésus et la fête du Saint Cœur de Marie. On ne s'écartait point de la base primitive, mais on l'élargissait. Dans le cadre agrandi, on avait fait entrer les trois vœux de religion et quelques pratiques essentielles à l'état religieux. A vrai dire, on avait marché dans ce sens, à partir de la retraite de la Fondatrice en 1847 et des pratiques qu'elle avait progressivement établies ou améliorées. Le Supérieur diocésain avait codifié, plutôt que changé ; mais l'approbation épiscopale donnait de l'autorité au règlement devenu la règle.

Le costume y était spécifié. Il se compose d'une robe et d'un camail noirs, d'une coiffe et d'un col blancs, d'un voile qui est noir pour les professes et blanc pour les novices. La robe est retenue à la ceinture par un cordon de laine avec glands. Un chapelet, passé à la ceinture, pend au côté gauche. Les Sœurs portent un anneau d'argent au doigt et un christ de cuivre sur la poitrine.

La partie neuve est celle des écoles et des malades. Quelques citations compléteront les renseignements précédents et donneront une idée précise des buts de la Congrégation, dans la seconde période.

1. — « Exercices de classe. L'enseignement donné par les Sœurs dans les campagnes comprend : l'instruction religieuse avant tout, la lecture, l'écriture, la grammaire et l'analyse grammaticale, le calcul et le système légal des poids et mesures.

« On pourra se conformer pour la tenue des classes au règlement exigé par l'Académie. Dans toutes les écoles il y aura deux divisions : celle des élèves qui ne savent encore que lire, puis celle des élèves qui écrivent et calculent. Ces divisions une fois établies, il importe infiniment au succès de l'école que chaque division s'occupe utilement pendant que la maîtresse donne sa leçon à une autre division ; ainsi elle ferait lire les moins avancées pendant que les autres écriraient.

2. — « Les Sœurs des Petites Écoles exigeront toujours que les enfants soient propres dans leurs vêtements, que leurs visages et leurs mains soient bien lavés. Elles obligeront les enfants à prendre des habitudes de politesse.

« Elles seront très soigneuses de ne rien laisser apercevoir de la préférence qu'elles éprouveraient pour certains enfants. Elles s'efforceront de les gagner tous par leur douceur, leur zèle, leur exactitude, et surtout leur équité dans les punitions et les récompenses.

3. — « Les Sœurs des Petites Écoles pourront recevoir dans leurs classes les filles et les garçons. Seulement, elles auront le plus grand soin que les enfants soient toujours séparés les uns des autres, pour les classes, pour les récréations, pour les entrées comme pour les sorties.

4. — « Toutes les écoles qui auront un local convenable pourront recevoir des pensionnaires. Les Sœurs, outre les heures de classe, les feront étudier et leur enseigneront les travaux d'aiguille. Les Sœurs ne négligeront rien pour former leurs élèves

à une piété solide et vraie, et leur donner l'habitude de l'ordre, de la propreté et de l'amour du travail.

5. — « Il est quelquefois des luttes déplorables entre les habitants d'une même paroisse. La Supérieure se gardera bien de s'en mêler de près ou de loin. Elle doit tout écouter et ne rien dire qui puisse aigrir ou diviser les esprits. »

Ces prescriptions de la Règle étaient évidemment faites pour des écoles rurales, où presque tout était élémentaire. Pour le plus grand nombre des élèves, qui ne fréquentaient l'école que jusqu'à un âge peu avancé, elles étaient pratiques. Elles visaient à inculquer l'essentiel : savoir lire, écrire et compter était ce que les familles nombreuses et laborieuses ambitionnaient pour leurs enfants. On prévoyait cependant plus, quand c'était faisable, et on s'en rapportait au règlement de l'Académie pour la tenue des classes. Avec de la persévérance, les Sœurs arrivaient partout à avoir au moins un bon noyau d'élèves assidues et instruites.

On prévoyait le cas de pensionnaires. Les prescriptions mentionnaient un supplément d'études et les travaux de couture. Le cas de pensionnaires ou demi-pensionnaires se présenta dans les campagnes, soit à raison des distances, soit à cause de la position plus aisée des familles, soit pour des motifs de charité. C'étaient de petites pensions très simples et peu nombreuses, parfois de quelques enfants seulement, sans luxe et sans apparat, comme on en a rencontré dès le début à Saint-Thual et à Maxent.

Autant que possible on se faisait tout à tous, surtout pendant les mois d'hiver, qui nécessitent pour

nombre d'enfants, dont les villages et hameaux sont écartés du bourg, une sorte de petite garderie entre la classe de la matinée et la classe de l'après-midi. Il faut bien qu'ils dînent, qu'ils se chauffent, qu'ils ne soient pas sur la rue et à courir ici ou là.

L'Œuvre des Petites Écoles ainsi comprise était la continuation de l'Œuvre de la Famille. Aussi était-elle populaire. Elle l'était d'autant plus que là ne se bornaient pas ses services, car la visite des malades allait de pair avec la tenue des écoles, dans la conception et l'organisation du service « en paroisse ».

1. — « Visites des malades. Le premier but de la Congrégation, c'est de recueillir des vieillards infirmes et délaissés dans des maisons d'asiles, et de soigner les malades dans les hôpitaux ou à domicile. » Dans l'ordre chronologique, il est hors de doute que ce but apparut le premier, qu'il fut même la raison déterminante de l'Association. Le texte de la Règle montre, à l'époque qui nous occupe, quelle extension, présente ou possible, la Congrégation envisageait.

L'intervention épiscopale détermina un courant, qui porta l'œuvre de l'enseignement au premier plan ; mais, loin d'absorber l'autre, ils marchèrent de concert, et le mode d'assistance des malades prit une forme très populaire. On doit dire, en tenant compte des faits, que la mission enseignante se superposa à la mission hospitalière, et qu'elles se fondirent dans la même œuvre.

2. — La Règle disait : « Dans les paroisses où il y a plusieurs Sœurs, l'une d'elles est spécialement

destinée à la visite des malades. » L'ancienne compagne de Mlle Fristel, devenue Sœur Françoise, s'employa de la sorte à Tressé, comme il a été dit, puis à Cherrueix, où elle mourut, atteinte de la contagion qu'elle soignait. Mlle Bazin, devenue Sœur Alexandre, le faisait à Maxent. C'était la même chose à Saint-Thual et ailleurs. Presque toutes les demandes de fondation de petites écoles contenaient la demande, de la part des maires et des recteurs, d'une Sœur pour la classe et d'une Sœur pour les malades. Cette organisation, qui tenait à un état de choses et répondait à des besoins pressants, permettait d'utiliser tout le personnel des Sœurs, en tenant compte de leurs aptitudes et de leurs goûts ; en sorte que la maison-mère était une pépinière d'infirmières rurales, non moins que de sœurs classières. Cela même aide à comprendre avec quelle facilité les premières Sœurs se donnèrent à l'œuvre nouvelle, et quel attrait la Fondatrice avait pour y pourvoir.

3. — La Règle entrait dans les applications : « Les Sœurs rendront personnellement aux malades tous les services que la modestie religieuse leur permettra de rendre, et feront exécuter les ordonnances des médecins. » C'est de cette façon que procèdent les Sœurs infirmières et les Sœurs gardes-malades. En leur prescrivant le dévouement effectif, la règle réservait qu'elles le fassent en religieuses.

4. — « Dans les paroisses où réside un médecin, les Sœurs feront bien d'engager les malades à l'appeler auprès d'eux, surtout dans les maladies graves, et se contenteront de faire exécuter ses

ordres. Dans celles où il n'y aura pas de médecin, dans les maladies ordinaires qui demandent toutes à être traitées de la même manière, il sera aisé de connaître et d'appliquer les remèdes nécessaires. Mais dans les maladies sérieuses ou qui menacent de l'être, elles se borneront à donner aux malades tous les soins possibles, mais se garderont bien d'émettre leur avis sur les remèdes à employer, à moins qu'elles ne soient sûres de leur efficacité ou qu'il n'y ait aucun moyen de faire autrement. »

Pour bien juger cette conduite et en reconnaître la sagesse, il faut se replacer dans le milieu où l'on opérait et à l'époque où l'état de choses existait, sans anticiper sur les améliorations et les changements que le progrès social a pu depuis apporter. A cette époque déjà lointaine, les moyens de communication étaient lents, les chemins vicinaux étaient rares, l'assistance médicale gratuite des indigents n'était pas établie, les petites paroisses rurales étaient généralement à distance des centres, et les villages ou hameaux se trouvaient disséminés dans l'intérieur des terres. Le médecin de campagne était un simple officier de santé, qui rayonnait à pied ou à cheval dans son vaste canton, et tenait chez lui la pharmacie. Partout on demandait une Sœur pour ce service, en même temps qu'une Sœur pour la classe.

Il s'ensuit que, pendant de longues années, si l'on excepte l'Asile des Chênes, la mission hospitalière prit cette forme et absorba toutes les disponibilités, soutenant la mission enseignante et la facilitant ; car la pluralité de Sœurs dans la même

maison procurait la vie de communauté, favorisait les petits travaux du ménage et mettait les menues ressources en commun. Il est de fait que les Sœurs aimaient leur petite mission en paroisse et ne se plaignaient pas de leur condition, relativement assez humble.

L'exemple d'une de ces religieuses hospitalières a été conservé. A Loutehel, en 1861, « l'ouverture de la classe a presque coïncidé avec l'apparition du croup. Heureusement que la Sœur, déjà un peu pharmacienne, se trouvait munie d'une fort bonne recette. En peu de jours, Sœur Lucie s'est fait une grande réputation dans le pays et les environs. » En 1866, le choléra s'étant déclaré à Cornillé, Sœur Lucie obtint d'y aller en remplacement. « La présence de cette Sœur sur le théâtre de l'épidémie, ses soins intelligents et empressés auprès des malades, contribuèrent efficacement à relever le moral des gens et à faire cesser le fléau. C'est le témoignage qui nous a été rendu par les autorités du lieu ; on ne sait comment nous remercier de notre empressement et des soins rendus par la Sœur Marie-Lucie. »

CHAPITRE XXIII

Statistique.

On était dans la vingtième année de la fondation des Chênes. Les vieillards succédaient aux vieillards, car la vieillesse est une vie qui s'achève, et le renouvellement est continu. Dans ce laps de temps quatre-vingt-quinze personnes étaient décédées dans l'établissement. Si l'on en retranche trois qui n'avaient qu'environ quarante ans, la liste ne contient que des vieillards, dont beaucoup atteignaient l'âge de soixante-dix, de quatre-vingts et même de quatre-vingt-dix ans. Le premier vieillard décédé fut Jean Chapon, le second Marie Lavire. Si l'on en excepte quatre personnes qualifiées pensionnaires et une personne de service, la liste ne contient que des vieillards indigents. Cette statistique fournit un état précis de l'Institution.

Une ordonnance de l'archevêché de Rennes régla le service des enterrements et compléta l'autonomie de la chapelle. En voici la teneur : « Godefroy Saint-Marc, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Archevêque de Rennes, Vu la demande à nous adressée par M. le Supérieur de la communauté des religieuses attachées à l'hospice des Chênes, en Paramé ;

« Désirant procurer aux pauvres et infirmes, qui

résident dans l'hospice des Chênes, la consolation d'assister aux prières et cérémonies religieuses usitées dans l'Eglise à l'occasion des enterrements; Considérant que l'hospice des Chênes possède une chapelle où se font tous les offices, et que déjà les personnes de l'établissement jouissent du privilège accordé par Nous d'y faire la communion pascale,

« Nous avons réglé et par les présentes réglons que la cérémonie des funérailles aura lieu désormais dans la chapelle de l'hospice des Chênes et qu'elle sera faite par M. l'Aumônier. Cette concession est faite tant en faveur des Religieuses que de toutes les personnes qui, au moment de leur décès, feront partie de cet hospice des Chênes.

« Rennes, le 30 octobre.

† Godefroy, Archevêque de Rennes. »

D'autre part, M. Fontan, maire de la commune, informa qu'à partir du 23 juin 1862 les inhumations seraient interdites dans les cimetières de Paramé et de Saint-Ideuc, qui jusqu'alors entouraient ces églises. Un cimetière communal, situé entre les deux paroisses, vis-à-vis la portion est de la propriété des Chênes, de l'autre côté de la grande route, avait été bénit le 15 juin. C'était là maintenant, à proximité de l'établissement, que reposaient les chers défunts, conduits par l'aumônier et escortés par un groupe de Sœurs et de bons vieillards, à leur dernière demeure.

On ne les oubliait point dans la modeste chapelle où l'on avait fait leur service funèbre, et les suffrages de ceux et celles qui survivaient leur étaient

assurés. C'est l'un des avantages de l'hospitalité chrétienne, qui s'occupe des âmes aussi bien que des corps, c'est-à-dire de tout l'homme ; qui assure à ses assistés la grâce d'une bonne mort ; qui se prolonge du temps dans l'éternité ; et qui sait que la famille adoptive se reforme dans le ciel. Comment ne s'intéresseraient-ils pas en retour à l'Asile qui fut le leur, et comment n'en seraient-ils pas les intercesseurs auprès de Dieu ? La Fondatrice et ses compagnes savaient bien que Jésus est le Père des pauvres et que Marie est le Salut des infirmes, comme disent les Litanies.

Si l'on veut évaluer l'assistance rendue au pays par l'Asile des Chênes, pendant ces vingt années, aux quatre-vingt-dix vieillards et indigents décédés, que l'on ajoute les trente à quarante vieillards vivants, et l'on obtiendra un total de cent vingt-cinq à cent trente personnes. Mlle Fristel les avait recueillies successivement et elle avait vu son rêve de charité magnifiquement réalisé. Elle les connaissait chacune par son nom, elle savait son histoire et connaissait son caractère, et elle en tenait compte discrètement.

Si l'on admet une présence moyenne journalière de trente personnes hospitalisées depuis le début, cela représente neuf mille quatre cent cinquante journées d'assistance par an. Nous pouvons mettre en chiffres ronds dix mille, attendu que depuis plusieurs années le personnel des vieillards avait atteint le chiffre de quarante Il faut recourir à l'éloquence des chiffres pour comprendre l'utilité de l'hospice dans le pays.

Aussi les amis de l'Œuvre et les gens bienfaisants s'y intéressaient-ils, par leurs sympathies actives et par leurs offrandes. Un don hors ligne fut celui de M. André Pomphily, décédé en 1857, qui légua dix mille francs. Le nom de cette famille, pour les services que rendirent plusieurs de ses membres, mérite d'être rapproché de celui de M. Henri Lemarié. D'autre part, certaines familles des vieillards payaient une faible rétribution. Tout ce que Mlle Amélie Fristel pouvait, sans le détruire, détacher de son patrimoine, elle l'employait aux besoins de sa maison de Notre-Dame des Chênes.

Qu'on évalue les dix mille journées de présence annuelles pendant cette période de vingt années, on obtient un total de deux cent mille journées d'assistance : ce qui représente une somme de dépenses d'entretien considérable. Cette énumération peut aider à comprendre les sollicitudes de Mère Marie-Amélie, ainsi que l'importance de la charité privée.

Depuis l'année 1848 il y avait une réunion annuelle de charité, à la fête de saint Henri. La construction de la chapelle permit bientôt d'accueillir un plus grand nombre d'amis et de bienfaiteurs. La translation des restes de M. Henri Lemarié dans cette chapelle présenta à l'assemblée un exemple. MM. les Curés des villes voisines et M. le Supérieur du collège de Saint-Malo furent assez souvent les orateurs. En 1862, Mlle Larsonneur chanta la cantate de charité :

Quand vous viendrez, âme fidèle,
Prier en ces lieux vénérés,
Vous enflammerez votre zèle
Tout près de ces restes sacrés...
C'est un refuge à la vieillesse,
C'est un asile au laboureur,
C'est un abri dans la détresse :
Laissez attendrir votre cœur !

M. Pomphily et Mme Gautreau firent ensuite la quête, qui rapporta 238 francs. L'année 1866, Mmes Guépin, Prigent et Coveley chantèrent ; puis M. Rouxin, maire de Saint-Malo, et Mme de Boismenu firent la collecte, qui dépassa 200 francs.

Ainsi donc, l'œuvre inaugurée à Notre-Dame des Chênes restait chère au pays et en était l'une des gloires. Il n'y a jamais eu solution de continuité.

Mlle Fristel apparaissait pleinement dans son cadre, avec une situation grandissante. Sa vie, en changeant de forme, n'avait point interrompu des relations, qui toutes étaient fondées sur la charité. Les filles du Sacré-Cœur, qu'elle réunissait autrefois dans son salon, au bourg de Paramé, elle les réunissait maintenant dans le salon de l'Asile des Chênes. En se présentant, les bonnes filles du Sacré-Cœur demandaient : « Notre Supérieure ! » Elles lui étaient fidèles et elles étaient fières de leur Supérieure ; celle-ci également leur restait fidèle et regardait cet humble supériorat comme l'une de ses œuvres chères.

De la sorte, tout en vivant de la vie religieuse selon la Règle de la Congrégation, elle vivait encore de la vie des tertiaires selon le Règlement du tiers ordre. Cette conduite de la Fondatrice montre

de la manière la plus décisive jusqu'à quel point le Règlement et la Règle avaient un fond commun, un même esprit, les mêmes tendances, quoique dans des proportions différentes. Toutes, elles se disaient les filles du Père Eudes. C'est ce qui explique pourquoi la Congrégation des Saints Cœurs de Jésus et de Marie se regarde comme une de ses filiales et l'honore comme un père. Il faut cependant comprendre que plusieurs siècles les séparaient, que ladite Congrégation avait sa fondation propre, distincte des fondations du Père Eudes, et conséquemment ne pas les identifier. Il y a des degrés divers dans la parenté et il est élémentaire d'en tenir compte.

Mlle Fristel, par un mouvement doux et continu, évoluait dans son milieu. On continuait à se grouper autour d'elle, et ses relations avec les bonnes familles du lieu produisaient toujours leurs bons effets. Tant de fois elles l'avaient prise pour conseillère, ainsi que l'a rapporté l'abbé Paris, et avaient cédé à ses sollicitations charitables !

D'autre part, on sait que les religieuses ont, en outre du confesseur ordinaire, un confesseur extraordinaire. Depuis l'origine, M. le recteur de Paramé remplissait à la Communauté ce ministère extraordinaire ; en sorte que les bonnes relations n'avaient point cessé avec la paroisse. Jusqu'au bout Mlle Fristel resta conséquente avec elle-même et, à mesure que sa carrière avançait, le passé se survivait dans le présent en son existence, qui se déroulait avec suite dans le cadre du même pays.

CHAPITRE XXIV

Achèvement de l'Asile.

Mère Marie-Amélie avait à mettre la dernière main à l'œuvre entreprise depuis près de vingt ans. Un jour qu'elle se trouvait plus que jamais absorbée dans ses pensées, il lui échappa de dire à l'une de ses compagnes : « Que c'est drôle ! Je ne cesse d'entendre comme un écho les paroles qui m'ont été dites par un saint prêtre. La Sœur lui dit simplement : Notre Bonne Mère Supérieure, pouvez-vous me le dire ? Elle répondit : Ce saint prêtre m'a dit que notre Congrégation s'étendrait et serait bénie par Notre-Seigneur. Je me sens poussée fortement à agrandir notre Communauté. J'ai sans cesse sous les yeux le plan de la maison que je suis portée à faire bâtir. Il me paraît que je ne dois plus attendre pour faire cette construction. Je n'ai pas d'argent. Je veux témoigner à Notre-Seigneur toute ma confiance et m'abandonner tout entière à sa Providence. La réponse ne se fit pas attendre, et l'aumônier l'a consignée :

« Avec le mois de Marie nous avons commencé cette construction importante, qui va relier les bâtiments parallèles et fermer la cour d'exploitation. La

première pierre a été placée le premier jour de mai, suivant le désir de la personne charitable à qui nous devons cette bonne œuvre.

« Mlle Jenny Navier, née à Nantes et venue à Saint-Malo dans ses jeunes années, avait continué de demeurer dans cette ville. Elle passait parfois quelque temps à Paramé chez ses tantes, Mlles Compagnon ; plus tard, elle s'y fixa tout à fait. Elle n'avait plus de famille dans le pays et se voyait réduite à vivre à l'aide d'une rente viagère de trois cents francs, que lui assurait un frère qui vivait près de Paris.

« Ce frère, plus jeune que sa sœur de sept années, mourut au mois de novembre 1865. Par disposition testamentaire, M. Navier donnait à sa sœur, sa seule héritière naturelle, une nouvelle rente de trois cents francs et léguait à des personnes de sa connaissance le reste de sa fortune, qui devait se monter à deux ou trois cent mille francs. Il arriva qu'une erreur de date rendit ce testament très contestable. Un habile avocat de Saint-Malo profita de l'incident pour proposer et obtenir une transaction, au nom et sur l'autorisation de Mlle Navier.

« Du vivant même de son frère, Mlle Navier, qui voyait souvent la Supérieure et la connaissait depuis son enfance, lui avait dit que, si elle survivait à ce frère et s'il la laissait son héritière, elle savait bien ce qu'elle ferait de sa fortune. Elle avait l'intention de se retirer dans cet établissement, d'y bâtir une maison et d'y passer le reste de ses jours, En attendant, son âge avançait, ses ressources n'augmentaient pas, et la Bonne Mère lui avait

proposé de la recevoir comme elle était et avec ce qu'elle avait. La position de fortune de Mlle Navier ayant changé, ses dispositions sont restées les mêmes. Elle est devenue notre pensionnaire dans les premiers jours d'avril, et c'est avec les ressources qu'elle nous fournit que nous bâtissons. »

L'héritière avait soixante-quinze ans. Elle dépensa 12.000 francs pour contribuer à la construction, qui eut deux étages. Cette maison, plus haute et plus spacieuse que les autres, forma le fond de la cour, qui ne resta ouverte que par le haut, sur la propriété. Il s'ensuivit que l'Asile, précédemment reporté sur cette cour, prit sa forme définitive.

Les vieillards femmes purent alors quitter les logements de l'ancienne ferme, et occuper le rez-de-chaussée de la nouvelle demeure. La bonne Mère Amélie s'écriait : « Que je suis contente pour nos vieillards d'avoir pu réaliser mes derniers desseins ! »

La Communauté y gagna d'avoir à sa disposition les deux étages, mis en communication avec les appartements qu'elle occupait déjà. Elle put se mouvoir à l'aise et accueillir convenablement les Sœurs au temps des vacances.

On organisa l'aumônerie, qui fut construite au bout nord de la maison Navier, avec un petit jardin ayant sa sortie sur le chemin des Chênes. M. l'abbé Paris put enfin quitter les deux appartements qu'il occupait sous le chaume.

Les anciens bâtiments de la ferme, du moins ceux qu'on conserva, retournèrent à leur destination, car il fallait un logis pour le personnel de service, tant

pour le labour que pour la basse-cour, avec des greniers pour mettre les grains et les fruits (1).

La maison Navier, tout en fermant par le bas la cour de l'ancienne exploitation, formait sur son autre versant une cour qui s'étendait jusqu'au chemin des Chênes. La porterie étant déjà posée sur ce chemin ou ancienne avenue, on avait ménagé un porche pour servir de passage aux gens et aux voitures entre les deux cours, sous la maison Navier au rez-de-chaussée.

La réorganisation des services en bénéficia. La cuisine désaffectée servit d'entrée à la chapelle, sur la cour de la porterie ; la nouvelle cuisine fut reportée auprès du passage entre les deux cours, de manière à desservir le réfectoire des Sœurs et les salles des vieillards. Quant à la buanderie, on l'installa un peu en arrière de la porterie et de son parloir.

Dans cet établissement, il n'y avait rien de monumental, mais il y avait la convenance et les commodités. On peut arrêter ici la monographie de l'Asile des Chênes. Après avoir été au premier

(1) Cette partie ne fut cependant achevée qu'en 1868. La portion conservée de l'ancienne ferme comprenait une grange couverte en chaume, un pavillon à chacune de ses extrémités. La grange fut surbaissée, de manière cependant à avoir au-dessus un grenier pour la farine et le grain. Tout fut coordonné et couvert en ardoise, de façon à former un corps de bâtiments parallèle à celui des vieillards hommes. Les deux pavillons, maintenant de niveau avec la grange, étaient l'un l'ancienne habitation de ferme, l'autre le cellier. L'aumônerie occupait l'emplacement de l'ancienne écurie. Dans l'alignement, au haut de la cour, on construisit une étable. M[lle] Navier donna encore 2.000 francs pour effectuer ces travaux. Cette bonne demoiselle mourut à Notre-Dame des Chênes, en 1868, à l'âge de 77 ans.

plan pendant toute la période initiale, il allait passer au second pendant la période de développement des œuvres de la Congrégation, sans cesser toutefois d'avoir sa légitime importance.

Restait à se demander si la fondation hospitalière avait gagné ou perdu à la fondation enseignante. Le bon aumônier, qui était un peu le directeur de l'une et de l'autre, tant il y prenait part, répondait : « L'œuvre des vieillards, qui a donné naissance à l'œuvre des écoles, bien loin de souffrir de celle-ci, en reçoit un accroissement de vie. Les jeunes filles du noviciat regardent les vieillards comme leurs vieux parents, les aiment et leur donnent des soins. Les « bonnes gens », de leur côté, en prenant part à toutes les fêtes du noviciat, croient retrouver une famille. Ce bon voisinage offre encore aux religieuses l'occasion de voir de près les infirmités humaines, qu'elles peuvent être appelées à soulager et à consoler dans les campagnes. » M. Pomphily disait pareillement : « A côté de la classe où les novices sont initiées aux devoirs de l'enseignement, se trouve une école de charité expérimentale. Ce sont les salles des infirmes ; elles y apprennent la tendre compassion pour ceux qui souffrent et les services à leur rendre. »

Aussi la bonne Mère Fondatrice se plaisait-elle à dire, avec un bon sourire : « Nous ressemblons bien moins à un couvent qu'à une grande famille ! »

CHAPITRE XXV

Mort de Mère Marie-Amélie.

Elle avait soixante-huit ans. Avec la vieillesse, Mère Marie-Amélie avait ressenti un certain alourdissement, au point que monter et descendre l'escalier de sa chambre lui était devenu une fatigue ; et pourtant elle avait à le faire fréquemment pour se rendre au parloir et aux salles des vieillards. De même elle avait dû recourir à sa secrétaire pour ses correspondances, parce que sa vue avait baissé. Sa mémoire s'était aussi légèrement affaiblie, mais sans lui faire rien perdre de son intelligence. Sa photographie, prise dans cette dernière période de son existence, la représente plus développée et un peu affaissée. Malgré ces atteintes de la vieillesse, elle était encore active et vaquait à tous ses emplois avec une grande présence d'esprit.

On atteignait l'année 1866. Elle laissa paraître, à plusieurs reprises, les pressentiments qu'elle éprouvait de sa fin prochaine. A sa fête, le personnel de la Communauté et de l'Asile lui avait joyeusement offert ses souhaits ; elle ne parut pas y prendre le même intérêt et, sur la remarque qui lui en fut faite, elle répondit : « C'est vrai que je n'ai jamais été

mieux fêtée, mais c'est pour la dernière fois. » A la fin des vacances, elle avertit plusieurs Sœurs qui retournaient à leurs écoles qu'elles ne la reverraient plus. Elle refusa de renouveler le bail d'un bien de l'Hospice, disant qu'elle laissait cette affaire à la Supérieure qui lui succéderait bientôt. Enfin, le jour même qu'elle fut frappée, comme elle se promenait dans l'enclos avec une religieuse et une jeune Anglaise, elle dit en passant en face du cimetière : « Voilà où je serai bientôt! »

Il paraissait cependant que sa santé s'était raffermie et que les craintes se dissipaient. Dans l'intervalle des deux dernières années la Bonne Mère avait éprouvé trois atteintes de congestion. Ces avertissements répétés ne laissaient pas une complète espérance; aussi l'entourait-on de discrètes précautions. Il faut dire que la bonne Supérieure n'appelait personne la nuit, lorsqu'elle se sentait fatiguée : « Que j'aurais de regret, mes chères Filles, de vous empêcher de dormir! disait-elle gaiement. J'ai du plaisir à me lever; je me mets à la fenêtre; je regarde la lampe qui brille à la chapelle devant le Saint Sacrement. »

Le lundi 8 octobre 1866, Mère Amélie avait encore fait sa récréation du soir au milieu de ses Sœurs, avec toute son amabilité ordinaire. Vers onze heures, les Sœurs couchées dans les appartements voisins entendirent un grand bruit qui provenait de sa chambre. Elles se hâtèrent et la trouvèrent étendue sans parole. Sans doute elle avait essayé de se lever, au moment où elle se sentit frappée, et elle n'avait pu se soutenir. Les moyens qu'employèrent les

Sœurs infirmières et le médecin pour détourner l'épanchement furent inefficaces. La paralysie du côté gauche était complète, la congestion le devint aussi.

On se tourna vers le ciel. Les Sœurs offrirent leurs prières et leurs larmes, les vieillards supplièrent avec elles le chapelet à la main, l'aumônier disait la messe chaque matin dans la chapelle devant une nombreuse assistance, venue du dedans et du dehors. Tous demandaient la conservation d'une existence si précieuse ; mais l'époux céleste venait chercher la vierge sage. Après cinq jours de souffrances la chère malade entra en agonie.

La parole ne revint pas, mais la connaissance n'était pas abolie. La fervente religieuse avait pu recevoir l'absolution et l'extrême onction dès le premier jour, et entendre la voix du prêtre qui les lui administrait. Prévoyant le genre de mort qui la menaçait, Mère Marie-Amélie avait répété à ses Filles : « Quand je ne pourrai plus parler, je lèverai la main droite pour vous bénir. » Pendant cinq jours, ses Filles affligées l'avaient vue soulever de temps en temps sa main défaillante. Cette bénédiction suprême fut une consolation qui adoucit la cruelle séparation. La pensée qu'elles auraient au ciel une puissante protectrice leur aida surtout à faire généreusement leur grand sacrifice.

Humble jusque dans la mort, la vertueuse Fondatrice avait souvent exprimé son désir de mourir dans la salle des pauvres. « Nul ne songeait, dans ce triste moment, à la satisfaction de ce vœu. Le médecin, jugeant sa chambre trop étroite et recommandant de lui donner plus d'air, on la transporta

dans une chambre voisine. C'était précisément celle où elle avait placé, dans le commencement, les premiers infirmes recueillis par elle. Ce fut là que son âme se dépouilla de son enveloppe mortelle, le dimanche 14 octobre 1866, fête de la Maternité de la Sainte Vierge, à trois heures du matin.

Le corps fut déposé dans une chapelle ardente depuis le dimanche jusqu'au mardi. La vénérable défunte était revêtue de son costume religieux. On avait songé à la garder découverte jusqu'au moment de se rendre au cimetière. Le troisième jour il ne fut plus possible de la tenir dans cet état, et on la renferma dans le cercueil. Avant que le clergé fît la levée du corps, on transporta la bière auprès d'un monticule voisin, qu'elle avait élevé à Notre-Dame de la Salette.

La croix recouverte d'un crêpe de deuil fut portée par une Sœur de la maison, accompagnée de deux autres, à droite et à gauche. Venaient ensuite la Communauté, les Sœurs de la Sagesse, de Saint-Thomas de Villeneuve, de Saint-Vincent de Paul, de la Providence de Ruillé, les Petites Sœurs des Pauvres, les Filles du Sacré-Cœur de Paramé, de Saint-Malo, de Saint-Jouan et de la Fresnais. Les religieuses de Notre-Dame des Chênes avaient sollicité l'honneur de porter le corps de leur vénérable Mère, mais elles avaient trop présumé de leurs forces. On avait prévu le cas : huit jeunes gens choisis étaient là et il n'y eut pas d'encombre. Les cordons du drap mortuaire étaient tenus par les Supérieures de Saint-Vincent de Paul, de Saint-Thomas de Villeneuve, de la Sagesse et de la Pro-

vidence, c'est-à-dire des religieuses de Saint-Malo, de Saint-Servan et de Paramé.

M. Bessaiche, vicaire général, fit la levée du corps et chanta la messe ; M. Huchet, curé-archiprêtre de Saint-Malo, présida l'absoute ; et M. le Vicaire général fit la conduite au cimetière de Paramé, escorté du clergé des villes et localités voisines.

Le corps avait été déposé au milieu de la nef, sous un modeste catafalque. Des tentures noires décoraient la chapelle, le devant de la tribune et les bancs réservés à la famille. Pour laisser plus de place dans la chapelle, les Sœurs de la Communauté occupèrent la tribune et une chambre adjacente.

Après l'absoute, le cortège funèbre remonta l'allée du jardin, puis redescendit par la cour intérieure de l'Asile, et sortit par le portail sur le chemin des Chênes, pour gagner la grande route. Au sortir de la communauté, le convoi se grossit des garçons et filles des écoles, que les Sœurs de la Sagesse et les Frères Lamennais avaient pris soin de ranger sur le chemin. Les élèves marchèrent devant, jusqu'au cimetière de Paramé, où le corps fut déposé, avec les honneurs ecclésiastiques, dans une tombe creusée à la place que la vénérable défunte avait désignée de son vivant, c'est-à-dire à l'endroit le plus rapproché de la croix de granit plantée à l'encoignure du champ de la Communauté. Le Conseil municipal avait accordé à l'unanimité la concession gratuite de ce terrain, comme un témoignage de la reconnaissance publique. La population d'ailleurs était largement représentée.

M. Pomphily l'a relaté : « Les regrets étaient dans tous les cœurs, l'espérance glorieuse dans toutes les âmes. Aucune oraison funèbre ne fut prononcée. L'esprit de la chère défunte planait sur l'assistance. Quelle parole humaine eût pu atteindre la hauteur de son humilité et de son triomphe ? Lorsque le délai des observances légales sera expiré, ses ossements seront transférés dans la chapelle de Notre-Dame des Chênes. Ils y reposeront auprès de ceux de Henri Lemarié, qu'elle y avait pieusement recueillis. Sur la modeste tombe, entourée d'une bordure de fleurs, s'élève une croix de marbre blanc. Sur la croix, on a gravé ce trait de la femme forte, dépeinte dans les Saints livres : « Elle a ouvert sa main à l'indigent ; elle a tendu ses bras au pauvre. »

Le *Commerce breton*, journal de Saint-Malo, annonça le deuil dans son numéro du 17 octobre : « Notre contrée vient d'éprouver une perte qui retentit douloureusement au cœur des pauvres et de leurs amis.... Sa vie, terminée à l'âge de soixante-huit ans, fut un constant exercice de charité envers tous... Disposant d'une fortune très médiocre, on ne saurait imaginer combien la charité tira d'ingénieuses ressources de son cœur... Son sens exquis, développé par une piété éclairée, lui fit comprendre que, pour assurer la perpétuité de l'œuvre qu'elle commençait, deux choses étaient nécessaires : la consécration religieuse et celle de la loi civile. Aussi, poursuivant la réalisation de sa pensée, avec la fermeté et la prudence qui la distinguaient si éminemment, elle réussit à fonder une nouvelle

congrégation religieuse légalement autorisée, dont elle fut la supérieure. Se portant au secours de la faiblesse aux deux extrémités de l'âge, elle imposa deux obligations à la communauté naissante : le soulagement des vieillards, l'enseignement des enfants. Cette double inspiration a été féconde. L'entreprise, soutenue par une direction aussi sage que douce, a prospéré...

« Telles furent les œuvres publiques de cette femme si bonne : mais qui dira le bien qu'elle a fait dans le secret, les consolations qu'elle a répandues, les cœurs souffrants qu'elle a relevés, les faiblesses qu'elle a soutenues et préservées de chutes sans remède ? On sentait autour d'elle on ne sait quelle atmosphère de sérénité, d'apaisement, de santé morale, qui faisait comprendre le sens de l'expression des mystiques : l'odeur de sainteté. »

Sœur Marie-Thérèse, la nièce bien-aimée, sous le coup de la douleur, laissa jaillir de son âme cette pure élégie :

Ah ! de quel coup, Seigneur, viens-tu de nous frapper.
Elle était notre appui... La mort l'a moissonnée...
Qui nous rendra, grand Dieu, ce guide et ce soutien?...
Au printemps de ses jours cette pieuse enfant
Ressentit un attrait pour le Sauveur souffrant ;
Dans tous les affligés, dans le plus misérable,
Elle voyait Jésus, son époux adorable.
Elle pansait les maux de ses pieuses mains,
Écartant la douleur des malheureux humains.
Qui pourrait raconter ses œuvres si discrètes ?
Un mot nous dira tout : elles étaient parfaites.
Elle croissait ainsi sous les yeux du Seigneur ;
Il était son amour, le trésor de son cœur.

En la voyant marcher, sa seule modestie
Rendait l'âme meilleure et la laissait ravie.
Se consacrer à Dieu dans la religion,
C'était là son seul vœu, sa seule ambition.
Mais le monde cherchait à ravir sa belle âme.
Tandis que pour Jésus elle brûle et s'enflamme,
Entre elle et les mondains, elle place des vœux...
Un soir qu'elle priait, ne pouvant sommeiller,
Elle aperçoit Marie qui vient la consoler.
« Ma fille, lui dit-elle, en moi prends confiance,
« Suis-je pas ton étoile et ta douce espérance !
« Je t'annonce qu'un jour tu deviendras la mère
« Des enfants de mon Cœur. En ma parole espère. »
Elle attendit vingt ans avant de voir ce jour...
Mais la vie est un songe, un bonheur éphémère ;
Qui pensait que bientôt nous n'aurions plus de mère
Adieu, guide assuré ! Quoique tu ne sois plus,
Près de toi sont nos cœurs dans celui de Jésus ;
Et notre âme à ton âme est tellement liée
Qu'elle te suit partout, ô mère vénérée.
Adieu, si douce paix que goûtait notre cœur !
Adieu, doux entretiens ! Adieu, jours de bonheur !
Mère chérie, adieu, jusqu'à l'heure éternelle
Où nous te rejoindrons dans la Cité si belle !

CHAPITRE XXVI

Son Caractère.

C'ÉTAIT par la voie de la crainte que l'esprit du Seigneur la conduisait dans les premières années de sa vie religieuse. » L'abbé Rosty, à qui elle avait confié ses craintes au sujet de l'accomplissement de ses vœux, avait dû la rassurer ; il lui avait exposé que les vœux sont à la religieuse comme les ailes à l'oiseau, et que bien loin de l'incommoder les ailes lui aident à prendre son essor.

On conçoit que la Supérieure de la Communauté en formation de Notre-Dame des Chênes se soit longuement interrogée, avant d'aller trouver Mgr l'Evêque de Rennes. Le Père Guiné a recueilli à cet égard une précieuse confidence [1], qu'il faut ici reproduire : « Avant de se déterminer à faire des démarches pour établir une Congrégation, elle s'adressa au saint curé d'Ars, ainsi que nous l'apprend une vénérable religieuse qui vit encore dans l'Institut, et qui passa de longues années dans l'intimité de la bonne Supérieure. Depuis longtemps,

(1) Le P. Guiné écrivait en 1901. Le Décret de louange, émané de Rome, a retenu le fait.

écrit cette Sœur, Amélie se sentait pressée de recourir au saint prêtre. Mais comment entrer en relation avec lui? Sans doute, elle fit part de ses désirs aux Saints Cœurs de Jésus et de Marie, son refuge habituel ; car, au moment même où elle sollicitait une telle faveur, voici que Mme Thiéry, qui habitait un château en Paramé, vint la trouver pour lui annoncer qu'elle partait à Ars, afin d'y consulter le vénérable curé sur une affaire concernant ses intérêts spirituels. Grande fut la joie d'Amélie, qui demanda aussitôt à cette dame si elle voulait lui remettre une lettre qu'elle allait s'empresser de lui écrire. C'est précisément dans cette intention, répond la dame, que je suis venue vous faire part de mon voyage. Amélie ne pouvait s'empêcher de voir dans cette circonstance, toute fortuite en apparence, une faveur nouvelle de la bonne Providence. Elle passa une partie de la nuit à écrire une longue lettre pour le curé d'Ars, car Mme Thiéry partait dès le lendemain.

« Celle-ci devait rester un mois à Ars : elle promit d'apporter la réponse. Mais, huit jours après, Amélie recevait déjà une lettre du saint curé ; elle se prosterne et s'humilie devant Dieu avant de l'ouvrir. Que disait le vénérable à l'humble servante du Seigneur? Ce fut son secret. Sans doute, sa modestie ne lui permettait pas de le faire connaître. Cependant, la religieuse qui nous a laissé ce récit osa demander à sa Supérieure bien-aimée de lui confier, s'il était possible, quelque chose de cette réponse pour le bien de son âme. Après quelques hésitations, la bonne Mère finit par lui dire de s'unir

à elle pour rendre à Notre-Seigneur de ferventes actions de grâces. Cette lettre, ajouta-t-elle, est pour moi un trait de lumière pour reconnaître la volonté divine. « Avant même de recevoir ma lettre, écrit l'homme de Dieu, il s'était senti pressé de célébrer le Saint Sacrifice de la messe à mes intentions pour que je sois éclairée sur le sujet dont je l'entretiens; et il me prédit que sous peu de mois je recevrai une grande lumière sortie directement du Cœur sacré de Jésus, et que Marie Immaculée descendra de son trône pour me manifester par sa céleste voix la volonté suprême de l'Infinie Majesté. Mes indécisions, mes appréhensions sont dissipées. Quelle paix et quelle joie dans mon âme! Je me sens prête à tout ce que le bon Dieu demande de moi. Je ne puis douter que les Saints Cœurs, dans leur miséricorde sans borne pour leur pauvre servante, n'ouvrent encore davantage à mes regards l'horizon des clartés célestes pour me dévoiler les secrets du présent et de l'avenir sur la Congrégation que Dieu m'appelle à fonder. »

Le Père Guinet ajoute avec raison qu'il fallait à Mlle Fristel la connaissance expresse de la volonté divine, pour qu'elle se décidât à entreprendre le rôle de fondatrice d'une nouvelle société dans l'Église de Jésus-Christ. Nous avons pour en juger la lutte qui se livra dans son esprit, lorsqu'il s'agit pour elle d'assumer le rôle d'une supérieure, non plus seulement d'une communauté locale avec son petit hospice, mais d'une congrégation destinée à s'étendre au loin avec l'enseignement. Le témoignage de Mgr Maupoint est formel : « Votre tante », écrivait-il à

Sœur Marie-Thérèse, « a été un instrument docile entre les mains de ses Supérieurs. La nature a regimbé un peu, car enfin, à son âge, renoncer à sa volonté et à sa tranquillité, c'était un sacrifice énorme. »

A mesure qu'elle franchissait l'un après l'autre les degrés qui la menaient à sa mission, l'apaisement se faisait en elle. La grâce adaptait la nature à la vocation providentielle, et la vertu tenait tout en équilibre.

Dans l'exercice de sa charge de Supérieure générale, la crainte d'outrepasser ses pouvoirs l'aurait mise dans la contrainte, si les Supérieurs ecclésiastiques n'y avaient obvié. M. Bessaiche lui écrivait en 1859 : « Je vous renouvelle toutes les permissions ; en particulier, pour tout ce qui touche à la pauvreté je vous permets, pour vous tout ce que vous trouverez à propos, et vous autorise à donner à toutes vos filles les permissions que vous jugerez à propos. » Le Supérieur diocésain reprenait en 1862 : « Je vous autorise à acheter, vendre, réparer les bâtiments, faire de nouvelles constructions, placer de l'argent ou en retirer, en un mot à faire tous les actes que vous jugerez convenables pour le gouvernement de la Congrégation. Je vous autorise pareillement à donner à vos bonnes filles des établissements particuliers toutes les permissions dont elles peuvent avoir besoin. Allez là-dessus sans inquiétude. »

Quant à lui, M. Bessaiche était sans inquiétude. Dans le même temps il portait sur Mère Marie-Amélie ce jugement : « Le bon Dieu lui a donné de

la tête, du caractère, un bon cœur. Elle va très bien sans moi, et c'est l'essentiel. » Mgr Maupoint en a porté un semblable : « C'était une tête fortement trempée et un noble cœur. »

Sœur Marie-Thérèse nous fait pénétrer dans cette conscience délicate : « Malgré son bon jugement et sa grande capacité pour toute espèce d'affaires, elle se défiait toujours de son jugement et de ses lumières; ainsi elle n'entreprenait rien de si peu important sans avoir l'avis de personnes dignes de sa confiance. Après leur avoir soumis les choses et communiqué ce qu'elle pouvait faire, ses guides l'approuvaient toujours, parce qu'ils reconnaissaient qu'elle était toujours bien inspirée et que ce qu'elle entreprenait réussissait merveilleusement; mais l'humble bonne Mère ne s'apercevait pas de ses succès, et se défiait autant de ses lumières que si elle n'avait jamais réussi, tant elle avait de bas sentiments d'elle-même. »

Cette âme saintement timorée disait à ses Assistantes : « Il faut que j'use de vigilance, afin de ne pas compromettre l'autorité que Dieu m'a prêtée. Demandez-lui que j'en use toujours dans une entière dépendance de mon adorable Maître qui me l'a confiée. » La pensée du compte qu'elle aurait à en rendre s'est toujours fait sentir à son esprit pénétré de justice.

Telle était la haute idée que cette religieuse se faisait de ses vœux. Il ne faudrait pas en inférer qu'elle était d'humeur morose, car M. Pomphily lui a rendu ce double témoignage : « Toujours égale, toujours aimable et remplie de courtoisie pour tous,

elle recevait gracieusement à toute heure les personnes de la maison ou du dehors qui allaient vers elle, souvent pour des motifs assez futiles. Malgré son besoin de repos, après les occupations de la journée, et quoiqu'elle eût été fréquemment détournée, c'était avec la même sérénité qu'elle accueillait de nouveaux survenants. Oubliant les embarras, les contrariétés et les fatigues de son administration, comme elle savait égayer, par de douces et fines causeries, les récréations des jeunes Sœurs ! Et lorsque celles-ci se laissaient aller à une joie trop expansive, et que les plus âgées voulaient la réprimer, craignant que le bruit n'incommodât la Supérieure, sujette à de violentes migraines : « Non, non, disait-elle, laissez-les donc rire ; je serais bien fâchée de les voir se contraindre à cause de moi. »

D'ailleurs la race parlait en elle. Mlle Fristel était Bretonne et Malouine. Comme Bretonne, elle avait une foi solide comme le granit ; comme Malouine, elle avait le goût et la tranquille audace des entreprises ardues. Ces deux qualités actives s'étaient manifestées dans la création de ses œuvres à Paramé, et font partie intégrante de son caractère. Il est vrai que sa hardiesse toute pénétrée de religion était devenue la confiance en Dieu, à un degré qu'on peut qualifier d'héroïque.

La confiance en Dieu, en effet, avait fini par tout dominer et, quand la vertueuse femme eut triomphé dans la lutte intérieure qui se passa en elle aux débuts de la Congrégation, son abandon à la Providence ne connut plus de bornes. Mgr Maupoint le lui écrivit de son lointain diocèse, situé dans une

île de l'Océan Pacifique : « Vous vous êtes remise entre les mains de Dieu. Nous avons combattu, chère Mère, vous le savez ; mais c'est précisément parce que vous vous êtes laissée vaincre que vous avez été victorieuse : victorieuse de vous-même, victorieuse des obstacles sérieux que vous avez eu à surmonter, victorieuse du démon. Vous avez marché de victoire en victoire. »

Jusqu'alors le nombre de ses collaboratrices était petit et, en réalité, ce n'était qu'un noyau. A dater de cette entreprise elle vit les vocations se produire et une association assez nombreuse se grouper autour d'elle. La voie providentielle s'était dessinée avec une clarté grandissante, et la fondatrice émerveillée y marcha avec résolution.

Ses compagnes nous ont conservé trois traits de cette providence. « Dans le courant de 1861, la Bonne Mère s'était vue dans la nécessité d'emprunter une somme de mille francs. A la fin de la même année, ne sachant quel moyen prendre pour la rembourser, elle se décida, non sans beaucoup d'hésitation, à vendre un petit champ appartenant à l'établissement. C'était la première fois qu'elle se trouvait dans une pareille nécessité. Elle pria le notaire de le mettre en vente. Elle regrettait d'avoir fait cette démarche et priait saint Joseph de la tirer de ce mauvais pas. Quelques jours après, une postulante ayant affaire à Saint-Malo, elle lui dit de demander au notaire si l'affaire était faite. Cette postulante, apprenant qu'il était question de la vente d'un champ, le pria d'arrêter cette vente disant qu'elle se chargeait de fournir les mille

francs, à condition que personne n'en ait connaissance. Ainsi saint Joseph avait tout ménagé, en inspirant à cette personne de faire cette bonne œuvre. Et la bonne Mère est morte avec la consolation de n'avoir pas diminué le patrimoine que M. Lemarié avait légué pour les pauvres, et même de l'avoir augmenté.

« En 1864, ayant entrepris une bâtisse urgente, la bonne Mère ne savait plus quel moyen employer pour payer les ouvriers. Elle devait près de mille francs à l'entrepreneur et la maison n'était pas encore couverte. Elle pensait à emprunter, lorsque la pensée lui vint d'invoquer saint Joseph, patron de l'établissement, qui dans ces occasions ne lui faisait jamais défaut. Elle avait la statue du Saint dans sa chambre, et tous les jours elle l'invoquait. Bientôt elle apprit qu'elle allait recevoir une somme de quinze cents francs, que lui avait léguée M. Lachambre.

« Une autre fois, ayant fait la balance de ses recettes et dépenses de l'année, elle se trouva à avoir un déficit de trois cents francs. Elle en fut si inquiète qu'elle ne put reposer la nuit. Elle se disait : Voilà la première fois que les dépenses surpassent les recettes. Le lendemain matin, en ouvrant son prie-Dieu, elle trouva trois cents francs. Elle n'a jamais pu savoir qui les avait déposés là. Personne dans la maison n'en avait eu connaissance. Elle ne put s'empêcher d'y voir une disposition de la Providence et d'en remercier saint Joseph, qui s'en faisait souvent l'instrument. »

Cependant la bonne Mère ne songeait point dans

ces moments d'épreuve à diminuer le nombre des vieillards. Ses compagnes constataient qu'elle ne savait point les refuser, qu'elle en avait toujours plus que les ressources ordinaires ne semblaient le permettre, et qu'elle arrivait finalement à équilibrer son budget. Cette femme de grande foi laissait une marge aux interventions d'ordre surnaturel et s'en trouvait bien.

De même quand des jeunes filles s'offraient pour entrer dans l'état religieux sans pouvoir apporter ni dot, ni autre chose, aussitôt qu'elle avait reconnu dans ces aspirantes la vocation elle les acceptait joyeusement. Si on lui en faisait quelque observation, la bonne Mère s'écriait : Pouvons-nous vraiment nous laisser inquiéter quand il s'agit d'imiter la charité de Notre-Seigneur, en donnant entrée dans notre Congrégation à une jeune fille qu'il daigne appeler à devenir son épouse? Ces sentiments généreux n'éprouvèrent pas de déception, car il fut donné de voir que les sujets, admis ainsi avec tant de foi et de charité, devinrent des religieuses qui, pour la plupart, causèrent le plus de joie à la Supérieure et d'honneur à la Congrégation.

Il y a un exemple véritablement synthétique de cette union de la Charité et de la Providence. Retournons en arrière, plusieurs années avant l'établissement des Chênes. M[lle] Fristel, en visitant et soignant les malades de Paramé, reçut le dernier soupir d'une pauvre mère atteinte d'une maladie de poitrine. Cette femme laissait deux orphelins, un garçon et une fillette de six ans. Une parente dont

la conduite était scandaleuse songea à adopter la fille. Mlle Fristel s'empressa de recueillir l'enfant dans sa propre maison ; mais, comme à cette époque elle avait loué les chambres et n'avait gardé pour son usage que le rez-de-chaussée, elle manquait de place. Alors elle utilisa l'un de ses meubles et y dressa une couchette pour la petite Anne, auprès de son lit. La bienfaitrice n'épargna rien pour fortifier la santé de sa protégée et pour l'instruire de la religion. Quand Anne eut fait ses communions, Mlle Fristel la plaça chez l'une de ses filles du Sacré-Cœur pour y apprendre le métier de couturière ; et, quand la jeune ouvrière sut suffisamment son état, elle ne la laissa aller coudre que dans des familles choisies. Enfin, lorsque la charitable Demoiselle fut devenue la propriétaire des Chênes, l'Asile remplaça pour l'une et l'autre la demeure du bourg, et c'était là que la tailleuse rentrait après sa journée de travail. Anne aida les deux premières Sœurs dans le soin des infirmes, et commença insensiblement à faire l'apprentissage de la vie hospitalière et religieuse, qu'elle embrassa dans la suite, après avoir longtemps sollicité cette faveur. La pupille de Mlle Fristel devint une Sœur des Petites Écoles, sous le nom de Sœur Marie-Virginie.

Ce ne fut pas le seul cas où Mère Marie-Amélie éprouva la réversibilité de la Providence. Quand elle confectionnait à son ouvroir du bourg des ornements d'église pour la paroisse, se doutait-elle qu'un temps viendrait où la paroisse, mieux dotée, les lui rendrait pour sa chapelle des Chênes ? Ce fut pourtant ce qui arriva.

En définitive, après une série de bonnes œuvres où l'élément humain et l'élément divin avaient collaboré, la mentalité de la religieuse hospitalière s'était fixée : il ne restait plus dans son âme qu'une crainte et une confiance filiales en Dieu, notre Père.

CHAPITRE XXVII

Ses Vertus.

Devenue religieuse, elle le fut complètement. M. Pomphily, bien placé pour l'observer et pour recueillir les impressions, soit du public au dehors, soit des Sœurs et des vieillards au dedans, s'en est fait le rapporteur. Nous ne saurions mieux faire que de le reproduire :

« Le merveilleux assemblage des vertus de la religieuse formait la couronne de la sainte Supérieure : la modestie qui fait les vierges, l'humilité qui inspire l'abnégation, l'obéissance qui sacrifie la volonté propre, l'esprit de pauvreté et de mortification qui apprend à se détacher de tout, et à crucifier la chair.

« Celles-là seules qui ont vécu dans son intimité ont connu les soins délicats qu'elle mettait à pratiquer et à faire pratiquer la pureté, la vertu maîtresse, la sainte vertu ainsi qu'elle l'appelait. On aurait pu dire d'elle à ce sujet ce que le poète applique à l'amitié :

Un songe, un rien, tout lui fait peur,
Quand il s'agit de ce qu'il aime.

« Elle serait morte de chagrin, si un scandale contre les mœurs se fût produit dans la famille confiée à ses soins.

« Son humilité, sa simplicité étaient extrêmes en toutes circonstances. La dernière place partout était celle qu'elle préférait. Si on louait devant elle les œuvres qu'elles avait faites, elle était mal à l'aise, et se défendait des éloges comme d'autres évitent les reproches C'était une tentation de vanité qu'elle s'empressait d'écarter : « Pauvres enfants que nous sommes, disait-elle souvent aux jeunes religieuses, nous sommes les dernières venues, nous sommes nées d'hier, comment pourrions-nous croire à notre importance !

« Bien plus, si l'écho d'une détraction, d'une critique contre elle ou contre la maison parvenait à son oreille, loin de s'en offenser, elle s'en réjouissait plutôt : Si nous obtenions les louanges du monde, disait-elle, nous serions exposées à nous enorgueillir. Bénissons Dieu qui nous maintient dans l'abaissement qui nous convient, et prions-le pour les pauvres personnes qui n'ont pas l'intention de nous nuire et dont les propos servent au contraire à éprouver notre humilité.

« Dans le monde, la sainte fille s'était montrée obéissante et soumise; sa mère lui reprochait de pousser cette disposition à l'excès. Dans la vie religieuse, cette vertu ne fit que s'accroître. Elle la pratiquait constamment, à l'égard de ses supérieurs et de la règle, comme à l'égard de ses filles elles-mêmes. Elle ne comprenait l'obéissance qu'à la condition d'être libre et spontanée, comme l'amour

dont elle est la fille. Elle ne pouvait concevoir que l'on cherchât à s'excuser lorsqu'on est repris, même à tort. C'est ainsi qu'elle inculquait à ses religieuses le précepte de la soumission et du respect, ne leur parlant jamais sur le ton du commandement, et leur donnant l'exemple de la déférence aux volontés d'autrui. Dans ses rapports avec les vieillards de l'hospice, elle les traitait, quelque observation qu'elle eût à leur faire, avec la même considération affectueuse.

« Lorsque sa santé commença à décliner, comme elle oubliait fréquemment les précautions qui lui étaient recommandées à ce sujet, on avait placé près d'elle une religieuse, chargée de l'avertir. Docile comme un enfant, elle se laissait conduire par cette bonne Sœur, beaucoup plus humiliée que sa Supérieure du rôle autoritaire qu'elle remplissait à l'égard de celle-ci.

« Avant d'être liée par le vœu de pauvreté, Mlle Fristel s'en était imposé la loi volontaire. Tout superflu était retranché dans sa nourriture et dans ses vêtements ; on la vit porter pendant vingt-cinq ans le même manteau. La femme la plus humble eût dédaigné le chapeau noir et sans ornements dont elle se couvrait la tête. Sainte épargne, vous alliez grossir ses aumônes ! Quand elle fut entrée en religion, la Mère Marie-Amélie n'eut presque rien à changer à son genre de vie. Son habit de religieuse était à peine plus pauvre que son costume du monde. Elle le portait jusqu'à la dernière usure, toujours propre, mais attestant ses longs services par de nombreux rapiècements. Sagement économe

des deniers du pauvre, elle voulait néanmoins que sa maison fût convenablement tenue. Elle-même, avec la diligence d'une bonne mère de famille, veillait aux besoins du vestiaire de ses compagnes.

« Quelque frugale que fût la table de communauté, elle trouvait le moyen de s'imposer des privations pendant le repas, ne mangeant que d'un mets, toujours de celui qui plaisait le moins à ses goûts, et sans aucun assaisonnement. Lorsqu'on lui en faisait l'observation : Il est vrai, répondait-elle, jadis je me montrais plus délicate ; maintenant je me suis habituée à manger de tout indifféremment ; je ne m'en porte que mieux. »

En considérant ce beau tableau, nous comprenons cette réflexion, relevée par l'une des religieuses : « Ses compagnes ne pouvaient la suivre que de loin dans ce sentier de la perfection, où elle avançait chaque jour. Nous admirions les facultés de sa riche nature, et les grâces remarquables dont le ciel l'avait comblée. Il ne faut donc pas s'étonner que Notre-Seigneur ait répandu sur ses œuvres les bénédictions divines. Ah ! Dieu ne se trompe pas. Il a choisi notre sainte Mère Fondatrice pour mettre en sûreté les trésors de sa divine grâce. Dans sa belle âme, Dieu savait qu'ils seraient bien gardés. »

Après avoir suivi l'histoire de Mlle Fristel, qui est une véritable histoire de charité, il n'y a pas lieu de revenir sur cette vertu, si ce n'est pour citer une belle maxime de Mère Marie-Amélie : « Que toutes vos actions, placées dans la balance, la fassent pencher du côté de la charité ! Souvenez-vous qu'elle est la reine des vertus. »

Cette maxime était l'expression même de sa conduite, et nous amène à la considérer sous un nouvel aspect. C'est à propos des contestations. Quand elle vivait encore au milieu du monde, Mlle Fristel aimait mieux céder, malgré les justes raisons qu'elle avait de faire valoir ses droits ; et quand une personne emportée lui faisait des reproches injustes, elle ne se défendait pas. Plus d'une fois ses amis la blâmèrent d'en agir ainsi, prétendant qu'elle devrait plutôt chercher à faire perdre aux personnes querelleuses l'envie de recommencer ; pourtant ils se trompaient, car presque toujours ces personnes vives et de mauvaise humeur, qui lui avaient jeté leur fiel, après être rentrées chez elles et avoir réfléchi, avaient honte de leurs procédés, d'autant plus qu'elles se rappelaient avec quel visage serein Mlle Fristel avait reçu leurs reproches. Elles pensaient alors qu'elles avaient pu être trompées dans les rapports qui leur avaient été faits ; et, pour réparer leurs jugements précipités, elles revenaient présenter leurs excuses à la bonne Demoiselle, qui les accueillait amicalement et qui pouvait se justifier sans contestation.

Dans le gouvernement de l'Asile, elle tint la même conduite. Mère Marie-Amélie recevait avec calme les reproches de quelques-unes de ses « bonnes femmes » qui, étant guidées par la jalousie, croyaient remarquer des préférences. Il arrivait même qu'elle semblait ne les aimer que davantage. Ainsi l'une d'elles, dont le caractère bilieux était insupportable à tout le monde, était l'une de ses protégées ; et, lorsque sur la table des Sœurs on servait des fruits,

on était habitué à voir la bonne Mère mettre de côté sa propre part, qu'elle portait après le dîner à l'un des « bonnes gens » qui lui avaient fait de la peine ; mais c'était le plus souvent à cette bonne femme, qui lui disait le plus de sottises et ne voulait point lui faire d'excuses.

Sachant par une longue expérience ce qu'il en coûtait, Mère Marie-Amélie ne se contentait pas de dire avec force : Donnez-vous aux œuvres de la charité ! Elle ajoutait : Pour bien remplir cette obligation, vous devez mépriser vos propres intérêts. Priez Notre-Seigneur de vous faire entrer dans ses dispositions. Demandez-lui un grand esprit d'abnégation et de dévouement. Sans cet esprit, vous ne répondriez pas à la grâce de la vocation.

A cet égard, elle se servait d'une comparaison pour exposer une autre maxime : « Nous ne devons pas nous regarder comme les maîtresses des pauvres, mais comme leurs servantes. » L'une ou l'autre Sœur lui faisant observer que, si on ne les reprenait pas, on perdrait l'autorité qu'on devait avoir sur eux, la bonne Mère répondit : Je ne vous dis pas de ne point les reprendre ; il est nécessaire qu'ils soient repris de leurs défauts ; mais en cela vous devez agir comme fait le gouverneur d'un prince, qui, étant chargé par le père de faire l'éducation de son fils, ne lui laisse passer aucun défaut essentiel. Sans cela il ne remplirait pas le mandat du père et mériterait ses reproches. Cela ne l'empêche cependant point d'agir avec un grand respect envers le jeune prince et d'avoir des égards pour sa personne. Il doit en être ainsi de nous. Ce sont les représentants du roi

des rois, dont nous sommes chargées. Ainsi, tout en les reprenant quand ils le méritent, nous devons le faire d'une manière si digne que nos réprimandes ne puissent, ni les blesser, ni les fâcher contre nous, et qu'ils sentent que l'intérêt seul que nous leur portons nous fait agir.

La bonne Mère joignait l'exemple aux paroles. Ils sentaient que c'était une mère qui leur parlait et qui les reprenait : aussi l'aimaient-ils autant qu'ils la respectaient. Elle usait en outre d'une grande délicatesse dans sa surveillance, au spirituel et au temporel.

Quelles que fussent les vertus et les œuvres de cette excellente personne, on a constamment, en les observant, l'impression qu'elle ne sort pas de notre condition, qu'elle se meut dans notre milieu, et qu'elle ne s'élève au-dessus de la voie ordinaire que par la perfection même de ses sentiments et de ses actes. Tout en l'admirant, on garde l'impression qu'elle est imitable et jamais elle n'apparaît hors de proportion avec l'idéal pratique de la vie chrétienne. Cette appréciation contribue à nous la rendre sympathique, mais n'empêche point de sentir que de l'ensemble se dégage une impression d'héroïsme chrétien.

CHAPITRE XXVIII

Son Esprit.

Ce ne serait pas assez de juger de la direction de Mère Marie-Amélie par le gouvernement général de la Congrégation, il convient encore de la voir en exercice dans les rapports personnels avec les Sœurs.

Elle avait l'habitude de leur dire : « Je vous en prie, mes chères filles, ne vous accoutumez pas à regarder le moment où votre éternité doit commencer, comme éloigné. Qu'arriverait-il ? C'est que cette pensée ne ferait plus d'impression sur votre esprit ; puis, vous seriez bien vite lassées des épreuves de la vertu, et les tentations vous trouveraient bien faibles. Rapprochez donc sans cesse le terme de votre espérance, afin de vous conformer à l'esprit de notre sainte religion.

« Assiégées comme nous le sommes par les ennemis du dedans et du dehors, que nous serions à plaindre si la foi ne nous montrait où conduit la vie de combats et d'épreuves ! La foi nous montre la vue du beau, du magnifique séjour qu'éclaire le divin soleil de justice.

« Soyons heureuses en songeant que nous savons à qui confier le dépôt de nos mérites. Plaçons-les

dans les Saints Cœurs de Jésus et de Marie ; là, ils seront en sûreté, et ces Cœurs sacrés sont assez puissants pour nous les représenter au jour de la manifestation de la justice divine. »

Comme les vacances ramenaient périodiquement les Sœurs à la maison-mère, comme la visite des établissements avait lieu dans le cours de l'année scolaire, et comme un certain nombre de petites écoles étaient situées dans un rayon voisin, les correspondances se bornaient à peu près à des lettres d'affaires, qu'écrivait la secrétaire ; mais, souvent avant de les signer, la bonne Mère écrivait de sa main : « Gagnons du temps, c'est la grande affaire ; un jour nous serons heureuses de l'avoir bien employé. » C'était en quelque sorte son refrain.

Il faut croire qu'elle obtenait le résultat désiré, car dans ses exhortations aux postulantes et aux novices elle en était venue à leur redire : « Soyez charitables à l'égard des religieuses âgées. Elles ont bien travaillé avec moi ; montrez-vous reconnaissantes en leur rendant les services à votre portée. »

C'est le langage d'une femme d'action, imitatrice de la Femme forte des Livres saints, et ramenant l'action collective de ses chères filles au devoir d'état.

Dans un billet adressé à Sœur Marie-Thérèse, elle disait : « M. Paris n'est pas fâché que Sœur Jean-Baptiste débute avec beaucoup de contradictions parce que les œuvres de Dieu doivent toujours commencer de même ; il dit qu'elle s'affermira et sera en état plus tard de pouvoir supporter les petites épreuves qu'elle pourra rencontrer ; qu'après

tout, il faut du dévouement pour être missionnaire et travailler à la gloire de Dieu. Je pense comme lui ; mais il ne faut pas qu'elle s'appuie sur elle, mais uniquement sur le bon Dieu à qui elle s'est donnée, et tout ira bien. Toutes les novices vont bien, je m'en occupe le plus que je peux. »

Un jour, faisant la rencontre de l'une de ses filles qui paraissait songeuse et affligée, elle l'invita à se rendre dans sa chambre. « Ma fille, venez en paix près de votre mère qui vous aime ! » La Sœur se rendit auprès de la vénérée Mère, dont le sourire de bonté avait calmé son inquiétude. Tout d'abord elle entretint sa fille de ce qu'elle savait pouvoir lui être agréable, puis elle arriva au but. Ah ! sans doute que notre digne Mère sentait en son cœur les pressions de la divine charité, pour porter la consolation dans celui de son humble fille selon Dieu.

« Elle lui dit : Ma chère enfant, je le sais, vous êtes sujette à des inquiétudes et craintes d'offenser Notre-Seigneur ; cela ne cesse pas de vous tourmenter, et pourrait bien dégénérer en scrupule ou pusillanimité. Écoutez-moi, ma fille, je vous offre de la part de Notre-Seigneur le moyen qui doit vous servir pour calmer vos craintes. Ma pauvre enfant, nos fragilités, nos faiblesses, nos légèretés mêmes n'irritent jamais ce divin Maître tant qu'elles nous déplaisent. Souvenez-vous bien que c'est la seule attache de notre volonté à ces sortes de défectuosités et manquements, qui offense Notre-Seigneur et refroidit son amour. Dieu, qui découvre le fond de notre cœur, ne voit-il pas que le vôtre est entièrement à lui, malgré vos inattentions et vos surprises !

Comment ce Dieu si bon cesserait-il de chérir son enfant, qu'il aime? Allons, vite à l'œuvre! pas de retard! faites cesser vos craintes, repoussez-les vivement, car elles feraient une grande injure au Cœur sacré de Jésus, qui ne cesse de vous prouver sa divine tendresse. Croyez-moi, ma chère enfant, elles sont plus volontaires que vos chutes, et dès lors plus répréhensibles. Sachez-le bien, ce serait vous défier et avoir peur de son infinie bonté.

« Tels étaient les consolations et les encouragements que notre bonne Mère répandait en nos âmes. Après avoir entendu un pareil langage sortir des lèvres d'une âme si sainte, comment n'aurions-nous pas été portées à mettre en pratique de si salutaires avis? »

Autant elle était sympathique à sa communauté, autant elle était résolue. Quand elle s'apercevait qu'une de ses filles était triste, elle regardait son état comme dangereux et la faisait combattre fortement ces impressions déprimantes. « Sitôt du reste que nous approchions de notre Mère, plus ou moins abattues, il nous suffisait de voir la sérénité qui brillait constamment sur son visage, pour retrouver l'énergie et le courage. Toutes nos peines disparaissaient. Nous nous retirions d'auprès d'elle remplies de joie, portées à imiter ses saints exemples. »

Quant à elle, elle ne s'arrêtait pas à mesurer la grandeur de ses croix. Une fois qu'elle avait une grande épreuve à subir, l'une des Sœurs lui dit : « Ma bonne Mère, que vous devez souffrir! Quelle croix pour vous! Elle répondit, avec le sourire sur les lèvres : Ma fille, Dieu ne se trompe jamais ; il

a parfaitement pris la mesure de mes épaules, je ne puis tomber sous son poids en mettant tout mon bonheur à adorer ses desseins. »

D'une manière générale, Mère Marie-Amélie leur disait : « Sachez bien que, quand Dieu veut nous soumettre à la souffrance, c'est pour nous conduire à la perfection que sa miséricorde veut de nous, et pour nous donner quelques traits à la ressemblance de son Fils. »

On conçoit que les Sœurs reconnussent dans leur Mère Fondatrice une véritable mère selon Dieu, et qu'elles aient noté sa manière : « Vous saviez par sa grâce nous châtier et en même temps nous soutenir, nous humilier sans nous abattre. Le Bon Dieu vous avait donné le secret, après nous avoir reprises, de faire passer nos âmes à l'état calme et rempli de courage. Vous agissiez sur nos âmes, nous le comprenions, au nom et dans l'esprit de Notre-Seigneur. »

La conclusion allait de soi : « Quand notre sainte Mère nous avait donné ses avis et ses conseils, nous nous sentions encouragées, au milieu même de nos plus grandes difficultés, par ses paroles si tendres et si maternelles ; nous nous livrions avec une nouvelle ardeur à tous les sacrifices qui répugnent à notre nature. »

Son exemple était entraînant. Un jour que de hauts personnages la demandaient au parloir, la Sœur qui l'en prévenait remarqua que sa Supérieure portait des habits rapiécés, et crut à propos de lui faire des représentations afin qu'elle changeât de vêtements. « Laissez-moi, ma Fille ; tout ce

qui brille n'est pas or; moi, je tiens à posséder le pur or de l'humilité et de la pauvreté; et, si cet or ne brille pas à vos regards, c'est qu'il garde tout son éclat pour ceux qui m'attendent au parloir. Je m'y rends; venez avec moi. » Tout se passa très bien. Après la visite, la Sœur confuse se mit à genoux et dit : « Ma bonne Mère, pardonnez-moi. »

Si elle remarquait que l'une ou l'autre des Sœurs éprouvait de la répugnance à exécuter ce qu'elle avait prescrit, au lieu de lui réitérer le commandement la bonne Supérieure se mettait en devoir de le faire. C'était une leçon qui profitait, car cette Sœur, humiliée de voir sa Supérieure s'abaisser ainsi, s'empressait de réparer sa faute et tâchait de ne pas y être reprise de sitôt.

Il importe de considérer ici que la mission hospitalière demande la bonne tenue et l'accord de tous les emplois. C'est de leur exécution concordante que résulte le bien-être de l'Asile, de la Communauté, et même de la Congrégation. Il n'est pas loisible à une supérieure de les laisser en souffrance et, comme elle s'adresse à un personnel de dévouement, de simples injonctions et quelques avis appropriés y suffisent généralement. C'est à elle d'imprimer le mouvement d'ensemble et de prévoir les besoins généraux. Il est évident qu'il faut une direction et un contrôle, dans la distribution aussi bien que dans l'exécution des œuvres charitables.

Avec quelle religieuse satisfaction, quand le nombre des fondations se fut accru, elle constatait, en répartissant les obédiences, la vertueuse et joyeuse soumission de ses Filles, à les accepter! Elle était

une heureuse Mère, et ses Filles étaient d'heureuses religieuses.

Une circonstance venait de montrer ce qu'elle inspirait d'attachement. Autrefois, lorsque sa mère fut atteinte d'infirmités, celle-ci s'était décidée à prendre une servante, et elle avait chargé sa fille de la choisir. Mlle Amélie en fit venir une, jeune, robuste, pieuse et munie d'un bon certificat ; mais, lorsqu'on demanda à Amélie si elle avait pris des informations sur le caractère de cette servante, étrangère à la région, elle répondit qu'elle ne s'en était pas inquiétée, parce qu'elle ne s'était jamais aperçue des mauvais caractères. Cette réponse la dépeignait bien, car Amélie n'avait jamais eu de contestation avec personne. L'habitude qu'elle avait contractée de céder toujours, pour faire plaisir aux autres, lui gagnait tous les cœurs : ce qui faisait dire qu'elle n'avait jamais eu d'ennemis.

Les bons procédés dont la maîtresse usa envers la nouvelle venue ne tardèrent pas à gagner la jeune fille. Celle-ci s'attacha tellement à Mlle Fristel qu'elle ne voulut plus la quitter et que, après l'avoir secondée dans ses œuvres paroissiales, elle la suivit aux Chênes à titre d'associée. Comme cette brave fille s'était employée dans le monde au service des pauvres et des malades, on l'employa dans la suite à rendre les mêmes services en différentes paroisses.

Apprenant la maladie grave de son ancienne maîtresse en 1866, Sœur Françoise accourut de la paroisse peu éloignée où elle était en obédience et ne quitta le chevet de la chère malade, pas même pour

prendre ses repas. Elle resta durant les huit jours si absorbée dans sa douleur qu'elle ne s'apercevait pas de ce qui se passait autour d'elle. Après que la mourante eut rendu le dernier soupir, elle ne consentit point à s'en séparer, pendant les deux jours que la morte resta exposée sur le lit funèbre. Elle la suivit au cimetière ; mais, à la fin de la cérémonie, voulant jeter de l'eau bénite sur le corps, elle poussa un grand cri et faillit perdre connaissance. En partant du cimetière, elle s'écria : Adieu bonne Mère, j'irai bientôt vous rejoindre !

CHAPITRE XXIX

Son Esprit (*Suite*).

Avec le recul du temps et la vénération qui s'était attachée à sa personne, les souvenirs s'idéalisèrent et prirent leur forme parfaite. La figure de la religieuse fondatrice se dégagea sur le fond des événements accomplis, avec un haut relief. Entrons davantage dans l'intime de cette âme exquise.

Un autre caractère avait frappé Mgr Maupoint, si bien qu'un jour l'aveu échappa de son cœur et de sa plume : « L'humilité sortira tout aussi naturellement de vos œuvres que le fruit de sa fleur. »

Si l'on veut estimer jusqu'à quel point cette appréciation agissait sur l'esprit de l'évêque missionnaire, il faut mentionner le voyage qu'il fit en France en 1863. Le prélat vint passer deux jours à Notre-Dame des Chênes. La bonne Mère, accompagnée des religieuses, avait reçu Sa Grandeur à l'entrée de l'établissement. Elle avait fait élever un arc de triomphe et placer des oriflammes sur le parcours. L'entrevue de ces deux amis de Dieu fut touchante, et la joie bien douce dans la communauté. « Sur le soir un bienfaiteur vint proposer une chambre pour Sa Grandeur, car il n'y en avait pas de présentable à

l'Asile ; mais le bon évêque refusa, disant qu'il coucherait sous le chaume et que M. Paris partagerait son logement avec lui (à cette époque, il n'y avait pas d'autre maison pour l'aumônier que deux chambres au-dessus de la grange). Ainsi ce fut dans cette humble demeure, où l'on montait par un mauvais escalier de pierre, que Mgr Maupoint voulut loger, quoiqu'il fût né dans le château de Trève, appartenant à sa famille. » La visite du prélat tourna en un bel exemple de simplicité chrétienne et l'ancien Supérieur n'en dit qu'avec plus d'éloquence communicative à la Congrégation : « Je suis persuadé que vous ne continuerez à prospérer qu'autant que vous serez humbles. »

Toute pénétrée de la spiritualité du Père Eudes, elle avait fait « des Saints Cœurs de Jésus et de Marie le code, pour ainsi dire, de sa vie spirituelle. » Combien elle était heureuse que l'autorité ecclésiastique eût reconnu ses filles sous ce nom et que sa famille religieuse portât ce beau titre ! « Mes chères filles, reconnaissons-nous bien indignes de porter un nom si beau. Sachons-le bien, il ne suffit pas de posséder un tel honneur, nous devons nous efforcer de nous en rendre moins indignes et travailler avec ardeur à nous former sur ces grands modèles. »

Elle avait une profonde vénération et un véritable culte pour le Père Eudes, dont une grande gravure ornait sa chambre ; et elle aimait à parler de ses vertus et de ses œuvres. Pour elle, comme pour lui, la vie chrétienne était la vie de Jésus en nous, la vie de Jésus était la règle et le modèle de la nôtre, nous devions former en nous les sentiments et les

inclinations de Jésus. « Celles de ses chères filles qui ont eu le bonheur de connaître notre Mère Fondatrice ont pu reconnaître, par toute sa conduite, qu'elle mettait son unique soin à n'entrer qu'en les sentiments de Notre-Seigneur, qui s'est abaissé par amour pour nous. »

Elle aussi, selon l'exemplaire évangélique, elle s'était faite « douce et humble de cœur. » C'était si bien son esprit qu'elle redisait : « Ne vous faites pas d'illusions. Pour aimer véritablement Notre-Seigneur il faut être humble et bien petite. Ce divin Maître ne se plaît à remplir de son saint esprit que les âmes humbles. » Oui, ajoutait une religieuse, notre bonne Mère a été choisie pour être de ce nombre heureux. Sa sainte vie et le bel exemple de ses vertus étaient, pour ses humbles filles, comme une lampe ardente placée parmi elles. Souvent elle parlait à ravir nos âmes de la beauté de cette vertu :

« Notre-Seigneur se plaît à exalter les âmes vraiment humbles. Il les favorise souvent de grandes lumières sur ses perfections et sur les vertus contenues dans son Cœur sacré. » Notre vénérée Mère savait trop bien parler ce langage, pour que cette vertu ne régnât pas pleinement dans sa belle âme. Ce qu'elle disait, elle en possédait la sublime expérience. C'était bien sa belle âme qui recevait ces lumières des perfections et des vertus ; car, elle s'empressait d'ajouter que les âmes qui les recevaient devaient se tenir soigneusement en garde d'en concevoir de l'orgueil, et elle déclarait que ces lumières ne leur sont accordées qu'afin d'entrer dans un profond mépris d'elles-mêmes.

L'humilité de Mère Marie-Amélie procédait d'un principe très élevé : « Mes chères filles, il me semble vraiment que l'âme ne peut jamais mieux comprendre l'étendue de sa profonde misère qu'en présence du clair rayon de la Divinité. Ah ! c'est là, nous disait-elle, avec la voix de son cœur qui enlevait le nôtre, que l'âme ne peut voir autre chose que sa propre difformité. »

L'humilité ainsi comprise n'est qu'une des formes de l'adoration. C'est dans la considération même des perfections infinies de Dieu, que l'âme religieuse se pénètre du sentiment de la grandeur et de la sainteté divines. Qu'est-elle en comparaison ? Un néant, ou du moins un être faible et chétif. Aussi le sentiment de sa petitesse correspond-il au sentiment de la grandeur de Dieu, comme le sentiment de sa misère correspond au sentiment de la sainteté de Dieu. C'est la proportion du fini à l'infini, qui saisit l'esprit de l'homme et lui découvre un abîme entre les deux. « L'attrait qui dominait toute sa sainte âme était un très profond anéantissement d'elle-même, joint à un abandon total à la divine Providence. »

Ce sentiment était si dominant, qu'il avait fini par la modeler elle-même : « Rien qui soit en dehors de cette vertu n'apparaissait en cette bonne Mère ; son maintien, ses paroles, toutes ses manières d'être et d'agir ne présentaient à nos regards que cette vertu. Elle brillait d'un vif éclat, on l'eût dit, comme malgré elle. C'était comme un miroir dans lequel Dieu nous demandait de nous regarder. »

En évoquant son souvenir, l'une de ses plus

anciennes compagnes lui faisait dire : « Aimez à vous rappeler, lorsque je vivais parmi vous, combien il m'était doux de vous parler de l'infinie grandeur de Dieu, et cela avec une grande admiration. Je m'y plaisais, et je voulais vous porter à mon doux plaisir. » Dans la maturité de sa vie chrétienne elle n'avait plus besoin, comme au temps de sa jeunesse, d'errer en méditant sur les grèves de son beau pays pour y contempler l'immensité de la mer et l'immensité du firmament, qui sont comme des miroirs de l'infini, et de s'élever des créatures au Créateur. La grâce l'avait unie à Dieu, plus intimement et plus largement que ne l'avait fait jadis la belle nature.

En résumé, l'humilité ainsi entendue aboutit à l'amour : elle est œuvre d'amour, et c'est l'amour seul qui peut communiquer à l'humilité « les suaves délices » dont la fondatrice parlait à ses religieuses.

Ces élévations ne lui faisaient point perdre de vue la vie pratique. Pour bien saisir sa manière, il faut citer encore M. Pomphily : « Ce que la Mère Marie-Amélie demandait aux postulantes, c'était une piété vraie, éclairée, fermement assise, mais largement comprise, beaucoup de sincérité, un dévouement toujours prêt, sans retour sur soi-même. Moyennant ces qualités, elle se montrait indulgente pour les légers défauts de ses filles. »

Instinctivement, en lisant ce qui précède, on songe à l'oiseau de nos plaines, qui tantôt s'élève vers le ciel en faisant retentir dans l'air pur ses trilles sonores, et qui tantôt se pose sur la terre

pour y passer, dans la compagnie de ses semblables, sa vie ordinaire.

Elle était sur la terre, quand elle recommandait aux jeunes religieuses la vigilance, et quand elle leur expliquait comment faire le contrôle des actes journaliers : « Que penseriez-vous d'une religieuse, si toutefois il pouvait y en avoir une, qui négligerait de faire chaque jour son examen de conscience, qui se soucierait peu de savoir en quel état est son âme aux yeux de Dieu, qui ne prendrait aucun soin de s'informer en quoi elle a offensé Dieu, et qui n'apporterait pas de remède à ses mauvais penchants ? » La question était bien posée ; la réponse suivait : « Rien n'est plus facile que de se retracer tout d'un coup le plan ordinaire de sa conduite. Les relations qui forment ce plan n'ont pour objet de vos recherches que Dieu, le prochain, votre sainte règle, vos engagements sacrés, et enfin vous-même. Il est bien aisé, ce me semble, de saisir du premier coup d'œil les manquements sensibles, que sa conscience reproche à une âme religieuse. » Elle n'y voulait pas de scrupule : « La bonne foi est la sonde, avec laquelle on découvre ses fautes. Ce qui échappe à la sonde, par défaut de mémoire, est du ressort de la divine miséricorde, à laquelle les meilleures bonnes volontés s'abandonnent avec confiance. Cela coûte peu à pratiquer aux âmes qui font oraison. »

CHAPITRE XXX

Ses Pensées.

GROUPONS quelques pensées éparses, pour que le recueil des dits et gestes de Mère Marie-Amélie soit complet.

1. — Quelles que soient les œuvres que Dieu vous demande par la voie de l'obéissance, hâtez-vous de vous y dévouer. Si Dieu vous appelle au soin des enfants, à celui des vieillards ou des malades, même à donner des soins à ceux qui seraient atteints de maladies contagieuses, allez courageusement à votre devoir, sous la garde des Saints Cœurs de Jésus et de Marie. Ne craignez rien, ces Saints Cœurs prendront soin de vous.

2. — Quelle joie vous devez ressentir, quand vous vous voyez destinées à procurer auprès des enfants la connaissance de Notre-Seigneur! C'est l'œuvre de l'apostolat, que Dieu vous appelle à exercer auprès de ces petites âmes que son Cœur aime tant. Que la charité vous inspire donc un grand zèle et un grand dévouement pour les enfants confiés à vos soins!

3. — Soyez pleines de confiance en la divine Providence. Pour moi, je puis vous assurer que, plus je me suis vue pauvre et sans ressources, plus je me

sentais portée à faire quelque bonne œuvre. Je m'appuyais sur les Saints Cœurs de Jésus et de Marie. Le moyen de faire le bien que je voulais m'était donné aussitôt. Je ne me souviens pas qu'ils m'aient jamais rien refusé.

4. — Ne faisons qu'un cœur et qu'une âme. Supportons-nous avec charité et amour. Aidons-nous par la correction fraternelle en toute simplicité et humilité.

5. — Rappelons-nous tous les jours que la différence des caractères de chacune de nos Sœurs est une croix, que nous devons porter avec patience et douceur pour plaire à notre divin Sauveur.

6. — Soyons humbles, soyons mortifiées dans nos paroles. Ne soyons point curieuses d'apprendre ce qu'il nous importe peu de savoir.

7. — Mourons tous les jours à nous-mêmes, en pensant que la vie n'est qu'un passage pour aller à l'éternité.

8. — Pensons souvent que nous ne sommes rien, qu'en peu de temps on ne saura pas même que nous aurons existé, car tout ce qui passe n'est rien, comme l'expérience nous le fait voir.

9. — Quand vous verrez apparaître devant vous des croix et des contradictions, à ces moments offrez-vous bien généreusement à Notre-Seigneur, pour recevoir le don de son divin amour.

10. — Alors il vous sera donné de goûter la joie de ceux qui se sont efforcés d'être dociles à la voix de Notre-Seigneur, en quittant tout pour le suivre.

11. — Songez que c'est dans la souffrance et par la souffrance, que se consomme l'œuvre de notre sanctification.

12. — Acceptez le calice qu'il vous offre; buvez à longs traits jusqu'à la lie; et, en cette lie Jésus se réservera toute l'amertume pour vous laisser son goût céleste; car, lorsqu'il offre à ses épouses bien-aimées son adorable calice, sa charité le porte à se placer lui-même au fond, afin de se faire goûter par les âmes qui l'aiment.

13. — Hâtez-vous de sourire au Cœur de Jésus. Comme le disciple bien-aimé de Notre-Seigneur, jetez-vous sur son Cœur adorable pour y prendre votre repos; et là, suppliez votre époux bien-aimé de vous donner un désir très ardent de vous unir à son infinie majesté; priez-le de vous faire entrer dans toutes ses dispositions pour exercer les œuvres de son amour, qui ne sont autres que celles de la divine charité.

14. — Que la reine des vertus, la Charité, soit notre appui; qu'elle soit dans toutes nos actions, qu'elle soit notre bouclier, notre sainte garde contre toutes les puissances de l'enfer!

15. — Notre Mère s'efforçait de dépouiller nos âmes du vieil homme, pour qu'elles soient revêtues du nouvel homme. Son zèle voulait attaquer le vieil homme et affaiblir ses forces, en les divisant.

16. — Notre Mère nous disait, en terminant ses entretiens spirituels : « J'éprouve la consolation, qu'il vous est donné de saisir mieux ma pensée que je ne saurais vous l'exprimer. « Ou bien : » Que pourrais-je ajouter aux réflexions et aux sentiments, que la piété vous inspire! » Ou encore : « Je n'ai qu'un mot à vous dire avant de finir, c'est de vous supplier de donner mille fois votre cœur à Notre-

Seigneur ; il le chérit, il l'estime comme le fruit précieux de sa croix. »

17. — Nous voyions souvent, et même chaque jour, notre vénérée Mère visiter ses pauvres dans les salles, aller à la cuisine, s'assurer si le repas de ses chers vieillards était bien préparé, ainsi que celui de ses chères religieuses. Elle tenait qu'il y ait quelque chose à part pour ses vieillards malades, et se faisait un plaisir d'aller le leur porter elle-même. Il en était ainsi pour ses chères filles dont la santé demandait des soins particuliers. Cette bonne Mère avait pour tous des attentions remplies de charité.

18. — En allant voir les vieillards valides qui travaillaient dans l'enclos, elle leur portait ses encouragements et souvent elle leur versait elle-même à boire. Le dimanche, elle allait servir le repas de ses « bonnes gens. »

Terminons par une belle prosopopée, dont usa celle qui lui succéda comme Supérieure : « Nous, qui sommes ses filles spirituelles, après avoir contemplé le touchant tableau de sa vie, nous la trouvons sans doute bien digne de notre admiration. Mais, nous contenterions-nous seulement d'admirer ? et serait-ce là tout l'honneur que nous voudrions rendre à notre très honorée mère Fondatrice, que Dieu a choisie pour nous montrer la voie ? Que ce serait mal honorer sa mémoire, que de nous borner à de stériles éloges ! Ah ! s'il en était ainsi, il me semble que du fond de sa tombe, elle se lèverait pour nous dire : O mes chères filles, taisez-vous, vos vaines louanges me sont inutiles ; elles ne sauraient rien ajouter aux délices dont je jouis dans

le ciel. Si vous voulez que du sein de ma gloire éternelle je fixe encore mes regards de complaisance sur vous, ne me louez plus, mais imitez ma vie, continuez mes œuvres ; ayez la sainte émulation d'égaler la charité dont vous m'avez vue animée, quand j'étais au milieu de vous. »

CHAPITRE XXXI

Ses Dévotions.

Dès les premiers temps de son asile, Mlle Fristel voulut qu'on récitât chaque jour les litanies de la Providence dans les salles des vieillards. Elle-même s'était imposé, dès la fondation de son Bureau de charité à Paramé, l'obligation de les dire chaque jour. Pendant environ trente ans ce fut sa pratique. Elle les goûtait et les savait par cœur.

Quand l'Association se fut un peu constituée, le petit groupe se réunissait au son de la cloche à neuf heures du matin. Après avoir dit le *Veni Creator*, les hospitalières récitaient les litanies de la Providence. Dans la suite, l'exercice fut reporté au dimanche, à l'heure de la réunion des vieillards à la chapelle.

2. — Dans les pratiques qu'elle avait rédigées à sa retraite de 1847, il est inscrit que les exercices des Sœurs, ainsi que leurs repas, seront annoncés par cinq coups de cloche en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur. La pensée de Mlle Fristel allait aux malades et aux infirmes dont elle pansait les plaies, et des plaies des malades elle allait aux plaies de Notre-Seigneur; car ces pauvres gens

sont les membres souffrants de Jésus-Christ. Dans son âme compatissante et religieuse, il y avait le culte des blessures du Sauveur ; elle voulut donc que le son de la cloche les rappelât, et que les Sœurs hospitalières eussent fréquemment cette pensée, puisqu'elles étaient vouées par leur mission à la compassion.

3. — Au jour de son entrée définitive dans son héritage, Mlle Fristel avait voulu que la Sainte Vierge y fût en honneur et lui donnât son nom. Elle lui remit filialement son domaine des Chênes. De même désormais que les Sœurs disaient « Notre Supérieure » en parlant de leur bonne mère de la terre, de même elles disaient « Notre-Dame » en parlant de leur bonne mère du ciel. Mais, comme le domaine des Chênes avait pour destination d'être un asile d'indigents et d'infirmes, la fondatrice avait tout de suite rattaché au titre glorieux de Notre-Dame l'invocation compatissante de Salut des infirmes. Le titre et l'invocation convenaient bien au caractère primitif de l'établissement.

Quand l'Association reçut sa forme religieuse, Mlle Fristel et ses compagnes prirent pour premier nom de religion celui de Marie ; le second nom seulement les faisait distinguer. Lorsque les Sœurs de Notre-Dame de Charité ou du Refuge, fondées directement par le Père Eudes, s'étaient organisées, elles avaient adopté cette dévote pratique. Les nouvelles Sœurs, filiales seulement du Père Eudes, les imitèrent. Aussi retrouve-t-on généralement le nom de Marie précédant l'appellation de chacune des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie.

Avec le temps et le grand nombre des sujets, le second nom reprit sa place prépondérante dans les usages courants.

4. — L'enclos se prêtait aux pieux projets de la Communauté, et il n'y avait pas de doute que celle-ci l'adapterait à sa religieuse destination, tout en le faisant valoir au mieux des intérêts de l'hospice. Or, pendant les longues années qu'elle avait passées dans sa maison du bourg, Mlle Fristel s'était employée avec les ouvrières bénévoles de son ouvroir à préparer chaque année des décorations pour la Fête-Dieu. Elle faisait, les deux dimanches des processions, un reposoir à la croix de Carouge. Cette solennelle dévotion était une de ses habitudes et une de ses joies. A peine entrée dans son domaine des Chênes, elle songea à y établir la fête aimée. Dès 1849 en effet, nous la voyons consulter l'abbé Rosty à ce sujet.

En tous cas, nous trouvons la Fête-Dieu établie en 1858 ; en cette année-là il y eut deux reposoirs. M. le recteur de Paramé portait le Saint-Sacrement sous le dais, dont les cordons étaient tenus par MM. Lachambre, Pierre Renault, Mathurin et Jean Lemarié. « Les Dames du travail », c'est-à-dire de l'ouvroir des Chênes, avaient orné l'un des reposoirs, les Religieuses avaient décoré l'autre. L'année 1859, nous trouvons que les Sœurs firent elles-mêmes les deux reposoirs, dont l'un fut dressé par les novices et postulantes au fond de la Solitude, et l'autre par les professes, qui disposèrent en forme de grotte la petite montagne de la Salette, située sur la pelouse devant la maison. Un contemporain rapporte que

« des religieuses aux longs voiles, des enfants vêtus de robes blanches, un petit nombre de prêtres, voilà tout le cortège » et que « sur le passage du dais à travers les fleurs du jardin rustique et dans les champs cultivés, s'agenouillent les pauvres de ce champêtre et religieux asile. »

5. — Voici le fait qui avait donné lieu à l'érection de « la Sainte Montagne », comme on disait alors en parlant de l'apparition de la Sainte Vierge à deux petits bergers dans les Alpes. Dans un moment où la bonne Mère Amélie se trouvait fort incommodée, elle avala par mégarde une forte potion d'opium. Il y eut grand émoi dans la Communauté, car la dose paraissait devoir être mortelle, et on ne parvenait pas à la lui faire rejeter. Dans ce pressant danger, la Supérieure fit avec ses Filles le vœu d'élever dans le jardin de la Communauté une petite montagne en l'honneur de Notre-Dame de la Salette. La malade vomit alors le poison, quoiqu'il y eût plus d'une heure qu'elle l'eût pris. Le monticule fut érigé, le groupe de l'Apparition fut donné, et M. l'aumônier le bénit.

6. — Les souhaits de la Fondatrice n'eussent pas été accomplis, si elle n'eût mis en pareil honneur saint Joseph et sainte Anne, ses chers protecteurs. « Je ne mourrai pas contente, disait-elle, si je n'ai pas élevé deux semblables montagnes aux patrons de l'établissement, qui m'ont obtenu tant de faveurs et auxquels je me sens tant de dévotion ! » Elle vint à bout de son pieux projet ; les deux monticules se dressèrent avec leurs statues et furent, comme le précédent, garnis d'arbustes.

La pieuse Mère avait eu soin de les placer à peu de distance de la maison, afin de les visiter facilement. Elle faisait régulièrement chaque jour ce pèlerinage, composé de trois stations. Ni la pluie ni la neige ne l'empêchaient de leur rendre ce tribut d'hommages quotidiens. Elle aimait à y conduire ses religieuses, lorsque le temps le permettait.

7. — La vieille église de la paroisse garda sa sollicitude : « Durant plus de trente ans, elle orna la chapelle Saint-Joseph qui était dans cette église. Elle continua, étant aux Chênes, à le faire, malgré la distance qui l'en séparait. Rien ne lui coûtait lorsqu'il s'agissait d'honorer ce grand saint. Aussi l'avait-elle choisi pour le premier patron de son Asile. » Sa nièce était plus qualifiée que tout autre pour nous l'apprendre.

8. — Une de ses filles du Tiers Ordre continuait à la paroisse l'Œuvre du Rosaire. La grande zélatrice avait donc encore une influence rayonnante et des intelligences dans ses anciennes œuvres paroissiales ; en sorte que partout où elle paraissait, elle gardait un rôle actif, au moins de conseil et de discrète direction. On conçoit qu'elle établit cette dévotion dans sa Communauté et qu'elle mit le chapelet en pratique à son asile. D'une part, les religieuses portent le chapelet ostensiblement à la ceinture, et le récitent quotidiennement ; d'autre part, le chapelet est une formule de prière très simple et très populaire, qui va aux personnes retenues sur le lit ou dont la vue baisse, et par conséquent convient aux vieillards.

Après cet exposé des dévotions de Mère Marie-

Amélie, nous concevons mieux comment sa piété s'était étendue avec les événements marquants de son existence, et quelles formes extérieures elle avait revêtues. Ce n'étaient pas des dévotions accessoires ; vraiment elles faisaient corps avec ses œuvres et elles font partie de son esprit. Toutefois, au-dessus de ces pratiques diverses, elle gardait un culte spécial pour les Saints Cœurs de Jésus et de Marie.

CHAPITRE XXXII

Son Union à Dieu.

Dans cette personne bien pondérée la vie active n'altérait pas la vie intérieure. Cependant l'attrait, qu'elle avait éprouvé dans sa jeunesse à Rennes et à Saint-Malo, pour la contemplation était une disposition naturelle de son esprit et une élévation de son âme. Une étude attentive du christianisme et la pratique assidue des devoirs avaient avivé en elle le sentiment religieux et lui avaient donné sa vraie direction. Il est sûr qu'elle n'avait pas d'hésitation sur son idéal et qu'elle ne se perdait pas dans le rêve.

Après une longue existence de correspondance à la grâce et l'engagement religieux dans la voie de la perfection évangélique, son attrait s'était épanoui dans l'ensemble de ses facultés, et tout le fond de son être s'était uni à Dieu. Nous avons ici un guide, car Sœur Marie-Thérèse a été admise dans l'intimité de sa tante plus qu'aucune autre religieuse, et a été le témoin le plus habituel de sa vie privée. Qu'on en juge par cet exemple ! « Par esprit d'humilité, la bonne Mère avait prié sa nièce de l'avertir de ses prétendus défauts ; et quand cette dernière ne remplissait pas envers elle cette difficile et déli-

cate fonction, elle lui en faisait des reproches, lui disant qu'elle ne l'aimait pas, puisqu'elle ne voulait pas lui rendre ce charitable office. Alors, pour la contenter, sa nièce l'avertissait de ses imperfections. C'était un service dont elle était on ne peut plus reconnaissante et qu'elle recevait avec la simplicité d'un enfant. »

Le trait suivant montre jusqu'à quel point la maîtresse des novices de l'époque était bien informée. Un matin, après la messe, la bonne Mère frappa sur l'épaule de l'une de ses filles, en lui disant : « Restez ici. » Puis, elle la conduisit avec elle auprès du tabernacle. La Sœur privilégiée entendit sa vénérée Mère, qui disait à mi-voix : « Seigneur, depuis que vous m'avez appelée, malgré ma grande indignité, à votre divin service, je crois pouvoir vous dire que j'ai consacré mon temps et les moyens que votre charité divine m'a procurés, à votre gloire. Maintenant, le temps que vous me réservez, je veux l'employer à vous glorifier par la privation et la souffrance. Aujourd'hui, 25 mars, où, mon Époux adorable, vous êtes descendu des splendeurs du ciel pour vous revêtir de la sainte pauvreté, ainsi que des humiliations, je veux, par votre adorable vouloir, être votre imitatrice. » La vénérée Mère tenait les yeux fixés sur le tabernacle. Ah ! sans doute, à ce moment, elle dut s'unir au fiat que Marie dit à l'ange, et répéter avec la Sainte Vierge : Je suis la Servante du Seigneur.

Assistons à l'un des entretiens spirituels de Mère Marie-Amélie : « Notre sainte Règle dit que tous

les maîtres de la vie spirituelle regardent l'oraison comme le fondement de la vie intérieure. Sans l'esprit d'oraison, que sommes-nous ? hélas ! sinon de pauvres religieuses sans vertu solide, ou des religieuses sans la foi qui vivifie les œuvres. Je vous le demande, qu'est-ce que la prière elle-même, soit publique, soit particulière, sans l'esprit d'oraison qui en est l'âme ? Rien autre chose qu'un vain bruit, un exercice d'habitude et souvent de routine, un fond de distractions presque inévitables. Et qu'est-ce enfin que la vie sans l'esprit d'oraison, qui seul peut nous consoler de ses misères et nous soutenir dans ses épreuves, et seul faire notre bonheur dans la vie religieuse ? N'est-ce pas l'esprit d'oraison qui enseigne le secret de mettre le temps à profit pour l'éternité, où il amasse, entasse, accumule sans cesse de nouveaux trésors que la rouille et les vers ne consument point ? »

On voit comment la Fondatrice excellait à former ses religieuses à la vie intérieure. Toutefois elle n'oubliait point que c'est une œuvre surnaturelle. Aussi déclarait-elle à l'une de ses filles déjà bien avancée dans cette voie : « Ne vous inquiétez pas au sujet de votre oraison. De grâce, laissez-vous aller au vertueux penchant qui vous domine ! L'Esprit-Saint sera lui-même votre maître et votre guide ; c'est à lui seul qu'il appartient de vous introduire dans le Cœur sacré de votre céleste époux. »

L'opinion des Sœurs était fixée en ce qui la concernait, et elles l'exprimaient bien lorsqu'elles écrivaient : « Nous avons pu reconnaître que Notre-Seigneur avait accordé à notre Mère Fondatrice le

don d'oraison, bien qu'il ne nous ait pas été donné de pénétrer dans les profondeurs de cette âme sainte, pour y être témoins des opérations de la divine grâce et des cœur à cœur avec son céleste époux. Ce qui nous portait à croire que notre sainte Mère avait reçu ce don divin, c'est qu'au moment où elle faisait son oraison, elle nous paraissait ravie en Dieu. »

Une exclamation montait parfois à leurs lèvres : « Ah ! notre Mère Fondatrice était bien du nombre de ces âmes que la pure charité embrase et que rien ne peut distraire de la sainte présence de Dieu, après lequel seul elles ne cessent de soupirer. »

Ces états d'âme, qu'on qualifie communément de mystiques, sont les aboutissements d'une fidèle correspondance à la grâce, qui graduellement s'intensifie dans les puissances de l'être. Comme elle le déclarait : « C'est à l'Esprit-Saint qu'il appartient d'y introduire et d'y guider les âmes choisies. C'est à celles-ci qu'il appartient d'y correspondre par la pratique persévérante des vertus chrétiennes. »

CHAPITRE XXXIII

Son Union à Dieu (*suite*).

Une nouvelle confidence achève de nous donner la direction de Mère Marie-Amélie et la manière personnelle de sa conduite. Comprenez-vous bien ce que c'est que d'aimer Dieu purement? La religieuse à qui elle s'adressait répondit : Notre bonne Mère Supérieure je ne le crois pas ; car, si je le comprenais bien, il me semble que je serais ce que je ne suis pas. Eh bien ! ma fille, je vais vous dire comment moi-même je le comprends.

Notre bonne Mère tenait ses regards humains fermés ; sans doute qu'elle tenait ceux de son âme grand ouverts sur les Saints Cœurs de Jésus et de Marie, qui étaient son refuge pour tout. On avait bien lieu de le croire, tellement elle paraissait pénétrée.

Ma fille, dit-elle, on aime réellement Notre-Seigneur quand on se renonce et se méprise en tout. Et, pour que l'amour soit bien pur, c'est en se mettant à la porte de soi-même, en se dénuant de tout, en s'unissant à Jésus-Christ au fort de ses adorables souffrances et de sa sainte mort sur la croix.

Ma chère fille, si vous voulez posséder cet amour, comme je crois que vous en éprouvez le désir, mettez-vous toujours sous sa divine main et abandonnez-

vous à son adorable volonté dans tout ce qui pourra vous arriver de doux ou de pénible.

Son humble fille lui dit : O notre bonne Mère Supérieure, tout ce que vous me dites me ravit ; mais, hélas ! je crois que je n'arriverai pas à aimer Notre-Seigneur aussi parfaitement que vous le dites.

Notre sainte Mère, dans l'ardeur de son zèle, s'écria : Que dites-vous ! Levant les yeux au ciel, sans doute elle demanda à Notre-Seigneur de ranimer la foi, la confiance de son enfant selon Dieu.

Puis, tout à coup, cette bonne Mère dit : Ma chère fille, sachez bien que le Cœur sacré de Jésus vous est donné pour aimer son Père céleste en vous et pour vous. Voyez et admirez la tendresse de ce Cœur miséricordieux, qui daigne suppléer à votre extrême pauvreté et votre grande indignité. Vous pouvez donc prétendre à l'amour pur.

Outre le charme du récit, qui rappelle les maîtres primitifs et a de l'affinité avec les Fioretti de saint François d'Assise, on jouit d'entrevoir l'âme de la Fondatrice se découvrant à sa fille spirituelle avec une candide et lumineuse simplicité. Quels entretiens avaient la tante et la nièce, devenues de parfaites religieuses ! Quelle floraison nouvelle portait le domaine des Chênes !

Pour mesurer l'intensité de sa ferveur dans le sacrifice, nous avons à constater que Mère Marie-Amélie avait un culte pénétré de tendre dévotion pour la passion de Notre-Seigneur et qu'elle ne manquait jamais dans les difficultés que lui exposaient ses religieuses de leur rappeler Jésus crucifié. Elle avait une manière expressive de leur faire remarquer,

que c'était au sein de ses grandes douleurs que Notre-Seigneur nous a donné son testament, et de leur faire observer qu'il les avait placées elles-mêmes dans ce testament pour en faire ses épouses mystiques.

Un certain jour, qu'elle leur expliquait comment passer le vendredi dans le souvenir de la passion et de la mort de Jésus-Christ, il lui arriva de faire une vive peinture du Sauveur portant sa croix sur le chemin du Calvaire. Elle le montra épuisé de forces et de sang, succombant sous cet énorme fardeau. Puis elle reprit : « Combien de fois a-t-il fallu qu'il s'arrête ! Arrêtez-vous avec lui et faites autant de stations amoureuses, où vous pleurerez vos péchés et ceux de tous les hommes, dont le poids l'accable. »

Ce n'était que l'entrée en matière : « Les larmes de votre repentir couleront avec plus d'abondance, quand vous songerez à la charité si compatissante de votre Sauveur, qui le porte à dire à des femmes, que leur tendre piété rendait sensibles à ses souffrances, de ne pas pleurer sur lui, mais sur elles-mêmes. »

En parlant ainsi, il semblait qu'elle sortait d'elle-même et qu'elle s'enlevait en son admiration de la générosité de Notre-Seigneur : « Voyez, mes chères filles, l'infinie bonté de votre adorable Sauveur, qui sent moins ses maux que les vôtres, qui s'oublie lui-même pour vous donner toute son attention ! » Et dans son élan, qui paraissait tout embrasé, elle s'écriait : « Hélas ! que sommes-nous auprès de Jésus ? Ah ! je reste muette. L'amour de ce divin Maître est un mystère. Que nous serions ingrates, si nous ne nous empressions pas de lui rendre amour pour amour ! »

Elle continuait à suivre pas à pas le chemin de la croix, avec une émotion croissante : « Avancez, mes chères filles, nous voici au pied de la sainte montagne, sur laquelle va se consommer l'œuvre divine de la Rédemption du monde. »

O notre Mère ! A ce moment, sachant combien vous aimiez votre époux adorable, nous souffrions beaucoup de vous voir réduite à nous retracer les circonstances si douloureuses de l'agonie de Notre-Seigneur. Nos yeux, en voyant les vôtres répandre d'abondantes larmes, en versaient aussi.

Nos cœurs vous disaient : Arrêtez-vous, Mère bien aimée, arrêtez-vous ! Vos chères filles se tiennent près de vous silencieuses. Elles entendent comme vous les gémissements et les soupirs de Notre-Seigneur ; elles voient par les regards de la foi, avec le plus vif attendrissement, la violence qui disloque les membres sacrés de Jésus-Christ pour les ajuster à la croix.

Il nous semblait, en cette considération, entendre le cœur de notre très honorée Mère nous dire : Laissez-vous attendrir encore plus, en entendant frapper les coups de marteau, qui enfoncent les clous dans ses pieds et ses mains adorables ! Non seulement nous entendions la voix du cœur de notre Mère ; ce langage même sortait de ses lèvres humaines, son cœur l'y avait fait monter.

Une conclusion se dégage des entretiens spirituels qui précèdent : c'est que la voie de l'amour est la voie du sacrifice. Telle est finalement la spiritualité de Mère Marie-Amélie.

Comme on a pu le prévoir, le premier vendredi

du mois sa dévotion redoublait envers le Sacré-Cœur de Jésus. Elle entendait la messe et communiait en son honneur : ce que du reste elle avait fait depuis sa jeunesse. « Elle faisait tous les vendredis, à neuf heures, une heure d'adoration à la chapelle, durant laquelle elle était si absorbée en Dieu qu'elle restait tout ce temps immobile et les yeux fermés. Aussi lorsqu'on venait la chercher pour des personnes qui la demandaient, on avait quelquefois peine à la faire revenir de ce sommeil extatique, tant elle était pénétrée de la présence du bien-aimé de son âme ! Elle était obligée de se faire violence pour s'arracher à ces doux entretiens. Quelquefois elle s'oubliait complètement, et l'heure se prolongeait bien au-delà du temps fixé. Alors une Sœur allait la prévenir qu'elle s'oubliait et que l'heure était passée. La bonne Mère paraissait toute surprise. Elle disait : Déjà ! ce n'est pas possible ! vous vous trompez, il me semble que je viens d'arriver. Ainsi les heures lui paraissaient des minutes devant le tabernacle, qui renferme le prisonnier d'amour. »

Après avoir suivi dans sa belle carrière M[lle] Amélie-Virginie Fristel devenue Mère Marie-Amélie, scellons l'ouvrage qui la retrace avec cette digne inscription de son intime collaboratrice : « Notre sainte Mère Fondatrice, qui pendant sa vie avait accepté d'être victime, est devenue par l'entière immolation d'elle-même un parfait holocauste. Elle quitta l'autel du sacrifice le 14 octobre 1866, pour répondre au divin appel de son adorable époux. »

CHAPITRE XXXIV

Mère Marie-Thérèse.

Nous avons parcouru la première section, et nous abordons la seconde : l'union de l'une et de l'autre forme la première partie de cette histoire ; le cadre géographique est le même et une partie des personnages déjà connus mène le développement de l'action.

Mère Marie-Amélie étant morte, Sœur Marie-Thérèse passa au premier plan. Il y avait dans la suite de son existence une évidente préparation providentielle. Depuis sa tendre enfance, sa vie s'était écoulée en rapports intimes avec sa tante. Nous savons comment elles avaient agi et réagi l'une sur l'autre, à propos de la vocation de la nièce et de la formation d'une Congrégation religieuse. Depuis dix-huit ans elles vivaient en communauté à Notre-Dame des Chênes, dans une vertueuse et sainte intimité.

On reconnut unanimement que nulle n'avait reçu davantage la formation de la Fondatrice, n'avait été plus pleinement associée à son œuvre, n'en avait autant l'esprit. Aussi l'autorité diocésaine lui confia-t-elle le gouvernement provisoire de la Congrégation. Elle continua la tradition, en sorte que la transition se fit sans difficulté ; et tout le monde reporta

sur la nièce la vénération qu'on avait eue pour la tante.

On représente Mère Marie-Thérèse comme une personne de taille moyenne et bien proportionnée, au teint pâle, aux yeux noirs, ayant une figure agréable et une distinction naturelle, s'exprimant avec aisance et douée d'une piété angélique. Cette complexion assez délicate et presque timide semblait plutôt faite pour une existence retirée et recueillie; et voilà que la Providence la lançait dans l'action et la chargeait de la direction de sa famille religieuse.

Que se passa-t-il dans son esprit? Elle-même a peint son âme sous un voile transparent, dans une scène qui se rattache à ses rapports personnels avec la Fondatrice. Celle-ci disait : « Votre vie, ma fille, sera pleine d'épreuves; mais appuyez-vous fortement sur les Saints Cœurs de Jésus et de Marie. Là, ne craignez rien; le vent de l'épreuve pourra souffler; restant appuyée sur ces Saints Cœurs, vous ne serez ni effrayée ni ébranlée. La prédiction de notre vénérée Mère à l'égard de cette Sœur s'est accomplie. Elle a eu des épreuves à subir. Il lui a paru que son existence était pour elle-même un mystère. Elle s'est plu à suivre les conseils de sa sainte Mère en s'appuyant uniquement sur les Saints Cœurs de Jésus et de Marie pour y trouver sa force et son courage. Cette religieuse, n'ayant plus près d'elle sa Mère vénérée, mais la croyant placée dans l'éternelle félicité (1), n'a jamais cessé de la prier

(1) Sur un rapport et une consultation qu'elle lui avait adressés, M. Bessaiche répondit le 17 janvier 1867 : « Tout ce

d'intercéder pour elle. La grande confiance qu'elle a en la sainteté de la vénérée Mère Amélie l'a portée à croire qu'elle lui avait obtenu bien des grâces par ces Cœurs sacrés. »

Il sembla en effet que Mère Marie-Thérèse, en prenant possession de sa charge, avait reçu les grâces d'état. Après avoir vécu sous la douce tutèle de la Fondatrice, elle passa tout à coup à sa majorité et se montra à la hauteur de sa mission.

Au mois de janvier 1867, une lettre de Mgr Maupoint arriva, apportant ses condoléances : « Je viens vous exprimer toute la peine que j'ai ressentie en apprenant la mort de votre chère tante, qui vous servait tout à la fois de mère selon la nature et selon la grâce. J'ai été heureux d'apprendre que vous la remplaciez provisoirement. J'espère que le provisoire deviendra définitif. Nulle ne pouvait mieux que vous entrer dans les vues de la vénérable fondatrice. » Cette appréciation d'un prélat aussi bien informé confirme le jugement que venait de porter Mgr Saint-Marc en la nommant la Supérieure.

que vous me dites de la confiance que vous avez, vous, votre communauté, et toute la paroisse de Paramé en votre Bonne Mère, et les faveurs qui ont déjà été obtenues par son intercession, me fait bien plaisir et ne m'étonne point. La Bonne Mère s'est donnée tout entière, pendant sa vie, au service de Dieu, et Dieu la glorifie maintenant. Elle a pratiqué, avec la piété, l'humilité et la charité; ce sont là les vertus fondamentales de la sainteté. J'espère qu'elle continuera, du haut du ciel, de vous protéger d'une manière toute particulière, ainsi que la petite famille qu'elle a fondée. »

L'historien doit relever ces témoignages et consigner ces appréciations; mais il n'appartient qu'à l'Église de porter un jugement définitif dans cet ordre surnaturel de personnes et de choses. Les termes employés par l'auteur sont pris dans l'acception ordinaire.

Mgr Maupoint, juste appréciateur de la situation, ajoutait : « Je vous apprends que j'ai nommé votre aumônier chanoine honoraire de ma cathédrale. C'est pour le remercier de tout ce qu'il a fait pour vous. » Le prélat sentait le besoin, au moment où la Fondatrice venait de disparaître, de conserver à l'œuvre de Notre-Dame des Chênes M. l'abbé Paris. Il savait que, de part et d'autre, on tiendrait grand compte de l'acte significatif qu'il accomplissait.

Mgr Maupoint disait à la nouvelle Supérieure, en résumant tout le passé : « Appliquez-vous à observer et à faire observer vos saintes Règles. Plus une Communauté est régulière, plus elle est sûre de vivre selon Dieu et de lui plaire. C'est le meilleur moyen d'attirer sur elle la bénédiction divine. » L'évêque lointain sentait qu'il était toujours présent par l'esprit et par le cœur à Notre-Dame des Chênes, et que son action bienfaisante continuait à s'exercer dans cette Famille religieuse par la Règle même qu'il lui avait donnée.

Une autre nomination avait eu lieu. Par la mort de Mère Marie-Amélie, les filles du Sacré-Cœur de Paramé avaient perdu leur supérieure. Elles ne songèrent point à se séparer de leurs anciennes compagnes, et s'empressèrent de choisir Sœur Marie-Augustine, qui faisait partie du Tiers Ordre avant même son entrée aux Chênes, pour lui succéder. Leur nouvelle supérieure, comme la précédente, se montra toujours heureuse de réunir ces bonnes filles à Notre-Dame des Chênes. Tout s'opérait donc sans changement brusque, avec accord des esprits et des volontés. Cette pratique d'une religieuse su-

Mgr Maupoint, juste appréciateur de la situation, ajoutait : « Je vous apprends que j'ai nommé votre aumônier chanoine honoraire de ma cathédrale. C'est pour le récompenser de tout ce qu'il a fait pour vous. » Le prélat sentait le besoin, au moment où sa Fondatrice venait de disparaître, de conserver à l'œuvre de Notre-Dame des Chênes M. l'abbé Paris. Il savait que, de part et d'autre, on tiendrait grand compte de l'acte significatif qu'il accomplissait.

Mgr Maupoint disait à la nouvelle Supérieure, en résumant tout le passé : « Appliquez-vous à observer et à faire observer vos saintes Règles. Plus une Communauté est régulière, plus elle est sûre de vivre selon Dieu et de lui plaire. C'est le meilleur moyen d'attirer sur elle la bénédiction divine. » L'évêque voulait montrer qu'il était toujours présent par l'esprit et par le cœur à Notre-Dame des Chênes, et que son action bienfaisante continuait à s'exercer dans cette Famille religieuse par la Règle même qu'il lui avait donnée.

Une autre nomination avait eu lieu. Par la mort de Mère Marie-Amélie, les filles du Sacré-Cœur de Paramé avaient perdu leur supérieure. Elles [illegible] parmi les [illegible] de leurs anciennes compagnes, et l'évêque nomma Sœur Marie-Augustine, qui faisait partie du Tiers Ordre avant même son entrée aux Chênes, pour lui succéder. Leur nouvelle supérieure, comme la précédente, se montra toujours heureuse de rattacher ses bonnes filles à Notre-Dame des Chênes. Tout s'opérait donc sans changement brusque, avec accord des esprits et des volontés. Cette pratique d'une religieuse se-



MÈRE MARIE-THÉRÈSE

A L'AGE DE 64 ANS

périeure des tertiaires était évidemment de caractère transitoire ; mais elle rappelait aimablement les origines.

Cette manière de voir et d'agir correspondait si bien aux idées et aux sentiments de l'époque, que le témoignage officiel en a été consigné dans les Constitutions en ces termes : « Si les Sœurs ne peuvent pas, comme leur pieuse fondatrice et ses premières compagnes, faire partie du Tiers Ordre, puisqu'elles forment une Congrégation religieuse proprement dite, elles conserveront une profonde estime pour cette Société et pour les personnes qui en font partie ; elles en porteront les insignes avec l'habit religieux qui leur est propre, c'est-à-dire la tunique, le cœur, la ceinture, le crucifix et l'anneau, dans le même esprit et pour les mêmes motifs, et elles en observeront les principales pratiques de piété envers les Cœurs de Jésus et de Marie, autant du moins qu'elles le pourront. »

CHAPITRE XXXV

Le premier Chapitre général.

DANS la Règle lithographiée le gouvernement général de la Congrégation n'est point encore déterminé. Celle-ci ne contenait rien, ni sur la tenue du Chapitre, ni sur les élections et les attributions des Supérieures majeures. C'eût été sans doute prématuré du vivant de la Fondatrice, qui concentrait en sa personne vénérée toute l'autorité, d'accord avec le supérieur ecclésiastique. Le temps était arrivé d'ajouter cette partie à la Règle, en se conformant aux prescriptions de l'état religieux.

Vu la dispersion des Sœurs dans les paroisses, la tenue du Chapitre général avait été reportée à l'époque des vacances. Il fut décidé que les élections se feraient à deux degrés. Cela provenait de ce que la Règle distinguait en quelque sorte deux catégories de Sœurs professes, puisqu'elle disait : « Les premiers vœux des Sœurs sont d'un an et les seconds de cinq ans ; mais il faut que les premiers aient été renouvelés trois ou quatre fois, au moins, avant qu'il soit permis de faire les seconds. »

Les Sœurs qui avaient des vœux de cinq ans reçurent le titre et la qualité de Vocales ; celles qui

n'avaient que des vœux d'un an n'eurent pas voix au Chapitre. Les Vocales eurent pour attribution d'élire les membres du Chapitre général, ou, en d'autres termes, leurs déléguées.

Le procès-verbal est rédigé d'une manière très claire : « Le mardi 13 août 1867, sur les huit heures du matin, commencèrent ces modestes assises de la Communauté. Les Sœurs Vocales étaient au nombre de cinquante-six. La matinée entière fut employée à dépouiller le scrutin et à former le conseil général de la Congrégation. Ce conseil, composé de quinze membres, nomma dans l'après-midi, toujours au scrutin secret, la Mère supérieure, ses deux assistantes, la maîtresse des novices, une économe et une secrétaire. Le conseil général confirma par un vote unanime la nomination provisoire : Sœur Marie-Thérèse fut élue supérieure générale de la Congrégation pour une période de trois ans. On lui donna pour assistantes Sœur Marie-Augustine et Sœur Marie-Madeleine. On nomma Sœur Marie-Alexandre maîtresse des novices, Sœur Marie-Joseph économe et Sœur Marie-Gabriel secrétaire. Ces dernières élections du conseil général furent faites à la chapelle, et ce fut là que le résultat fut promulgué devant toute la Communauté réunie. (Signé) Bessaiche, vicaire général. »

« Le salut du Saint Sacrement et le *Te Deum* terminèrent ces premières assises solennelles de la Congrégation des Saints Cœurs de Jésus et de Marie.» Le contentement de voir la situation bien régularisée causa une vive joie dans la Communauté. D'ailleurs le mode d'élection avait été vraiment familial,

puisque la plupart des professes y avaient eu voix, et que la présence de toutes les Sœurs réunies à la maison-mère l'avait rendu possible.

Les quatre premières dignitaires nommées avaient été des collaboratrices de la Fondatrice. La cinquième l'avait été aussi, car Sœur Marie-Joseph était cette Marie Martel de Paramé, qui avait été l'objet de la première prise d'habit particulière. L'abbé Paris, dont elle était la pénitente depuis longtemps, avait remarqué en elle « un jugement droit et ferme, une piété solide, un goût particulier pour le soin des malades », et il l'avait fait entrer au noviciat. Après sa profession, la Fondatrice en avait fait son économe, en sorte que le Chapitre n'avait fait que la confirmer dans sa charge.

Quant à la sixième, qui dans le monde portait le nom de Virginie Lorin, après avoir suivi le cours normal et obtenu le brevet d'institutrice à Rennes, elle n'avait pas tardé à rejoindre à Notre-Dame des Chênes deux de ses compagnes, pareillement brevetées, qui l'y avaient précédée. Pendant son noviciat en 1858, Sœur Marie-Gabriel fut très fervente ; « ses intentions droites se reflétaient sur son extérieur, de sorte qu'elle donna occasion à la bonne Mère Fondatrice de dire : Cette jeune postulante deviendra un jour supérieure. » Malgré sa nomination, on dut la maintenir à l'école de Châteauneuf dont elle avait été la première directrice, car le maire menaça de retirer l'école aux Sœurs si on l'enlevait.

Le début de la partie neuve des Constitutions a été ainsi libellé : « Les Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie forment entre elles, par les trois

vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, une Congrégation religieuse, sous l'autorité de Mgr l'Archevêque de Rennes, et la direction d'une Supérieure générale assistée d'un Chapitre ou Conseil général pour les affaires les plus importantes, et d'un Conseil particulier pour les affaires ordinaires.»

Il n'est pas hors de propos de remarquer qu'on se fait assez communément, dans le public, une idée peu exacte du gouvernement d'une congrégation religieuse. Dans le cas qui nous occupe, il s'agissait non point d'un gouvernement absolu, mais plutôt d'un gouvernement constitutionnel, pour employer les expressions usitées. Il était dit : « La Supérieure générale doit gouverner la Congrégation conformément aux Règles et Constitutions qui sont établies, et les maintenir avec l'application, le zèle et le dévouement dont elle est capable. »

Le Chapitre sous le nom de Conseil général se survivait après les élections. Il restait composé de toutes les Sœurs Vocales et se réunissait de droit tous les ans, au mois d'août, à la maison-mère. Chaque année la Supérieure générale lui rendait compte des principaux événements, de l'état du personnel, des nouvelles fondations, des difficultés spéciales, s'il y en avait, des actes signalés de zèle ou de capacité. Le Conseil général délibérait sur les projets de vente ou d'acquisition, sur les prêts ou les emprunts dépassant la somme de mille francs. En somme, la Supérieure générale lui exposait tout ce qui paraissait utile pour le mettre à même « de donner un avis éclairé dans les affaires qui lui étaient soumises ».

Il y avait par conséquent un contrôle étendu, qui était une garantie pour la bonne gestion de la Famille religieuse et un appui autorisé pour l'exercice normal de l'autorité. Après la réunion annuelle pendant les vacances scolaires, les membres du Conseil général étaient à l'état de dispersion, en sorte qu'il n'y avait pas d'autres sessions dans le cours de l'année.

Quant au Conseil particulier, composé des six dignitaires élues lors de la tenue du Chapitre de la Congrégation, il résidait régulièrement à la maison-mère. Il était bien spécifié dans la Règle que les membres de ce Conseil, remplissant les principales charges après celle de la Supérieure générale, devaient donner l'exemple du respect et de la soumission qui lui étaient dus, soutenir son autorité, lui concilier les esprits et les cœurs, la seconder autant que possible dans le gouvernement de l'Institut.

La Supérieure générale devait prendre l'avis de son Conseil particulier toutes les fois que la Règle le prescrivait : pour la nomination des supérieures des établissements particuliers et les obédiences des Sœurs, pour l'acceptation ou le refus d'une école, pour une dépense extraordinaire, etc.

C'était le Conseil particulier qui prononçait sur l'admission des novices à la profession ou premiers vœux, ainsi que sur leur renouvellement les trois années suivantes ; c'était à lui encore, mais avec l'agrément du Conseil général, qu'il appartenait d'admettre les Sœurs aux vœux de cinq ans, et plus tard aux vœux perpétuels.

Cet exposé, outre son intérêt historique à l'époque donnée, montre le contrôle qui s'exerce dans un Institut religieux, les garanties dont est entouré le gouvernement central, le fonctionnement des différents rouages de l'organisme, la somme de conseils utiles que l'autorité peut recueillir pour le bien commun. Que l'on y ajoute le contrôle paternel du supérieur ecclésiastique, et l'on conviendra que l'état religieux ne manque ni de prudence ni de sagesse.

Telle fut la voie qui s'ouvrit devant Mère Marie-Thérèse, après la mort de la Fondatrice, et dans laquelle elle s'engagea avec sa Famille religieuse. Dans son éminente position, elle mit l'esprit de la Fondatrice dont elle était pénétrée au service de l'autorité, et veilla jalousement sur les traditions établies par la vénérée Mère. Après Mère Marie-Amélie, elle eut donc un rôle prépondérant dans l'organisation de la Congrégation des Saints Cœurs de Jésus et de Marie, et elle fut en toute réalité sa continuatrice. Déjà elle était à l'œuvre, car les événements n'avaient pas attendu la tenue du Chapitre pour se produire.

CHAPITRE XXXVI

Dans l'arrondissement de Saint-Malo.

Le dimanche 1er janvier 1867, on avait annoncé, au prône de la grand'messe, l'arrivée des Sœurs à la Fresnais. La fondation offrit cette particularité que l'institutrice laïque entra comme postulante à Notre-Dame des Chênes, et que ce fut sa propre sœur, une jeune professe, qui la remplaça. Sœur Marie-Ephrem ouvrit et tint la classe, tandis que sa compagne d'obédience s'employa aux soins des malades.

La paroisse étant importante, le local devint insuffisant. Les deux abbés Turmel s'empressèrent de faire construire une spacieuse maison, véritable petite communauté, que M. le vicaire général Bessaiche bénit avec solennité le 3 février 1869. La Supérieure générale était présente et elle signa sur place l'acceptation du don de l'établissement, que la famille Turmel faisait à sa Congrégation et qui venait d'être autorisé par le gouvernement civil. Cette école compta bientôt trois classes de filles et des petites pensionnaires.

L'établissement de Bonnemain, ouvert le 17 janvier 1867, rivalisa avec le précédent en importance et en générosité. Il y avait, adjacente à la maison

d'école, une autre maison qui appartenait au recteur de la paroisse. Ce bon M. Rapinel la mit à la disposition des religieuses ; puis, quand la municipalité eut obtenu que l'école fût reconnue communale, il fit les démarches nécessaires et se fit autoriser par le gouvernement à donner à la Congrégation l'immeuble avec ses dépendances. Maintenant que les deux maisons avaient été mises en communication et qu'elles étaient entourées d'un assez grand terrain, c'était aussi une petite communauté, avec plusieurs classes, des petites pensionnaires et une Sœur pour la visite des malades.

A Roz-sur-Couesnon, les autorités s'entendirent, au décès de leur institutrice, pour avoir deux religieuses de Paramé. Celles-ci vinrent et ouvrirent les classes au mois de septembre 1867. Sur les démarches de la municipalité l'école fut reconnue communale, et le préfet du département autorisa une Sœur adjointe pour seconder la Sœur titulaire. Il y eut ainsi deux classes, ce qui permettait d'avoir deux divisions d'élèves, les plus avancées et les moins avancées. Il y eut quelques petites pensionnaires.

La fondation de Trimer, en septembre 1868, fut une école mixte. Dans cette paroisse de 300 habitants, on avait trouvé une classe en souffrance. L'abbé Paris alla, le dimanche qui précéda l'ouverture, annoncer du haut de la chaire les bienfaits de l'instruction chrétienne. En cette fête de la Nativité de Marie, il montra sainte Anne la première institutrice de sa fille ; puis il redit l'appel du Sauveur : « Laissez venir à moi les petits enfants. » Le con-

seil municipal fut récompensé de la fermeté qu'il avait montrée en voyant la situation promptement rétablie.

Le jour de la Toussaint 1868, deux religieuses apparaissaient à Hirel et y faisaient leur installation, grâce aux soins du zélé pasteur de l'endroit. Le lendemain les Sœurs reçurent dans leur classe toutes les élèves de l'ancienne institutrice, qui venait de se retirer volontairement pour leur céder la place. M. le maire fit reconnaître cette école communale, et M. le recteur fit construire une maison fort convenable. Or « la personne qui contribua le plus à cette édification fut M[lle] Charpentier, l'ancienne institutrice. Avec un modeste avoir et les économies qu'elle avait pu faire pendant les longues années qu'elle avait tenu la classe, cette respectable personne était parvenue à se procurer une certaine aisance, tout en épuisant sa santé. Elle avait voulu, avant de prendre sa retraite, s'assurer que son œuvre passerait à des religieuses ; elle voulut ensuite contribuer de tous ses moyens à cette pieuse fondation. Cette généreuse détermination lui aura sans doute été très méritoire, car elle aimait bien sa classe et il en coûtait à son cœur de ne plus s'occuper de ses petites filles. »

Ces cinq nouvelles écoles étaient situées dans l'arrondissement de Saint-Malo, et six précédemment y avaient été établies. On conçoit que les relations avec la maison-mère fussent facilitées par le voisinage. C'est pourquoi la visite annuelle des établissements de cette région s'effectuait aux moments les plus favorables, tandis que la visite des établisse-

ments plus éloignés se faisait les semaines après Pâques.

Avec ses trente-neuf écoles, la Supérieure générale avait une charge déjà considérable. La Règle lui disait que « la visite des établissements est une des fonctions les plus importantes dans une Congrégation religieuse ». En outre de la régularité qu'elle contribue efficacement à entretenir, la visite annuelle permet de prévenir ou d'arrêter à temps les petits abus qui se rencontrent encore assez fréquemment dans les administrations publiques ou privées, et de solutionner sur place les difficultés locales.

L'intervention personnelle, à époques régulières, des supérieures majeures entretient une certaine unité et uniformité entre les diverses maisons, elle renseigne de près l'autorité sur les situations particulières en même temps que sur la situation générale ; elle est un appui et un réconfort dans l'existence modeste et parfois isolée des Sœurs enseignantes et hospitalières.

Il y avait bien les deux Assistantes qui, d'après les Constitutions, peuvent être envoyées pour commencer un nouvel établissement, y remplacer temporairement une supérieure malade, visiter les écoles, en un mot agir aux lieu et place de la Supérieure générale ; mais déjà l'âge et les infirmités s'appesantissaient sur elles, en sorte qu'elles étaient retenues à la maison-mère et ne pouvaient plus qu'en partie remplir leur charge. Du moins, au moment où leurs forces tombaient, ces vaillantes des premiers temps voyaient « le petit troupeau » d'au-

trefois s'accroître. Elles avaient pu compter, dès le mois d'août 1868, un personnel, tant professes que novices, se montant à quatre-vingt-dix, et en plus une dizaine de postulantes. On pourrait donc trouver des remplaçantes au prochain Chapitre.

CHAPITRE XXXVII

Pendant la guerre.

Les vacances de 1870 avaient ramené les religieuses des divers établissements à la maison-mère, pour la retraite annuelle et la tenue du second Chapitre de la Congrégation. C'était un moment de grande angoisse, car la guerre avait éclaté entre l'Allemagne et la France au mois de juillet et l'on commençait à redouter l'invasion.

Le mercredi 10 août, sous la présidence du supérieur diocésain, les Sœurs Vocales, au nombre de cinquante-huit (trois autres n'ayant pu rejoindre) désignèrent à la majorité des voix les quinze Sœurs membres du Chapitre. Celles-ci réélurent la Supérieure, la maîtresse des novices et l'économe, précédemment en charge ; elles nommèrent assistantes Sœur Marie-Henry et Sœur Marie-Claire, secrétaire Sœur Marie-Antoinette. Le gouvernement de la Congrégation se trouva de nouveau régulièrement constitué.

Dans la Règle lithographiée on faisait le portrait de la Sœur des Petites Ecoles, qui était une adaptation du portrait d'une fille du Sacré-Cœur, donné dans le Règlement du Tiers Ordre. Or Sœur Henry, avec sa figure douce, son air simple et modeste, sa

démarche paisible, sa parole sensée, son absence de pose et de prétention, réalisait cet idéal. Les Sœurs Vocales le reconnurent et la portèrent sans hésitation au second rang, après Mère Marie-Thérèse.

Quant à Sœur Claire, nous l'avons trouvée à l'école de Saint-Ganton. « Sa place devait être à la Communauté ; sa piété, son intelligence, son bon esprit pouvaient rendre sa présence très utile ; sa santé même, assez pauvre, se trouvait bien de ce repos. » Or la Sœur titulaire de l'école communale de Noyal vint à mourir, et le maire ne voulut accepter qu'une Sœur brevetée. « La bonne Sœur Marie-Claire se dévoua et, avec la permission du Supérieur, elle offrit sa personne et son brevet. » Moins de trois ans après, au printemps de 1873, elle mourait à son poste de dévouement. La Congrégation reconnaissante voulut lui rendre hommage : l'abbé Paris fit la levée du corps et chanta la messe d'enterrement ; la Mère Supérieure et son assistante suivirent immédiatement le cercueil. Les filles de son école portaient à la main des bougies allumées. Elle repose dans le cimetière de la paroisse où elle a achevé son sacrifice.

Après la tenue du Chapitre on avait fait la retraite, puis célébré selon l'usage un service pour les religieuses décédées. Les Sœurs retournèrent à leurs obédiences. « La plupart avaient recommencé leurs classes ; en quelques lieux les maires avaient conseillé d'attendre. L'autorité avait requis de tenir toutes les écoles disposées à recevoir des blessés. A la maison-mère, comme dans toutes les autres maisons, on avait fait offre de services à l'Intendance

militaire. On y tenait de douze à quinze lits prêts pour recevoir autant de blessés. » Cependant les premiers mois des hostilités s'écoulèrent sans en recevoir aucun, et tout se borna pendant la fin d'année à donner l'hospitalité pour quelques nuits à un certain nombre de mobilisés bretons. C'étaient d'excellents jeunes gens, pleins de foi et d'honnêteté ; plusieurs profitèrent de l'occasion pour recevoir les sacrements.

Un délégué des ambulances de Versailles était venu trouver l'Archevêque de Rennes, afin d'obtenir des Sœurs infirmières, et Mgr Saint-Marc avait transmis l'invitation à sa Communauté de Paramé, qui accepta. Sous la conduite de Sœur Alexandre cinq Sœurs, tirées de différentes maisons et habituées aux soins des malades, se rassemblèrent à Rennes le 4 novembre 1870. Les six religieuses hospitalières des Saints Cœurs partirent de cette ville, le soir même, avec quelques Sœurs du Morbihan, sous la conduite du délégué. Munies de sauf-conduits français et allemands, elles traversèrent les lignes des belligérants et arrivèrent sans encombre à Versailles, ville occupée par l'ennemi. L'une d'elles a écrit ce récit : « Le mardi on vint nous chercher pour nous conduire à l'ambulance de l'École de Saint-Cyr. Le mercredi, le docteur vint distribuer les salles que nous devions desservir avec des infirmiers. Quel spectacle se présenta à nos yeux, lorsque nous entrâmes dans ces grands dortoirs ! Il fallait voir ces braves gens étendus sur leurs lits de souffrance, pour le comprendre. Nous admirions leur patience. Dans une salle composée de soixante

lits, on n'entendait même pas de plaintes, ou du moins ce n'était que pour demander du secours. »

Elles avaient pour compagnes des Sœurs de Saint-Vincent de Paul. Pendant tout leur séjour à l'ambulance, elles eurent la faveur de manger à la table de ces bienveillantes Sœurs et d'assister à la messe dans leur chapelle ; ce qui était bien agréable, car les infirmières n'avaient point à s'occuper de cuisine et recevaient en outre la nourriture spirituelle par la lecture commune au réfectoire. Il n'y avait d'exception que quand elles se trouvaient retenues auprès des grands blessés ou malades. L'aumônier de l'ambulance était un saint prêtre, qui les dirigeait. Du reste on tenait à leur disposition tout ce qui était convenable, et les administrateurs comme les malades avaient le plus grand respect envers elles. Les soins s'adressèrent à des blessés français et allemands, car la charité ne voyait plus là que des malheureux à assister.

Après trois mois de ce service, tant de jour que de nuit, survint l'armistice. Un certain nombre des grands blessés succombèrent, les convalescents furent évacués en autres lieux, les salles se vidèrent, et d'ailleurs les Sœurs de Saint-Vincent de Paul restaient. La demande de rapatriement fut acceptée et, le lundi 13 février 1871, les six Sœurs Alexandre, Lucie, Anastasie, Louise, Félicité et Geneviève reprirent le chemin de Rennes sous la conduite d'un de ces Messieurs de l'Internationale. Le 14, elles rentraient à Notre-Dame des Chênes, portant le brassard de la Croix Rouge.

L'ambulance des Chênes eut cependant sa petite

période d'activité. Le 2 février 1871, elle reçut ses six premiers soldats blessés ; le 3, elle en reçut trois autres. Il en vint une quinzaine. On donna aussi l'hospitalité à dix-sept mobilisés, qui soupaient, couchaient et déjeunaient à l'établissement, mais qui rejoignaient leur corps pendant la journée pour faire l'exercice. Les mobilisés partirent le 15 février de Saint-Malo. Les soldats blessés ne tardèrent pas non plus à quitter la petite ambulance. La guerre touchait à sa fin. En somme, on compta trois cent soixante-quinze journées de soins et d'entretien, sans compter ce qu'on avait fait pour les mobilisés.

La Bretagne n'ayant point été le théâtre des hostilités, la Congrégation avait pu continuer ses œuvres et même fonder une nouvelle école. La visite des établissements, qui eut lieu au printemps de 1871, ne constata rien d'anormal.

CHAPITRE XXXVIII

La Multiplication des Petites Écoles.

La quarantième fondation eut lieu à Rothéneuf, paroisse récemment établie sur la commune de Paramé. L'abbé Paris, qui avait longtemps desservi la chapelle de secours, a narré comment l'affaire se passa : « Le pasteur de cette nouvelle paroisse, où rien n'était fait, dut commencer par le presbytère ; l'église suivit de près. Il fallait encore une maison d'école. L'ancienne chapelle, n'ayant plus de raison d'être, fut appropriée à cette destination. Sur les vieux fondements on a construit une belle maison, haute d'étage et bien distribuée. Par une heureuse pensée, le recteur, M. Collet, n'a pas voulu faire entrer dans ces nouvelles constructions le chœur de l'ancienne chapelle : la partie qui servait de chœur est restée en l'état. En même temps que la petite Communauté trouvera dans cette partie réservée un oratoire tout formé, on pourra du dehors en faire un lieu de pèlerinage. » Il suffisait, en effet, de pousser les portes à coulisse qui donnaient sur les classes pour rétablir une chapelle. Saint Michel en est resté le patron.

La statistique dressée au mois d'août 1871 cons-

tata que « les Sœurs tenaient quarante écoles, toutes dans le diocèse de Rennes ; que chaque école ne comptait pas moins de deux Sœurs, sauf une toute petite paroisse ; que quelques-unes en avaient trois et quatre ; que quatre-vingt-dix Sœurs desservaient ces quarante paroisses ; que la petite Société se recrutait facilement dans les écoles tenues par les Sœurs, et autres lieux. »

Tel était l'état de l'œuvre lorsque Mgr Maupoint, évêque de Saint-Denis et délégué apostolique de la Côte orientale d'Afrique, mourut le 10 juillet 1871, dans la soixante-unième année de son âge et la quinzième de son épiscopat. Le gouverneur de la colonie, le conseil général de l'île, les membres de l'administration au chef-lieu prirent part au deuil, suivant immédiatement le corbillard. Les restes du prélat furent déposés dans un caveau creusé en avant du maître-autel, dans le chœur de la cathédrale. L'orateur qui prononça l'oraison funèbre célébra son zèle apostolique, sa bonté, sa science et sa sagesse administrative (1).

Le 14 septembre 1871, les Sœurs des Saints Cœurs assistaient à un service que l'abbé Paris célébrait dans la chapelle de la Communauté. Il n'y eut pas besoin d'oraison funèbre, car en ce lieu, où s'était exercée son action à un moment décisif, tout parlait de lui. Un terme heureux résuma l'impres-

(1) Il entreprit et mena à bonne fin une grande histoire de la colonie, depuis son origine jusqu'à l'érection de l'evêche de Saint-Denis. Le Pape avait mis sous sa juridiction la colonie religieuse conduite par M. Fava pour l'évangelisation de l'Est africain ; celui-ci fut depuis élevé à l'épiscopat.

sion générale : « Il fut pour nous l'homme de la Providence. »

Cinq années s'écoulèrent. Dans ce laps de temps la Congrégation accepta quinze nouveaux postes. La plupart de ces établissements étaient fort modestes et convenaient absolument à la mission des Sœurs des Petites Écoles.

Saint-Léonard relevait de la commune d'Epiniac, Carfantain de la commune de Dol, Château-Malo de la commune de Saint-Servan. Comme le fit entendre en cette dernière localité M. le Curé de Saint-Servan, une maison religieuse, instituée pour l'éducation de la jeunesse, est un trésor pour une paroisse ; puisqu'elle attire les bénédictions divines et forme les élèves sur le modèle de l'Enfant-Dieu.

De mémoire d'homme on n'avait connu, ni instituteur, ni institutrice à Lanrigan, modeste paroisse enclavée dans la commune de Combourg. A Saint-Aubin du Pavail, la population bâtit une maison et fit aux Religieuses le plus sympathique accueil ; le zélé pasteur harangua la foule dans la cour du petit établissement, et le bénit en présence des élèves. A Bovel, où il n'y avait pas d'agglomération autour de l'église, il fut difficile de trouver un local, mais la municipalité se fit autoriser à vendre des communs et à employer le prix pour construire des classes. A Saint-Brieuc des Iffs les Sœurs remplacèrent une institutrice capable, qu'un trouble mental avait obligée à résigner ses fonctions.

Chaumeray était un gros village, dépendant de la commune de Guipry et distant de deux lieues du bourg ; Coganne était pareillement un gros village,

enclavé dans la forêt de Paimpont et dépendant de cette vaste commune. C'étaient deux postes méritoires, car il n'y avait que des chapelles de secours dèsservies le dimanche.

A Saint-Séglin les Sœurs furent reçues au son des cloches ; à Bruc elles le furent sous un arc de triomphe. Dans cette dernière localité l'institutrice laïque attendait devant la porte de sa classe avec ses élèves endimanchées ; elle les présenta à ses remplaçantes, en disant qu'elle regrettait que les enfants ne fussent ni mieux formés, ni plus instruits ; quant à elle, elle entra au noviciat de Paramé.

Pont-Réan porte le numéro 59 sur la liste. Comme cette paroisse était de création récente, l'école le fut également. Après la messe du Saint-Esprit, les religieuses commencèrent leurs classes avec une cinquantaine de petites filles et devinrent l'objet de la considération générale. La Sœur qui s'occupait de donner des soins aux malades et tenait une pharmacie usuelle eut souvent l'occasion de s'employer auprès des ouvriers des carrières et des bateliers de la Vilaine. A Saint-Guinoux la Sœur chargée des mêmes soins fut pareillement beaucoup demandée dans les familles, pendant que sa compagne instruisait plus de quatre-vingts fillettes.

Pendant l'année 1875 la Mère Supérieure fit par elle-même la visite de vingt établissements ; ses assistantes la secondèrent, soit pour les fondations, soit pour visiter les autres maisons. Comme on en peut juger par l'énumération précédente, ce furent des années de grande activité et de grand développement.

Cette même année 1875, Mgr Saint-Marc fut élevé au cardinalat. Le cardinal Saint-Marc avait réalisé avec les Sœurs de Notre-Dame des Chênes son programme, Il s'en montrait heureux et reconnaissant, et volontiers il redisait : « Ce sont mes petites Sœurs, c'est moi qui les ai fondées ! » Maintenant son diocèse était pourvu, car il y avait d'autres congrégations à l'œuvre, en sorte que presque toutes les paroisses avaient maintenant une bonne organisation scolaire. A l'aide des unes et des autres, il pouvait se rendre témoignage que l'enseignement chrétien y était florissant.

Tout en poursuivant son propre dessein, le clairvoyant évêque avait rendu un grand service à la petite Congrégation, en la forçant de se restreindre aux besoins immédiats du pays d'origine et d'y concentrer ses énergies. A plusieurs reprises, et du vivant même de la Fondatrice, la Sœur Marie-Thérèse avait sollicité de l'évêché l'autorisation de fonder des établissements dans d'autres régions. Elle avait l'ardeur d'aller porter à des contrées moins chrétiennes le bienfait de l'instruction religieuse. Chaque fois elle s'était heurtée à un refus positif.

Une importante négociation allait amener la décision tant sollicitée. Il était question d'implanter les Sœurs des Petites Écoles dans une île voisine de la Manche, en communication régulière avec le port de Saint-Malo. La réponse de l'évêché, en date du 29 février 1872, contient un exposé de toute la question. « Monseigneur vous accorde volontiers la permission de vous établir à Guernesey. Comme vous

le dites, la distance n'est pas grande et il vous sera facile de correspondre. Il veut bien que vous preniez des établissements en dehors de son diocèse, maintenant que la Congrégation est mieux établie et plus nombreuse ; mais il tenait à ce que vous allassiez avec prudence. Du reste s'il vous a refusées pour divers diocèses, c'est qu'il ne croyait pas sage d'aller si loin et dans un pays si différent du nôtre. Il me disait en vous accordant la permission de Guernesey : Demandez-leur si elles sont fâchées que je ne les ai pas laissées aller si loin. Que seraient-elles devenues pendant la guerre ? Et encore maintenant, d'où en seraient-elles ? (Signé) Bessaïche. »

Les pourparlers n'aboutirent cependant qu'en 1874. Cette fondation, outre son intérêt particulier, marqua une date dans la marche en avant de la Congrégation, et ce fut Mère Marie-Thérèse qui eut la première intuition des besoins nouveaux. L'horizon commença à s'élargir.

Effectivement l'autorisation s'appliquait aux cas semblables, puisque, en septembre 1875, on négocia l'établissement d'une petite école à Saint-Raoul, section de la commune de Guer, dans le Morbihan. Avec l'autorisation de Mgr l'évêque de Vannes deux Sœurs y ouvrirent la classe le 2 janvier 1876. C'était la cinquante-cinquième fondation. Tout cela s'était fait en vingt ans.

Une nouvelle tenue du Chapitre, en nommant Sœur Henry et Sœur Joséphine assistantes, donna à la Supérieure générale de nouveau réélue deux aides actives et entendues pour l'œuvre des Petites Écoles. L'Institut comptait alors cent vingt et une

professes, trente-quatre novices et onze postulantes. Tout était à l'espérance, et le gouvernement de la Congrégation en voie de prospérité pouvait faire des projets d'avenir. Les écoles rurales apparaissaient comme une pépinière de sujets.

CHAPITRE XXXIX

Les Constitutions.

Le présent Supérieur diocésain se montrait le continuateur zélé de son prédécesseur. Il fut amené, par la suite ininterrompue des événements favorables, à reprendre en sous-œuvre, pour l'élargir, l'ouvrage de Mgr Maupoint. Il s'en est lui-même expliqué dans le préambule : « Cette Règle, qui est restée la même pour le fond, a dû, avec le temps, recevoir quelques développements. » Le 23 mai 1872 il remit sa rédaction à la Mère générale avec les instructions suivantes : « Les Sœurs devront prendre connaissance de tous les points de cette Règle retouchée ; il sera libre à chacune de faire ses observations sur ce qui aura pu être ajouté ou modifié. Après cet essai, la teneur de la Règle sera arrêtée et présentée à l'approbation de Mgr l'Archevêque. »

Profitant du rassemblement des Religieuses, M. Bessaiche vint le 11 août à la maison-mère : « Le but du voyage de M. le Supérieur était surtout de recevoir les observations des Sœurs au sujet de la Règle, qu'il avait pris soin de retoucher. Dans ces deux jours, il a passé près de douze heures en conférence avec les Sœurs qui ont au moins cinq années de profession. »

Une année se passa. Aux vacances suivantes, « le 17 août 1873, la Supérieure générale proposa aux Sœurs du Conseil général d'accepter l'ancienne Règle, commentée et complétée par M. Bessaiche. Toutes les Sœurs votèrent au scrutin secret. Le résultat donna 18 voix sur 20 pour l'acceptation ». Une année se passa encore ; enfin, le 4 août 1874, le Conseil général renouvela son consentement sur chacune des parties des Constitutions définitivement arrêtées ; puis, le 11 décembre 1874, Mgr Saint-Marc les approuva. Elles furent imprimées en 1875 (1).

Il est incontestable que la multiplication des établissements et des sujets nécessitait une pareille mesure, qui était autant administrative que religieuse. Un grand nombre de questions pratiques, de coutumes et d'usages y trouvèrent place ; l'organisme de la Congrégation et les rouages de son gouvernement y étaient déterminés ; l'exposé des vœux et des vertus eut une spiritualité plus étendue ; la tenue des principaux emplois, tels que celui de l'économe, de la lingère, de la sacristine, fut précisée. Sous un petit volume, les Sœurs hospitalières et enseignantes eurent un ensemble de prescriptions et de directions communes, qu'elles pouvaient transporter avec elles et consulter selon le besoin.

Le rédacteur avait écrit : « Cette Règle se divise en quatre parties, dont la première traite du gouvernement de la Congrégation ; la deuxième, des vœux et des autres principales obligations communes

(1) Il y eut 440 exemplaires imprimés chez Vatar, Rennes, au prix de 456 francs.

aux Sœurs professes ; la troisième, des devoirs particuliers à certains offices et du noviciat ; la quatrième, des œuvres de charité propres à la Congrégation, et des établissements particuliers. »

De même que la convocation du premier Chapitre en 1867 avait fait reconnaître la nécessité des Constitutions proprement dites de l'Institut, de même la nomination régulière des assistantes générales, de l'économe, de la secrétaire et autres titulaires avait fait sentir le besoin impérieux de déterminer leurs attributions et leurs obligations. Il est évident qu'à la maison-mère notamment, surtout pendant le mois d'août, il importait qu'il y eût des emplois bien tenus, tels que la chapelle, l'infirmerie, la dépense, le vestiaire. Il en est de la croissance des corporations comme des personnes, leur développement s'opère avec le progrès de l'âge, et le vêtement de l'enfance ne suffit plus à l'adolescence. Il en sera de même plus tard, quand viendra l'âge mûr. Constatons, pour conclure, que ladite Règle s'adaptait à l'œuvre des Petites Écoles et qu'elle en dépendait dans un grand nombre de ses applications.

En ce qui concerne les écoles, le programme était plus étendu : « On enseignera aux enfants, autant que possible : 1° les prières et le catéchisme ; 2° la lecture des imprimés et des manuscrits, ainsi que du latin ; 3° l'écriture ; 4° la grammaire, l'orthographe, avec quelques exercices de rédaction et de style ; 5° l'arithmétique élémentaire, comprenant le calcul des nombres entiers et des fractions, le système des poids et mesures, avec de nombreuses

applications aux usages de la vie ; 6° l'histoire élémentaire et la géographie de la France ; 7° l'histoire sainte abrégée, la vie de Notre-Seigneur, et, s'il est possible, les éléments de l'histoire de l'Eglise ; 8° les ouvrages manuels utiles, tels que le tricot, la couture. »

En ce temps-là le plus grand nombre des établissements s'occupait de l'un et l'autre sexe, et ce fut même l'une des caractéristiques de l'œuvre dans sa période initiale. Le Règlement ne pouvait pas s'en désintéresser. « Les Sœurs, pouvant tenir des écoles mixtes, recevoir les petits garçons et les petites filles, auront bien soin qu'ils soient séparés les uns des autres, en les plaçant, s'il est possible, dans des appartements différents, sinon, en séparant par une cloison l'appartement commun. Ils doivent, à plus forte raison, être toujours séparés pendant les récréations, ainsi que pour les entrées et les sorties. Il serait même convenable qu'elles se fissent à des heures différentes. Les maîtresses, si ce n'est pas possible, emploieront du moins toute leur vigilance et tous leurs soins pour écarter et empêcher les inconvénients qui pourraient résulter de telles réunions d'enfants. »

Ici on ne manquera pas de porter en compte que les Sœurs des Petites Écoles étaient devenues des spécialistes en la matière, que les Religieuses chargées de cette fonction avaient acquis ou acquéraient la connaissance expérimentale de ces petits milieux, que ces écoles étaient des classes d'enfants de la campagne encore simples et timorés, et que l'autorité ecclésiastique favorisait l'œuvre de tout son

pouvoir. M. l'abbé Paris, bien placé pour porter un jugement d'ensemble, n'a pas hésité à leur rendre un témoignage favorable.

Quant aux petites pensions, composées généralement d'enfants habitués au grand air des campagnes, il était dit : « Les Sœurs et en particulier la Supérieure veilleront sur la santé des pensionnaires, comme ferait une bonne mère. Elles donneront tous les soins convenables à celles qui en auront besoin ; mais elles prendront bien garde de laisser ces jeunes personnes s'écouter trop, prendre des précautions minutieuses et s'inquiéter outre mesure, ou quand il n'y a pas lieu. Une jeune personne doit s'habituer de bonne heure à supporter courageusement certaines misères qui peuvent bien incommoder et même causer quelques souffrances, mais qui ne sont point des maladies proprement dites, et qui ne compromettent point l'existence. »

Après les conseils hygiéniques, les conseils domestiques : « Les pensionnaires devront, sous la surveillance des maîtresses, s'occuper de leurs linges et de leurs vêtements, pour les tenir toujours propres et en bon état. On les habituera par là à ces soins de propreté et à ces travaux du ménage auxquels elles devront se livrer une fois rentrées dans leurs familles. »

La partie enseignante devait avoir sa parallèle dans la partie hospitalière. C'est pourquoi la règle introduisait de pareilles précisions relativement à la visite des malades : « Dans les paroisses où réside un médecin, les Sœurs emploieront tout leur crédit auprès des familles et des malades pour les porter

à le faire venir; et, après sa visite, elles se contenteront d'exécuter ses ordonnances. Lorsque la maladie est grave, les Sœurs doivent même exiger qu'on demande le médecin; et si l'on s'y refusait elles devraient se retirer, afin de ne pas s'exposer à porter aux yeux du public la responsabilité de ce qui pourrait s'ensuivre. »

Tout en recommandant le dévouement, la Règle recommandait la prudence dans l'exécution de l'emploi : « Dans les soins qu'elles donneront aux infirmes, elles observeront toujours, particulièrement à l'égard des hommes, une grande modestie, une convenance parfaite, et toute la décence qui convient à des vierges chrétiennes, confiant à d'autres personnes les soins qu'elles ne pourraient rendre elles-mêmes. »

Ces citations, appuyées sur le récit historique qui montre les idées en actions, donnent la possibilité à tout observateur d'avoir une vue claire et étendue sur l'institution. D'ailleurs le spectacle, qui se déroule devant notre esprit, à mesure que les événements se produisent et s'enchaînent, devient suggestif. Rien n'est plus simple et plus humble que cet asile de vieillards, ces écoles d'enfants à la campagne, ces visites des malades dans les bourgades et les hameaux; mais de ce fond se dégage une certaine grandeur; et l'on est frappé du service rendu aux populations en tant de petites localités. L'œuvre est grande par l'idée qu'elle représente, et par les résultats obtenus.

CHAPITRE XL

Novices et Professes.

Le Chapitre de 1873 avait confié à Sœur Alexandre la gestion de l'économat. D'après les Constitutions, son emploi avait reçu des attributions étendues : « L'économe est chargée, sous la direction de la Supérieure générale, de tout le temporel, de la culture des champs et des jardins, du soin des ouvriers et des domestiques quand on en emploie, des réparations des bâtiments, de l'achat des provisions de toutes espèces. Elle fait toutes les recettes ; elle paie toutes les dépenses. » C'était tout un petit ministère, et qui allait avoir l'occasion prochaine de s'exercer sur la propriété même.

Le Chapitre reprit Sœur Gabriel et la nomma maîtresse des novices. A vrai dire les Constitutions, envisageant la vocation effective des Sœurs des Petites Écoles, attribuaient à cet emploi une extension plus qu'habituelle.

En effet, la Règle lui disait : « La charge de maîtresse des novices est de la plus haute importance, car la prospérité de la Congrégation dépend en grande partie de la manière dont les jeunes Sœurs sont formées. Elle inspirera à ses filles une haute estime de leur vocation. Elle verra si elles se

conduisent habituellement par des motifs de foi. Elle leur fera bien comprendre l'intention qu'elles doivent avoir en quittant le monde pour entrer en communauté. Elle les habituera à rapporter leurs actions à la gloire de Dieu. Elle leur apprendra à se bien connaître. »

La Règle ne s'en tenait pas là : « Elle prendra soin en outre que toutes s'appliquent à acquérir les connaissances qui font l'objet de l'instruction primaire, afin de pouvoir les enseigner plus tard, et particulièrement à apprendre ce qui regarde l'éducation des enfants, la manière de les former à la piété, à l'obéissance et aux autres vertus de leur âge, en s'attachant plus spécialement à leur donner une connaissance exacte des vérités de la religion, à leur faire admirer ses beautés, ses bienfaits sans nombre, et les fruits salutaires qu'elle produit dans l'âme de ceux qui lui sont fidèles. »

Former les nouveaux sujets de la Congrégation tant aux habitudes religieuses qu'aux connaissances pédagogiques, telle était sa double attribution ; en sorte qu'elle était à la fois maîtresse de spiritualité et maîtresse d'études. Sachant que l'entente s'était faite entre le Supérieur diocésain et les Sœurs composant le Conseil général sur la teneur de la Règle, nous sommes par ces citations textuelles renseignés sur l'idéal qu'on se proposait à cette époque de réaliser.

Sa charge avait une troisième attribution, car les Constitutions statuaient que « les novices, après leur profession, demeureront encore pendant trois ans sous la direction de la maîtresse des novices, la-

quelle devra s'appliquer, autant que possible, à les former de plus en plus à l'esprit religieux et à la pratique de tous leurs devoirs. » En cela il ne s'agissait plus du noviciat, puisqu'il était fait et que les dites Religieuses étaient déjà des Sœurs professes ; il s'agissait d'une sorte de post-noviciat. Il est vrai que le séjour en commun, chaque année et pendant plusieurs semaines, de ces jeunes Religieuses à la maison-mère donnait à cette disposition un sens très pratique, tant pour la continuation des études que pour le perfectionnement du sujet lui-même. C'était, en somme, une mesure conservatrice, d'autant plus que des circonstances pressantes avaient fait, à diverses reprises, employer dans les Petites Écoles de jeunes Sœurs encore incomplètement formées.

Suit un passage d'une belle psychologie et qui peut s'appliquer à beaucoup d'autres personnes : « Elle tâchera de leur agrandir l'esprit et de leur inspirer du courage, en combattant en elles les petites idées, les petites craintes, les pusillanimités ; en leur apprenant à surmonter et à mépriser les rêveries et les bizarreries de l'imagination, les tendresses du cœur, les recherches de l'amour-propre, les délicatesses, la trop grande appréhension de la gêne, en un mot toutes les faiblesses et misères de la nature humaine, qui sont inconciliables avec la vraie vertu. »

A cet égard Sœur Gabriel donnait l'exemple : « Quoique cette Sœur fût d'un caractère vif, à la voir peu de personnes s'en seraient doutées, parce qu'elle reprenait toujours ses subordonnées avec

douceur. Néanmoins quelques-unes, plus perspicaces, s'en étaient aperçues. Un jour, une professe demanda à une novice : « Croyez-vous que votre maîtresse soit d'un naturel doux? Oh! non, répondit celle-ci, elle est patiente par vertu. »

Dans les notices nécrologiques de cette période nous relevons quelques portraits, qu'il est bon de recueillir dans la petite galerie des Sœurs. Une histoire doit fournir des exemples, dans toutes ses parties; en outre de l'édification, ils servent à illustrer les textes, souvent trop abstraits et qu'il faut cependant citer à titre de documents indispensables.

Sœur Colette avait commencé son postulat dans l'une des petites écoles. A l'âge de vingt-et-un ans elle était entrée au noviciat. Ensuite elle avait fait la classe. « Sœur Colette avait beaucoup de bon sens et de droiture; elle avait une piété bien entendue, de l'humilité, de la patience, de la déférence pour ses Sœurs. » Sa santé avait déjà fléchi « lorsque le choléra passa dans la paroisse où elle avait son obédience; elle ne s'épargna pas plus que sa compagne; elle faisait dans sa classe les marmitées de bouillon pour les malades, auxquels elle en distribuait nuit et jour. Mais quand le fléau eut disparu, elle était si à bout de forces qu'elle put à grand'peine effectuer le voyage à la maison-mère. L'aumônier se hâta de lui administrer les derniers sacrements. La nuit même elle s'éteignit entre les mains de ses compagnes, très heureuse de mourir au sein de la famille religieuse qui l'avait adoptée. » Cela se passa en 1867.

La même année la retraite annuelle finissait à la

communauté. Sœur Michel avait le matin, comme ses compagnes, fait la rénovation de ses vœux. Or elle était languissante depuis quinze mois et elle avait grand désir de mourir au milieu de toutes ses Sœurs. Vers minuit, on s'aperçut que la fluxion montait et que la malade respirait avec peine. Comme elle était déjà munie des Sacrements de l'Église, l'aumônier se mit à réciter les prières de la recommandation de l'âme.

« Tout à coup la chère malade devient plus calme; il semble que la fluxion diminue; sa tête est moins agitée; elle tient les yeux fixés vers le ciel; son regard est limpide; elle paraît déjà bienheureuse. Que se passa-t-il en ce moment entre Dieu et cette âme prédestinée? Nous ne pouvons rien affirmer sans doute; mais nous avons connu cette pieuse enfant, nous l'avons vue à l'œuvre, nous avons apprécié ses bonnes qualités, ses vertus, son inaltérable patience. Nous aimons à croire que son Divin époux lui révélait, dans ce moment suprême, un avant-goût du bonheur qui l'attendait. Déjà il avait permis qu'elle n'éprouvât point les frayeurs du Purgatoire : elle ne pouvait s'arrêter à la pensée qu'une épouse de Jésus-Christ dût être retenue dans ces flammes expiatrices.

« Elle continuait d'avoir les yeux fixés vers le ciel et respirait avec moins de peine. Vous voyez le ciel ? lui demanda l'aumônier. Oui, je le vois, répondit-elle d'une voix bien accentuée, elle qui ne parlait plus depuis plusieurs heures et qui semblait être entrée en agonie. Vous voyez le bon Jésus et sa sainte Mère? reprit-il. Oui, oui! dit-elle. Il est

bien beau le ciel! Oh! qu'il fait bon là. On ne souffre plus. On y aime tant! J'y suis depuis une heure. Une dizaine de religieuses entouraient la malade, avec le prêtre. Tout le monde pleurait; elle seule était calme et semblait inspirée. Elle promit de prier pour la Congrégation; puis elle expira en disant : Adieu! Adieu! Ces paroles s'éteignirent sur ses lèvres avec la vie. » C'était le 21 août 1867.

Son oncle, M. l'abbé Genée, supérieur des Missionnaires diocésains, fit les funérailles. La bonne Mère Marie-Amélie se trouva placée, au cimetière de Paramé, entre deux jeunes professes, l'une de vingt-cinq ans, l'autre de vingt-six ans. Par une coïncidence singulière, elle leur avait elle-même choisi leurs noms de religion à leur entrée à la Communauté.

Sœur Saint-Jean-Baptiste était la directrice de l'école de Saint-Thual. Elle y avait commencé une petite congrégation de jeunes filles et leur faisait suivre le règlement des Enfants de Marie. Elle les réunissait le dimanche dans sa classe, où elle leur faisait soit une exhortation soit une lecture de piété; chaque mois, le pasteur de la paroisse venait présider l'une de ces réunions. L'ascendant que la maîtresse avait pris sur ses anciennes élèves ne faisait qu'augmenter; aussi les jeunes filles la consultaient-elles en maintes circonstances et se seraient-elles fait un scrupule de s'écarter de ses avis. Quelques vocations se produisirent dans leurs rangs et allèrent au noviciat de Notre-Dame des Chênes. Quant aux autres, elles s'établirent dans le pays et devinrent de bonnes mères de famille.

C'est un fait d'expérience que les jeunes personnes, au sortir des classes, s'affectionnent à leur congrégation d'Enfants de Marie. Elles aiment à s'y retrouver ensemble, à se soutenir mutuellement dans la vertu et à sentir cette sorte d'estime publique qui les environne. C'est une de ces choses aimables qu'on rencontre dans les paroisses de campagne. Quant à leur directrice dévouée, elle fut atteinte en 1870 d'une épidémie de petite vérole, en soignant l'une de ces Enfants de Marie. En mourant, victime de sa charité, elle leur donna l'exemple du sacrifice de sa propre vie.

La Congrégation avait donc l'espérance que plusieurs Religieuses s'étaient sanctifiées, en son sein et selon son type. Si les Ordres religieux sont les parterres de l'Église, on peut dire que chacun d'eux a sa variété et offre des nuances particulières. Quant au fond de la sainteté, il est évident qu'il est le même partout, comme toutes les fleurs ont ce qui constitue essentiellement la fleur.

CHAPITRE XLI

La Translation de Mère Marie-Amélie.

La piété filiale des Religieuses qui avaient connu la Fondatrice se communiquait aux Religieuses nouvelles. Elle était souvent l'objet de leurs entretiens. Les récits, que les anciennes faisaient aux postulantes et aux novices de ses vertus et de ses actions, étaient pour toutes une douce réminiscence. Celles-ci allaient pieusement visiter son tombeau et prier sur la tombe qui renfermait ses restes vénérables. Quand venait le mois du rassemblement à la maison-mère, les Sœurs rentrées des paroisses s'y rendaient avec empressement. Son tombeau était pour toutes un lieu de pèlerinage et, comme le cimetière était situé non loin de l'établissement, les visites étaient faciles. Cependant depuis le jour où l'on avait, avec l'appareil impressionnant des funérailles, déposé en terre ce corps vénéré, la Communauté avait toujours songé à la ramener dans l'enceinte de l'établissement. Toutes avaient le sentiment que là seulement devait être sa place définitive.

Sept années s'étaient écoulées depuis sa mort ; c'était le délai légal, exigé par le règlement public avant de relever les ossements dans les cimetières.

On introduisit sans retard la demande d'exhumation.

En prévision, on avait entrepris sur la fin d'avril 1874 la restauration de la chapelle. « Nous avions grand besoin de réparations », a noté l'aumônier attentif, « la voûte et les autres parois étaient salies et laissaient voir de nombreuses fissures dans les enduits et au plafond. En arrivant des paroisses dans les premiers jours d'août, les Sœurs seront émerveillées de revoir notre petit sanctuaire si frais, si brillant, si habilement décoré. On trouve communément que M. Charles Guernier, peintre à Saint-Malo, a fait preuve de talent dans l'agencement et la hardiesse de ses dessins, dans le choix et l'harmonie de ses couleurs. »

Le 6 août amenait le vingt-deuxième anniversaire de cette chapelle, que la bonne Mère avait fait construire. On choisit ce jour pour célébrer un service solennel, en présence de toutes les Religieuses réunies, pour le repos éternel des âmes des Sœurs défuntes, dont le nombre s'élevait à seize ; et l'on décida que la Fondatrice y aurait la place d'honneur.

Parce que les formalités administratives avaient traîné en longueur, on fut réduit à user d'une simple tolérance. Le 5 août, on fit sans apparat l'exhumation des ossements de Mère Marie-Amélie ; on les recueillit précieusement dans un coffret et on les transporta à Notre-Dame des Chênes. Le 6 août 1874, on plaça le coffret dans un modeste catafalque dressé au haut de la nef, et on recouvrit du drap mortuaire les restes de la bonne Mère Fonda-

trice. Les Religieuses formaient l'assemblée, car le public n'avait point été admis, à l'exception de quelques amis intimes. Sur les 9 heures du matin commença la cérémonie, et l'aumônier, dont le ministère en ce lieu comptait vingt-deux ans, célébra le saint sacrifice de la Messe. Sur les 2 heures de l'après-midi, l'abbé Paris déposa le coffret dans un caveau pratiqué sous une dalle, à l'entrée du sanctuaire, du côté de l'épître, vis-à-vis celui de M. Henri Lemarié (1). Tout se passa dans l'intimité de la Communauté, sans éclat et sans panégyrique. La glorieuse défunte, par suite des circonstances indiquées plus haut, ne trouva dans son triomphe posthume que simplicité et humilité, comme d'ailleurs elle l'eût souhaité. Du moins elle avait repris sa place dans le cher domaine.

Nulle plus que Mère Marie-Thérèse ne ressentit une intime consolation, en ramenant les chères reliques au centre de l'œuvre commune. Tout en gouvernant à sa place la Congrégation, la continuatrice s'oubliait de longs moments à repasser dans son cœur attendri les années écoulées. Elle soupirait après la réunion dans le séjour de l'éternel amour; mais, en attendant, raffermie par le langage courageux de sa tante qu'il lui semblait encore entendre, elle retournait au devoir et s'employait avec ardeur

(1) L'exhumation fut accomplie par François Bourdas, homme chargé de l'entretien du cimetière, et Adolphe Samson, menuisier, fréquemment employé à la communauté. L'abbé Paris, aidé de ce dernier et de Tiglin, vieillard de l'asile, déposa le coffret dans le caveau et scella la dalle qui le recouvre.

à l'œuvre chère aux Saints Cœurs de Jésus et de Marie.

La croix de marbre, apportée du cimetière, fut replacée sur le tombeau. Son inscription rappelle avec force que le portrait de la Femme forte se superpose à celui de la bonne Mère Fondatrice, et la caractérise. En voici les principaux traits : son esprit est pénétré de la crainte révérencielle du Seigneur ; aux vertus morales qui font la dignité de la personne, elle unit les vertus domestiques qui assurent le bien-être de la demeure ; la sagesse est dans sa bouche, la bonté est sur ses lèvres, elle tend la main au pauvre ; la Femme forte l'emporte sur celles qui ont la richesse, la grâce, la beauté ; c'est elle qu'il faut exalter dans l'assemblée du peuple. On a eu raison de la buriner sur le marbre de sa croix tumulaire et de proposer son exemple à un personnel de dévouement.

Trois mois plus tard, la précieuse première coadjutrice de Mlle Fristel dans la tenue de l'Asile des Chênes, Sœur Marie-Augustine, achevait au même lieu sa carrière. Après la mort de la Fondatrice, quand il s'était agi de lui nommer une remplaçante, on avait vu se produire une émulation vertueuse : Sœur Marie-Thérèse avait énuméré à l'autorité ecclésiastique les titres si méritoires de Sœur Marie-Augustine ; mais celle-ci s'était effacée devant l'élue, dépositaire de l'autorité, puis la secondait de tout son pouvoir. Des infirmités croissantes l'ayant rendue inapte à continuer sa fonction d'assistante, elle aida jusqu'au bout en sa qualité de membre du conseil général et du conseil particulier. Les Constitutions permet-

taient en effet d'adjoindre aux Supérieures majeures une ou deux Sœurs conseillères, et c'était à ce titre qu'elle prêtait encore son concours.

Le 3 novembre 1874 on s'aperçut à quelques symptômes qu'un épanchement cérébral commençait à se produire. Elle se confessa, reçut le viatique, l'extrême onction et l'indulgence de la bonne mort. Il était temps : quelques instants avant dix heures du soir elle rendait son âme à Dieu. Dans les dernières années de sa vie, de graves infirmités avaient profondément modifié ses allures et altéré les heureuses dispositions de son caractère. Elle en était venue au point de se sentir presque incapable de rendre aucun service, et elle termina sa carrière religieuse dans le plus humble sentiment d'elle-même.

« De goûts fort simples elle eût aimé à se dérober à la vue du monde. Il y avait pourtant certaines visites qu'elle paraissait heureuse de recevoir, celles des filles du Sacré-Cœur de la paroisse. Elle se mettait obligeamment à leur disposition chaque dimanche entre les offices ; elle semblait contente de pouvoir les entretenir des choses de Dieu, et de leur donner des conseils pour leur direction.

En sa personne l'une des principales figures de l'Association disparaissait. Quinze à vingt Sœurs des écoles voisines purent se détacher et venir s'adjoindre aux religieuses de la maison-mère ; toutes les filles du Sacré-Cœur de Paramé et quelques-unes de Saint-Malo prirent part au deuil. Ce cortège représentait ce que Sœur Augustine avait aimé, et rappelait d'une manière sensible sa voie d'élection en ce monde.

Les filles du Sacré-Cœur avaient une des leurs à Notre-Dame des Chênes, Louise Quenouillère, entrée à la communauté en 1835, et devenue Sœur Marie-Louise[1]. Elles s'empressèrent de la choisir pour succéder à Sœur Marie-Augustine, en sorte que les relations entre les deux œuvres durèrent encore quelque temps. Cette fidélité était touchante.

Deux faits montrent bien que la Fondatrice veillait sur sa Communauté.

Nous avons vu que Sœur Antoinette avait été la secrétaire de la bonne Mère avant de devenir la directrice de l'école de Guernesey. Or Mère Marie-Thérèse souffrait d'une névralgie intestinale et, dans ses crises très douloureuses, elle était obligée de garder le lit. Un soir après le souper, Sœur Antoinette alla visiter sa Supérieure malade et s'entretenir de ses affaires. Au moment de se retirer elle aperçut tout à coup une religieuse, qui se tenait penchée sur le bas du lit et silencieuse. Mère Marie-Thérèse l'ayant invitée à parler, la religieuse ramena le rideau sur le devant du lit et disparut soudainement. Au mouvement que cette religieuse fit, Sœur Antoinette reconnut celui que Mère Marie-Amélie employait lorsqu'elle venait autrefois visiter sa nièce malade. A partir de ce jour Mère Marie-Thérèse n'éprouva plus ses crises habituelles.

Sœur Félicité avait exercé longtemps les fonctions d'infirmière et avait même été envoyée en cette qualité à Versailles pour soigner, en 1870, les soldats blessés ou malades. En dernier lieu elle avait

(1) Elle mourut à la maison-mère en 1899, plus qu'octogénaire.

utilisé son aptitude à Maxent, où elle était Supérieure de l'établissement en même temps que visitatrice des malades. Cependant l'état de sa santé la retint à la maison-mère, après les vacances scolaires, et alla en s'aggravant. Or une nuit, dans le dortoir Saint-Joseph, elle réveilla ses compagnes en s'écriant : « Mes Sœurs, je vois notre bonne Mère, qui vient vers mon lit ! » L'une de ses compagnes s'écria : « Dites-nous si elle vous parle, et que vous dit-elle ? » La voyante reprit : « Non ; elle s'avance doucement, les mains dans les manches, la figure rayonnante ; elle est au milieu de deux Sœurs qui ont la figure rayonnante comme elle. » Sœur Félicité mourut peu de temps après, le 8 octobre 1874.

Les deux Sœurs rayonnantes étaient : l'une, Sœur Michel dont nous avons relaté la mort prédestinée en 1867 et qui avait été inhumée au cimetière à côté de Mère Marie-Amélie ; l'autre, Sœur Béatrix, qui tenait la classe à Maxent sous Sœur Félicité, était morte à la maison-mère le 23 août précédent, et avait été déposée dans le tombeau d'où l'on avait exhumé les restes de la Fondatrice. Mère Marie-Amélie, ainsi escortée, était venue chercher sa fille et l'appeler à la récompense.

CHAPITRE XLII

Construction de la Communauté.

UNE entreprise, non moins nécessaire que celle des Constitutions, s'imposa vers la même époque et pour les mêmes raisons. De même que la Règle primitive avait été reconnue insuffisante, de même l'établissement primitif fut jugé trop étroit pour correspondre aux nouveaux besoins. Il fallait trouver place pour la maison-mère et pour le noviciat pendant toute l'année, il fallait loger de cent cinquante à deux cents religieuses pendant les vacances scolaires, il fallait prévoir un développement croissant; bref, il fallait un couvent.

Le Supérieur diocésain parla d'une mise de fonds d'une quarantaine de mille francs. Mère Marie-Thérèse avait en réserve une dizaine de mille francs; les Sœurs, comme autant d'abeilles diligentes, se proposaient de butiner sur leurs petits budgets ou leurs modestes patrimoines, et d'apporter à la ruche le miel de leur charité; la Providence ne serait certainement pas inactive, mais achèverait son ouvrage à Notre-Dame des Chênes; la bonne Mère Fondatrice, avec un geste large sur la propriété, avait annoncé d'importantes constructions à venir. Toutes ces rai-

sons parurent décisives, et le Conseil général se prononça pour l'entreprise.

Dans la spacieuse propriété des Chênes le choix des emplacements ne manquait pas. La position favorable se présenta d'elle-même. Celle-ci commençait au haut de la cour de l'Asile, au point où se terminait le corps de logis des vieillards hommes. De là elle se prolongeait à angle droit au haut du jardin des Sœurs. Le terrain, en allant du nord au sud, était droit et uni, tandis qu'il s'abaissait en pente douce à l'ouest, en descendant vers la petite chapelle qui bordait le chemin rural des Chênes (1). L'élévation du sol, là où l'on poserait le couvent, ferait valoir l'édifice.

Dans ce projet, le corps de logis des vieillards hommes formerait la séparation entre la cour sur laquelle était l'Asile, et le jardin des Sœurs dans lequel on élèverait le couvent ; chaque partie serait indépendante, et le tout cependant formerait un ensemble.

L'accord étant fait, M. le Vicaire général, qui était entendu en matière architecturale, dressa lui-même le plan. Il n'eut pas égard seulement aux nécessités du moment, mais il envisagea hardiment l'avenir, en sorte qu'il fut question d'un établissement définitif.

Un renseignement, que nous a laissé l'abbé Paris, résume la situation : « Du 24 au 26 octobre 1875, M. le Supérieur s'est occupé à tracer les dimensions d'une nouvelle maison à bâtir dans le jardin de la

(1) La différence de niveau est d'environ deux mètres.

communauté. Ce sera, à proprement dire, la maison conventuelle. Tous les bâtiments légués par M. Lemarié et transformés pour la plupart seront considérés comme dépendant de l'Asile des vieillards, ou servant à l'exploitation de la terre des Chênes. Quoique la charité ait réuni ces deux œuvres en un même lieu, où elles s'aident mutuellement, elles ont l'une et l'autre un but particulier et demandent à n'être pas confondues. »

A Paramé, il y avait un entrepreneur capable, que la Fondatrice avait employé précédemment et à qui l'on confia l'exécution des travaux. Mais serait-il capable de les conduire, ou faudrait-il appeler un directeur spécial ? A cette question qui lui fut posée par les Sœurs, M. Bessaiche répondit dans une lettre du 26 novembre 1875 : « Je me permettrai de vous faire observer que ce sera de l'argent à débourser, sans grand profit. On n'a point besoin d'architecte pour une construction semblable, surtout quand les entrepreneurs sont gens capables et honnêtes. Je ne crois pas que M. Martin et le charpentier que vous avez pris vous trompent. Ils connaissent aussi bien qu'un architecte les conditions d'une maison. » Le Supérieur pouvait parler ainsi, attendu qu'il se fit lui-même l'architecte, dessina les coupes, visita les chantiers et exerça le contrôle des comptes. On s'en remit à sa compétence.

Sa lettre précisait : « Je vous ai dit ainsi qu'aux ouvriers que la maison se composera d'un corps principal et de deux ailes, que les deux ailes auront la même hauteur que la maison principale, que les toits seront réunis et non séparés. Je suis d'avis

qu'on bâtisse le tout ensemble, maison principale et ailes, pour une plus grande solidité. » Quant à l'objection tirée de la dépense, il répondait : « Vous n'auriez à payer pour le présent que les murs, la charpente et la couverture. » On ferait les intérieurs au fur et à mesure qu'on aurait de l'argent.

Enfin, le 21 décembre 1875, M. le Vicaire général présida la cérémonie de pose de la première pierre. Quinze jours plus tard les ouvriers se mirent réellement à l'œuvre, en sorte qu'au mois de janvier 1876 ils creusèrent les fondations, dans toutes les parties. Au mois de mai les murs étaient sortis de terre et dessinaient le pourtour d'un édifice assez considérable. Mais, pouvait-on prudemment exécuter toutes les parties, corps principal et ailes, à la fois ?

Or « au mois de mai l'entrepreneur ayant fait entendre à la Supérieure que cette maison reviendrait à cent mille francs, elle consulta le Supérieur et prit l'avis de son Conseil. Il fut décidé que l'on ne ferait présentement que la moitié de cette bâtisse, se réservant de l'achever lorsqu'il y aurait dans la bourse de la Communauté des fonds suffisants pour la payer, sans qu'on fût obligé de recourir à un emprunt, toujours bien onéreux quand il faut en payer l'intérêt. »

L'aile nord et la partie adjacente du corps principal furent édifiées en premier lieu. Comme elles se raccordaient avec les logements des vieillards hommes, c'est-à-dire avec l'Asile, elles prirent de suite une certaine apparence. Aux vacances de l'année 1877, les Sœurs rassemblées à la maison-mère purent en juger et échanger leurs impressions,

car tout se faisait en famille. D'autre part, la Supérieure informa le Conseil général, dans sa séance du 22 août 1877, que la Congrégation avait payé la moitié de la somme prévue par l'entrepreneur. Elle ajouta : « Plusieurs de nos Sœurs ont montré, dans la circonstance, beaucoup de générosité en donnant plusieurs milliers de francs de leur patrimoine. » La moitié de l'édifice étant fait et payé, on marchait désormais à coup sûr; aussi, sur la proposition du vicaire général architecte, l'avis prévalut de « continuer la construction jusqu'à l'aile du midi. »

On fit davantage. Comme les fondations étaient déjà établies ; comme les poutres, le fer, les instruments et le personnel étaient à pied d'œuvre, les ouvriers élevèrent non seulement la deuxième portion du corps principal, mais encore l'aile du midi. Le travail alla assez rondement, puisque le mémoire de l'entrepreneur Martin mentionne qu'il faisait, en « juin 1878 niveler et dresser tout le tour de la bâtisse. »

Pendant trois années, cet endroit du domaine des Chênes avait été un vaste chantier. L'entrepreneur avait pratiqué, à ses frais, une brèche au mur de l'enclos donnant sur la grande route; et c'était par ce chemin de circonstance que les matériaux avaient été transportés sur les chantiers. Maçons, charpentiers, couvreurs y avaient leurs équipes d'ouvriers ; et tous les corps de métiers allaient s'y succéder pour mettre les intérieurs en état.

Quand les Sœurs revinrent aux vacances de 1878, le monument se dressa devant leurs regards dans toutes ses parties. Elles purent se rendre compte

qu'il mesurait 86 mètres de développement total, dont 41 mètres pour la façade et 9 mètres à chacune des ailes. Non seulement elles purent circuler autour de l'édifice, mais encore le traverser, car un spacieux vestibule avait été ménagé au milieu du corps principal. Quant à la largeur, elle est de 9 mètres [1].

C'est une construction substantielle, en bonne pierre moellière, que l'entrepreneur Martin avait extraite de sa carrière des Masses. Les soubassements à partir de terre sont en larges pierres taillées. Les angles de l'édifice, le tour des portes et fenêtres, le haut des cheminées sont en granit. Les assises de maçonnerie dans toute l'étendue de la construction sont encadrées dans un cordon de granit au premier étage, un cordon semblable au deuxième étage, et une corniche de granit servant de gouttière à la hauteur du toit. L'édifice jusqu'à la corniche a une élévation de 12 mètres.

Au-dessus des murs la couverture en ardoise encadre les chambres mansardées, qui forment un troisième étage et contribuent au bel aspect du monument. Il atteint, au faîte des mansardes, une hauteur de 14 mètres ; la couverture forme au-dessus un toit régulier et ajoute une élévation de 3 mètres ; enfin un clocher sans prétention, terminé par une croix de fer, haut de 4 m. 50, surmonte

(1) La façade mesure exactement 40 m. 60, la largeur du corps principal est de 8 m. 80 à l'intérieur des murs. La hauteur des murs jusqu'à la corniche est de 11 m. 70.

Chaque aile mesure 8 m. 75 en continuation de la façade, et 13 m. 95 en longueur sur le côté extérieur. Elles font une saillie de 3 m. 10 sur la façade (côté ouest).

l'édifice. Vue du bas du jardin, la masse du monument ressort bien, d'une façon imposante et sans lourdeur (1).

Au milieu de la façade deux pilastres de granit s'élèvent, de côté et d'autre de la porte centrale, à partir du sol jusqu'au toit. Ils supportent un fronton triangulaire en tuffeau, surmonté d'une croix de granit.

L'édifice a bien l'aspect d'une communauté. Les deux ailes lui donnent de la symétrie. Il est d'un caractère sobre et grave, avec une alternance heureuse de moellon roux et de granit bleu, dans un cadre de verdure et en un lieu paisible.

(1) Hauteur de la corniche au faîte des mansardes 2 m. 10 ; des mansardes au toit 2 m. 70 ; du clocher sur le toit 3 m. 50 ; de la croix 0 m. 70.

Le petit clocher est en bois, et est recouvert de zinc dans sa partie supérieure. Il fut placé en octobre 1877, au centre de tout le monument, dont il marque la signification.

L'épaisseur des murs est de 0 m. 92 au rez-de-chaussée et de 0 m. 70 au second étage.

Les ailes sont en saillie de 2 m. 05 sur le corps principal, à l'arrière (côté est).

CHAPITRE XLIII

Le Groupe des Amis.

L'ÉRECTION de la Communauté, distincte de l'Asile, eut des conséquences de plusieurs sortes, dont la plus saillante fut de modifier la signification des Chênes. Il devint apparent aux yeux de tous que Notre-Dame des Chênes était une maison-mère, ce qui veut dire le chef-lieu d'ordre pour toutes les maisons soumises à son obédience.

Depuis une vingtaine d'années la fondation des Chênes traversait une période de transition. Jusqu'à ces derniers temps l'Asile n'avait point cessé de garder du crédit et d'intéresser les bienfaiteurs de la région. Certains noms méritent d'être relevés et rapprochés de ceux de la première période, de manière à former ensemble le groupe sympathique.

M. Joseph Choesnet était mort en 1855; cependant la délivrance d'un legs de mille francs qu'il avait fait à l'Asile fut différée jusqu'en 1868. Le notaire de Saint-Malo qui s'y employa était M. Louis de Villers, dont la maison de campagne était contiguë à la propriété des Chênes, et dont la bienveillance pour l'établissement se manifesta en toutes rencontres.

Jean-Marie Villain avait émigré en Amérique.

Là-bas, sur son lit de mort, il songea à son pays de Paramé et à l'Asile des vieillards. Il fit envoyer mille francs à l'abbé Paris, son ancien confesseur, pour l'œuvre bienfaisante. Le don parvint en 1870.

Mme Gay était professeur de chant à Saint-Malo et se plaisait à organiser une réunion musicale de ses meilleures élèves à la fête Saint-Henri. Elle prouva qu'elle s'était affectionnée à l'œuvre hospitalière, car elle avait un capital de 7.000 francs placés sur l'Etat, et en 1874 elle disposa que la rente en reviendrait à l'Asile, après le décès de sa servante.

Une ancienne maîtresse de pension à Saint-Malo désirait bâtir une maison, pour s'y retirer à la campagne. Son choix se porta sur un coin de terre du domaine des Chênes, à l'angle de la grande route et du chemin rural. Des arrangements furent pris, de façon à ce que Mlle Herpin jouisse de la maison pendant sa vie et à ce que l'immeuble revienne à la Communauté après sa mort. C'était en l'année 1876. La construction de la maison Herpin se fit dans le temps qu'on travaillait à la maison conventuelle.

Le 12 décembre 1876, la Congrégation perdit l'un de ses meilleurs amis et l'un des plus sûrs informateurs de cette histoire. Nous citons l'abbé Paris, qui était plus qualifié que tout autre pour fixer sa mémoire : « M. Victor Bossinot Pomphily, président du tribunal civil de Saint-Malo, avait été forcé, il y a quelques années, de renoncer à l'exercice de ses fonctions à raison d'infirmités prématurées, qui n'ont fait que s'aggraver. Dès le commencement de notre bonne œuvre, il s'était mis

bienveillamment à notre disposition pour nous aider à surmonter les difficultés qui se rencontrent toujours en pareilles ciconstances. Nous seuls savons tous les services qu'il nous a rendus pour l'expédition de toutes nos affaires, la mise en possession des biens de M. Lemarié, l'établissement de la Congrégation, la reconnaissance légale, différents legs qui nous ont été faits, etc., etc.

« Rien ne coûtait à sa bienveillance quand il s'agissait de nous rendre service, de nous épargner quelques difficultés ; il ne craignait ni sa peine, ni son temps. Il y a peu de semaines encore il demandait à l'aumônier, qu'il honorait d'une amitié particulière, s'il n'était point survenu quelque affaire difficile dans notre petite administration.

« A la mort de la Mère Marie-Amélie, M. Pomphily envoya au journal un article fort remarquable sur les vertus et les talents de cette bonne Mère ; il composa lui-même l'inscription gravée sur la croix qui protégea sa tombe au cimetière. Un peu plus tard nous pûmes lui remettre les circonstances et détails de la vie de la pieuse défunte, qu'il avait su apprécier et qu'il estimait beaucoup. Avec ce petit recueil et son talent M. Pomphily trouva moyen de composer une biographie pleine d'intérêt et fort bien écrite. L'édition a été faite à 500 exemplaires. Il a voulu prendre tous les frais de cette édition à son compte.

« On ne manquera pas de faire l'éloge de ce cher défunt ; on parlera de ses talents, de sa science. On le tenait généralement pour l'homme le plus instruit de la cité. Son esprit conciliant le faisait res-

pecter et rechercher de tous; aussi sa place était-elle marquée au Conseil municipal, à la Commission des hospices, etc., etc. Mais pour nous, le côté chrétien nous intéresse davantage. Il a su consoler et sanctifier ses souffrances par des confessions et des communions plus fréquentes.

« L'inhumation ne s'est faite que le quatrième jour après son décès. La foule était si nombreuse qu'il semblait que la cité entière assistait à cette pieuse cérémonie. Sans parler de la société qui lui était fort sympathique, les Congrégations religieuses de Saint-Malo et de Paramé étaient représentées par un grand nombre de leurs membres ; les orphelinats et les hôpitaux y avaient aussi de nombreux assistants.

« M. Pomphily dans son testament a laissé à l'Asile des vieillards un don de 6.000 francs. » Il en fut par cette libéralité le dernier bienfaiteur notable. A partir de cette date, la charge de soutenir l'établissement hospitalier revint entièrement à la Communauté.

A ce propos, pour écarter toute préoccupation dans l'emploi des fonds et rentes, il importe de citer le témoignage formel de l'abbé Paris : « Les dépenses considérables que la Congrégation fait dans ce moment ne diminuent en rien les ressources qui entretiennent l'Asile des vieillards : les revenus de la terre des Chênes et les dons qui ont été faits à la bonne œuvre lui sont intégralement réservés. La maison conventuelle qui se bâtit, c'est la Congrégation seule qui en fait les frais. »

En 1878, ce ne fut plus seulement un ami ou un

bienfaiteur qui disparut. Le 26 février, Son Éminence le cardinal Saint-Marc mourut à Rennes. Durant son long épiscopat de 37 années, il avait bien mérité de son diocèse et de la Bretagne. La ville et la province firent des funérailles triomphales à leur métropolitain. Sa grande popularité servit efficacement la cause de la religion, et sa foi active fit honorer en lui l'Église. « Nous avons eu le malheur de perdre Mgr l'Archevêque de Rennes ! », s'écria l'aumônier ; « nous avons à déplorer une perte immense dans la personne du cardinal Saint-Marc », dit la Supérieure générale. L'un et l'autre s'empressèrent de célébrer un service solennel pour le Protecteur insigne, que la Providence leur avait donné à un moment décisif et qu'elle leur avait conservé pendant une aussi longue période. Les Sœurs des Petites Écoles le pleurèrent comme leur Père.

CHAPITRE XLIV

La Station balnéaire.

Dans ses tournées de confirmation, Mgr Saint-Marc avait pressé les habitants de Paramé de construire une nouvelle église, la leur étant trop petite pour la population et n'étant pas digne de leur foi. En 1874, les circonstances parurent plus favorables, le clergé prit la direction de l'œuvre, acquit un terrain situé au bord du coteau qui regarde vers Saint-Malo et Saint-Servan, et on creusa les fondations. L'entreprise cependant demanda huit années pour sa pleine réalisation. Une élégante église romane, avec sa flèche de granit, se dresse bien en vue dans cette position favorable pour la perspective.

C'était en quelque sorte le symbole de la transformation du pays. Avec l'établissement des chemins de fer et l'habitude des déplacements, la mode se porta sur le séjour au bord de la mer, dont le charme est incontestable. Les touristes, les peintres, les médecins, les journalistes découvrirent ce qu'on a appelé depuis « la Côte d'Émeraude », et mobilisèrent l'opinion publique dans cette direction. De confortables hôtels et de luxueuses villas surgirent sur les falaises, remplaçant le gazon salé et le thym sauvage.

Un large boulevard, partant du bourg, descendit à la grève de Rochebonne, centre de la station balnéaire. D'autres boulevards le prolongèrent dans la direction de la gare, sise à quelque distance entre les deux villes de Saint-Malo et de Saint-Servan ; d'autres encore le continuèrent dans la direction de Saint-Idèuc et de Rothéneuf. Des rues se ramifièrent, pour mettre en valeur les terrains qui jusqu'alors ne se couvraient que de moissons et qui bientôt furent couverts de maisons et de magasins.

La spéculation agit dans deux directions. Du côté de Saint-Malo, c'était l'immense grève avec son sable fin et les vagues qui y étalent leurs franges d'écume. Du côté de Rothéneuf, c'était la côte rocheuse, avec ses falaises creusées par les flots, ses îlots dénudés, ses petites baies solitaires et son havre renommé. La réclame sollicita tous les goûts et toutes les bourses.

Cependant le grand mouvement s'était porté dans la partie nord de Paramé, c'est-à-dire entre le bourg devenu ville et la mer. La partie située au midi, c'est-à-dire du côté des terres, échappa à l'envahissement. Il en résulta que la propriété des Chênes, située de ce côté, garda sa situation intacte. Tout ce qu'on remarqua, ce fut un plus fort transit sur la grande route, qui était le passage pour les excursions à Cancale et au Mont Saint-Michel. En somme, le calme des champs et la paisible solitude continuèrent à régner dans le spacieux enclos.

La transformation, qui se produisit dans le domaine des Chênes avec la construction d'une grande communauté, n'attira que médiocrement

l'attention publique ; elle coïncidait avec la transformation bien autrement considérable de la paroisse elle-même et du pays tout entier. On paraissait simplement marcher avec tout le monde et s'organiser en proportion du mouvement général. De nouvelles conditions sociales amenaient de nouvelles habitudes et de nouvelles mœurs ; bref, le vieux Paramé avait pris un air de jeunesse et s'adaptait à son genre de prospérité. Aussi, les Supérieures de la Communauté n'entendirent point de récriminations de la part des visiteurs ; beaucoup même leur firent des compliments.

Dans une certaine mesure le milieu avait réagi sur l'établissement. Dès l'année 1866, à peine l'abbé Paris avait-il habité l'aumônerie récemment construite, que des hôtes « de la saison » occupèrent les appartements qu'il avait quittés. C'étaient trois ecclésiastiques, qui furent remplacés par un prêtre et ses deux amis, et y firent leur villégiature d'été. Cela se passait du vivant de la Fondatrice. D'année en année la progression s'accrut, ainsi qu'en fait foi le journal de présence. « En 1869, du commencement de juillet aux premiers jours de septembre, la maison a reçu vingt-quatre ecclésiastiques ; nous avons refusé tous les laïques qui se sont présentés. » On se spécialisait.

La maison Navier avait donné du logement et on y avait disposé les chambres du premier étage pour recevoir le supérieur diocésain, ainsi que les prédicateurs des retraites. A ce propos, consignons que ces prédicateurs étaient le plus souvent des Eudistes et des missionnaires diocésains connus sous le nom

de Pères de l'Immaculée Conception. La retraite des vacances n'était pas nécessairement la seule ; de même les cérémonies de vêture et profession, les affaires concernant les écoles des paroisses, et autres motifs, amenaient plus ou moins des ecclésiastiques : il en venait avec les parents des postulantes et des religieuses, selon les circonstances de joie ou de deuil, d'intérêts ou de convenances. Il fallait, en ces rencontres, du logement disponible.

Toutefois, en dehors de certaines époques, des chambres se trouvaient libres. L'abbé Paris, dont les logements étaient en communication avec ce premier étage, avait la direction du groupe et le présidait habituellement. C'étaient des religieux fatigués, des professeurs et séminaristes en vacances, des membres du clergé paroissial, qui demandaient une admission temporaire et qui étaient acceptés dans la mesure des locaux disponibles, pour y passer tout ou partie de ce qu'on est convenu d'appeler la saison des bains de mer. On en jugera par la liste de l'année 1878, qui contient trente-huit noms : ce qui indique que ces messieurs se succédaient en juillet, août et septembre.

Outre le service rendu, la Communauté retirait de ces pensionnaires quelques ressources, qui lui aidaient à faire face aux dépenses de son propre entretien ou de ses œuvres. La distance même de la plage, qui est à plus d'un kilomètre, écartait les personnes trop empressées et accommodait les personnes d'humeur sérieuse, qui allaient passer les heures du jour au rivage, écoutant le murmure des flots et respirant la brise du large. Le soir elles re-

trouvaient la campagne aux Chênes, s'endormaient dans la paix de la Communauté, et trouvaient sur place une grande commodité pour la messe du matin.

Il y eut même des habitués, entre autres le chanoine Guillotin de Corson. Ce docte prêtre était engagé dans la composition du « Pouillé historique du diocèse de Rennes », ouvrage fortement documenté et véritable répertoire, dans lequel il inséra une notice sur la Congrégation des Sœurs des Saints Cœurs.

Il arriva, par suite des relations avec les familles qui élisaient domicile dans la région, et du séjour des ecclésiastiques dont beaucoup appartenaient à des diocèses différents, que la Communauté de Notre-Dame des Chênes commença à être connue en dehors du pays d'origine. Dans ce pays même elle était en train de devenir fort importante et d'acquérir une légitime notoriété. Il ne lui manquait, pour atteindre ce résultat, que les développements successifs qu'elle portait en germe et qui devaient se produire avec le temps.

Ce n'était pas seulement une colonie française, c'était encore une colonie anglaise assez notable, qui se posaient dans la région. Les rapports de société, de commerce et même d'alliances mêlaient la population et tendaient à lui donner un caractère cosmopolite. Entre le port de Saint-Malo et la côte anglaise les voyages et transactions sont incessants. La fondation d'une école dans l'île de Guernesey venait de marquer la première relation de la Congrégation avec l'Angleterre.

CHAPITRE XLV

L'Abbé Paris.

Alexandre Paris, issu d'une famille patriarcale où la religion était héréditaire et qui comptait quatorze enfants, vint au monde le douzième[1]. Il naquit à Saint-Jouan des Guérets, paroisse limitrophe de Saint-Servan et bordée par la jolie rivière de la Rance, le 3 avril 1811. Il grandit en un temps tout plein encore des souvenirs de la Révolution et de l'Empire.

Il eut pour marraine une femme de haute piété, dont les vertus ne le cédaient point à la noblesse et dont les parents étaient morts sur l'échafaud, victimes de leur fidélité au trône et à l'autel, Mme Magon de la Lande.

En 1817 un prêtre d'une éminente vertu sacerdotale, M. Jean Bachelot, devint le recteur de la paroisse. Le zélé pasteur eut l'occasion d'observer, sur les bancs du catéchisme, l'intelligence précoce et les heureuses dispositions du jeune Alexandre. Il reconnut en lui les signes de la vocation sacerdotale et se mit à lui enseigner les éléments de la langue latine. Sa marraine, fière de celui qu'elle

(1) Fils de François Paris et de Reine Grouazel.

avait tenu sur les fonts baptismaux, s'offrit spontanément à supporter les frais de l'éducation de son filleul.

L'élève entra au petit séminaire de Saint-Méen, où il se fit remarquer par son esprit intelligent et sa conduite exemplaire. Déjà son premier maître avait quitté la paroisse de Saint-Jouan, car M. Bachelot avait été promu curé-doyen de Pleine-Fougères en 1827. Son élève fut donc un privilégié, puisqu'il put s'honorer d'avoir été formé par un prêtre que ses contemporains regardaient comme un saint et dont la tombe, après sa mort qui arriva en 1852, fut visitée chaque année par de nombreux pèlerins.

Dieu, qui veillait sur cette âme d'élite, ménagea au jeune homme, au sortir du petit séminaire, un directeur dont la sage influence contribua à la parfaite formation ecclésiastique du jeune clerc. M. Salmon, Supérieur du grand séminaire, pressentit ce qu'il y avait d'espérance d'avenir dans les heureuses qualités de l'abbé Paris et lui aida à les cultiver.

Ordonné prêtre à l'âge de vingt-trois ans par Mgr de Quélen, évêque de Rennes, il fut nommé vicaire à Paramé. Pendant quinze ans il y exerça le saint ministère, avant de devenir l'aumônier de Notre-Dame des Chênes.

L'abbé Paris était de taille élevée et de complexion vigoureuse. Sa figure réfléchie, aux traits accentués, s'ouvrait à un sourire bienveillant. Dans l'action, ses yeux noirs s'animaient et son teint brun se colorait. Toujours correct et courtois, il parlait avec aisance, mais en appuyant sur les mots. Dans

l'ensemble, sa bonté sacerdotale se tempérait de dignité. Tel il était, du moins dans la maturité de la quarantaine, lorsque la Providence en fit l'un des personnages de cette histoire. Sa santé, un moment altérée par le surmenage, n'avait pas tardé à se remettre au repos et au régime de Notre-Dame des Chênes.

On conçoit que M. Paris, en passant du vicariat de la paroisse à l'aumônerie des Chênes, ne s'était dégagé qu'incomplètement de ses anciens pénitents et pénitentes. La situation fut parfois délicate. Tout s'arrangea cependant à l'amiable et le Supérieur diocésain sut ménager les situations mutuelles. Comme la chapelle des Chênes avait son entrée sur le chemin public des Chênes et comme elle était ouverte aux fidèles dans une certaine mesure, diverses personnes qui passaient l'été à la campagne recouraient volontiers à son ministère; en sorte que son existence ne fut dépourvue ni d'occupations multiples, ni d'honorabilité régionale.

Quand il était vicaire, il avait toujours quelques élèves qu'il initiait à la langue latine et qu'il préparait pour le séminaire. Aux Chênes, il tourna son activité vers la formation des novices et l'instruction des jeunes Sœurs. Successivement la Mère Marie-Amélie et la Mère Marie-Thérèse s'appuyèrent sur ce collaborateur, tout adonné à l'œuvre commune. Il apparaissait aux yeux des Sœurs et des amis bien informés comme un demi-fondateur. Notamment dans la période initiale des Petites Écoles son rôle fut celui d'organisateur à côté de M. Maupoint et de la Supérieure générale, soit par les relations per-

sonnelles qu'il avait avec le clergé de son diocèse, soit par les visites qu'il faisait officiellement aux écoles et aux Sœurs dans les difficultés des fondations, soit par la direction qu'il continuait aux Religieuses rassemblées à la maison-mère pendant le mois des vacances. On lui donnait assez généralement le titre de directeur, et lui-même a signé différentes fois en cette qualité. Toutefois, il ne faut pas exagérer la portée de ces termes, mais en tirer plutôt l'idée que l'abbé Paris avait une situation et exerçait une influence hors ligne à Notre-Dame des Chênes. Il fut une des forces vives de l'Association.

Quand M. Bessaiche eut posé les Constitutions et les eut mises en exercice, le fonctionnement du Chapitre de l'Institut, les séances du Conseil général et du Conseil particulier, tendirent à régulariser l'état de choses, de manière à ce qu'un jour venant, au fur et à mesure qu'elle était privée de ses appuis, la Congrégation pût se gouverner elle-même. Dans les dernières années de son existence, le bon aumônier eut ainsi l'occasion de pratiquer l'abnégation de soi-même et de voir diminuer ses responsabilités. En retour il eut la consolation de sentir la Congrégation se consolider et s'étendre, dans un véritable esprit religieux. C'est la joie des amis de constater qu'ils ont accompli leur mission, et que leur disparition ne compromettra pas l'œuvre qu'ils ont tant aimée. A son tour il était entré dans la vieillesse.

Vers cette époque, en 1876, il éprouva une forte émotion. Lui-même en a fait un calme récit, sous lequel on sent néanmoins vibrer les meilleurs senti-

19

ments et les plus chers souvenirs de sa longue existence.

Sœur Marie-Elise, qui tenait l'école de Bonnemain, était atteinte, depuis le commencement de l'année, de pleurésie et d'un érysipèle général. Les médecins appelés auprès d'elle constatèrent dans le sein gauche une chaîne de phlegmons aigus. Deux opérations ne réussirent pas à enlever le foyer du mal. Or, le 5 avril, la malade eut l'inspiration de commencer une neuvaine à M. Bachelot. Comme l'état s'aggravait rapidement, ses supérieures lui conseillèrent de se laisser conduire à Rennes et de consulter le docteur Régnault, qui inspirait une grande confiance tant à cause de sa science que de sa religion. Le docte médecin déclara qu'une troisième opération, plus profonde, était nécessaire.

Sœur Elise, n'ayant pas agréé de s'y soumettre, revint à Bonnemain, où elle déclara à plusieurs personnes que M. Bachelot la guérirait. Le surlendemain 3 mai, neuvième jour de la neuvaine, elle fut transportée à Pleine-Fougères. Sur le point d'y arriver, la malade se mit à pleurer ; et, comme on lui en demandait la cause, elle répondit : « C'est que le moment où je vais être guérie approche. »

« On la descendit avec peine de la voiture. Soutenue par deux bras, elle se rendit au tombeau. Sitôt arrivée, Sœur Elise se prosterna sur les dalles qui recouvrent les restes du saint prêtre. Quelques instants après, elle fut prise d'un tremblement général, semblable à une convulsion. Son bras gauche se mit à trembler et à tourner avec un mouvement violent pendant quelques minutes ; une sueur abon-

dante couvrit son corps et son visage ; sa voix changea, devint comme étouffée, et une espèce d'écume lui vint à la bouche. Elle souffrait horriblement. Comme cet état excitait la pitié de ses compagnes qui craignaient de la voir mourir, celles-ci la pressaient de se retirer. « Non, non ! leur réponditelle ; prions, prions ; cela vient, je vais être guérie » ; et elle s'affaissa du côté gauche sur le tombeau. Comme on voulait la relever, elle ajouta : « Je veux m'approcher plus près du saint qui va me guérir. » Elle resta ainsi prosternée près de cinq minutes ; puis elle se releva brusquement toute seule, en disant : « Récitez le *Magnificat*. »

« Sœur Elise quitta ensuite le tombeau, se rendit, de son pied et sans l'appui de personne chez les Sœurs de Pleine-Fougères, où elle changea son pansement, en présence de la Supérieure de cette Maison. Ses vêtements étaient remplis du pus qui avait coulé de ses plaies en grande abondance et jusque sur le tombeau de M. Bachelot. A ce moment la poitrine était entièrement dégonflée, et depuis elle est restée dans son état normal ; aucune goutte d'épanchement ne s'est produite, et les plaies purulentes se sont trouvées cicatrisées instantanément. Le lendemain, la Sœur Marie-Elise faisait à pied et sans fatigue une course de près de 8 kilomètres ; le surlendemain elle reprenait sa classe. »

Quand elle se présenta devant les médecins qui lui avaient donné des soins, tous constatèrent avec étonnement sa parfaite guérison. Le médecin de Rennes, qui l'avait examinée trois jours avant sa guérison, rédigea cette attestation : « Lorsque j'ai

eu l'honneur de voir Sœur Marie-Élise le 1er mai à Rennes, le sein gauche, qui avait été le siège d'abcès multiples, présentait encore un très profond trajet fistuleux. Le stylet, introduit par l'ouverture inférieure, pénétrait en remontant dans la glande à douze à quinze centimètres au moins. En outre, au haut du sein, et à gauche, il existait encore un noyau d'induration douloureux et considérable. Il me sembla à ce moment très difficile d'obtenir la guérison sans pratiquer une très large ouverture, sans fendre la glande du haut en bas, ainsi qu'on le pratique d'ordinaire dans ces cas de foyers multiples, qui se vident peu ou mal. Aujourd'hui 12 juin, je constate avec étonnement et avec une joie très vive que le sein est parfaitement guéri. Tous les orifices fistuleux sont cicatrisés. Il n'existe plus de douleur nulle part, et si dans quelque partie un examen attentif fait découvrir quelques indurations redolentes, peu étendues, on ne peut y voir autre chose que la trace des anciens trajets fistuleux aujourd'hui guéris. A Rennes, le 12 juin 1876. Docteur Régnault. »

L'abbé Paris en concluait : « Sœur Élise vient d'obtenir sa guérison d'une façon qui nous semble tenir du miracle, au tombeau du vénérable Monsieur Bachelot. » Sans doute il fut heureux jusqu'au plus intime de lui-même de rendre ce témoignage à celui qui avait été le protecteur de sa jeunesse cléricale et de voir que l'objet de cette faveur surnaturelle était une religieuse de sa chère Congrégation.

L'année suivante, vers le milieu du mois de mars 1877, l'abbé Paris fut atteint d'un coup de sang à

la jambe gauche, et il dut garder la chambre pendant trois mois. Il se releva cependant, mais l'exercice de son ministère lui causait de la fatigue et il ne faisait plus que se traîner. Dix-huit mois plus tard, le 6 janvier 1879, il ressentit une première attaque de paralysie, qui le cloua deux mois sur le lit. Il ne recouvra pas assez de forces pour reprendre son saint ministère. C'était désormais un infirme, qui pouvait humblement se comparer aux vieillards de l'Asile près duquel il vivait depuis plus de vingt-cinq ans.

Les Sœurs, affligées de son état et reconnaissantes de ses services, l'entouraient de soins comme un père vénéré. « Pendant le cours de sa dernière maladie qui dura six grands mois », ont-elles remarqué, « ce digne prêtre continua de nous donner l'exemple de toutes les vertus. Jamais on ne l'entendit se plaindre du triste et pénible état par lequel il plaisait à Dieu de le faire passer. Sa piété ne sut en rien se ralentir. Sa plus grande peine fut celle de se voir privé de célébrer la sainte Messe. Aussi l'entendit-on parfois laisser échapper ces mots : « Mon Dieu, mon Dieu, il ne me sera donc plus donné d'offrir le saint Sacrifice ! »

Le dimanche 6 juillet, il fut frappé d'une seconde atteinte de paralysie. Le mardi 8, il reçut le sacrement d'extrême onction. Huit jours s'écoulèrent au milieu d'une agonie prolongée. Les seuls mots qu'on l'entendit balbutier furent : « Mon Dieu, ayez pitié de moi ! » Il les accompagnait de fréquents signes de croix. Enfin le lundi 14 juillet 1879, vers trois heures du matin, l'abbé Alexandre Paris rendit, à

l'âge de 68 ans, sa belle âme à Dieu, pieusement assisté par l'abbé Herbert[1], son suppléant ; par Mère Marie-Thérèse et l'une des assistantes. Il fut inhumé le 16 juillet.

Les Religieuses aimaient à se rappeler les vertus de leur « bon père », comme elles l'appelaient selon un usage assez commun dans les Congrégations : son calme et sa douceur, sa pénitence qui le faisait jeuner durant tout le carême, sa charité envers les malades, son impartialité dans les rapports de la Communauté, son zèle pour le maintien de l'autorité. Elles le rencontraient souvent le chapelet à la main et elles connaissaient son recueillement habituel. Elles étaient frappées « de cette tenue majestueuse dans le sanctuaire, qui donnait une haute idée de la noblesse de ses sentiments envers la divine Eucharistie. »

La *Semaine Religieuse* de Rennes dit de l'aumônier défunt : « C'était le coopérateur zélé et infatigable de la Fondatrice. La direction de la Communauté, le soin des pauvres vieillards admis à l'Asile, l'entretien de nombreuses relations utiles à la maison des Chênes, absorbèrent tout son temps. Pendant plus de trente ans ce sage directeur ne cessa de faire le bien autour de lui. »

Le convoi funèbre, en quittant la chapelle de Notre-Dame des Chênes, fit le tour de la communauté, s'avançant dans le jardin et revenant par la

(1) Frère de Mlle Amélie Herbert, qui tint la bibliothèque du Rosaire. Auteur des *Élévations aux Sacrés Cœurs*, qui eurent quatre éditions.

cour de l'établissement, pour prendre ensuite le chemin de l'église. « Ce vénérable défunt », relatèrent les Sœurs, « eut des obsèques magnifiques qui se firent à la paroisse, car notre chapelle n'eût pu contenir les flots de monde qui y assistèrent. On peut dire sans exagération que tous les gens de la commune, où il avait passé sa vie sacerdotale, s'étaient fait un devoir d'y assister. Plus de soixante ecclésiastiques accompagnèrent leur cher confrère à sa dernière demeure », avec les Religieuses de Notre-Dame des Chênes. Son corps repose dans la partie du cimetière réservée au clergé de la paroisse de Paramé.

CHAPITRE XLVI

Vue d'ensemble.

A la date du 4 avril 1867, le Supérieur diocésain avait annoncé aux Sœurs des Saints Cœurs, qui avaient à cette époque trente-six écoles en exercice : « Vous devez savoir que le gouvernement vient de faire une nouvelle loi concernant les écoles primaires, et en particulier les écoles de filles. Toutes les communes au-dessus de cinq cents habitants sont obligées d'avoir une école communale de filles. La loi assure le logement et un traitement de cinq cents francs, ou au moins de quatre cents. »

Il y avait une disposition semblable pour les écoles de garçons. Conséquemment la loi posait en principe que les écoles mixtes ne pourraient exister que dans des localités moins populeuses. Or le plus grand nombre des Petites Écoles rentrait dans cette dernière catégorie, en sorte que l'œuvre entreprise conservait toute sa raison d'être.

D'autre part l'exécution d'une pareille mesure exigeait des années : il fallait pour cela s'assurer un personnel enseignant suffisant pour la tenue de ces écoles moyennes, il fallait que les communes rurales trouvent des ressources pour bâtir les deux écoles

réglementaires, il fallait enfin que l'opinion publique favorise le mouvement.

La législation n'entamait point la situation, que la loi Falloux avait faite à l'enseignement libre ; c'est pourquoi M. Bessaiche ajoutait : « L'article qui dispense les religieuses des examens a été renouvelé et maintenu dans la loi votée sur l'instruction primaire. » La lettre d'obédience gardait son crédit.

Maintenant le nombre des écoles dépassait cinquante, et presque partout elles avaient été reconnues écoles communales. Elles s'exerçaient donc avec l'autorisation de la préfecture et sous un certain contrôle de l'académie, selon un règlement public qui faisait une part à la religion et donnait une légitime satisfaction aux familles chrétiennes. En ces temps-là, une assez forte proportion des écoles communales étaient tenues par des Frères et par des Sœurs. C'étaient les écoles congréganistes.

Soit dans les écoles mixtes, soit dans les écoles de filles, en outre de la Sœur titulaire, il y avait parfois une Sœur ajointe reconnue ; cela dépendait de l'importance des classes et du bon vouloir administratif. De ce chef, elles avaient droit au logement et au traitement.

A cet égard les Religieuses institutrices purent exercer leur mission pendant une assez longue période, sans grever le budget de la Congrégation. Elles purent même, avec leur genre de vie frugal et économe, apporter leur contribution aux frais généraux d'entretien et de construction. Rien n'est plus équitable que de faire contribuer les établissements particuliers, dans une mesure si modique

soit-elle, aux frais du noviciat et de l'éducation des futures maîtresses ou hospitalières, à l'assistance mutuelle des religieuses malades ou âgées, à l'entretien des Sœurs rassemblées à la maison-mère au temps des retraites ou des vacances, aux dépenses du gouvernement général de la Société et de ses membres. Tout cela, c'est le bien commun.

Quand il s'agit de si modiques apports et quand ceux-ci viennent de tous côtés, la comparaison de la ruche et des abeilles se présente à l'esprit. C'est l'industrie du grand nombre. La part de chaque sujet n'est pas grosse et n'est pas lourde ; mais les parts, en s'ajoutant, produisent un total appréciable. C'est ce qui explique comment la Congrégation avait pu se soutenir et se développer par ses propres moyens, tout en faisant du bien partout où elle se posait. C'est encore ce qui fait comprendre comment, en regardant la construction et en songeant à la part qu'elles y avaient prises, les Sœurs pouvaient dire : « Notre Communauté ! »

Si l'édifice était fait quant au gros ouvrage, il n'était pas encore habitable. Déjà l'on s'était mis aux travaux des intérieurs, à savoir : enduits des murs, plafonds et planchers, boiseries et peintures, etc. Ce ne fut qu'aux vacances de l'année 1879 que les Sœurs purent prendre possession de la cuisine, qui occupa l'aile nord donnant par une face sur la cour de l'Asile et par l'autre sur le couvent, de manière à desservir commodément tout l'établissement ; en même temps elles prirent possession du réfectoire de la Communauté, qui est adjacent à la cuisine, au rez-de-chaussée du corps

principal. Jusqu'alors on avait pu utiliser seulement le premier étage de l'aile nord, pour y loger les classes des jeunes Sœurs et le noviciat.

Cet aménagement était d'autant plus expédient que la tenue du Chapitre avait lieu cette même année. Le Conseil général apprit avec une égale satisfaction, dans sa séance du 10 août 1879, que l'administration de la maison-mère avait soldé une somme à peu près égale à celle que l'entrepreneur avait jadis prévue (1).

Les élections se firent comme dans les Chapitres précédents, à l'exception du Conseil général qui ne fut renouvelé que par moitié. Les nouvelles Constitutions disaient, en effet : « Le Chapitre se renouvelle par moitié, tous les trois ans. » L'autre moitié restait en fonction, et chacune fournissait en définitive une gestion de six années. On conçoit que les Sœurs qui avaient été l'objet de cette délégation, sans être elles-mêmes des autorités, fussent un peu plus en vue et un peu plus considérées que leurs simples compagnes. C'est un trait de la physionomie de cette époque, qu'il ne faut pas omettre.

Les Constitutions disaient encore que la Supérieure générale était élue pour trois ans, pouvait l'être ensuite pour une seconde période, mais qu'elle ne pouvait être réélue après six années consécutives d'exercice ; sa réélection restait possible,

(1) Pour ce qui concerne la bâtisse, nous avons donné jusqu'ici : à l'entrepreneur pour la maçonnerie 64.300 francs, au charpentier 10.160 francs, au vitrier et peintre 1.300 francs, au serrurier 3.027 francs, au zingueur 3.434 francs, poutres de fer et minium 3.350 francs ; payé jusqu'au 1er août 1879 ; total 98.748 francs.

après un intervalle de trois ans passé dans un autre emploi. Normalement un changement devait s'opérer dans le supériorat.

Pourtant le Supérieur avait déjà écrit de Rennes : « J'ai la satisfaction de vous annoncer que j'ai obtenu de Monseigneur que vous soyez continuée Supérieure générale. » Il en était de Mère Marie-Thérèse comme il en avait été de Mère Marie-Amélie : sa situation était exceptionnelle, et on la jugeait encore irremplaçable. Comme il s'agissait d'une Congrégation simplement diocésaine, l'évêque en était juge, et il usait de son autorité pour laisser au Chapitre toute liberté de la maintenir en charge. En 1879, elle fut réélue pour la cinquième fois consécutive.

Quant à M. Bessaiche, il avait exprimé son opinion à la Supérieure elle-même dans une lettre datée du 10 mars 1871, et qui montre que Mère Marie-Thérèse n'aurait pas été fâchée d'être déchargée : « Du temps de la Bonne Mère vous m'avez toujours témoigné de la confiance, et vous avez semblé comprendre les choses mieux que personne. Restez à votre poste. Personne mieux que vous ne peut occuper cette place délicate et difficile. » Le Supérieur diocésain avait trouvé en elle le concours et l'esprit religieux qu'il souhaitait, pour établir les Constitutions et pour élever l'édifice matériel de la Communauté à côté de l'édifice spirituel. De pareilles entreprises demandaient une entente et une collaboration durables. Les Sœurs des Saints Cœurs le comprenaient si bien qu'à chaque tenue du Chapitre elles avaient ratifié la décision.

Le Supérieur diocésain avait résolument envisagé l'avenir et son regard allait bien au-delà des personnes existantes : « Il faut, écrivait-il, que celles d'entre vous qui sont appelées à gouverner les autres se fassent au gouvernement et aux affaires ; et elles ne le feront qu'en remplissant leur charge selon la règle. » Pour se faire mieux comprendre, il en venait aux personnalités : « Monsieur Paris vous manquera un jour, aussi bien que moi. »

M. Bessaiche approchait de sa fin. Cependant il eut encore assez de temps pour veiller, en qualité d'architecte, aux aménagements et aux règlements de compte. Il savait tout ce qu'une organisation bien comprise donne de facilités pour l'exercice de la vie commune, pour le bon ordre des allées et venues, pour l'observance du recueillement et du silence. Au terme de son mandat, il pouvait se rendre le juste témoignage qu'il avait contribué à assurer le temporel et le spirituel de la Congrégation, autant qu'il avait été en son pouvoir.

Le 3 juin 1882, il s'éteignit des suites d'un catarrhe suffoquant, qui le tourmentait depuis plus d'une année. La dépêche annonçant sa mort mit la désolation dans la Communauté, qui semblait perdre à ce moment son dernier appui. La Supérieure générale, accompagnée de plusieurs religieuses, alla assister à la cérémonie funèbre et mêler ses regrets à ceux du diocèse ; puis on célébra, le 20 juin, un service solennel dans la chapelle de Notre-Dame des Chênes pour celui qui en avait été, pendant plus de vingt ans, le Directeur ecclésiastique.

CHAPITRE XLVII

Professes et Novices.

Les élections générales avaient fait ressortir une figure de moyenne grandeur. Elle était venue de Vitré en 1859 à la Communauté de Paramé. Tout ce qu'on sait, c'est qu'à la grande piété de Marie elle unissait la pieuse activité de Marthe, et qu'à sa vêture on l'avait nommée Sœur Marie-Marthe. Sa vertu favorite était la sainte pauvreté, ce qui veut dire l'ordre, l'économie, la simplicité et autres qualités pratiques. Après quelques années passées « en paroisse », elle fut rappelée à la maison-mère pour tenir le vestiaire de la Communauté. Elle mit sa sollicitude et son empressement à pourvoir aux besoins de ses Sœurs, et elle y vivait paisible.

Or, au Chapitre de 1873, différentes voix se portèrent sur son nom et elle fut élue seconde assistante. Elle s'éleva aux honneurs et exerça convenablement sa charge pendant une période de trois ans. Les fluctuations des votes ne l'ayant pas favorisée au Chapitre suivant, elle rentra dans le rang et reprit ses occupations antécédentes pendant un laps de temps égal. Le scrutin de 1879 ramena son

nom et Sœur Marie-Marthe redevint deuxième assistante pour trois ans. A l'expiration de son terme, elle rentra définitivement dans l'ombre.

Toute sa vie religieuse pouvait être citée comme un modèle de la sainte pauvreté, et une réalisation de ces paroles de la Règle : « Les Sœurs s'affectionneront à la pauvreté, en s'unissant aux sentiments du Cœur de Jésus qui, étant le maître de tous les biens, a voulu vivre dans le plus grand dénuement de toutes choses, et associer sa sainte Mère à ses privations et à ses souffrances. La pauvreté a été la compagne fidèle du divin Sauveur, et il a eu tant d'estime et d'amour pour elle qu'il a voulu naître, vivre et mourir dans son sein. Les Sœurs chercheront à partager cet amour, à se conformer à l'esprit de cette sainte pauvreté. »

Après avoir exercé l'office de Marthe au vestiaire, elle put exercer l'office de Marie à la chapelle, car on lui confia l'emploi de sacristine. Elle montra son zèle actif pour la maison de Dieu et ce fut en préparant le sanctuaire pour une cérémonie de prise d'habit qu'elle fut frappée du mal qui lui enleva la vie.

Une figure d'une certaine originalité disparut en 1874. Née à Cancale d'une famille de marins et de pêcheurs, devenue membre du tiers ordre des Filles du Sacré-Cœur et ayant obtenu son brevet d'institutrice, elle avait établi une école mixte de petits enfants à la Houle. Elle avait plus de quarante ans lorsque, à l'appel de M. Maupoint, elle s'était agrégée aux Petites Écoles et était devenue Sœur Angèle. A cet âge, elle n'avait pas manqué de garder

un peu son premier genre, mais c'était elle que la Fondatrice avait appelée à redresser la situation de l'école de Tressé, dont la fondation avait été mal engagée. Dans la suite, Sœur Angèle fut directrice des écoles mixtes de Chancé, puis de Saint-Gondran.

Sœur Marie-Rose, la première agrégée de ces Tertiaires, ne tarda pas à la suivre dans le tombeau ; cette digne personne mourut au Thélin en 1875. Au moment où ces associés de la première heure disparaissaient, les Supérieures avaient le sentiment qu'elles avaient rendu un éminent service, en aidant à établir l'œuvre, si importante alors, des Petites Écoles.

Une figure qui montre bien l'une de ces Sœurs anciennes en action, est celle de Sœur Adélaïde. La jeune fille avait eu des épreuves à surmonter pour entrer en religion ; d'abord une maladie d'yeux qui la contraignit, au temps où elle faisait des études dans l'une des maisons des Sœurs, à rentrer dans sa famille ; puis l'opposition de son père qui la retint encore quatre années après la guérison de sa vue ; enfin l'hésitation de la Congrégation à la recevoir à cause de son âge et de son peu d'instruction. Quand on l'eut acceptée, elle gagna tous les cœurs ; elle fit de même, avec les enfants et les parents dans chacune de ses obédiences.

Le Conseil la désigna pour la fondation de Chaumerey, gros village, situé à deux lieues du bourg de Guipry. L'obéissance fit taire toutes ses répugnances, et sans retard elle se rendit à l'appel de Dieu exprimé par l'organe de ses supérieurs. Le

curé de Guipry sut bientôt apprécier cette véritable religieuse, et plus d'une fois il fit à la Supérieure générale l'éloge de sa maîtresse de classe, qui avait su se mettre à la portée des grands et des petits. Les habitants du gros village allaient chercher la consolation près d'elle, et les gens de la paroisse l'estimaient.

Mgr l'Archevêque comprit le sacrifice des deux religieuses qui tenaient ce poste éprouvant. Il autorisa à conserver le Saint Sacrement dans la chapelle de secours de Chaumerey, sous la garde desdites Sœurs. Le curé, voyant le succès de l'école de hameau, y bâtit une école plus convenable. De son côté la maison-mère constatait que depuis son entrée en religion, la chère Sœur n'avait cessé d'édifier par son bon esprit, son exactitude aux moindres observances, son obéissance à la volonté à peine manifestée de ses supérieures.

Quand la santé de la bonne religieuse subit quelques atteintes, les supérieures ne surent pas comment retirer du village celle qui s'y était attachée, après avoir fondé l'école ; le pasteur allégua qu'il croyait presque impossible de la remplacer. D'un naturel courageux et actif, Sœur Adélaïde ne s'alita pour ainsi dire qu'à la dernière heure. Malgré une épaisse neige qui couvrait la terre, le curé n'hésita pas, malgré ses soixante dix-huit ans, à faire le trajet et à chanter, au retour, à l'église la messe d'enterrement. La plupart des familles de la contrée étaient représentées.

C'est dans des cas de ce genre que Mère Marie-Thérèse écrivait : « Cela prouve que, si la plupart

de nos Sœurs ne sont pas capables de pratiquer des vertus héroïques, elles savent pourtant faire abnégation d'elles-mêmes, supportant en silence la gêne et les incommodités inhérentes à leur situation, lorsqu'il s'agit de défricher le champ du Seigneur. » Dans le même ordre d'idées on peut relever que, lorsque Mgr Place visita une école semblable, au Châtelier en Pléchâtel, où les Sœurs instruisaient cent trente enfants des deux sexes, il demanda à la Sœur directrice combien il y avait de temps qu'elle végétait ainsi. Sœur Catherine lui répondit : Plus de vingt ans, Monseigneur. L'Archevêque et son Vicaire général ne purent s'empêcher de manifester leur admiration.

Ramenons notre regard vers le noviciat, pour y considérer une figure dans la première fraîcheur de la vie. Sœur Marie-Séraphine était orpheline dès l'âge de trois ans. Elle avait assez de bien pour être l'une des premières de sa petite commune ; aussi, dès l'âge de quinze ans on s'occupait de la marier. Il eût été bien difficile de la faire consentir à embrasser cet état, car personne n'y eut plus d'éloignement et personne ne sentit plus de mépris pour tous les avantages temporels. Comme c'est ennuyeux d'avoir du bien ! disait-elle plus tard dans une circonstance qui lui rappelait les difficultés qu'elle avait rencontrées pour entrer en communauté ; comme c'est ennuyeux ! Si je n'avais rien eu, on n'aurait point cherché à m'empêcher de me faire religieuse ; et maintenant encore je n'aurais pas à me tracasser pour faire un testament !

Avec de telles inclinations, il est aisé de conce-

voir avec quelle impatience la jeune fille avait attendu de quitter le monde. Le bon Dieu, qui voulait cette âme, veillait sur elle ; il permit que son tuteur entrât dans ses vues et la mît en pension chez les Sœurs de Bovel. Celles-ci eurent lieu de s'en féliciter, car leur élève était réfléchie, pieuse et bonne. Elle avait un caractère doux et facile, mais extrêmement sensible. Il y aurait eu dans cette sensibilité excessive un obstacle pour l'avancement dans la vertu, si l'enfant n'eût pris soin de bonne heure de la maîtriser. Elle l'avait si bien compris et s'était mise si bien à l'œuvre que, lorsqu'elle entra au noviciat, elle se possédait assez pour pouvoir recevoir une réprimande sans pleurer.

Elle n'avait que seize ans. Avec les qualités déjà énumérées, la postulante avait toutes les grâces de l'enfance : la pureté et la simplicité se reflétaient si visiblement sur son extérieur, qu'on se sentait attiré vers elle sans trop s'en apercevoir. La première année de son noviciat se passa dans la joie. Pouvait-il en être autrement après la résolution qu'elle avait prise en se donnant au Seigneur? Se renoncer et obéir aveuglément, voilà ce qu'elle se proposa au début de sa vie religieuse. Son union à Dieu était habituelle : ce qui lui donnait une grande facilité pour le saint exercice de l'oraison. C'est sans doute dans ces doux entretiens avec Notre-Seigneur qu'elle apprenait à faire des réponses si justes dans les instructions religieuses et à envisager les choses toujours au point de vue surnaturel.

Le jour tant désiré arriva ; elle prit le saint habit avec l'ardeur d'un séraphin. Le bon Maître ne se

laissa pas vaincre en générosité ; il avait été le témoin de ses sacrifices, il se plut à la combler de ses consolations les plus douces. Elle sentit au service du Seigneur tout le bonheur de la vertu ; aussi elle n'eut plus qu'un désir, avancer dans le divin amour.

On la faisait travailler à son instruction. Malgré la répugnance qu'elle éprouvait pour toute science profane, elle s'y appliqua si bien qu'elle obtint le brevet de capacité. Elle ne le désirait, avouait-elle, que pour faire un peu de bien et pour faire plaisir à ses supérieures.

Quelques symptômes se produisirent dans son état général, qui donnèrent de l'inquiétude pour sa santé ; mais personne ne se doutait que la phtisie la guettait. Quand on s'aperçut du danger, il était trop tard ; ni les remèdes, ni le dévouement des Sœurs, ni le changement d'air ne purent enrayer la maladie. Après un essai de quatre mois, la Supérieure générale la ramena elle-même à la Communauté.

En se retrouvant au milieu de ses compagnes, la novice oublia toutes ses souffrances. Par son sourire, par ses réparties spirituelles, elle fut toujours la première à mettre de l'entrain dans les récréations.

Si l'on avait eu l'occasion d'admirer sa vertu quand elle était en bonne santé, on l'eût encore plus quand elle fut retenue sur son lit de langueur et de souffrance. Ce fut alors qu'on put remarquer jusqu'à quel degré de patience elle était arrivée : elle se possédait si bien qu'on ne vit jamais sur son visage aucun signe de mauvaise humeur. Elle se

montra toujours reconnaissante pour les petits services qu'on lui rendait. Elle ne se fit jamais illusion sur son état.

Sa confiance en Dieu était sans bornes, au point qu'elle n'éprouva pas même la plus légère appréhension de la mort. Sœur Séraphine ne désirait plus qu'une seule chose : engager sa fidélité à Dieu en prononçant les vœux de religion. Cette faveur lui fut accordée à la fête de l'Annonciation. Qu'elle fut heureuse ce jour-là, et qu'elle fit généreusement à son divin Époux le don de ses affections les plus légitimes !

Pendant les dernières semaines qu'elle passa avec ses sœurs de ce monde, elle fut plus du ciel que de la terre. Elle ne prenait plus de bonheur qu'à parler de Dieu ; toute autre chose la fatiguait ; c'était visible à l'expression de sa figure. Munie des sacrements de l'Église, elle passa la dernière nuit dans des actes presque continuels d'amour et de désir de voir Dieu. Vers 4 heures du matin, le 9 mai 1882, elle prit son essor vers la céleste patrie.

Il est bien doux d'assister à une mort religieuse comme celle-là : l'atmosphère de sainteté qu'on y respire rend les Sœurs elles-mêmes plus fortes pour les luttes de la vie et leur communique un saint désir du ciel.

En faisant reparaître dans la trame de son récit ces figures effacées par le temps, l'historien n'a point en vue de généraliser et d'attribuer, à toutes les personnes de l'Œuvre qu'il expose, une vertu singulière. Ce ne serait pas exact. Il doit cependant, au cours du récit, donner l'impression des différents

types qui en reproduisent les aspects variés. En cela il fait comme la poésie et l'éloquence, qui appliquent la louange à ceux qui ont parcouru heureusement la carrière, et qui attendent, pour louer les vivants, qu'ils aient achevé glorieusement la leur.

CHAPITRE XLVIII

Les Dévotions de Mère Marie-Thérèse.

La chapelle est le centre du culte ; il est impossible qu'une Communauté n'y prenne pas le plus grand intérêt et ne s'efforce pas de l'avoir dans un état convenable. En 1868, quand l'Asile fut reporté sur les lieux de l'ancienne ferme à la suite de la construction de la maison Xavier, il avait été possible de disposer d'un appartement qui était de niveau avec la chapelle et qui servit à l'allonger ; on fit de même avec deux chambres au premier étage. Cet agrandissement avait été prévu au temps de la construction, car déjà la Communauté avait l'espoir de pouvoir fonder une congrégation. Cette même année 1868 M. Huchet, archiprêtre de Saint-Malo, érigea le 1er juin un chemin de croix avec des tableaux plus convenables que les anciens. Dans une chapelle où se font les offices liturgiques, l'exercice public du chemin de croix a lieu à plusieurs reprises au cours de l'année, en sorte qu'il est utile d'avoir des stations favorables à la piété.

Dans les années suivantes on posa deux grandes statues, qui se firent pendant à l'entrée du sanctuaire : la statue de Notre-Dame du Sacré-Cœur fut placée à la fête de l'Assomption 1870, la statue

de saint Joseph Ami du Sacré-Cœur le fut à la fête de la Nativité de la Sainte Vierge 1871. Le chœur aussi avait été agrandi.

Ces améliorations et ornementations dans le cher sanctuaire avaient donné une complète satisfaction aux habitants de Notre-Dame des Chênes : il y avait des places suffisantes pour le personnel actuel de l'établissement, et on y avait le service religieux organisé comme on le souhaitait. Il ne devait pas toujours en être ainsi.

Mère Marie-Thérèse avait hérité de la dévotion de sa tante envers saint Joseph. Sans doute, comme la Fondatrice, elle avait été l'objet des interventions de l'Intendant de la Providence. Dans sa piété et sa reconnaissance, elle composa quelques pièces en son honneur :

Pour fêter saint Joseph, quel doux empressement !...
Oh ! qui nous redira de notre cher couvent
L'entrain religieux et la vive allégresse ?
O mes bien chères Sœurs, de notre cœur fervent,
Qui donc nous redira l'ivresse ?
Nos lèvres murmuraient des cantiques joyeux,
Son trône étincelait de fleurs et de lumière ;
Tout semblait dire au cœur : Ici l'on est heureux,
Le bon Joseph est notre Père !

Dans un carnet, qui contient son recueil de prières, elle avait écrit : « Je consacrerai le mercredi à honorer saint Joseph, patron de la bonne mort. Je l'invoquerai toute la journée à cette intention. » C'était en toute réalité qu'elle pouvait dire :

Depuis ma première heure, en toi j'ai confiance,
Toujours je m'efforçai de marcher sur tes pas ;
Puis, au soir de ma vie, j'ai la ferme espérance
D'obtenir le plus doux trépas.

Elle faisait du mercredi, par cette dévotion et par la réception du sacrement de pénitence, sa préparation à la mort.

Ayant avec la vie un bail si peu durable...
Chaque jour nous mourons, et nous n'y pensons pas...
Elle balaie nos corps comme des grains de sable...
Elle s'endort dans notre tombe...
Notre vie ici-bas est un pèlerinage,
Où l'heure vient pour tous des suprêmes adieux.
Le juste qui franchit le terrible passage
Sur la terre s'endort et se réveille aux cieux.

Tout engagée qu'elle était dans le gouvernement général de la Congrégation et les rapports incessants avec tant de personnes, Mère Marie-Thérèse se réservait de petits moments et gardait une certaine liberté d'esprit. Sous la Supérieure générale reparaissait alors la jeune fille contemplative d'autrefois, avec la fraîcheur de son imagination. C'est intitulé : *Mes Rêves.*

Quand mon esprit s'endort, quand je ne pense pas,
Lorsque mon âme à Dieu comme un encens s'élève,
Et quand je vois venir cet ange du trépas,
Quand j'entends en mon cœur qui fléchit sous son poids
Doucement murmurer une secrète voix,
C'est alors que mon âme rêve.
Dans ces vagues pensers je rêve à ceux que j'aime,
Je pense à mon Sauveur, à ma souffrance même,

Je songe que ma charge est un bien lourd fardeau.
A mes regards chrétiens l'espérance soulève..
Le voile qui s'étend au-delà du tombeau.
A tout ce que je vois de vrai, de grand, de beau,
Tout absorbée alors, je rêve.

Cette organisation sensible était exposée à la souffrance. L'année 1881, qui fut si dure pour les Congrégations, elle s'inquiéta vivement. M. Bessaiche, en lui répondant, nous la fait connaître sous cet aspect : « Nous sommes menacés, même par ceux qui devraient nous protéger ; mais, quelles que soient les dispositions des hommes, Dieu est avec nous et nous défendra. Je vous souhaite à vous, ma bonne Mère, d'une manière toute particulière la paix intérieure. Ne vous laissez donc plus aller à ces craintes mal fondées, à ces inquiétudes qui vous minent. Quand vous croyez avoir quelque sujet de peine, tournez-vous vers votre divin Sauveur ; priez-le d'ôter de votre imagination ces pensées noires, et de votre cœur ces appréhensions. Quand même il vous arriverait un vrai sujet de peine, ce ne serait pas un motif de vous chagriner. »

La religieuse trouvait dans sa piété expansive une force de réaction. Il était arrivé, au mois de juillet 1876, que les pèlerins au nombre de plus de cent mille avaient assisté à Lourdes aux fêtes du couronnement de la Vierge miraculeuse, et que quelques Sœurs de la Communauté avaient pris part au pèlerinage du mois de septembre. L'une d'elles en rapporta une miniature, se composant d'un rocher, d'une statue de Notre-Dame de Lourdes et de Bernadette agenouillée devant la grotte. Ce groupe fut

placé dans le parloir du jardin. Or le dimanche beaucoup de personnes y venaient prier et chanter des cantiques, notamment des pensionnats et des orphelinats des villes voisines. Le parloir était évidemment trop étroit pour recevoir ces pèlerins, ainsi que la Communauté qui s'y assemblait pour faire des neuvaines.

Ce fut le motif principal qui détermina la Supérieure à ériger un rocher monumental, fac-similé de Lourdes. L'abbé Herbert en fit le plan, que des ouvriers entendus exécutèrent dans la cour d'entrée, à gauche. Comme la première statue n'était plus dans les dimensions voulues, une grande et belle Vierge de Lourdes fut donnée et placée dans la niche le 3 mars 1878. L'abbé Paris, l'aumônier, en fit la bénédiction solennelle. Il y eut allocution, chant des Litanies et du cantique du Rosaire pendant la procession.

La piété commune se porta dans cette direction, avec son actualité. Mère Marie-Thérèse nous a conservé le récit d'une de ces manifestations. C'était le soir de l'Assomption, en 1879 : « Les Sœurs voulurent fêter la Reine du ciel par une procession aux flambeaux qu'elles firent autour du jardin ; elles revinrent devant le rocher de Notre-Dame de Lourdes, qui étincelait de lumières. Là, elles firent une station pour chanter une antienne à leur bonne Mère du ciel, dont elles portaient une statue sur un brancard orné. Cette belle fête de la terre était un pâle reflet de celle qui avait lieu au ciel. Les Sœurs ne se lassaient pas de chanter ses louanges, malgré la fatigue qu'elles devaient éprouver, car la plu-

part d'entre elles avaient assisté à la procession de Paramé, qui avait eu lieu à l'issue des vêpres. »

Au mois de mars 1880, la Supérieure, la Maîtresse des novices et quelques Religieuses se rendirent à Lourdes. Une des Sœurs, qui était malade, en revint en bonne santé, et cela encore donna un nouvel élan. Mère Marie-Thérèse ne manqua pas de fixer ses souvenirs :

Bien loin je suis allée t'invoquer, ô Marie,
Pour ma Communauté faire appel à ton Cœur,
Dans ce séjour béni j'aurais passé ma vie...
Venez, venez, mes Sœurs, louer l'Immaculée!
Au pied de son rocher célébrons ses grandeurs.

Un incident mit le comble à la ferveur. Au mois de mai 1882, Sœur Marie-Lucie fit le même pèlerinage avec une compagne. Empruntons à Mère Marie-Thérèse cet émouvant récit : « Sœur Lucie avait été victime, il y a cinq mois, d'un odieux attentat qui l'avait réduite à l'extrémité. Elle fut administrée avant son départ de Bonnemain, car on craignait beaucoup qu'elle n'arrivât pas vivante au but de son lointain voyage. Les pèlerins constataient avec attendrissement l'état de souffrance et d'anéantissement de la malade. On s'empressa de la porter à la basilique, puis à la grotte, enfin aux piscines merveilleuses. Elle en sortait quelques instants après, le visage transfiguré, rayonnante de santé. Elle se rendit seule, droite et ferme aux pieds de la Vierge immaculée pour chanter le Magnificat. Après la grand'messe le directeur du pèlerinage s'avança à l'entrée du chœur et dit ces simples

mots, qui firent courir dans l'immense assemblée un frisson d'enthousiasme : « Ma Sœur, humiliez-vous, on va chanter le *Te Deum* en actions de grâces de la faveur obtenue ce matin. »

Marie avait voulu que trois pèlerinages,
Unissant tous en chœur leur hommage et leurs vœux,
Rendissent ce grand jour à jamais glorieux.

Le docteur Ernoul, médecin-expert, commis par le juge d'instruction pour apprécier l'acte de violence exercé sur la victime et auquel elle avait énergiquement résisté, délivra cette constatation : « Je déclarai que la maladie était grave et qu'elle pourrait plus tard mettre la vie de la malade en danger. Après avoir examiné pour la deuxieme fois la Sœur Marie-Lucie, je constate que la guérison est parfaite. Saint-Malo, le 8 juin 1882. »

Cette religieuse, que nous avons rencontrée dans des postes de dévouement, était la nièce de Mgr Maupoint. Sa famille l'avait jadis fait élever à Bécherel, chez les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve qui y avaient alors un pensionnat renommé. Le célèbre Père eudiste d'Aurévilly lui avait prédit qu'elle serait religieuse. Son oncle l'avait dirigée vers la congrégation naissante des Saints Cœurs de Jésus et de Marie. C'était une âme intérieure, vivant en union intime avec Notre-Seigneur.

On a vu qu'avec la construction de la maison conventuelle le centre de la communauté s'était déplacé. Le jardin des Sœurs s'étendait devant la façade, Mère Marie-Thérèse réalisa un de ses projets, en y faisant dresser sur un piédestal la statue du Sacré-Cœur, le 6 avril 1883. Elle chanta :

Quelle aimable rencontre, ô Jésus tout aimable !
Tout en me promenant...
Je verrai mon Sauveur et son Cœur adorable
Me jeter un regard paternel et divin.
Alors me prosternant devant sa douce image,
Je lui présenterai nos cœurs reconnaissants.

Cependant on attendit jusqu'au 1er juin, fête du Sacré-Cœur, pour en faire l'installation solennelle. La procession se forma au chant d'une hymne de la fête. Vieillards, Sœurs et personnes venues du dehors composaient le cortège. Il y eut allocution. M. Sauvage, l'aumônier de cette époque, fit la bénédiction liturgique.

Mère Marie-Thérèse avait réalisé ses aspirations. Il était loin le jour où la jeune fille avait dit à sa bien-aimée tante : Si je savais qu'il y aurait là une congrégation destinée à honorer le Sacré-Cœur, j'entrerais aux Chênes. Elle avait vu successivement se former cette congrégation, s'établir la règle, s'élever le couvent ; et maintenant elle posait le Cœur de Jésus au centre de ce domaine, consacré à la religion et à la charité.

Le premier vendredi du mois lui était bien cher, et semble avoir concentré tous ses sentiments d'amour :

Il est un jour béni que chaque mois ramène
Comme la nuit ramène au ciel les astres d'or.
Aux clartés de ce jour l'âme se rassérène
Et pour un vol plus haut prend un nouvel essor.

Le culte et l'amour du Sacré-Cœur devenaient le point culminant de sa piété :

A toi seul tout mon cœur, ô divin roi des âmes !
T'aimer est un devoir, te servir un bonheur.
A toi tout mon amour, à toi toutes mes flammes,
Mes cantiques de joie et mes chants de douleur !

L'Eucharistie fournissait l'aliment :

O sacrement divin dont le nom seul éveille
L'ardeur de mon amour et le feu du désir...
Le voici, c'est mon Dieu, je l'aime et je l'adore...
Oh ! que me sont alors les choses de ce monde,
Le plaisir, la douleur, et la vie et la mort ?
Mon cœur se renouvelle, une source féconde
Coule de veine en veine et l'a rendu plus fort.
Alors, j'accepte tout du plus amer calice,
Mes sens comme autrefois ne sont plus effrayés,
Sur la croix du Sauveur je m'offre en sacrifice,
Les maux près de Jésus sont si vite oubliés !

CHAPITRE XLIX

Les Lois scolaires.

La liberté d'enseignement régissait depuis une vingtaine d'années l'instruction primaire en France, lorsque les législateurs décrétèrent que l'instruction serait gratuite et obligatoire. Ils présentaient cette mesure sociale comme l'aboutissement des efforts effectués pour établir des écoles dans toutes les localités, former des maîtres et des maîtresses, et leur assurer un traitement régulier. Tout enfant devait apprendre à lire et à écrire, fréquenter les classes pendant plusieurs années : c'était l'instruction obligatoire. Pour la faciliter, on supprimait la distinction des élèves payants et des élèves indigents, et l'État prenait à son compte le budget de l'instruction publique ; c'était l'instruction gratuite.

Sous cette mesure d'apparence libérale, se cachait une agression contre les écoles libres. Si les écoles libres étaient payantes, les élèves ne les déserteraient-ils pas pour aller aux écoles gratuites ? Et si elles étaient gratuites, où trouveraient-elles des ressources pour subsister ? Il faudrait donc un budget de la charité privée ?

Cependant, comme cette législation ne modifiait point les situations acquises, n'interdisait point aux congréganistes la tenue des écoles communales et n'empêchait point de faire de nouveaux établissements, l'œuvre des Petites Écoles continua à fonctionner.

A la suite d'élections législatives qui ne furent pas favorables, le programme se compléta. Les sectaires, se trouvant en majorité, lancèrent la formule : Instruction obligatoire, gratuite et laïque. A partir de 1876, la menace fut dirigée contre l'enseignement congréganiste. C'était à lui, disait-on hypocritement, et non à l'enseignement libre, qu'on s'en prenait, puisque la liberté d'enseignement subsistait pour les associations et les personnes laïques.

La résistance fut assez forte pour s'opposer pendant plusieurs années à la réalisation du susdit programme ; mais on entrevoyait le temps où les Congrégations pourraient en être réduites à ne plus tenir que des écoles libres, et devraient être munies des diplômes officiels pour les tenir. L'autorité diocésaine, qui jusqu'alors avait été très réservée, dans la crainte d'affaiblir le privilège de la lettre d'obédience, modifia son attitude et poussa aux examens. Il en résulta dans la Congrégation que les jeunes Sœurs se préparèrent à subir les épreuves du brevet.

Sans se préoccuper outre mesure de l'avenir, la Congrégation continua à faire des fondations, même à distance. Ce fut ainsi que sur la fin de décembre 1877, une petite colonie ouvrit une école libre de filles à Saint-Ouen dans le diocèse de Blois, et une

autre, une école mixte à Saint-Jean, gros village dépendant de la commune de Ploërmel, dans le diocèse de Vannes.

En 1881, à la rentrée scolaire deux Sœurs commencèrent une école libre de filles à Saint-Ideuc, paroisse relevant de la commune de Paramé ; on y annexa même un petit ouvroir. Les bonnes relations qui avaient toujours existé entre le clergé de Saint-Ideuc et la Communauté des Chênes prirent de la sorte une forme utile à la population.

Ce fut dans cette période que le Conseil de la Congrégation inaugura une œuvre nouvelle, et fit une expérience qui devait avoir des suites. Les Eudistes dirigeaient le collège de Redon, dans le diocèse de Rennes. Le Supérieur demanda six Sœurs pour la tenue des emplois auxiliaires, tels que la lingerie, le vestiaire, l'infirmerie, etc. Elles s'y rendirent au cours des vacances 1878, de manière à être en fonctions à la rentrée. De part et d'autre il y eut contentement. Le Père Le Doré, Supérieur général des Eudistes, adressa même une lettre de félicitations et de remerciements à la maison-mère.

Une entreprise plus hardie fut exécutée en 1879. A la fin de décembre quatre Religieuses partirent pour donner leurs soins à l'orphelinat de Tudhoe, non loin de Newcastle, en Angleterre. Le révérend Watson, qui avait fondé cette florissante mission, s'était adressé aux Petites Sœurs des Pauvres de Newcastle. Celles-ci déclinèrent l'offre parce que leur œuvre hospitalière s'adresse exclusivement aux vieillards, mais indiquèrent les Sœurs de Paramé. L'archevêché de Rennes se montra favorable à cet essai de

mission. Au mois de mai 1880, le curé témoigna par écrit sa gratitude à la Mère Supérieure, en la priant de lui envoyer deux Sœurs de plus.

Dans les deux dernières obédiences il ne s'agissait point de l'œuvre des Petites Écoles. Il en fut de même au commencement d'octobre 1881, lorsque Mère Marie-Thérèse conduisit cinq religieuses au lycée de Coutances, pour y prendre les services auxiliaires. Elles avaient à s'occuper de la chapelle, de l'infirmerie, de la lingerie et d'un ouvroir auquel travaillaient de jeunes personnes de la ville. L'expérience fut concluante, puisque le Proviseur envoya, à la fin de l'année, une lettre élogieuse portant que les Sœurs étaient très édifiantes et remplissaient bien leurs emplois.

Le Conseil de la Congrégation inféra de ces essais réussis, que l'Œuvre trouverait à s'employer en cas de besoin. Cette préoccupation s'imposait, car les partis hostiles engageaient la lutte religieuse au cri de leur chef : Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! Cependant on ne se démonta pas, car les catholiques savent que la lutte est la condition de l'Église en ce monde, et qu'ils sont habitués, sous la direction des évêques, à utiliser toutes les libertés qui leur restent pour faire le bien.

Sous prétexte de sauvegarder les droits de l'État, le gouvernement s'engagea dans la voie persécutrice. Il fit deux catégories de congrégations religieuses : celles qui existaient sans avoir reçu la reconnaissance légale, et celles qui avaient été reconnues et qui par suite existaient légalement. Moyennant cette distinction, le gouvernement de

l'époque s'en prit aux congrégations d'hommes et de femmes de la première catégorie et les expulsa de leurs couvents. Les religieux et religieuses expulsés durent se disperser et vivre isolément, ou bien s'exiler pour continuer à vivre en religieux à l'étranger. Ce fut une époque douloureuse.

N'étant point visées dans ce décret, les congrégations reconnues continuèrent à exister. Tel fut le cas des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie. Pour un temps encore, elles purent librement continuer à tenir leurs soixante-et-un établissements.

Le gouvernement semblait même ménager les congrégations légalement reconnues. Par là, il prétendait prouver qu'il ne s'en prenait qu'aux Associations qui ne voulaient pas se soumettre à la légalité. C'était une tactique. Il est vrai qu'il n'était pas en mesure de se passer des Sœurs dans les hôpitaux, pas plus que de remplacer en bloc les Sœurs enseignantes dans les écoles communales. Bref, il temporisait.

La demande de Sœurs dans un lycée de l'État, à Coutances, venait en pleine crise de démontrer à la maison-mère quel cas l'administration publique faisait des services des Sœurs de Notre-Dame des Chênes et quelle liberté d'action on leur laissait. En revanche, un peu de tous les côtés les Sœurs institutrices se plaignaient d'exigences et de tracasseries qu'on commençait à leur faire subir. Des nuages annonçant l'orage se formaient.

CHAPITRE L

Changement de Supériorat.

MONSEIGNEUR Place, successeur du cardinal Saint-Marc, avait fait sa première visite à Notre-Dame des Chênes au mois de février 1880 et encouragé les Sœurs à se dévouer à « cette œuvre des Petites Écoles, qui est un véritable apostolat. » Le nouvel archevêque, qui avait été auditeur de Rote pour la France à Rome, se montra zélé pour la discipline ecclésiastique et religieuse.

Lorsque M. Bessaiche mourut, la Supérieure sollicita un remplaçant. Monseigneur répondit le 9 juillet 1882 : « J'ai été assez heureux pour déterminer M. Guillois, un de mes vicaires généraux, supérieur de mon grand séminaire, à accepter la supériorité ecclésiastique de votre Congrégation. » Le nouveau supérieur diocésain profita de la retraite annuelle, du 21 au 24 août 1882, pour voir les Sœurs réunies. Il parla avec une aménité qui leur persuada que, si elles avaient perdu un excellent directeur, elles en retrouvaient un autre. Le supérieur du grand séminaire avait lui-même l'esprit religieux et pouvait le communiquer ; à cet égard, ce fut une nomination précieuse.

L'arrivée d'un nouvel aumônier fournit l'occasion de régulariser ce service. Selon la décision de Monseigneur l'Archevêque et sous la direction de M. Guillois, l'installation de l'aumônerie avec des appartements suffisants, les murs d'enclos du jardin et la séparation canonique, au lieu précédemment affecté, fut un fait accompli le 15 mai 1883.

Devant la situation faite à certaines Congrégations, Mgr Place avait prorogé d'un an la tenue du Chapitre. Il eut lieu le 25 août 1883. Cette fois, les Constitutions devaient entrer intégralement en exercice, ce qui impliquait le remplacement de la Supérieure générale, qui occupait ce poste depuis dix-sept ans. Il faut en relever les circonstances :

« Les Sœurs conservaient toujours l'espoir de garder leur Mère ; elles croyaient que les démarches qu'elles avaient faites auprès de Sa Grandeur n'auraient pas été inutiles. La Supérieure, pour ne pas les affliger, les laissait dans cette douce illusion ; mais elle-même savait bien à quoi s'en tenir, car elle avait reçu de son Supérieur une lettre qui donnait la décision de Monseigneur. Elle était ainsi conçue : Sa Grandeur m'a chargé de transmettre à vos filles l'expression de ses regrets, avec celle de son très affectueux dévouement. Quant à vous, ma bonne Mère, Monseigneur ne peut autoriser votre réélection, conformément à votre règle ; mais il vous bénit et vous remercie de tout le bien que vous avez fait à la Congrégation, de celui que vous ferez encore dans les fonctions qui vous seront confiées. »

Mère Marie-Thérèse n'hésita pas à remercier ses Supérieurs ecclésiastiques, dont la décision cano-

nique avait pour conséquence de la décharger du poids du gouvernement de la Congrégation. Elle ajouta qu'elle ferait son possible pour se dévouer encore dans le poste que la divine Providence lui désignerait.

La retraite annuelle finissait, vingt-cinq professes venaient de prononcer pour la première fois les vœux de cinq ans, les Sœurs vocales étaient au nombre de cent vingt-cinq. Celles-ci se réunirent, le 25 août 1883, dans le réfectoire de la maison conventuelle et élurent leurs déléguées. Le nombre des membres du Chapitre, étant proportionnel à celui des Sœurs vocales, se trouva porté à vingt-trois. Dans la soirée, ceux-ci qui composaient le Conseil général se réunirent à la chapelle pour procéder à l'élection d'une Supérieure générale.

« Pour cette importante fonction il n'y eut pas d'hésitation ; dès le premier tour de scrutin Sœur Marie-Joséphine eut la majorité. Dieu avait présidé à ce choix ; et les Sœurs savaient qu'en nommant la première assistante de leur Mère à lui succéder, elles ne pouvaient lui donner une plus grande preuve de leur attachement ; car cette Sœur lui avait aidé à porter durant sept années le poids de la supériorité. L'ayant vue à l'œuvre, elles ne pouvaient douter de son dévouement pour la Congrégation entière. » Cette note est de Mère Marie-Thérèse.

Le Président proclama le nom de la Supérieure élue, qui vint s'agenouiller à l'entrée du sanctuaire. Il dit : « En vertu de l'autorité que nous avons reçue de Monseigneur l'Archevêque de Rennes,

nous confirmons et ratifions votre élection, priant Dieu de vous donner la grâce d'être une véritable Mère et une sainte Supérieure » ; puis il lui remit les insignes de sa charge, à savoir : les clefs, le cachet de la Congrégation, un exemplaire de la règle. Tel est en effet le cérémonial usité.

Pendant le chant du *Te Deum*, toutes les Sœurs vinrent rendre hommage à leur Supérieure générale, en s'agenouillant, lui baisant la main et le visage. Ici se passa un incident qui fut très remarqué : « La Sœur élue avait été l'une des novices de Mère Marie-Thérèse ; donc, à son tour, cette dernière devait se soumettre à celle qu'elle avait elle-même éprouvée autrefois. » Quand elle se fut agenouillée, au lieu de baiser simplement la main, Mère Marie-Thèrèse baisa les pieds de Mère Marie-Joséphine, à qui passait l'autorité suprême.

Consciente de l'importance de la situation et l'envisageant en parfaite religieuse, la Mère déposée ne négligea rien pour se conduire avec vertu dans une circonstance éprouvante pour la nature : elle donna à la Communauté assemblée le grand exemple de l'humilité et de l'obéissance. Quand on pense à la vénération qui l'entourait et à l'autorité morale dont elle jouissait auprès de toutes les anciennes Sœurs, son exemple avait une grande portée. Le Chapitre s'empressa de l'élire Assistante, en sorte qu'elle prit place à côté de la nouvelle Supérieure générale et qu'elle fit heureusement franchir une transition difficile.

Elle entra ainsi dans la vieillesse, sans infirmités, et trouva une paisible retraite, au sein même de la

Famille religieuse qu'elle avait vue se constituer. Elle prit part, pendant quelque temps encore, aux visites des Petites Écoles ; elle mit en ordre les papiers de la première époque ; elle fit partie jusqu'à la fin des conseils de l'Institut et représenta la tradition. Graduellement elle entra dans l'ombre, tout en se préparant à l'éternité.

L'année suivante, le Supérieur diocésain eut à faire un supplément de Chapitre. Au mois d'août 1884, « il réunit les Sœurs du Conseil général pour élire une maîtresse des novices. La mort ayant laissé un vide dans le Conseil particulier, il fallait qu'il fût comblé. Sœur Marie-Athanase, Supérieure de la petite Communauté au collège de Redon, depuis six ans, fut jugée digne de remplir l'importante fonction de maîtresse des novices. » Ainsi, au moment où l'une des premières Mères achevait sa tâche, une autre, dans la force de l'âge, commençait la sienne. Dans cette élection, on peut dire que le passé s'unissait à l'avenir, à la manière évangélique, c'est-à-dire avec force et douceur, pour la continuité harmonieuse de l'Œuvre.

CHAPITRE LI

La Situation des Sœurs enseignantes.

Les lois scolaires visaient à établir des écoles neutres. Sous le fallacieux prétexte de ménager toutes les croyances et même les opinions areligieuses, on interdisait à l'école la prière, le catéchisme, la présence du crucifix. La loi du 28 mars 1882 s'appliquait aux écoles publiques, non aux écoles libres ; et encore, dans les écoles communales, les maîtres et maîtresses pouvaient-ils, sur le désir exprimé des parents, faire apprendre le catéchisme aux enfants en dehors des heures réglementaires des classes.

En pratique, là où les religieuses tenaient les écoles communales, et dans les localités où il y avait en face de l'école publique une concurrence sérieuse, comme le cas se présentait souvent en Bretagne, l'Administration préfectorale et l'Académie fermaient les yeux et toléraient plus ou moins l'ancien état de choses. Avant tout, il fallait retenir la clientèle scolaire et ne pas effaroucher les familles.

Ce fut dans ces circonstances que la municipalité, d'accord avec le clergé du lieu, demanda deux

religieuses pour tenir l'école communale de la Ville-ès-Nonais. L'inspecteur crut habile de placer une institutrice laïque pour entraver les démarches des habitants. Ceux-ci résolurent alors d'ouvrir une école libre ; mais le mauvais vouloir de l'Administration retarda l'autorisation jusqu'à la fin de novembre. C'était en 1883. Or la titulaire imposée, ayant perdu un grand nombre de ses élèves et prévoyant qu'elle ne pourrait soutenir la concurrence, quitta avant l'arrivée des Sœurs, en sorte que le projet se réalisa pleinement.

Notons à cette occasion que la Sœur titulaire d'une école n'était pas toujours la supérieure de la Maison. Dans ces petites Communautés, composées le plus souvent de deux ou trois religieuses, et où le soin des malades allait de pair avec la tenue des classes, on avait égard à l'âge, à l'expérience, à la vertu. La directrice pouvait être l'une ou l'autre, et ce fut le cas dans la nouvelle obédience, où la religieuse classière fut mise sous sa compagne plus âgée.

D'après la récente législation scolaire, le titre de la lettre d'obédience devait disparaître. « Dans la séance du 29 septembre 1884, la Supérieure fit connaître à son Conseil que, conformément à la loi qui exigeait que tout membre enseignant devait être muni du brevet de capacité, ou avoir l'âge requis et les années d'exercice exigées lors de la promulgation de la loi, il se trouvait que trois des petites écoles n'étaient pas en règle. » C'était relativement peu, et on y pourvut séance tenante.

La répartition des obédiences était nécessaire-

ment l'une des principales préoccupations du Conseil de la Congrégation. Il y a lieu de tenir compte des besoins locaux, des aptitudes, des caractères, de l'âge et de la santé, de façon à former de bonnes petites maisons religieuses et à obtenir un rendement efficace d'ouvrage. C'est le rôle du gouvernement général d'y aviser sagement.

Il semble que la maison-mère s'était à peu près ressaisie de l'inquiétude qu'elle avait précédemment éprouvée. Du moins, elle n'hésita pas à accepter deux fondations au centre de la France et une en Bretagne, au cours de l'année 1885.

Donc, le 8 avril 1885, un vicaire général de Blois bénissait la maison d'école de Huisseau, en ce diocèse, et y installait deux Sœurs de Paramé. C'était une école libre de filles. Le curé de la paroisse présida l'ouverture des classes ; il bénit le christ en présence des mères de famille et des élèves, puis le suspendit au mur. Une personne qui s'était faite la bienfaitrice de la fondation écrivit à la maison-mère : « L'accueil qu'on fait à nos chères Sœurs est généralement favorable. On ne sait pas du tout ici ce que c'est que des religieuses. » Le curé ajouta : « Vous avez parfaitement compris les exigences d'un établissement religieux dans ma pauvre paroisse. Il s'agit d'abord de forcer les sympathies des plus rebelles. J'ose le dire, c'est déjà commencé. »

A la fin de la même année, deux Sœurs établissaient une école libre à Massigny, dans le diocèse de Moulins. Dès les premiers jours elles purent réunir un bon nombre d'enfants. La Sœur qui visitait les malades gagna l'une des familles les plus rebelles,

car le mari attribua la guérison de sa femme aux bons soins qu'elle avait reçus ; et il en fut de même dans une famille influente dont la jeune fille se rétablit comme il faut.

C'est en considérant les heureux résultats obtenus dans les bourgs et les villages, que Mgr Maupoint avait appelé les Petites Sœurs de Paramé « les auxiliaires du clergé ». En bien des cas difficiles, les Sœurs infirmières et autres ont accès auprès de gens éloignés de la religion ou en hostilité avec leurs prêtres ; elles jouent le rôle d'intermédiaires et opèrent les rapprochements nécessaires, surtout au lit de la mort.

A Massigny, « pour attirer les parents aux processions de la Fête-Dieu auxquelles ils n'assistaient jamais, les Sœurs, aidées de la bienfaitrice, habillèrent tous les enfants en blanc, avec des couronnes sur la tête et des corbeilles pour jeter des fleurs. Les parents furent si heureux de voir leurs enfants mis en avant, qu'ils voulurent tous les accompagner à l'église et à la procession. »

Après cet exposé de la situation, on comprend que la maison-mère ait pu inscrire : « Quant à nos établissements, malgré la malveillance des réformateurs de la liberté d'enseignement, nos écoles n'ont pas été troublées ; elles continuent d'être fréquentées par un grand nombre d'élèves ». Toutefois, « afin de se mettre en mesure et à l'abri de toutes difficultés », elle présentait ses sujets aux examens officiels. C'était la transition d'un régime légal périmé à un régime légal, qui tentait de s'établir uniformément. En s'y adaptant dans la mesure néces-

saire, la Congrégation enseignante prouvait qu'il n'y avait là rien au-dessus de ses capacités.

La demande d'établissement d'une école à Brain parvint par la voie de l'archevêché et reçut bon accueil. Le 14 décembre 1885, celle-ci entra en exercice. Il ne pouvait s'agir dans cette paroisse chrétienne que de consolider le bien, mais une école religieuse est précisément un organe du bien dans une paroisse. Le recteur actuel la dota d'un petit traitement, et son successeur bâtit des classes.

En 1886, au mois d'octobre, le Conseil accepta un troisième collège. Quatre Sœurs prirent les services au lycée de Cherbourg comme elles l'avaient fait au lycée de Coutances, dans le même département. Elles avaient à s'occuper de l'infirmerie, de la lingerie, de la surveillance des ouvrières déjà installées à ce poste. Décidément il y avait une tendance à entrer dans cette voie. C'était cependant une œuvre de circonstances, puisque les Constitutions ne la mentionnaient pas et qu'elle n'était pas essentielle au but spécifié de la Congrégation.

Ce fut précisément à cette date que la formule de laïcité se concrétisa ; le 30 octobre 1886 la loi sur la laïcisation du personnel enseignant des écoles publiques fut votée. La mesure était applicable aux écoles communales, non aux écoles libres. A mettre les choses au pire, les congréganistes en seraient réduits à se cantonner dans des écoles libres, avec les ressources de la charité privée. En attendant, comme l'exécution ne pouvait s'en faire que par séries, au fur et à mesure que l'État aurait du personnel de remplacement, on aurait le temps de se

retourner; et peut-être que la face des affaires publiques changerait avant ce temps-là. De fait, le département d'Ille-et-Vilaine, dans lequel étaient situées la plupart des petites écoles, eut des années de répit. Une certaine illusion était donc encore possible, ainsi qu'une certaine liberté d'action.

CHAPITRE LII

Un Pensionnat aux Chênes.

Les Religieuses des Saints Cœurs n'avaient point eu tout d'un coup la jouissance de leur maison conventuelle. Assistons à cette progressive prise de possession. L'une des Sœurs a relevé en termes aimables l'état de Notre-Dame des Chênes en 1883 : « C'est avec bonheur que l'on voit arriver l'époque où nos Sœurs, disséminées dans les campagnes, rentrent joyeusement au berceau de leur vie religieuse. Plus heureuses que beaucoup de Congrégations, nous avons l'avantage de pouvoir encore nous réunir en famille. Telle qu'une famille qui s'accroît et qui est contrainte d'agrandir le local, chaque année nous sommes obligées de faire un ou deux dortoirs dans notre bâtiment neuf, que l'on trouvait trop grand, et qui ne tardera pas à se remplir si Dieu continue à répandre ses bénédictions sur notre œuvre. »

Ce fut un événement à l'intérieur du couvent, lorsque le Conseil général tint sa séance du 17 août 1884 dans la grande salle. La Communauté, se trouvant à l'aise dans cette pièce spacieuse, la regardait avec complaisance. Désormais, il y avait un local où se réunir avec ordre et sans encombre-

ment. Cette belle pièce occupe le corps principal, depuis le vestibule central jusqu'à l'aile du midi.

La salle de travail, l'infirmerie, les chambres, les appartements du noviciat, tout se trouva graduellement posé et aménagé. Enfin, les Sœurs étaient chez elles.

L'aile du midi, toutefois, restait inachevée et n'avait pas de destination. Un projet germa dans les esprits. M. Guillois avait été supérieur du collège de Saint-Malo, puis du collège Saint-Vincent à Rennes, avant d'être supérieur du grand séminaire. Il faisait entendre que les établissements d'éducation font un grand bien à la jeunesse et qu'ils préparent de bons sujets à la société ; il exposait qu'avec un pensionnat aux Chênes la Congrégation recruterait quelques sujets capables ou pourrait en préparer ; que les aspirantes et leurs maîtresses auraient l'occasion de se connaître réciproquement et le temps d'arrêter leurs sentiments sur les vocations. Enfin, au mois de mars 1885, l'accord se fit pendant la visite canonique qui le retint plusieurs jours à la communauté, et il fut décidé que l'ouverture du pensionnat aurait lieu à l'époque ordinaire de la rentrée des classes.

A aucun moment on n'envisagea la tenue d'un externat, et de fait il n'y en a jamais eu à Notre-Dame des Chênes.

La maison-mère envoya une circulaire à ses établissements, sachant bien que le principal courant d'élèves serait formé par les Sœurs des Petites Écoles, dont l'influence se faisait sentir sur les familles aisées de leur endroit, et dont l'attention se

portait sur les sujets d'élite de leurs classes. L'entreprise devenait, pour toutes les maisons, une œuvre de collaboration.

Dans le même temps on mit les ouvriers aux travaux d'intérieur dans l'aile gauche et pendant plusieurs mois le chantier retrouva son activité. Telle fut la circonstance qui détermina l'achèvement de la grande maison.

D'autre part, Sœur Marie-Éphrem, qui était la secrétaire générale de la Congrégation et avait donné ses preuves de capacité pédagogique dans la bonne tenue de plusieurs petites écoles, fut nommée maîtresse du pensionnat. En qualité de titulaire, elle envoya ses pièces à la préfecture et à l'académie, remplit les prescriptions d'affichage à la mairie, et attendit le délai légal. L'Administration ne fit aucune opposition à l'ouverture de cette école libre.

La décision qu'avait prise le Conseil de la Congrégation, d'accord avec le Supérieur diocésain, était bien dans la ligne des Sœurs des Saints Cœurs et conforme aux Constitutions ; pourtant elle marque une évolution dans les idées et elle élargissait notablement le cadre des Petites Écoles.

Le mois d'août ramena les Sœurs à Notre-Dame des Chênes. Elles purent se rendre compte des préparatifs et diriger avec ensemble leurs intentions vers le but proposé. De fait, elles allaient être les pourvoyeuses du pensionnat qui offrait un couronnement d'études à certaines de leurs élèves, et un moyen d'éducation à certaines vocations trop jeunes pour entrer au noviciat. Le pays, d'ailleurs, apporterait son contingent de grandes et petites filles.

La nouvelle institution reçut le nom de pensionnat Saint-Joseph.

Le 17 août 1885, le Supérieur ecclésiastique arriva à la communauté et se mit pendant quatre jours à la disposition des religieuses qui désiraient l'entretenir. Ce fut alors qu'eut lieu la bénédiction de la grande maison, enfin achevée. Revêtu du surplis et de l'étole, en présence des vingt-trois Sœurs qui composaient le Conseil général et qui avaient pris le grand voile en signe de cérémonie [1], M. Guillois exposa à la chapelle la signification liturgique de l'acte qu'on allait accomplir. Le cortège s'avança en psalmodiant le *Miserere*, puis en récitant le chapelet. Le supérieur ecclésiastique bénit l'édifice à l'extérieur, puis parcourut avec le groupe des religieuses les appartements à chaque étage. Ce fut Mère Marie-Thérèse qui récita le chapelet : dix ans plus tôt, sous un autre supérieur diocésain, elle avait commencé le monument. Maintenant l'œuvre était faite, soldée et bénite.

L'annonce d'un pensionnat aux Chênes divisa l'opinion à Paramé. Il y eut des gens qui trouvèrent mauvais que les Sœurs y bâtissent leur couvent, puis qu'on employât la propriété à l'usage de l'enseignement ; il y en eut d'autres qui alléguèrent que le nouvel établissement ferait tort aux plus anciens dans la région; d'autres gens, au contraire, approuvèrent hautement l'entreprise, y virent un bienfait pour Paramé et son voisinage et favorisèrent de tout

(1) Les Sœurs portent ordinairement un voile noir, pendant en arrière. Elles prennent un voile noir plus ample et plus long pour les cérémonies.

leur pouvoir l'institution. Le recteur actuel de la paroisse, dans une idée de conciliation, fut pour une limitation et en référa à l'autorité diocésaine. Une note de l'époque fait connaître que « Mgr l'Archevêque ne jugea pas bon qu'on reçût des élèves venant de Paramé ou même des environs ; sa sagesse avait sans doute prévu que des inconvénients pourraient surgir, s'il accordait de suite une pleine liberté. »

Le pensionnat Saint-Joseph ouvrit le 8 septembre 1885, avec huit élèves. On se consola de cette déception, en comparant ce petit noyau au grain de sénevé de l'Évangile qui porte en lui-même une puissance de croissance. Six mois s'étaient écoulés, lorsque M. Guillois vint faire la visite canonique annuelle de la Communauté. « Il se rendit au pensionnat, que lui-même avait engagé à fonder. Aussi fut-il heureux de constater l'état prospère de cette œuvre naissante, qui comptait déjà une vingtaine de membres. Après avoir visité la classe en détail, M. le Supérieur put juger que les études étaient sur un bon pied. Il apprit aussi qu'un bon esprit régnait parmi les élèves, qui étaient soumises à leurs maîtresses, accomplissaient leur règlement et prenaient des habitudes de piété. Il visita ensuite les appartements qui avaient été terminés depuis sa dernière visite. Il approuva tout ce qui avait été exécuté. »

La rentrée scolaire suivante donna quinze élèves en septembre, et vingt-et-une en novembre. Déjà la limitation avait été levée pour Saint-Malo et Saint-Servan, sur la réclamation des curés de ces villes. En février 1887, il y avait trente pensionnaires.

M. Guillois voulut présider lui-même la distribution des prix, le 1er août. Elle eut lieu dans la grande salle, où les élèves jouèrent une pièce en présence de beaucoup de parents et d'invités. Désormais l'œuvre était implantée et n'avait plus qu'à attendre son plein développement.

Le programme des études comprenait, en outre de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique : la Langue française, la Littérature, l'Histoire, la Géographie, la Cosmographie, la tenue des Livres, l'Algèbre et la Géométrie, la Physique et la Chimie, l'Histoire naturelle, le Dessin et la Peinture, la Musique. Un pareil programme comportait la préparation au brevet élémentaire et au brevet supérieur, en même temps qu'il donnait aux familles toute satisfaction pour une éducation complète.

M. l'Aumônier faisait le catéchisme aux plus jeunes, et un cours d'instruction religieuse aux plus avancées. Une maîtresse enseignait la langue anglaise, une autre les travaux manuels, tels que le tricot, la couture, la broderie.

Le programme d'éducation n'est pas moins intéressant à citer : « Élever et développer l'intelligence ; former le cœur, le caractère, la conscience ; faire des femmes fortes et chrétiennes ; tel est le but que se proposent les maîtresses du pensionnat de Notre-Dame des Chênes. Pour l'atteindre, les moyens qu'elles emploient de préférence sont : un grand esprit de foi, une piété solide, une surveillance incessante et maternelle, une discipline à la fois douce et ferme, toutes les ressources enfin que peuvent inspirer le dévouement et l'expérience. La

politesse, les bonnes manières, l'esprit de famille, des habitudes d'ordre et d'économie, sont regardés comme des parties importantes de l'éducation. »

L'opinion devenait plus favorable. Il était même arrivé que, si en principe Mgr Place maintenait une restriction par rapport à Paramé, en pratique et dès la première année il avait accordé des autorisations individuelles sur la demande des familles.

D'autre part, l'existence du pensionnat ne gênait point l'expansion de la Communauté, puisque celle-ci n'était au plein que pendant les vacances, époque à laquelle les pensionnaires étaient dans leurs familles. L'espace ne manquait aux élèves, ni dans l'enclos pour les récréations, ni sur la plage pour les promenades.

Notre-Dame des Chênes ne manquait pas de pittoresque. Les Sœurs occupaient le bâtiment central ; au nord se trouvait l'asile des vieillards, au midi était le quartier des jeunes élèves. Le rapprochement des deux âges extrêmes de la vie s'était fait, et il présentait son contraste aimable dans les cérémonies religieuses de la chapelle et en diverses autres circonstances.

CHAPITRE LIII

La grande Chapelle.

La chapelle était devenue notoirement insuffisante, soit pendant l'année scolaire avec le nombre des pensionnaires, soit pendant les vacances avec le rassemblement des Sœurs. Il y avait là un état de souffrance qui ne pouvait durer. Le monument, qui s'étendait au haut du jardin de la communauté, appelait son complément ; et la maison-mère se sentait à même de tenter l'entreprise.

Des élections triennales avaient eu lieu en 1886 et maintenu en charge Mère Marie-Joséphine. Celle-ci se décida à entretenir le supérieur ecclésiastique du besoin urgent qu'il y avait d'une chapelle, et il en fut d'avis.

On ne songeait point encore à déplacer l'entrée, qui était toujours le chemin rural ou ancienne avenue des Chênes. Depuis quarante ans, on suivait cette voie, qui avait cependant le grave inconvénient d'être à peu près impraticable dans les mauvais temps de l'hiver. La porterie et la chapelle de l'Asile ouvraient toujours sur ce chemin, et on faisait comme au temps où il n'y avait là que la maison de maître et la ferme, tant les usages

sont tenaces. On pensa donc à poser la chapelle à la suite de l'aile sud, qu'occupait le pensionnat, en redescendant le jardin de la communauté vers le chemin.

Les entretiens avec l'architecte modifièrent cet arrangement et firent prendre le parti qui convenait, celui d'abandonner le chemin rural servant d'entrée et de reporter la porterie sur la grande route, comme l'avait d'ailleurs fait l'entrepreneur pour le transport de ses matériaux. Dans ce plan, la nouvelle chapelle serait placée en communication directe avec la maison conventuelle, sans que les religieuses eussent à sortir pour s'y rendre. Le vestibule, situé au milieu de cette grande maison, sembla avoir été ménagé pour servir d'entrée intérieure à la pieuse demeure. En conséquence, il fut décidé que la chapelle serait bâtie à l'arrière de la communauté et tournée vers l'Orient.

Le plan de l'édifice dressé par M. Frangeul, architecte de Saint-Malo, fut approuvé le 22 avril 1887 par le Conseil de la Congrégation, puis soumis à la ratification de l'autorité diocésaine, qui accorda toutes les autorisations. A la date du 26 mai, les travaux de maçonnerie étaient commencés, et MM. Martin, entrepreneurs, avaient rétabli leur chantier dans cette portion choisie du domaine des Chênes.

On attendit jusqu'au mercredi 24 août, jour de clôture de la retraite annuelle, pour faire la cérémonie. A 3 heures de l'après-midi, une procession, à laquelle toutes les Sœurs prirent part, se mit en marche et s'avança, au chant des psaumes, de l'an-

cienne chapelle vers le chantier de la nouvelle. Les murs étaient sortis de terre et atteignaient quelque élévation au-dessus du sol. Les travaux en cours d'érection étaient pavoisés, garnis de verdure et de fleurs. M. Guillois, le célébrant, « fit entendre une belle allocution, et eut une bonne parole pour toutes les personnes qui s'intéressaient à cette œuvre. » Une pierre de granit avait été préparée et fut posée dans le mur du chœur. Il la bénit, ainsi que les travaux commencés. M. Fontan, maire de Paramé, et son adjoint, la Supérieure générale et ses deux assistantes frappèrent sur cette pierre.

Au commencement de l'année 1888, on se mit à couvrir l'édifice, et au milieu de l'année la construction fut terminée. On se rendit compte alors que le nouveau bâtiment s'agençait bien avec les précédents, et que l'ensemble formait un tout harmonieux. A côté de la nouvelle, l'ancienne chapelle paraissait bien modeste.

Mgr Place, qui avait été promu cardinal le 7 juin 1886, daigna faire, non une bénédiction ordinaire, mais la consécration du nouveau sanctuaire, le 23 août 1888. La *Semaine religieuse* de Rennes publia la relation de la cérémonie. Elle mérite d'être reproduite.

« Notre-Dame des Chênes est la Maison généralice de cette excellente Congrégation, dont les Sœurs, sous le beau nom de Sœurs des Petites Écoles, sont justement populaires dans nos campagnes. Son Éminence avait saisi avec empressement cette occasion de témoigner la paternelle reconnaissance qu'Elle porte aux Religieuses de

sont tenaces. On pensa donc à poser la chapelle à la suite de l'aile sud, qu'occupait le pensionnat, en redescendant le jardin de la communauté vers le chemin.

Les entretiens avec l'architecte modifièrent cet arrangement et firent prendre le parti qui convenait, celui d'abandonner le chemin rural servant d'entrée et de reporter la porterie sur la grande route, comme l'avait d'ailleurs fait l'entrepreneur pour le transport de ses matériaux. Dans ce plan, la nouvelle chapelle serait placée en communication directe avec la maison conventuelle, sans que les religieuses eussent à sortir pour s'y rendre. Le vestibule, situé au milieu de cette grande maison, sembla avoir été ménagé pour servir d'entrée intérieure à la pieuse demeure. En conséquence, il fut décidé que la chapelle serait bâtie à l'arrière de la communauté et tournée vers l'Orient.

Le plan de l'édifice dressé par M. Frangeul, architecte de Saint-Malo, fut approuvé le 22 avril 1887 par le Conseil de la Congrégation, puis soumis à la ratification de l'autorité diocésaine, qui accorda toutes les autorisations. A la date du 26 mai, les travaux de maçonnerie étaient commencés, et MM. Martin, entrepreneurs, avaient rétabli leur chantier dans cette portion choisie du domaine des Chênes.

On attendit jusqu'au mercredi 24 août, jour de clôture de la retraite annuelle, pour faire la cérémonie. A 3 heures de l'après-midi, une procession, à laquelle toutes les Sœurs prirent part, se mit en marche et s'avança, au chant des psaumes, de l'an-

cienne chapelle vers le chantier de la nouvelle. Les murs étaient sortis de terre et atteignaient quelque élévation au-dessus du sol. Les travaux en cours d'érection étaient pavoisés, garnis de verdure et de fleurs. M. Guillois, le célébrant, « fit entendre une belle allocution, et eut une bonne parole pour toutes les personnes qui s'intéressaient à cette œuvre. » Une pierre de granit avait été préparée et fut posée dans le mur du chœur. Il la bénit, ainsi que les travaux commencés. M. Fontan, maire de Paramé, et son adjoint, la Supérieure générale et ses deux assistantes frappèrent sur cette pierre.

Au commencement de l'année 1888, on se mit à couvrir l'édifice, et au milieu de l'année la construction fut terminée. On se rendit compte alors que le nouveau bâtiment s'agençait bien avec les précédents, et que l'ensemble formait un tout harmonieux. A côté de la nouvelle, l'ancienne chapelle paraissait bien modeste.

Mgr Place, qui avait été promu cardinal le 7 juin 1886, daigna faire, non une bénédiction ordinaire, mais la consécration du nouveau sanctuaire, le 23 août 1888. La *Semaine religieuse* de Rennes publia la relation de la cérémonie. Elle mérite d'être reproduite.

« Notre-Dame des Chênes est la Maison généralice de cette excellente Congrégation, dont les Sœurs, sous le beau nom de Sœurs des Petites Écoles, sont justement populaires dans nos campagnes. Son Éminence avait saisi avec empressement cette occasion de témoigner la paternelle reconnaissance qu'Elle porte aux Religieuses de

Notre-Dame des Chênes et à leurs œuvres ; et la présence d'une soixantaine de prêtres attestait hautement les sentiments, à leur égard, du clergé de nos paroisses et des populations au milieu desquelles elles secondent efficacement, par l'éducation chrétienne, le ministère sacerdotal.

« Toute la Maison était en fête : les murs, les cœurs et les visages. De tous côtés des oriflammes et des banderoles flottaient au souffle de la vive brise d'un matin d'été au bord de la mer.

« A son arrivée, le Cardinal fut reçu dans la cour d'entrée par toute la Communauté, entourée de l'assistance venue sympathiquement s'unir à la joie et aux prières des dignes religieuses. Les saintes reliques reposaient dans l'ancienne chapelle. L'humble sanctuaire, paré en vertu de cette insigne circonstance, étincelait de lumières. Des arcs-de-triomphe et les plus ingénieux motifs d'ornementation se succédaient le long des allées du jardin, par où devait passer le Cardinal et le cortège processionnel.

« Il n'y a qu'une voix sur la beauté de la nouvelle chapelle. L'habile architecte, M. Frangeul, a une fois de plus conquis tous les suffrages. Des artistes, d'un talent digne du sien, l'ont excellemment secondé. Tout le monde a remarqué les chapiteaux d'un travail achevé ; ils sont dus au ciseau de M. Goupil, le sculpteur rennais. Les verrières de M. Georges Lavergne sont parfaites : elles forment tout autour de la chapelle une guirlande de médaillons encadrés d'ornementation. Tous sont excellents, quelques-uns exquis.

« La consécration terminée, M. l'abbé Sauvage, aumônier de Notre-Dame des Chênes, dans une allocution pleine de délicatesse et d'intérêt, raconta comment cette chapelle a été bâtie, dans quelle pensée de foi, par quel effort de dévoûement, au prix de quels sacrifices, de la part de toutes les Religieuses. Il a pu dire en toute vérité que chaque pierre de la chapelle représente un acte de vertu.

« Dans sa réponse le Cardinal a eu des paroles qui sont pour la Congrégation une première récompense. Il a ensuite sanctionné par un éloge public le jugement unanime sur la valeur artistique de la chapelle ; puis, après avoir dit éloquemment ce qu'est la chapelle dans une communauté, il a résumé avec force les enseignements que l'Église nous donne dans la cérémonie.

« On sait qu'il y a aux Chênes un hospice, où une quarantaine de vieillards des deux sexes sont, de la part des Sœurs, l'objet des soins les plus charitables. Après le dîner, Mgr le Cardinal, accompagné de M. le maire de Paramé, se rendit successivement dans la salle des hommes et dans celle des femmes ; il adressa à ces bons vieillards, tout attendris, les plus paternelles paroles et leur distribua des médailles qu'ils garderont précieusement, comme ils conserveront le souvenir de cette journée dont la date, mémorable dans l'histoire de la Communauté des Chênes, est ineffaçablement gravée dans la mémoire et dans le cœur des religieuses présentes.

« Elles étaient là au nombre d'environ trois cents. Toutes ont été à l'effort et au sacrifice pour l'érec-

tion de cette chapelle si belle ; elles avaient mérité d'être à la joie de la magnifique fête de sa consécration. »

Mère Joséphine avait marqué son supériorat d'un monument durable.

La chapelle fut mise sous le vocable du Saint Cœur de Marie, en mémoire de la Fondatrice et des origines de l'Association, car le Tiers Ordre se propose spécialement d'honorer et d'imiter le Cœur admirable de la Mère de Jésus-Christ.

L'édifice est de style roman et en forme de croix. Il comprend une simple nef, au bas de laquelle s'élève une tribune, à laquelle les Sœurs accèdent de l'intérieur au premier étage, un transept ou bras de croix, et le chœur. La hauteur sous voûte est de 12 mètres, la largeur de la nef de 8 mètres, la longueur totale de 33 mètres. La dimension du transept est de 20 mètres.

Le maître-autel est de marbre blanc, avec des incrustations de couleurs variées ; la table de communion est pareillement en marbre blanc. Le chœur est garni de stalles en chêne, et le fond du sanctuaire est revêtu de peintures murales. Une sacristie ouvre sur le chœur, du côté du midi.

Deux petits autels, adossés au mur du transept du côté du chœur, sont surmontés chacun d'un rétable en bas-relief : l'un, auprès de la porte du midi, représente la mort de saint Joseph assisté par Jésus et Marie : l'autre, auprès de la porte du nord, représente l'intérieur de la Sainte Famille à Nazareth. Ce dernier, qui orne l'autel de la Sainte Vierge, figura avec honneur à l'exposition universelle de

Paris, où il valut à l'artiste, M. Jacquier, une mention honorable (1889).

Des boiseries d'un genre et d'un bois très simples règnent, en forme de longues stalles sans séparations, tout autour de la nef, et servent de sièges et d'accoudoirs aux religieuses. Cette partie de la chapelle a un parquet en chêne, tandis que le transept a un carrelage décoratif, et le sanctuaire un pavé en céramique.

M. Sauvage, l'aumônier, bénit les deux petits autels, qui furent posés postérieurement à la consécration, le 21 mars 1889. En ce jour il célébra la messe pour la première fois à l'autel de Saint-Joseph; le 4 mai suivant il la célébra de même à l'autel de la Sainte Vierge. Ils sont l'œuvre des frères Jacquier, tandis que le maître-autel fut fourni par Poussielgue.

En terminant la description de l'édifice, notons que M. Goupil avait, tout en travaillant aux chapiteaux de la chapelle, sculpté le fronton triangulaire de la façade principale de la Communauté. Le motif est un grand médaillon des Saints Cœurs de Jésus et de Marie, les patrons de la Congrégation. Ils sont là comme le sceau durable, apposé sur tout l'établissement.

---

lui avait donné un aspect convenable pour une maison généralice.

D'autres changements s'étaient effectués dans les mœurs et les habitudes. Comme on voit dans la nature l'arbre prendre graduellement sa forme et sa croissance, étendre ses rameaux dans l'air; puis, les branches anciennes se dessécher au bas du tronc et disparaître : ainsi, on voit les sociétés en ce monde s'organiser selon leur espèce et, en se développant, se dégager des œuvres accessoires qui ne leur sont point essentielles.

On se souvient que, dans les premiers temps de l'Association, par une transition toute naturelle entre le Bureau de charité et l'Asile des Chênes, M[lle] Fristel avait formé un petit ouvroir. Elle s'entourait de ces concours habituels et les utilisait pour son œuvre de vieillards. C'étaient pour les bonnes personnes qui y travaillaient une fois par semaine, à la fois une pratique de charité, une occasion de réunion, une promenade. L'aimable organisation fonctionna, plus ou moins régulièrement, pendant une trentaine d'années. Elle cessa à l'époque où les Sœurs des Saints Cœurs bâtirent leur couvent. De part et d'autre on eut le sentiment que l'établissement devait se suffire.

De même, la réunion de charité, qui se tenait traditionnellement à la fête de saint Henri, commença à diminuer. En 1885, on put constater que la solennité avait été plus modeste que de coutume et qu'elle ne subsistait plus que par habitude. L'année suivante une réunion importante ayant lieu à la paroisse, le même jour et à la même heure, on s'abs-

tint de faire des invitations, et on ne les renouvela plus.

Il convient d'observer que quarante années s'étaient écoulées depuis l'origine de l'Asile, que la plupart des bienfaiteurs anciens avaient disparu et que leurs descendants, n'ayant point été les témoins de la fondation de Mlle Fristel, n'y prenaient pas le même intérêt. La mort de l'abbé Paris, après la mort de la Fondatrice et celle de Sœur Augustine, accentua la désaffectation de certains locaux et de certains usages. Comme il devait évidemment arriver, le nouveau Paramé se portait à des œuvres récentes, parce que la transformation du pays avait créé des besoins nouveaux et que les familles nouvellement implantées dans la région étaient sollicitées par une multitude d'œuvres sociales et charitables.

On doit dire que les changements étaient amenés par la force des choses, et que les coutumes anciennes ne faisaient place à de nouvelles que pour s'adapter à une vie plus ample. En outre, lorsque la porterie eut été transférée sur la grande route de Cancale et que l'avenue de tilleuls eut établi un chemin direct vers l'établissement, l'Asile cessa d'être un lieu de passage. La nouvelle chapelle, n'ouvrant point comme l'ancienne sur un chemin public, les personnes du dehors cessèrent en grande partie d'y venir aux offices. Il est évident que la présence de centaines de religieuses, la plupart inconnues aux gens de Paramé et des alentours, ne se prêtait plus à la fréquence et à la familiarité des relations d'autrefois. Par l'effet même des circonstances la Congrégation se concentrait en elle-même.

Cela n'implique pas que les rapports fussent interrompus. La paroisse continua à venir faire sa station le mardi des Rogations ; elle trouva plus de place pour grouper la procession pendant la messe que chantait le clergé paroissial. La procession de la Fête-Dieu resta accessible au public, qui continua à venir en foule sympathique s'unir à la dévotion des Sœurs. L'Asile entretint des relations constantes, en recueillant les vieillards du pays, soit avec la municipalité et le clergé, soit avec les familles qui en bénéficiaient. Les commerçants de la région ne se plaignaient point d'avoir un établissement important de plus à desservir et les organisateurs du nouveau Paramé comptaient la Communauté au nombre des institutions notables de la contrée.

C'est le lieu de consigner qu'une certaine catégorie de gens éprouvèrent quelque attrait pour la résidence de Notre-Dame des Chênes. « Plusieurs personnes âgées ont sollicité et réitéré leur demande pour être admises à l'établissement, dans le but d'y finir leurs jours, moyennant la solde d'une pension annuelle. Vu le bien des âmes et le désir d'être utile à la société, une partie de l'ancienne chapelle a été transférée en chambres d'habitation ; l'ancienne porterie et son parloir servent aussi de résidence ; les chambres au premier étage, habitées antérieurement par des ecclésiastiques dans la saison des bains, sont occupées actuellement par des dames pensionnaires. » C'est en ces termes qu'on consigna, vers cette époque, la disparition des pensionnaires d'été.

CHAPITRE LV

Mort de Mère Marie-Thérèse.

La Communauté gardait encore trois de celles qu'on avait appelées les fondatrices de Notre-Dame des Chênes. Toutes les trois disparurent en 1889, comme pour mieux marquer la fin d'une époque.

Marie Hesry, la première compagne de Mlle Fristel, mourut le 8 mai, après s'être dévouée pendant quarante-trois ans au service de l'Association. Depuis le premier jour elle avait été le témoin et l'un des acteurs de tous les développements de l'œuvre. Voici le témoignage que les Supérieures lui rendirent alors : « Cette excellente religieuse fut à la maison-mère et dans nos paroisses l'édification de toutes nos Sœurs; leur donnant l'exemple de toutes les vertus religieuses par sa ferveur, son humilité, son amour pour Dieu, son obéissance à l'égard de ses supérieures, marchant en la présence de Dieu tous les jours de sa vie, n'ayant d'autre but que celui de lui plaire ; cherchant en toute occasion à rendre service à ses sœurs, qui ne craignaient point de recourir à son obligeance, sachant d'avance qu'elle ferait tout son possible pour leur prêter aide ;et

nous n'aurions jamais rien eu à lui reprocher, si elle n'avait pas été si scrupuleuse. »

Comme elle était la première entrée à l'Asile, Sœur Marie-Ange fut aussi la première religieuse dont le service d'enterrement se fit dans la nouvelle chapelle, et dont le convoi suivit la nouvelle avenue pour se rendre au cimetière de Paramé. En faveur de cette vénérable Sœur, qui avait commencé personnellement l'Asile, les Supérieures firent allumer pour la première fois le nouveau lustre de la chapelle.

Quinze jours plus tard, le 22 mai, c'était sa compagne Adèle Dumesnil qui s'éteignait à l'âge de soixante-seize ans. Le témoignage qu'on lui rendit après sa mort n'est pas moins intéressant : « Dès le début Sœur Adèle fut chargée de la salle des hommes. Elle n'épargna rien pour ceux qui lui furent ainsi confiés. La générosité de son cœur n'avait pas de bornes lorsqu'il s'agissait de faire plaisir à ces bons vieux. S'ils se trouvaient souffrants, elle ne les quittait ni jour ni nuit. Vivre à leur chevet était son bonheur, car sa charité eût souffert de les abandonner à une autre main. Sœur Adèle avait cette foi ardente et vraie qui caractérisa nos ancêtres ; aussi prenait-elle tous les moyens possibles pour la faire revivre dans les âmes qui semblaient avoir faibli sur ce point. Nous l'avons vue avec un zèle sans pareil préparer ces vieillards à paraître devant leur Juge. Que de fois elle nous a édifiées en pareilles circonstances ! » Une foule nombreuse accompagna sa dépouille mortelle, car elle avait de vrais amis. Le clergé des trois paroisses situées sur la commune

assista à ses funérailles, comme il l'avait fait à l'enterrement de Sœur Marie-Ange.

Cependant l'existence de la bonne Sœur Adèle s'était achevée dans une certaine amertume : sa mémoire s'était affaiblie et elle en éprouvait de la peine ; la seconde enfance l'avait en partie ressaisie, mais l'idée religieuse surnageait et la ramenait facilement à Dieu. Le lendemain d'un entretien de ce genre avec sa Supérieure sur sa mort prochaine, elle trouva dans un sommeil paisible la fin d'une vieillesse qui l'avait faite plus semblable à ses chers bons vieillards.

Mère Marie-Thérèse se trouva la plus ancienne Sœur et la seule survivante de l'époque primitive. Une vénération, faite de souvenirs accumulés et de services rendus, l'entourait. Cependant elle s'effaçait et, depuis sa déposition en 1883, « elle se fit petite en toutes circonstances. Que d'exemples d'humilité, d'abnégation, elle donna alors à ses anciennes filles ! » Tel est le témoignage qu'en ont rendu celles qui en furent témoins, et nous en avons pour preuve qu'elle était devenue deuxième assistante, ce qui équivalait dans son cas à assistante honoraire.

Une nouvelle occasion s'en présenta. Mère Marie-Joséphine acheva au mois d'août ses six années consécutives de supériorat général et, conformément aux Constitutions, le Chapitre procéda à des élections. Ce fut la maîtresse des novices qui obtint la majorité des suffrages, le 25 août 1889. Le Supérieur diocésain, président, proclama Mère Marie-Athanase Supérieure générale de la Congrégation. Il

arriva ainsi, pour la seconde fois, que Mère Marie-Thérèse vit la transmission de l'autorité se faire avec régularité, et qu'elle-même, en qualité de religieuse, se soumit successivement à l'une et l'autre autorités. Dans ces deux circonstances elle fit ce qui importait le plus au bien général : elle donna l'exemple.

D'ailleurs le temps de l'activité était passé pour elle. Peu à peu l'impuissance de l'âge et un état presque maladif la retinrent à la résidence. Son esprit se portait vers les pensées éternelles et se donnait libre cours dans ce vaste domaine. Sa muse trouvait encore des accents pour moduler ses aspirations saintes :

Je vois mon corps bientôt rentrer dans cette terre
Et ma pauvre âme enfin prendre sa liberté...
A mes Sœurs je dirai : Il faut bien que je meure,
C'est l'aurore qui brille et non pas le déclin...
Puisque je prends mon vol vers la sainte demeure,
Ne pleurez pas, mes sœurs, je vais aimer enfin !

Rendre à Jésus amour pour amour était son occupation ; orner et décorer la statue du Sacré-Cœur faisait ses délices :

O mon Jésus, je ne veux pour partage
Que votre amour et votre Sacré-Cœur !

Son amour pour lui ne connaissait point de bornes, et rien ne l'arrêtait dès qu'il s'agissait du Sacré-Cœur. Elle souhaitait vivement quitter cette terre d'exil, pour aller jouir de Celui qui faisait l'occupation de son esprit et de son cœur.

Ses compagnes de la maison-mère, à qui nous sommes redevables de ces confidences, ajoutèrent : « Il vint ce jour lorsque nous n'y comptions pas encore. Le mercredi 6 novembre 1889, Mère Marie-Thérèse avait vaqué à ses petites affaires habituelles et ne se plaignait d'aucune indisposition. Vers cinq heures du soir, toute occupée de ranger ses fleurs aux pieds du Sacré-Cœur, là où elle passait presque les jours entiers, elle tomba sans éprouver, semble-t-il, le moindre mal. Cependant le coup était fatal : la connaissance, la parole, tout était perdu. Le docteur, appelé immédiatement, constata une congestion qui ne laissait aucun espoir. Cette nouvelle fut un glaive pour toutes, car, malgré l'état maladif de la bonne Mère depuis quelque temps, nous ne pouvions nous faire à l'idée d'une telle séparation. Il fallut y songer cependant puisque sur son lit, où nous l'avions transportée après sa chute, elle ne prononça aucune parole et ne nous donna aucun signe de connaissance. C'est dans cet état qu'elle resta pendant huit jours, entourée de ses filles qui eussent voulu lui apporter quelque soulagement ; mais elles n'avaient que le moyen de la prière. »

Il importe de relever la dernière action de Mère Marie-Thérèse, avant qu'elle se rende à cette statue du Sacré-Cœur, qu'elle avait fait ériger sept années auparavant dans le jardin de la communauté. Elle sortait de la chapelle et venait de recevoir l'absolution au confessionnal, selon son habitude de s'y présenter tous les mercredis vers quatre heures de l'après-midi. Qui aurait supposé que le soir même, à six heures, on lui administrerait l'extrême onction ?

Cette grâce de la bonne mort, elle l'avait constamment demandée depuis le jour où, jeune religieuse, elle écrivait sur son carnet : « Le mercredi, j'adorerai Dieu comme un médecin charitable, qui a des remèdes pour tous mes maux. Je tâcherai de me préparer à la mort, en me confessant comme pour la dernière fois. C'est là que je recevrai la santé spirituelle et que j'éprouverai le bonheur qu'il y a à recouvrer la paix de la conscience. Je lui demanderai qu'il coupe tous les liens qui attachent mon esprit aux choses d'ici-bas, afin de m'élever vers lui ; qu'il dissipe les ténèbres de mon entendement ; qu'il me donne ses lumières pour le connaître ; qu'il ôte de ma mémoire toutes les pensées inutiles et la remplisse de la reconnaissance de ses bienfaits ; qu'il détruise ma volonté afin que la sienne soit la maîtresse. »

L'opération de la grâce avait été efficace dans cette âme fidèle, et la vie surnaturelle s'y était merveilleusement développée. Sous une forme personnelle, elle était arrivée comme sa vénérable tante à un état éminent de sanctification. Elle aussi avait été une véritable épouse du Christ.

La relation continue : « Le mercredi suivant, 13 novembre 1889, Mère Marie-Thérèse rendit sa belle âme à Dieu, au milieu de toutes les Sœurs présentes à la communauté. Ce fut au moment où la cloche sonnait l'angélus du midi. Cette agonie prolongée aurait dû préparer tous les cœurs ; mais non, la douleur fut générale et la Congrégation se rappela tout ce que la bonne Mère avait fait pour elle, et pour chaque membre en particulier. Toutes vou-

lurent conserver au milieu d'elles celle qui fut la mère de toutes. »

A plusieurs reprises il avait été question d'établir un cimetière spécial pour les Sœurs dans le vaste enclos ; mais les démarches n'avaient jamais abouti. « Ce fut le moment le plus opportun, où la mort enleva celle qui fut toujours considérée comme coopératrice de la fondation de la Congrégation, pour obtenir l'autorisation d'enterrer les religieuses défuntes dans leur propriété des Chênes. » Le nom de Mlle Fristel leva toutes les difficultés et M. Fontan, le maire reconnaissant et sympathique, acquiesça à la demande. La concession demeurait valable pour tous les cas, à charge de remplir quelques formalités au décès de chaque religieuse.

L'action de Mère Marie-Thérèse demeura féconde, jusque dans la mort. En conséquence, on disposa en forme de cimetière une portion de terrain dans ce qu'on appelait la Manche, sur le passage de la grande allée qui menait dans le vaste champ à l'est.

Les funérailles eurent lieu le samedi 16 novembre. M. Guillois, supérieur diocésain, arriva de Rennes et les présida. Des prêtres et des religieuses vinrent des environs et se joignirent à l'aumônier et aux Sœurs de Notre-Dame des Chênes. On rapporte que « la cérémonie funèbre eut toute la pompe que réclamait la dignité de la défunte ; l'assistance était fort nombreuse. » Son corps repose dans le petit cimetière.

Tel fut le premier acte notable de la nouvelle Supérieure générale. Unissant dans son intention la

Fondatrice et sa continuatrice, elle leur rendit un juste tribut d'hommage et de reconnaissance. Nulle plus qu'elle d'ailleurs n'était appelée à recueillir leur héritage et à présider longuement aux développements providentiels de l'œuvre établie avec l'aide de collaboratrices intelligentes et dévouées.

La vénération suivit Mère Marie-Thérèse au-delà du tombeau. Sa notice nécrologique se termine en invocation : « Voici donc, ô mère, que ta dépouille mortelle repose ici tout près, dans l'enceinte de cet asile, au milieu de ta communauté, entourée de ces âmes qui firent, pendant trente ans, l'objet de ta sollicitude. Maintenant, mère, du haut du ciel, veille sur nous. Sois encore notre protectrice aux jours de la tribulation. Souvent ici nous reviendrons implorer ton secours, en te criant sans cesse : Garde, garde, ô mère, cette Congrégation qui te fut si chère ; abaisse ton regard sur chacun de ses membres ; obtiens à toutes les vertus, le courage de marcher à ta suite dans ce sentier d'amour, afin qu'un jour nous soyons, non loin de toi, dans la sainte Patrie! »

Au moment où disparaissaient aux regards les deux grandes figures de la tante et de la nièce, elles prenaient leur place idéale dans les esprits de celles qui leur survivaient. Une pure religion les entoure, et un parfum de vertu s'exhale de leurs tombes. On peut estimer heureuse une Congrégation de posséder deux pareilles fondatrices.

CHAPITRE LVI

Mère Marie-Athanase.

La genèse des vocations offre des particularités qui méritent souvent d'être relevées. A la limite du département et confinant à la paroisse de Saint-Thual s'étend la grande commune de Plouasne, qui fait partie du département des Côtes-du-Nord. Sur son territoire vivaient les deux familles agricoles Rioche et Guéroc, unies par la parenté.

Marguerite Guéroc y naquit en 1838 ; cependant elle fut élevée en la commune de Saint-Thual, où ses parents transférèrent leur résidence et où naquit, en 1843, Marie Guéroc. Les deux sœurs fréquentèrent la petite école de cette paroisse, que tenait Sœur Jean-Baptiste dont nous avons relaté l'action sur les jeunes filles du pays. Ainsi dirigées et fidèles à l'appel divin, Marguerite entra à la Communauté de Paramé en 1860, et Marie en 1867. L'aînée reçut le nom de Sœur Marie-Gertrude, la jeune le nom de Sœur Marie-Arsène.

D'autre part, Marie Rioche était née à Plouasne le 18 mars 1851, et avait fait son éducation au pensionnat de Bécherel, la petite ville voisine, chez les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve. Elle aussi

ressentit l'attrait de la vie religieuse. L'influence de ses deux cousines, avec qui elle échangeait des lettres, fut prépondérante et détermina son choix ; d'autant plus qu'une ancienne élève de Saint-Thual était la servante de la famille Rioche et ne tarissait pas d'éloges sur le bien que les petites écoles faisaient dans les campagnes. Elle entra à Notre-Dame des Chênes le 9 août 1869, à l'âge de 18 ans, y prit le saint habit le 8 décembre suivant et reçut le nom de Sœur Marie-Athanase.

Si nous retraçons leur carrière, nous trouvons que Sœur Arsène tint les classes pendant plus de trente ans, et qu'il ne semble pas qu'elle ait dépassé le niveau ordinaire des religieuses de la Congrégation. Sœur Gertrude fut plus marquante : sa figure si sympathique, son bon naturel, l'esprit de conciliation qui la caractérisait, favorisèrent sa mission. Après avoir tenu l'école de hameau du Châtellier, elle devint titulaire de l'école du Sel, puis secrétaire générale pendant trois ans, ensuite directrice de l'école de Châteauneuf, etc. Elle fut en exercice pendant quarante-cinq ans, entra un peu dans l'ombre avec le déclin de ses forces et mourut simple Sœur à la maison-mère.

Quant à Sœur Athanase, après avoir été adjointe à l'école de Saint-Péran et fait sa profession le 8 décembre 1871, elle fut chargée de la seconde classe à La Fresnais (1872 à 1876), puis Sœur supérieure à Noyal-sous-Bazouges (1876 à 1878).

Les trois cousines se retrouvaient aux vacances à la maison-mère, où elles étaient doublement en famille et justement appréciées. Pendant le cours

de l'année scolaire, elles s'adonnaient à l'œuvre des Petites Écoles, qu'elles comprenaient bien, car par leur éducation première elles avaient été à même de connaître l'utilité des écoles religieuses dans les paroisses rurales et ce milieu, dans lequel elles avaient grandi, leur était sympathique.

Lorsque les Eudistes qui tenaient le collège de Redon demandèrent des Sœurs de Paramé pour les services auxiliaires de l'établissement, Mère Marie-Thérèse y envoya Sœur Athanase en qualité de Supérieure de la petite Communauté. Celle-ci y passa six ans (1878 à 1884). Sa bonne gestion attira l'attention, non seulement des Pères Eudistes, qui la regardaient comme une directrice attentionnée et d'une régularité parfaite, mais aussi des Sœurs professes, qui l'élurent maîtresse des novices au Chapitre de 1884.

Considérant que le plus grand nombre des sujets venait des Petites Écoles, la maîtresse des novices s'appliqua, non seulement à leur solide formation religieuse, mais à compléter leur éducation. De petits billets qui subsistent indiquent combien elle était attentive à les former au bon maintien, à avoir une démarche convenable, à garder la sérénité de la figure, à prendre dans la tenue des emplois des habitudes d'ordre et de propreté. Elle y passa cinq ans (1884 à 1889) et fut alors élue Supérieure générale.

Il convient de fixer les lignes de cette physionomie. Grande et de taille bien prise, elle avait la figure longue, le teint mat, les yeux noirs et les traits assez accentués. Elle parlait modérément,

mais avec des mots qui portaient. Son bon jugement, son esprit calme, sa force d'âme dans les difficultés, son regard pénétrant donnaient l'impression qu'elle était douée pour le gouvernement. Elle portait dans toute sa personne une dignité religieuse, et elle montrait en toutes circonstances une haute conception de son saint état. Sa gravité, qui au premier abord retenait à distance, se tempérait de bonté, en sorte qu'elle apparaissait bientôt comme une âme ferme et bonne. Elle savait mettre de la gaieté et de l'entrain dans les récréations des élèves et de la Communauté, qui subissaient son ascendant et se portaient vers elle avec une affection filiale.

Nous allons la voir à l'œuvre pendant trente ans encore.



MÈRE MARIE-ATHANASE

A L'AGE DE 43 ANS

CHAPITRE LVII

Crainte et Espoir.

Un communiqué de la *Semaine religieuse* de Rennes, en date du 30 août 1890, disait : « Un arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique décide, conformément à l'article 18 de la loi du 30 octobre 1886, qu'il ne sera fait, à partir de la rentrée 1890-1891, aucune nomination d'institutrices publiques congréganistes dans le département d'Ille-et-Vilaine. L'arrêté ministériel a causé, comme il fallait s'y attendre, une bien légitime émotion dans toute l'étendue du diocèse. A partir de ce moment, chaque fois qu'une école congréganiste communale sera privée de sa titulaire ou d'une adjointe, soit par décès, soit par démission, cette titulaire ou cette adjointe sera immédiatement remplacée par une institutrice laïque. Nous allons donc voir appliquer peu à peu, dans toute l'étendue de notre diocèse, dans nos villes et dans nos campagnes, à ces chères Sœurs partout vénérées ces laïcisations si contraires aux vœux de la plupart des conseils municipaux et de tous les parents chrétiens. Partout, au prix d'héroïques sacrifices, des écoles libres seront fondées. Les intérêts de la religion et des familles chrétiennes en font un impérieux devoir. »

Dans la région, les positions allaient se dessiner. Un double mouvement, de fermeture des écoles publiques aux congréganistes, d'ouverture d'écoles libres en compensation, commença à se manifester et mit une vingtaine d'années à produire ses effets. La liberté d'enseignement, refoulée des établissements gouvernementaux et communaux, se plaça résolument sur le terrain qui lui restait et sut maintenir la position. Les évêques avaient jeté le mot d'ordre, la presse catholique le propagea, le dévouement des Congrégations et la charité des familles chrétiennes y répondirent. Sur les ruines apparut une nouvelle efflorescence.

Tout d'abord on vécut sous le nuage, tout en priant et en continuant les œuvres. Une éclaircie se fit au mois d'août 1891. Les Pères Eudistes, installés dans la baie Sainte-Marie, diocèse de Halifax, au Canada, venaient d'y établir un collège. Le Père Blanche, qui le dirigeait, songea aux Sœurs qui étaient au collège de Redon et en demanda. La Supérieure générale à qui parvint la demande avait été elle-même employée au collège des Eudistes et acquiesça, après avis favorable de son Conseil. La combinaison obtint la ratification du Supérieur général des Eudistes d'une part, de Mgr l'Archevêque de Rennes d'autre part. Sous la pression des événements, tous s'entendirent pour prendre cette initiative hardie.

Sœur Marie-Barnabé reçut la direction de la petite colonie, qui se composait de quatre Sœurs. Ce fut un gros événement à Notre-Dame des Chênes. Le 20 août 1891, à la récréation du midi, une can-

tate, composée pour la circonstance, fut chantée en forme d'adieu. Les larmes tombaient des yeux. Un baiser religieux fut échangé. Ensuite la communauté rentra dans le silence, à cause de la retraite qui se faisait en ces jours. Les voyageuses se rendirent du Havre à New-York par le paquebot transatlantique et, quinze jours plus tard, elles étaient rendues à destination.

L'événement était gros de conséquences. Il n'avait cependant pas été tout à fait imprévu, puisque bien des fois il avait été question entre les Eudistes et les Sœurs des Saints Cœurs des missions canadiennes. Le Père Eudes les rapprochait en principe. De même, avec leurs deux établissements d'Angleterre les Sœurs avaient élargi leurs esprits et s'étaient habituées à regarder au delà des frontières. Toutefois il fallut le souffle de la persécution pour pousser l'œuvre sur les lointains rivages de l'Amérique.

Une offre d'un autre genre fut adressée au commencement de l'année 1892. Un Comité de bienfaisance venait de se former à Saint-Malo pour y faire fonctionner un fourneau économique. Il fit appel à la Communauté des Chênes pour en obtenir deux Sœurs, qui auraient la direction pratique et distribueraient les portions. La délibération du Conseil fut rédigée en ces termes : « Bien que, à l'origine de la Congrégation, nos premiers Supérieurs n'eussent en vue d'adopter pour nos œuvres que le soin des malades et l'instruction des enfants, nous nous voyons aujourd'hui, vu les menaces de laïcisation, dans l'obligation d'accepter les emplois que la Providence nous ménage. » Donc on accepta.

L'année suivante une demande semblable vint de Rennes et la maison-mère accorda trois Sœurs. Dans cette ville le service durait toute l'année, tandis que dans la première il cessait avec l'hiver.

On n'en continuait pas moins, dans le diocèse, à organiser des écoles libres. Ce fut ainsi que la Congrégation en établit trois dans la période de 1892 à 1896, dont une à Vildé-la-Marine dans la baie de Cancale, et une autre à Saint-Erblon, paroisse rurale. La troisième se posa à Rennes, le 13 septembre 1893. Depuis longtemps on désirait y avoir un établissement parce que c'était un centre pour les affaires et que les relations avec les maisons plus éloignées en seraient facilitées. Le supérieur diocésain y poussait résolument. Une occasion se présenta de traiter avec Mme Lainé, qui tenait l'école de l'Espérance sur la paroisse de Saint-Sauveur ; moyennant une certaine somme elle la céda, pensionnat et externat. M. Guillois, devenu sur les entrefaites vicaire capitulaire, pendant la vacance du siège, usa de ses pouvoirs et autorisa officiellement la fondation.

Il faut bien convenir que de grands changements s'étaient opérés dans la Société depuis l'origine des Petites Écoles. Avec les nouvelles lois scolaires, l'assurance d'un traitement public, la construction obligatoire d'écoles communales, l'ouverture de nombreuses voies de communication, la situation s'était grandement modifiée dans le cours de ces quarante années. L'œuvre des Petites Écoles évoluait elle-même et tendait à devenir simplement une œuvre d'écoles chrétiennes, petites ou grandes.

CHAPITRE LVIII

La Visite canonique.

Au mois de janvier 1894, le dévoué supérieur diocésain devint évêque du Puy. Mgr Guillois avait continué l'action intelligente de ses deux prédécesseurs, mais en la portant avec sollicitude sur la vie intérieure de la Communauté.

Chaque année, en février ou mars, il faisait la visite canonique, en commençant par inspecter la chapelle, la sacristie et tout ce qui avait rapport au culte. Voici comment il l'entendait : « Il nous a dit qu'il était envoyé, au nom de l'Église, pour s'occuper du spirituel et du temporel, dans le détail, et en rendre compte à Monseigneur l'Archevêque, voir si les vœux étaient bien observés, si chaque religieuse faisait son possible pour arriver à la perfection, si les constructions n'étaient pas au-dessus de l'esprit de pauvreté qui doit régner dans une Congrégation religieuse ; en un mot, s'assurer si nos saintes règles sont en vigueur, et donner des conseils à celles qui en ont besoin. »

Quand il eut formé son jugement en connaissance de cause, il fit publiquement cette déclaration : « Depuis quatre ans qu'il avait la charge de la Congrégation, il connaissait l'esprit de la Communauté

l'esprit de chacune des Sœurs. Il était heureux de constater que la vertu progressait. Il ne voulait pas dire par là qu'il ne restait plus rien à faire, mais qu'en général il était satisfait, que l'obéissance et la régularité étaient en vigueur. »

Il entendait à part chacune des religieuses, à commencer par les premières supérieures. Chacune avait la liberté de l'entretenir et de demander ses avis ; en sorte que c'était une direction personnelle, en même temps qu'une direction générale. S'il avait des observations à faire, il les faisait.

En même temps il adressait des exhortations et des conférences à la Communauté, attirant l'attention ou insistant sur les points dont la visite canonique lui faisait reconnaître l'opportunité. Une année ses avis portèrent sur le recueillement, le silence et l'oraison ; une autre année sur la mortification des sens et la modestie ; une autre fois sur le respect et la soumission dus à l'autorité ; et ainsi de suite. C'était la vie religieuse avec ses pratiques, dont il se faisait inlassablement le promoteur et qu'il s'efforçait de rendre plus intense.

Aux vacances, ce n'était plus seulement au personnel de la maison-mère qu'il s'adressait, mais à toutes les religieuses rentrées de leurs obédiences. Il venait, en général, y passer quatre jours au temps de la retraite, et pendant tout ce temps il se mettait à la disposition des Sœurs. Chacune pouvait aller le trouver, soit pour lui rendre compte de son état, soit pour le consulter, en recevoir lumières et encouragements.

Son zèle actif n'en oubliait aucune. Il connaissait

chacune en particulier, la suivait d'année en année, et paternellement la soutenait ou la stimulait dans sa petite mission. La confiance des religieuses lui était acquise et facilitait son rôle de supérieur ecclésiastique. Les rapports étaient d'autant plus pratiques, que tout se passait en bon accord avec la Mère générale et ses assistantes, et que presque toutes les obédiences s'accomplissaient dans le diocèse de Rennes.

Voici un exemple des conférences qu'il faisait : « Il a vivement exhorté les Sœurs à continuer de travailler à leur instruction, afin d'acquérir la science nécessaire pour l'avancement des élèves. Il a recommandé d'user de prudence à l'égard des punitions, de ne point en donner d'humiliantes puisque les élèves les oublient difficilement. Il a conseillé de s'occuper des jeunes personnes le dimanche, afin de conserver et même d'augmenter en elles les sentiments religieux et les vertus chrétiennes ; toutefois, il ne faut pas que les exercices de piété en souffrent. »

Dans d'autres conférences, il entra dans la pratique de la sainte pauvreté dans les petits établissements ; il rappela les saintes observances de la modestie religieuse dans les relations, soit avec les familles des élèves, soit avec les bienfaiteurs des écoles, soit avec le clergé paroissial ; il loua la régularité et la fidélité aux exercices de règle. C'était toujours le saint état religieux dont il montrait la beauté et la dignité, et qu'il voulait garantir des petits abus inhérents à la faiblesse humaine. Il se félicitait en même temps, comme un

bon père, de voir ses chères religieuses sous l'impression de la grâce et retrempées dans le sacrifice.

L'Assemblée du mois d'août 1891 eut une note d'actualité : « Il nous a recommandé de prier pour celles de nos Sœurs que la divine Providence a choisies pour la mission du Canada. Les temps, a-t-il dit, peuvent devenir plus difficiles. Nous pouvons être expulsées de nos écoles. Dieu, dont les desseins sont impénétrables, nous ouvre sur ces lointains rivages, dans un pays jeune et chrétien, un asile et un refuge.

« Ensuite il nous a lu une communication officielle du Souverain Pontife, qui a paru le 17 décembre 1890. Le Pape vise le compte de conscience d'un inférieur au supérieur, la confession et les communions. » Les avis et explications du supérieur ecclésiastique furent reçus avec avidité et reconnaissance, puisqu'il s'agissait de conformer les prescriptions de la Règle et la conduite des religieuses aux directions pontificales. Nul plus que lui, dans cette circonstance délicate, n'était qualifié pour faire entendre les observations appropriées, parce que nul comme lui à ce moment ne connaissait l'état réel de la Congrégation.

De 1882 à 1894, le sage Directeur accomplit sa fructueuse mission. La Congrégation lui en resta reconnaissante.

Ainsi les trois supérieurs ecclésiastiques, que les évêques de Rennes avaient donnés successivement aux Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie, avaient eu leur rôle appréciable dans le développement de cette Institution. Après eux, il ne fut plus

nommé de délégué de l'autorité diocésaine ; les archevêques, jugeant la Congrégation bien implantée, se réservèrent d'en être directement les supérieurs ecclésiastiques. Ici encore les conditions étaient changées, puisque l'œuvre prenait son essor hors du diocèse d'origine, et que la plupart des questions à traiter concernaient les évêques de plusieurs diocèses.

Comme jadis M. Bessaiche en avait averti : les Sœurs chargées, à la suite des élections, de gouverner la Congrégation, avaient pris les habitudes de traiter les affaires dans les délibérations des Conseils, en se conformant aux prescriptions des Constitutions et dans la mesure des attributions de leurs fonctions respectives. Elles savaient diriger.

CHAPITRE LIX

Le Pensionnat Saint-Joseph.

Le pensionnat, inauguré à Notre-Dame des Chênes en 1885, acheva sa quatrième année scolaire avec une quarantaine d'élèves. Un certain nombre de ces jeunes filles avaient suivi les classes tenues en diverses localités par les Sœurs des Saints-Cœurs, en sorte qu'elles apportaient des habitudes communes et qu'elles prirent facilement l'esprit de la maison.

La position tendait de plus en plus à s'améliorer. La bonne tenue de l'établissement, les succès aux examens, la commodité d'avoir un grand pensionnat à proximité, tout contribua à amener la solution. Ce fut ainsi que, en 1893, Mgr Gonindard leva la limitation posée par son prédécesseur ; et M. Guillois, nommé vicaire capitulaire après la mort de cet archevêque, usa de ses pouvoirs pour autoriser à recevoir des demi-pensionnaires.

« Les demi-pensionnaires », disait le prospectus, « passent la journée à l'établissement et suivent le règlement des pensionnaires ; elles entrent à huit heures, dînent et goûtent à la maison, et sortent à six heures le soir. Une voiture est mise à la

disposition des familles à des prix modérés, suivant les distances. »

La tenue était la même : « L'uniforme est obligatoire pour toutes les pensionnaires et les demi-pensionnaires, les jours fixés par la règle. »

Mgr Guillois, devenu évêque du Puy, voulut profiter de son voyage en Bretagne pour présider solennellement la distribution des prix en 1895. Il eut la satisfaction de compter cinquante et une pensionnaires et plusieurs demi-pensionnaires et il félicita, devant un public nombreux et sympathique, huit élèves qui avaient obtenu le brevet aux examens officiels.

Le cours des élèves était donc élevé. Voici comment les maîtresses procédaient : « L'émulation est entretenue principalement par les compositions, les examens, les notes, les inscriptions au tableau d'honneur et les prix de fin d'année. Les notes qui constatent en détail la conduite, le travail et les progrès des élèves, sont envoyées régulièrement aux parents, ainsi que les places des compositions. Des examens sont faits dans toutes les classes, à la fin de chaque trimestre ; le résultat de ces examens est porté à la connaissance des parents. Les notes hebdomadaires méritées par chaque élève, sous le rapport de la conduite, du travail, sont lues chaque samedi par une maîtresse, en présence de toutes les élèves. »

Avant la distribution des prix il y avait, dans une salle, exposition des travaux manuels, des dessins et peintures. Les arts d'utilité étaient cultivés comme les arts d'agrément. Ce fut ainsi que Mgr Guillois

eut à distribuer des prix de musique vocale, de piano et de violon ; des prix de travaux manuels, tricot, couture, tapisserie, broderie. Dans la suite, le palmarès mentionna des prix d'économie domestique, de coupe et confection.

On préparait donc aux certificats officiels. Or le certificat d'études primaires et le brevet élémentaire exigeaient, à l'examen, des travaux d'aiguille et des notions de dessin. Le programme de l'institution se proportionnait à la fois, aux épreuves à subir et à ce qui convient à la bonne éducation des filles. Quelques bons sujets visaient au brevet supérieur.

Un cours supérieur s'établit par la force des choses. Ce fut alors que le palmarès imprimé mentionna des prix de littérature, de lecture et morale, d'histoire et de géographie générales, de sciences physiques et naturelles, de dessin d'ornement et de paysage. L'étude de la langue anglaise était suivie, soit parce que les négociants du pays la voulaient pour leurs filles, soit parce qu'elle était une des matières de l'examen au brevet supérieur.

Pour y réussir, il fallait une somme d'efforts et d'application, tant de la part des élèves que de la part des maîtresses. Il importe cependant de ne pas tendre l'esprit à l'excès, sous peine de compromettre les santés. Le prospectus ajoutait en conséquence : « Les précautions hygiéniques sont l'objet d'une attention constante. Les jardins et les enclos dans lesquels les élèves prennent leurs ébats, pendant les récréations, sous la surveillance des maîtresses ; les promenades régulières, jeudi et diman-

che ; une nourriture substantielle et variée ; tout concourt à la bonne santé des élèves. »

Quoique les promenades passent se faire à la campagne, elles se faisaient généralement sur les grèves à marée basse, sur les falaises à marée haute, où les élèves se livraient à leurs jeux. Parfois la colonne, en son élégant uniforme noir rehaussé de blanc, passait auprès de l'ancienne maison de campagne de Jacques Cartier et descendait au havre de Rothéneuf, qui ressemble à marée haute à un lac suisse ; parfois elle se portait à l'opposé, du côté de Saint-Servan, et s'arrêtait sur la Cité d'où l'on a le panorama de la Rance et une vue étendue sur la haute mer : quelquefois elle allait visiter le tombeau de Châteaubriant sur le Grand Bé à Saint-Malo. Bref, la variété des sites ne manquait pas ; et les élèves venues des terres apprenaient à connaître la mer, qui berce, chante et dort dans les beaux jours d'été, qui devient noire, grosse et rauque dans la mauvaise saison.

Avec l'accroissement du personnel et l'installation de classes plus nombreuses, selon la force des élèves, le local était devenu insuffisant. Comme rien ne se faisait d'important sans une décision du supérieur diocésain, commençons par l'introduire. Mgr Labouré, devenu archevêque de Rennes, avait honoré la Communauté de sa première visite au mois d'avril 1894, et le journal *Le Salut* en avait donné ce récit : « Monseigneur a assisté dans la grande salle des réunions de la Communauté à une petite fête organisée par les élèves, et par les excellentes religieuses qui la dirigent. Il s'est assis

sur un trône élevé à l'une des extrémités de la salle et orné de tentures pourpres. Une jeune élève a lu un petit compliment fort bien tourné, auquel Monseigneur a répondu avec beaucoup de grâce. Sa Grandeur a ensuite visité les salles des vieillards, que les pensionnaires avaient décorées de leurs mains avec simplicité et goût. Pour la circonstance les vieillards avaient revêtu leurs plus beaux atours, l'habit des dimanches et le chapeau haut de forme des cérémonies ; les femmes, leurs châles des grandes fêtes et leurs bonnets les mieux empesés. Fixes au pied de leurs lits, comme des militaires, ils ont reçu Monseigneur avec beaucoup de respect et d'empressement, et l'ont acclamé quand il est sorti de la salle. Sa Grandeur a été très touchée de cet accueil. »

En 1896 le prélat, que l'Établissement intéressait, administra le sacrement de confirmation à un certain nombre d'élèves dans la chapelle de Notre-Dame des Chênes. Le pensionnat attira son attention et il « décida la construction d'un préau, destiné aux élèves pour s'y abriter aux récréations et s'y tenir au temps destiné aux travaux manuels », quand les maîtresses le trouvaient expédient.

Le mot même de préau, avec sa destination, indique qu'il ne s'agissait que de construire un rez-de-chaussée et de le couvrir. Il est vrai qu'on voulut l'établir assez bien pour qu'on pût, en cas de besoin, élever des étages jusqu'à la hauteur de la maison principale. Quand la maçonnerie fut effectuée, l'entrepreneur Martin fit observer que les frais seraient plus considérables, si tout d'abord on couvrait ce

bâtiment de 20 mètres de long sur 8 mètres et demi de large, et si ensuite on enlevait la couverture et on posait des étages ; conséquemment qu'il serait plus avantageux d'achever tout en une fois l'édifice. Cet avis prévalut.

Cette construction, qui était le prolongement de l'aile du midi en descendant le jardin, parut désirable. Comment hésiter quand la moitié des travaux était déjà exécutée ? Et comment résister à la satisfaction que tout le monde ressentait d'une entreprise d'un si bon aspect ?

Commencé en 1896, l'édifice fut terminé en 1897. Il comprend deux étages en pierre et un troisième sous ardoise, comme la grande maison elle-même. Il s'adapte exactement au plan général, et est parallèle au bâtiment de l'Asile occupé par les vieillards hommes ; en sorte que le jardin du Sacré-Cœur (c'est ainsi qu'on appelle l'ancien jardin de la Communauté) n'est plus ouvert qu'au bas, à l'ouest. C'est du jardin du Sacré-Cœur que les visiteurs peuvent avoir la vue de la façade, ainsi que de l'ancienne chapelle de la maison Lemarié. Il faut en effet pénétrer à l'intérieur de l'établissement, si l'on veut en juger et se rendre compte de la disposition générale. Il en est ainsi depuis l'importante construction terminée en 1897.

Une porte, ouverte à chaque étage, établit la communication avec l'aile déjà occupée par le pensionnat, qui s'étendit à tous les nouveaux appartements. Au rez-de-chaussée on ménagea à l'entrée une pièce qui servit de réfectoire aux demi-pensionnaires, et une autre qui devint la salle de musique ; ensuite

venait la salle Jeanne d'Arc, pièce spacieuse et bien aérée, qui servait, selon les cas, de salle de travail, de salle de réunion, de salle de récréation et de salle de fête. Ses larges portes extérieures ouvraient sur la cour et permettaient l'accès sans pénétrer dans les classes ou la communauté.

Le pensionnat développé occupait tout le midi. Tant dans l'ancienne que dans la nouvelle partie, les classes étaient situées au premier étage et les dortoirs étaient installés au second. On avait reporté au troisième la lingerie, le vestiaire, la salle de couture et la salle de dessin.

Le prospectus pouvait dire : « L'établissement possède de vastes locaux bien aérés ; il présente les conditions de salubrité les plus favorables. » L'organisation était désormais complète et elle ne laissait plus rien à désirer aux familles. Des deux premiers étages on peut admirer la campagne, du troisième on a au nord la vue de la mer.

Ce fut le troisième dimanche d'octobre 1897 que M. l'abbé Rossignol (1), l'aumônier de cette époque, récita les prières liturgiques de la bénédiction. A l'issue des vêpres, la procession se rendit à la salle Jeanne d'Arc et s'arrêta devant un trône, sur lequel reposaient les insignes. Les élèves portèrent les christs et les statues, destinés aux classes et salles. On avança d'étage en étage au chant du cantique

(1) Sur la fin d'avril 1896, M. l'abbé Sauvage fut nommé curé-doyen de Saint-Léonard, à Fougères. M. l'abbé Rossignol, qui était vicaire de cette même paroisse, lui succéda au mois de mai comme aumônier. Après avoir occupé ce poste de 1896 à 1905, il fut nommé curé de la paroisse de Paramé.

« Nous voulons Dieu. » Le célébrant présida au placement des pieux emblèmes, accompagné des Supérieures de la Communauté et des maîtresses du pensionnat. La joie rayonnait sur tous les visages.

Il en était arrivé du dernier bâtiment, comme précédemment de la chapelle. Il s'harmonisait si bien avec l'ensemble, qu'il sembla que c'était alors seulement que la Communauté était achevée.

CHAPITRE LX

Les Œuvres au pensionnat.

'ÉDUCATION chrétienne se manifeste par la piété et la charité, et n'est pas ennemie d'une saine gaieté.

C'est une maxime que « la piété est utile à tout. » Le dimanche 22 mai 1887, on mit en exercice l'une des pratiques les plus utiles aux jeunes filles chrétiennes, et l'on procéda à l'élection du conseil de la congrégation des Enfants de Marie. L'aumônier exposa à la petite société, qu'une congrégation pieuse est une association dans laquelle on se propose le même but, et que le but qu'on se proposait était l'imitation de la Sainte Vierge. Donc « pour porter dignement ce titre, vous devez vous appliquer à pratiquer les vertus qui distinguent les Enfants de Marie : l'humilité, l'obéissance, la charité. » Ce fut à la fête de la Pentecôte que les six premières aspirantes s'agenouillèrent devant l'autel de la Sainte Vierge, un cierge allumé à la main, et prononcèrent leur consécration. Le célébrant leur remit les médailles, les rubans et les manuels, comme signes extérieurs de leur consécration et comme la livrée de Marie.

Une dizaine d'années se passa. Pendant l'année scolaire 1897-1898 le nombre des élèves monta

à soixante-six, dont cinquante-huit pensionnaires et huit demi-pensionnaires. L'année scolaire 1898-1899, le chiffre s'éleva à quatre-vingt-douze, dont soixante-quatorze pensionnaires et dix-huit demi-pensionnaires. Ce fut le record. La moyenne générale oscillait entre soixante à soixante-dix élèves.

Ce fut alors qu'on établit la congrégation des Saints-Anges, pour les plus jeunes filles, en attendant qu'elles aient l'âge d'être admises dans la congrégation des Enfants de Marie. Le 19 mars 1898 l'aumônier reçut la consécration de dix-sept aspirantes, qu'on avait agréées pour former l'association, et il leur remit les insignes de la confrérie. La vertu demandée était l'obéissance aimable. La fête principale était fixée au 8 mai, jour de l'apparition de saint Michel archange. A ces jeunes enfants, bien élevées et disposées à la vertu, le directeur ne manqua pas de rappeler les voix de Jeanne d'Arc : Sois bonne ! Sois sage !

En effet, ce n'était pas seulement la piété que l'aumônier et les maîtresses se proposaient d'obtenir avec ces congrégations, c'était encore la conduite modèle. Les dignitaires des deux aimables sociétés savaient qu'elles devaient donner le bon exemple, contribuer à la régularité des exercices du pensionnat, à la vie commune qui s'abstient des petits comités, à la modestie qui se garde des vanités mondaines.

La petite chapelle offrait un lieu propice aux réunions mensuelles ou bi-mensuelles. Toutefois les cérémonies des consécrations avaient lieu à la grande chapelle, en présence de toute la Commu-

nauté. Chacune des congrégations avait ses insignes : les Enfants de Marie portaient un ruban bleu, tandis que les aspirantes avaient un ruban vert ; les Anges portaient une ceinture rose, tandis que les aspirantes avaient un ruban violet. Quand les groupes étaient assemblés ou quand ils évoluaient dans les processions, cela faisait une décoration fraîche et gracieuse, qui charmait les élèves et réjouissait les maîtresses, dont le cœur est maternel.

C'est une autre maxime que « la foi sans les œuvres est une foi morte. » Il y avait lieu évidemment d'initier les élèves à l'exercice de la charité. Quand elles rentraient des vacances du premier de l'an, vers l'Épiphanie, on dressait un arbre de Noël ; elles jouaient à cette occasion une scène et exécutaient des chants, dans une réunion de Sœurs et de parents ; puis elles tiraient pour elles-mêmes les lots. Mais ce n'était que le premier acte de la fête. Déjà elles regarnissaient l'arbre de Noël des produits de leurs ouvrages et de leur collecte. Il y avait des tricots, des foulards, des objets utiles et des objets agréables, pendant aux branches. Les vieillards de l'Asile entraient, les élèves renouvelaient leur pièce et leurs chants, et tiraient les lots pour « les bonnes gens ». A ces largesses de leur charité, les jeunes filles ajoutaient une distribution de tabac, d'oranges et autres douceurs, qui réjouissaient les cœurs des bons vieillards.

Le 25 mai 1889 on établit la fête de la Sainte Enfance, qui revenait chaque année et avait un caractère de bienfaisance. Pour l'inaugurer les élèves en blanc se rendirent processionnellement à la cha-

pelle, en portant l'Enfant Jésus sur un brancard orné. Après l'allocution sur l'œuvre des missions et des missionnaires, la procession revint au pensionnat, où l'on déposa la statue sur une table garnie. Des chants s'élevèrent, accompagnés de musique ; puis une petite fille habillée en Chinoise se présenta. Elle joua son rôle avec ses jeunes compagnes, qui toutes furent applaudies ; puis elle fit la quête. Cette gracieuse cérémonie, renouvelée avec des formes variées, entretenait d'année en année la charité apostolique, qui va si bien à l'âme française.

La Saint-Joseph ramenait la fête patronale du pensionnat, on la célébrait solennellement à la chapelle. Il y avait aussi une séance récréative avec pièce et musique. Selon l'adage antique, on mêlait l'utile à l'agréable.

Il en était de même à la fête de la Supérieure et à la fête de l'Aumônier. Avec les souhaits et compliments d'usage, il y avait toujours quelques scènes et des morceaux de musique. Ainsi, tout en formant les pensionnaires au respect des autorités locales et aux procédés de la bonne éducation, on les mettait à même de faire l'essai ou la preuve de leurs jeunes talents. Pour la plupart, c'était une récompense et un encouragement La distribution des prix avec sa solennité apportait le couronnement et donnait aux familles une occasion publique de juger du savoir-faire de leurs filles, soit dans les rôles que celles-ci remplissaient, soit dans les partitions de musique qu'elles exécutaient, soit dans les travaux qu'elles avaient fournis à l'exposition.

Un certain nombre d'enfants se préparaient à leur

Communion solennelle. M. l'Aumônier leur faisait le catéchisme. Il faisait également des catéchismes de persévérance aux grandes élèves. Il n'y a pas de doute qu'une bonne éducation religieuse fasse partie de l'éducation des filles, et ce n'est pas le moindre avantage des pensionnats chrétiens que de la leur assurer. On ne saurait objecter que l'importance attribuée à ces matières tourne au détriment des études classiques, attendu que les rédactions et les compositions sur ces sujets, qui touchent aux questions les plus élevées, servent en même temps au style et à l'expression de la pensée, et par conséquent contribuent à la formation générale.

Le matin du jeudi de la Fête-Dieu était choisi pour la cérémonie de la Communion solennelle ; les parents et les amis étaient conviés à y assister. L'après-midi avait lieu la fête du Saint-Sacrement. La procession s'avançait de reposoir en reposoir, les communiantes du matin marchant en tête avec leurs oriflammes, les postulantes et les novices venant ensuite. Des élèves en robes blanches faisaient angelots et jetaient des fleurs. Le clergé, les religieuses en noir, les vieillards et une assistance variée composaient le cortège traditionnel. Le nombreux pensionnat donnait à la procession un nouveau genre et la rajeunissait. Dans ces beaux jours où la nature est en fête, l'enclos offrait à la dévote assistance un parcours délicieux.

Là aussi des transformations étaient en train de s'effectuer. Il est temps de les mentionner et de les décrire.

CHAPITRE LXI

Dans l'enceinte des Chênes.

L'enclos des Chênes datait depuis bien longtemps ; cependant le mur de clôture n'englobait que la moitié de la propriété. La vaste pièce de terre, dénommée dans le cadastre la Croix aux Fèvres, était simplement entourée de haies au nord, à l'est et au midi ; à l'ouest seulement elle était fermée par l'enclos des Chênes.

La transformation de Paramé avait amené un trafic plus actif sur la grande route, qu'on appelait maintenant la route de Cancale ; d'autre part, l'augmentation des Religieuses nécessitait un plus grand espace pour prendre de l'exercice ; dès lors la haie vive, qui bordait le champ du côté du chemin public, ne parut plus suffisante pour protéger la retraite de la Communauté. On la remplaça par un mur, en 1864.

La pièce de terre restait ouverte sur deux faces, à l'est et au midi : cela ne pouvait durer indéfiniment. Quand la porterie eut été reportée sur la route de Cancale et quand le pensionnat eut été établi dans la propriété, il devint urgent d'y aviser. Sœur Alexandre, l'économe, dont la gestion avait été mêlée aux grands travaux précédents, fit des instances ; et,

pour mieux aboutir, alla jusqu'à hypothéquer ses biens patrimoniaux. M. Guillois, le supérieur, n'était pas moins pressant. Au mois d'août 1891, le mur d'enceinte était achevé.

Les Sœurs, rassemblées pour la retraite annuelle, purent alors faire librement le tour de la Manche (c'était le nom qui avait prévalu pour désigner toute la partie du terrain située à l'est de l'ancien enclos). Les postulantes et les novices, ainsi que les pensionnaires, en jouirent pleinement. Pour le noviciat c'est très appréciable, puisque c'est un temps de recueillement qui ne permet pas de se répandre au dehors. Les Sœurs trouvent la campagne chez elles, une solitude paisible où elles peuvent se livrer à la méditation et à l'étude, des allées prolongées où faire la promenade. La vie d'une grande Communauté demande des conditions sanitaires et une douce expansion : elle les trouvait dans l'enceinte enfin réalisée.

On suppose bien que les monticules de dévotion avaient subi le sort du jardin primitif de la Communauté. Par l'effet même de l'érection de la maison principale en cet endroit, il avait fallu songer à les reporter ailleurs. La statue du Sacré-Cœur est le seul monument qu'on retrouve dans ce jardin décoratif, encadré par les bâtiments, et dénommé pour cette raison le jardin du Sacré-Cœur. Plus haut cependant, au fronton du monument, les Saints Cœurs de Jésus et de Marie se détachent bien en relief et frappent les regards comme le blason de la Congrégation.

Tout établissement religieux a son calvaire. Ici on

l'a dressé dans le cimetière, en tête des tombes. Puisque la vie religieuse est un sacrifice, jusque dans la mort les personnes consacrées sont rangées à sa suite et reposent à l'ombre de la croix. M. Guillois, étant encore supérieur, l'avait bénit le 18 août 1890.

C'était là que devaient reposer les premières Sœurs défuntes. On releva leurs ossements dans le cimetière de Paramé. Une première translation eut lieu en septembre 1894 ; une seconde translation trois ans plus tard. Maintenant la Communauté était réunie dans la vie et dans la mort ; et lorsque les religieuses s'arrêtaient devant les deux tombes qui contiennent ces restes vénérables, elles se sentaient comme devant un reliquaire.

Ce paisible dortoir, selon l'expression adoucie des premiers chrétiens, n'est séparé que par une haie de lauriers palmes de la grande allée, qui mène au vaste champ de la Manche. Il forme un carré, avec ses tombes fleuries et ses croix de bois, sur lesquelles sont inscrits les noms des défuntes. La tristesse humaine y est presque insensible, tant l'impression religieuse domine et éveille l'idée de l'immortalité bienheureuse.

Il ne faudrait pas croire que la présence du cimetière dans une communauté soit importune. Elle est plutôt une consolation, à l'heure où les religieuses s'y rendent le cœur rempli de chers souvenirs, et aux jours où la Congrégation y pénètre avec ses convois funèbres. Les visiteurs éprouvent à cette vue l'idée d'une maison religieuse, qui a son chez soi, qui a tous ses services organisés et qui se per-

pétue à travers les âges. L'esprit des morts plane sur les vivants.

La statue du Sacré-Cœur, posée sur un piédestal, en appelait une autre. On se souvient que Mlle Amélie Fristel avait, en y entrant, donné à la propriété le nom de Notre-Dame des Chênes. Il convenait donc que celle-ci eût sa statue monumentale dans ce domaine. Donc, le 22 août 1897, le cardinal Labouré bénit, sous ce vocable, une grande et belle statue de la Sainte Vierge. Elle s'élève sur un piédestal à l'extrémité de l'avenue qui vient de la porterie, vis-à-vis de la maison de réception, sous un dôme de feuillage où domine naturellement la feuille de chêne.

Ce vocable, mis en usage par la Fondatrice et ses compagnes, autorisé par les actes des archevêques de Rennes en diverses circonstances, est devenu cher aux religieuses, aux vieillards hospitalisés, aux nombreux amis de la Congrégation. Sous cette forme locale, comme il arrive en beaucoup d'autres endroits, le culte de la Sainte Vierge s'est développé et a trouvé de nombreuses sympathies.

Déjà, dans l'esprit de la Fondatrice qui envisageait dans son cher Asile une œuvre charitable en faveur des malades et des infirmes, ce titre se traduisait par celui des Litanies : *Salus infirmorum.* Son esprit se survit, et Notre-Dame des Chênes est toujours invoquée comme le Salut des malades et des infirmes. La Vierge sur son piédestal, tenant une branche de chêne dans la main droite, et l'Enfant Jésus sur le bras gauche, apparaît ainsi aux visiteurs bien informés, non seulement comme la patronne

du domaine, mais encore comme la consolation des affligés. Ce terme plaît aux gardes-malades, aux infirmières, aux familles éprouvées ; toutes comprennent que la religion compatit à l'humaine misère et lui offre des secours pour la santé de l'âme et du corps.

Quant à saint Joseph, le monticule que lui avait fait élever la Fondatrice avait eu un sort privilégié. Sa situation, à l'extrémité sud du jardin de la Communauté, l'avait fait épargner. Il faisait l'ornement de la cour du pensionnat, à quelques mètres de la salle Jeanne d'Arc et à proximité du mur de clôture. Il demeure, comme le monument de la première époque. On dit toujours « la cour Saint-Joseph ». D'ailleurs ce lieu est agréable, car les jeunes arbres plantés par Mère Marie-Amélie sont devenus grands, et ils rejoignent par leurs larges rameaux la ligne des chênes, qui subsiste tout le long de la clôture à l'ouest.

Ce n'est pas toujours isolément qu'on rencontre Jésus, Marie, Joseph. Les maîtresses et leurs élèves, dans les excursions sur les rivages de la mer, en rapportèrent des cailloux et des coquillages. On les employa à faire un autel dans l'enclos solitaire de la Manche, à l'extrémité sud d'une verdoyante avenue. Sur l'autel on posa le groupe de la Sainte-Famille, en matière durable, capable d'affronter les saisons. Des chênes vigoureux lui prêtent leur ombrage. Chaque année les Sœurs font de l'autel, qu'elles décorent avec soin, un des reposoirs de la Fête-Dieu. Des tapis de sable de mer, de feuillages et de fleurs s'étendent alors tout le long de l'avenue, et des ori-

flammes flottent dans les arbres. Le pieux monument fut bénit le dimanche 16 mai 1897 par M. l'aumônier, après la fête de la Sainte Enfance.

A une petite distance de ce groupe, en remontant l'enclos de la Manche, on reporta le groupe de Notre-Dame de la Salette, un peu éclipsé depuis l'érection du rocher de Notre-Dame de Lourdes, qui, lui, n'a jamais changé de place et a gardé ses proportions massives. Ce fut un vieillard, nommé Tachot, qui maçonna à la Vierge et aux deux petits bergers un trône rustique, dans un angle du mur, au bord de l'allée.

Quant à la statue de sainte Anne, on la trouve dans une niche encadrée de coquillages brillants. Elle orne le jardin potager qui s'étend entre l'avenue d'entrée et le champ de la Manche, dans l'angle que forment les murs, et qui la séparent de la grande route.

On voit que le pèlerinage, que la bonne Mère Fondatrice aimait à faire à ses saints, s'est étendu à la propriété tout entière.

CHAPITRE LXII

Les Travaux des Vieillards.

Le long des murs du nouvel enclos on planta des espaliers. Les arbres, couverts de fleurs au printemps, couverts de fruits à l'automne, réjouissent la vue et donnent des produits utiles. Les plates-bandes, mieux abritées, sont utilisées pour les fraises et les primeurs.

Le jardin potager, qu'on avait créé en 1896 entre l'avenue d'entrée et le champ de la Manche, a sa raison d'être. Le terrain y est remarquablement uni, bien exposé à l'air et au soleil. Un puits abondant et quelques bassins en ciment, où l'on recueille l'eau, servent à l'arroser. Ce fut Michel Madé, un ancien jardinier, qui le divisa en carrés.

Il faut des légumes en abondance pour la consommation d'un personnel nombreux ; il faut la variété des produits et une culture intelligente du sol. Selon les saisons, on y trouve les choux et la laitue, les poireaux et les carottes, les navets et les épinards, les oignons, le persil, l'oseille. Sur le potager aucun arbre ne jette son ombre ; mais dans le jardin plus bas, qui est de l'autre côté de l'avenue d'entrée, on trouve des arbres fruitiers, des plantations d'artichauts, de fèves, de pois, de pom-

mes de terre. Le terrain, qui s'étend dans le pourtour de la chapelle et qui fournit plusieurs carrés, complète ces cultures : il y a des asperges, des choux-fleurs, des haricots et autres légumes. L'assolement demande que les semences et les plants occupent alternativement les divers carrés et les diverses plates-bandes ; en sorte que l'aspect des jardins ne garde pas de monotonie. Dans le spacieux enclos on a ménagé des places pour les arbustes à fruits : groseillers, framboisiers, cassis. Ici ou là on trouve des pruniers, des abricotiers, des cerisiers.

Le voisinage de Saint-Malo, avec sa ville et son port de commerce, permet un petit service de maraîcher. Le surplus est facile à écouler. Un petit âne, attelé à une petite charrette, conduit par une femme de la basse-cour, fait le transport et le trafic. Elle y joint les fleurs, qu'on trouve en maints endroits de la propriété, notamment dans les environs de la chapelle. Pendant une vingtaine d'années Jules Hesry fut le fleuriste de la maison, traçant les dessins, formant les massifs, taillant les rosiers, n'épargnant pas sa peine et suivant son humeur d'artiste. Sœur Julie, qui était sa propre sœur et une sainte âme, pouvait de sa chambre de malade suivre les travaux de son frère. L'un et l'autre ont achevé leur carrière à Notre-Dame des Chênes.

Ce n'était plus Sœur Alexandre qui avait la gérance des travaux. Elle avait dépensé ses forces. Le Chapitre de 1901 lui donna le repos, que son âge et sa santé réclamaient, et nomma Sœur Octavie économe. Celle-ci, qui était bien au courant des usages commerciaux et du genre des cultures de la région,

parut aux Sœurs électrices apte à l'administration du temporel de la Communauté.

Le temps des constructions était passé. Il ne s'agissait plus que de l'entretien des bâtiments, des murs et des outils. Pour les petits travaux de réparations, il y a toujours à l'Asile quelque vieux maçon ou plâtrier, qui rend des services : ce sont des conduits obturés à déboucher, des trous à combler, des pierres et des enduits à solidifier, des ciments et des pavés à entretenir, etc. Quelques-uns même de ceux qui avaient travaillé, comme ouvriers, aux constructions de l'asile et de la communauté sont venus finir leurs jours à l'hospice, utilisant leur reste de forces, tout en rappelant les détails intéressants de la longue entreprise.

Il y a aussi un petit atelier de menuiserie. Les réparations des meubles, des portes et fenêtres, des planchers et boiseries font souvent appel au métier. Sans doute on fait venir des ouvriers ; mais dans une multitude de cas un vieillard suffit. Parfois il pousse la capacité jusqu'à confectionner des bancs ou des escabeaux, et à faire des cercueils. Le neuf et le vieux, la vie et la mort se côtoient dans ces demeures.

Le chef serrurier, qui avait exécuté les ouvrages de sa partie dans la grande maison, voulut finir ses jours assisté par les Sœurs, et passa quelques années comme petit pensionnaire. Ce bon M. Lebreton entretenait les serrures aux portes des maisons et aux portes des jardins ; il redressait les espagnolettes des fenêtres et les fermetures des châssis ; mais, pour lui comme pour les autres, le

temps vint du repos absolu et de l'impuissance de la vieillesse. Il logeait dans une grande chambre de l'établissement primitif, avec le jardinier fleuriste, demi-pensionnaire comme lui, et Joseph Hervé, un ancien cuirassier, qui aidait à brosser les parquets de la chapelle, à balayer les cours et à sarcler les plates-bandes.

Certains arrangements permettent en effet de recevoir, moyennant une modique pension et l'apport d'un travail encore rémunérateur, quelques spécialistes ou petits patrons, soit qu'ils ne peuvent plus fournir un effort régulier, soit qu'ils aient besoin d'un demi-repos et d'un traitement, soit qu'ils sollicitent par goût personnel leur admission. Ni ouvriers, ni pensionnaires, ni assistés de l'asile, ces anciens menuisiers, serruriers, cordonniers ou autres apportent à l'établissement une part d'ouvrage. Ils sont fort peu nombreux, mais on les utilise quand on en a.

Les réparations des chaussures usagées rendent la présence d'un cordonnier désirable ; aussi y a-t-il eu presque constamment quelques hommes de la partie parmi les gens pris avec arrangement ou parmi les vieillards. Il en est de même pour les réparations des vêtements des vieillards hommes ; quelque ancienne tailleuse y est employée et met son savoir-faire de couturière à ravauder les hardes. Le service de la basse-cour a les mêmes exigences, car il faut du lait et conséquemment le soin de quelques vaches.

Les femmes, celles du moins qui sont encore valides, aident à éplucher les légumes, à laver la

vaisselle, à sarcler les jardins et à quelques autres ouvrages journaliers du ménage ; mais beaucoup sont trop invalides pour s'employer utilement. Parfois l'une d'elles garde un peu à la porterie ou fait les petites courses en ville ; ainsi Jeanne-Marie Blouin, au temps du pensionnat, et Mme Josset depuis, furent les personnes de confiance pour les commissions à Paramé ; même Françoise Bourdas faisait la récréation des petites élèves dans la prairie avant que ce terrain ne devînt le potager.

Tout cela est très aléatoire, et les Sœurs qui en sont chargées ont souvent à réorganiser les services, ou à y suppléer. Ces indications ne sont cependant pas sans signification : en outre de ce qu'elles sont un tableau de mœurs, elles montrent que le régime du petit établissement hospitalier n'est pas celui de l'administration officielle des hospices publics, et qu'il a quelque chose de plus familial.

Rentrons dans l'enclos de la Manche. Des rangers de pommiers s'espacent sur le vaste champ, et rapportent chaque année une provision de pommes pour faire du cidre, la boisson du pays. Il y a toujours une portion de terres mises en fourrages pour la nourriture des vaches laitières, et c'est là aussi qu'on mène paître les bêtes nourricières. Trèfle ou luzerne, betteraves ou pommes de terre y couvrent de plantureux sillons. C'est comme à la ferme.

Depuis cinquante années les vieillards s'employaient sur ce domaine, ameublissant les terres et préparant les assolements ; mais avec eux il y a toujours quelques hommes du métier, qui sont aux

Chênes dans la condition mixte indiquée précédemment. Ce sont d'anciens laboureurs qui ont laissé leurs fermes sur le retour de l'âge et qui ont voulu s'assurer un refuge en cas de maladie et d'infirmité. Parfois même le vieillard ne vient pas seul, il amène avec lui son vieux cheval pour ne pas l'abandonner.

Il fait bon les voir sur le champ au temps des labours et des semailles, ou à l'époque des moissons et autres récoltes. Les outils en main ils se raniment et ont entre eux un reste d'émulation. Le froment ou l'orge, l'avoine ou le blé noir forment des gerbes ou s'amoncellent. Ils sont contents, car l'accoutumance a une large part dans le bonheur des gens. D'ailleurs les Sœurs ont soin de leurs travailleurs et les récompensent autrement que par de bonnes paroles.

Le travail de la moisson se continue dans la cour ménagée au nord de l'Asile. C'est là qu'ils dressent l'aire, qu'ils aident au battage du grain à la machine, qu'ils font les barges de paille. On n'a pas trop de tous les bras : hommes et femmes encore dispos s'y activent, comme jadis à leurs fermes. Enfin on transporte le grain au grenier.

Un peu plus tard ce sont les pommes, recueillies tant par les hommes que par les femmes, qui forment au même lieu des tas allongés. Les vieillards les pilent avec l'aide d'un moulin que fait tourner un cheval, puis disposent les marcs et en expriment le jus dans le pressoir. Les tonneaux se remplissent et le cellier garde la provision de l'année.

La Mère économe, avec ses aides, a la direction générale des ouvrages et veille à leur exécution habituelle, en utilisant au mieux la bonne volonté des uns et la force des autres. Il y a bien quelques clos en dehors de l'enceinte et qui apportent leur appoint ; malgré tout, le produit général est loin de suffire aux besoins. On y supplée par des achats.

Si l'établissement est d'ordinaire assez calme et assez monotone, à certaines époques il y a de l'animation. Le temps de la fenaison n'est pas moins intéressant. Alors on voit reparaître la faulx antique qui coupe l'herbe mûre ; les hommes et les femmes étendent le foin avec les fourches qu'ils sont si habitués à manier. Ils se reposent sous les verts feuillages des pommiers et respirent, en rêvant ou en causant, la bonne odeur qui s'exhale des herbes sèches.

Ce sont les plaisirs rustiques, qui se succèdent au cours des saisons et qui charment encore leur vie, autant par les souvenirs qu'ils rappellent que par les réalités qu'ils étalent devant leurs yeux. Tout cela est matière à cent récits divers, qui se sont passés dans les fermes des alentours et qui ont toujours un palpitant intérêt pour ceux et celles qui en ont été les objets ou les témoins. Il ne faut point mépriser les goûts des gens simples, mais plutôt relever ce qu'ils ont encore d'agréable et d'utile sur le soir de leur longue existence.

CHAPITRE LXIII

Le Gouvernement de la Congrégation.

Dix ans s'étaient écoulés depuis que l'arrêté ministériel interdisait, dans le département d'Ille-et-Vilaine, la nomination de toute institutrice publique congréganiste. Quel avait été le sort des Petites Écoles pendant ce laps de temps? Par suite du décès de Sœurs titulaires quelques laïcisations d'écoles communales, tenues par les religieuses de Notre-Dame des Chênes, se produisirent pour ainsi dire automatiquement; un nombre à peu près égal s'effectua par l'action des autorités civiles. Sur les neuf écoles fermées de la sorte à la Congrégation, quatre rouvrirent grâce aux soins du clergé local et des Sœurs elles-mêmes, à titre d'écoles libres; en sorte qu'il y eut immédiatement une demi-compensation.

En somme, la situation n'était pas compromise et la Congrégation n'avait pas éprouvé une grande perturbation. C'est ce qui explique la conduite des Supérieures dans le développement matériel du pensionnat Saint-Joseph. Donc, l'illusion aidant, il était permis de penser qu'il s'agissait simplement d'exclure les congréganistes des écoles officielles, et on

pouvait espérer qu'un revirement de l'opinion publique rétablirait les choses.

La Supérieure générale venait d'achever ses six années consécutives d'admininistration. C'était en 1895. L'autorité diocésaine, tenant compte des graves conjonctures que traversaient les congrégations religieuses, estima qu'il n'était pas opportun d'opérer de changement à la maison-mère, et autorisa jusqu'à des temps plus déterminés la réélection de son gouvernement. Les Chapitres successifs usèrent de la dérogation jusqu'en 1905, en sorte que la bonne Mère Athanase exerça la principale charge pendant une quinzaine d'années. L'unité d'action et l'esprit de suite y gagnèrent.

La mort de Mère Marie-Thérèse ayant laissé une charge d'assistante générale vacante, Sœur Marie-Annonciade lui succéda, à côté de Sœur Marie-Henri. Telles furent les deux principales aides de la Supérieure pendant cette période mouvementée. C'est le lieu de les faire connaître davantage.

Pendant trente-huit ans, de 1870 à 1908, Sœur Henri réunit les suffrages des Sœurs électrices : « c'est-à-dire qu'elle a assisté et contribué pour sa part à l'extension de la Congrégation, en apportant un grand dévouement à ses œuvres. Là où le besoin se faisait sentir, ma Sœur Henri était toujours prête à voler : tantôt au secours des Sœurs dans les paroisses, tantôt à leur installation dans des postes nouveaux, tantôt pour faire la visite des établissements. Les Sœurs, reconnaissant en elle l'âme du devoir, l'avaient en grande estime et lui accordaient leur confiance. Animée d'un grand esprit de foi, elle fut tou-

jours pleine de soumission et de déférence envers ses supérieures, en qui elle voyait Dieu lui-même. Active et ordonnée, elle se dépensa journellement dans les multiples occupations de sa charge, ne dédaignant pas de remplir à l'occasion les emplois les plus modestes ; car elle avait compris qu'en religion rien n'est petit de ce qui est fait pour Dieu. S'agissait-il d'intervenir près des Sœurs dans certaines circonstances où une observation s'impose, elle s'acquittait consciencieusement de ses obligations, n'ayant en vue que l'intérêt général de la Maison. » En 1907 une hémiplégie du côté droit la réduisit à l'inactivité.

Sœur Annonciade était née dans une bourgade du diocèse en 1856. Ses parents, profondément chrétiens, surent lui « inculquer les sentiments de foi et de piété, qui firent la note caractéristique de toute sa vie. Aussi l'appel divin se fit-il entendre à cette jeune âme. Quitter le monde pour vivre dans l'intimité avec Notre-Seigneur fut désormais l'attrait irrésistible qui la porta à solliciter son entrée dans quelque congrégation. A cette époque, elle fit la connaissance de nos Sœurs de Campel et leur communiqua son dessin bien arrêté de se faire religieuse. Il fut décidé que la jeune fille irait en pension chez elles pour y continuer son instruction ».

Elle entra au noviciat en 1877, et travailla avec une sainte ardeur à l'acquisition des vertus qui font la novice selon le cœur de Dieu. Quelques jours avant sa vêture, elle passa avec succès l'examen du brevet élémentaire. En 1879 elle fut admise à la profession religieuse. A Saint-Ouen, dans le diocèse

de Blois, où elle tint une classe, la jeune Sœur acheva de se former à sa mission enseignante, en continuant ses études pour lesquelles elle avait beaucoup de goût.

« En 1885, lorsque le pensionnat fut fondé à la maison-mère, Sœur Annonciade fut choisie comme seconde maîtresse. L'année suivante, elle obtint son brevet supérieur ». En 1890, elle prit place dans le gouvernement général : « depuis cette date jusqu'en 1905, elle remplit successivement les fonctions de seconde, de première assistante, et deux fois par intérim de maîtresse des novices. »

Ces détails biographiques ont un intérêt rétrospectif, car en sa personne, distinguée physiquement et moralement, nous rencontrons un exemple typique de la transformation, que l'éducation des Sœurs des Saints Cœurs était capable de produire dans un sujet qui se l'assimilait. Il ne s'ensuit pas cependant qu'aux dons de l'intelligence elle unit au même degré les dons du jugement ; mais dans l'ensemble elle était assez bien douée pour que ses compagnes l'estiment digne d'occuper pendant vingt années des postes majeurs. Des infirmités précoces vinrent arrêter son élan et terminèrent lentement son existence.

Le noviciat à cette époque était florissant. Vers l'année 1900, il comptait au temps des vacances une quarantaine de novices et postulantes ; l'année suivante il y en eut de quarante à cinquante. Dans l'organisation primitive, qui dura un demi-siècle, les Constitutions envisageaient les Sœurs en fonction des Petites Écoles. Par suite de cette disposition, les

vêtures et les professions étaient généralement reportées à la fin de la retraite annuelle, c'est-à-dire à l'époque où la Congrégation était rassemblée à la maison-mère. Il en résultait que le postulat se prolongeait jusqu'à cette époque, et que les novices passaient en général deux années dans les classes ou établissements où l'on en avait besoin, avant de prononcer leurs vœux. Après leur profession, elles restaient pendant trois années encore sous la direction de la maîtresse des novices.

Les trois à quatre cents Sœurs, qui étaient les témoins pendant le mois d'août de ce beau recrutement, en auguraient bien pour l'avenir de la Congrégation. Elles s'employaient elles-mêmes « en paroisse » à l'éveil des vocations, ainsi qu'à leur préparation ; en sorte que les jeunes Sœurs étaient chères aux anciennes, et que celles-ci avaient eu plus ou moins le rôle de mère à leur égard, et qu'elles l'avaient encore quand on plaçait auprès d'elles les jeunes novices.

L'œuvre gardait donc, après un demi-siècle, une physionomie locale, tant dans ses Constitutions que dans ses usages. Les événements n'avaient point encore été de nature et de proportion pour les modifier et les harmoniser avec un ordre de choses plus étendu. L'horizon cependant avait commencé à s'élargir, car d'Angleterre et du Canada étaient venues plusieurs vocations.

Le pensionnat suivait son cours paisible. Les rentrées amenaient un bon nombre d'anciennes et de nouvelles élèves ; la fin de l'année scolaire rendait les plus avancées à leurs familles et à la société. On

ne tardait pas à se connaître et à s'aimer. Les amitiés de pension sont parmi les meilleures, et le souvenir des années studieuses passées dans cette chaude atmosphère laisse au fond de l'âme un parfum qui embaume encore l'existence. C'est là que l'intelligence s'est ouverte et que la sensibilité humaine s'est formée. La personne ne se dépouille jamais totalement de ce qui a fait longtemps le fond de son être ; aussi aime-t-elle à revoir les lieux où s'écoula sa jeunesse heureuse.

Sœur Marie-Ephrem, la directrice, atteignait l'âge de soixante-quatre ans, lorsqu'une maladie grave mit ses jours en danger. L'affection et la prière des maîtresses et des élèves se manifestèrent, mais n'arrêtèrent pas le dénouement. Elle mourut le 17 et fut inhumée le 19 mars 1901. La fête Saint-Joseph eut, cette année-là, un caractère de deuil. « Malgré la température froide et pluvieuse, un bon nombre d'anciennes pensionnaires vinrent, même d'assez loin, pour témoigner leur reconnaissance à celle qui les avait instruites et formées, à celle qu'elles aimaient comme une mère, à celle dont les enseignements et les conseils faisaient la règle de conduite. »

Parmi les maîtresses la secondant, il y en avait une, qui avait été la première élève du pensionnat Saint-Joseph et la première présidente des Enfants de Marie, qui y avait conquis la première le brevet élémentaire et le brevet supérieur. Comme elle était au courant de toutes les méthodes et de tous les usages, et avait les qualités requises pour la fonction, les Supérieures majeures choisirent Sœur Marie

de la Visitation pour lui succéder. Le Chapitre de la Congrégation, qui eut lieu l'été suivant, lui confia en outre la charge de secrétaire générale. La nouvelle Directrice exerça ses emplois avec le même zèle que la précédente, et rien ne sembla changé.

CHAPITRE LXIV

Sous les Ruines.

La menace suspendue depuis dix ans allait éclater. L'année 1901 n'amena cependant qu'une laïcisation. Avec ses cinquante et quelques écoles en pleine activité, la Congrégation semblait pourtant bien vivante et capable d'un long service. Ni les municipalités, ni les inspecteurs ne lui faisaient de reproches ; les enfants et les familles n'avaient point cessé de se presser autour des Sœurs : leur seul crime était d'être congréganistes.

De vingt paroisses arriva l'annonce, en 1902, de la laïcisation des écoles. Sous ces coups redoublés la maison-mère gémit. C'était la tempête, comme sur la mer voisine, qui passait en bouleversant les cœurs et en brisant les œuvres.

L'année 1903 fut pareillement désastreuse. De quinze paroisses arriva la nouvelle de la laïcisation. Les coups ne furent pas moins ressentis ; et la situation de la Congrégation s'en trouva démesurément aggravée.

L'année 1904 compléta le désastre. Huit écoles communales, tenues encore par les Sœurs, eurent le même sort. Les coups avaient été si précipités que, en trois années, près de quarante-cinq établis-

sements avaient été fermés aux Sœurs des Petites Écoles. On juge de la douleur des chères religieuses !

Dans ces localités où elles avaient porté l'instruction et la charité, à une époque où presque tout encore était à organiser, ces mêmes écoles leur étaient enlevées ; à peine en gardaient-elles une douzaine, que le même sort attendait. Quelle ruine !

Les Sœurs, dépossédées des écoles publiques, refluaient vers la maison-mère, à la fois pour y chercher un abri et pour prendre le mot d'ordre. Pendant trois années successives, les Supérieures virent ces arrivées et durent refouler leur propre douleur pour consoler celle de leurs religieuses. Malgré la vertu et la discrétion, ces choses se sentent et transparaissent.

Une question angoissante se posait dans le débordement : comment faire pour vivre, et à quoi employer ce personnel disponible ? Les Supérieures durent prendre des décisions et faire face sans délai à la situation.

Toutefois, l'affaire était plus haute que celle d'une simple congrégation : elle était celle de l'Église. Ce fut de ce côté qu'advint la première solution. Comme il arrive dans toute mesure persécutrice dirigée directement contre la religion, l'évêque du diocèse, en union avec ses confrères dans l'épiscopat, rallia les amis de l'Église et les tenants de la liberté. On vit les publicistes et les jurisconsultes catholiques, les hommes et les femmes d'œuvres, le clergé et les familles chrétiennes unir leur action et apporter un concours efficace.

La loi de 1901 portait : « Nul n'est admis à diriger soit directement, soit par personne interposée, un établissement d'enseignement, de quelque ordre qu'il soit, ni à y donner l'enseignement, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée. » Depuis, une circulaire ministérielle en avait donné cette interprétation : « Quand les mêmes personnes seront restées dans la même maison pour y poursuivre la même communauté d'existence et s'y livrer aux mêmes œuvres, vous n'aurez pas d'effort à faire pour montrer, sous l'ajustement des détails improvisés, la persistance manifeste de la Congrégation frappée par la loi. » En conséquence, les agents pouvaient faire jouer, soit l'interposition d'un tiers, soit la reconstitution d'une congrégation, contre toute tentative de tourner la loi.

On pourrait objecter qu'ici il ne s'agissait que des congrégations non autorisées, et faire remarquer que le texte n'empêchait point encore la Congrégation reconnue de Notre-Dame des Chênes de tenir des écoles libres. Cette observation est exacte et on la mit à profit.

La loi du 7 juillet 1904 fut plus radicale : « L'enseignement de tout ordre et de toute nature est interdit en France aux Congrégations. » Le masque était jeté : il ne s'agissait plus, ni de congrégations autorisées ou non autorisées, ni d'enseignement public ou privé ; l'enseignement était interdit à toutes les personnes congréganistes.

La loi pourtant donnait la clef de la situation. Puisque, dans son langage administratif, elle classait les personnes en deux catégories, les laïques et

les congréganistes, il restait possible de relever les écoles avec un personnel laïque. Il ne manquait pas en France d'hommes et de femmes diplômés, capables de fournir les cadres de la réorganisation et de tenir des écoles libres. On avait formé beaucoup de jeunes personnes dans les établissements chrétiens, et parmi elles on trouverait des auxiliaires. Le dévouement et la charité ne manquent jamais en France ; il suffisait que des voix autorisées y fassent appel, pour qu'ils jaillissent comme d'une source abondante.

Dans le programme catholique l'instruction n'est pas tout ; il y a l'éducation, qui n'est pas moins importante. Comment ne pas s'adresser aux professionnelles du dévouement, c'est-à-dire aux Sœurs ? En ce qui concerne son diocèse, le cardinal Labouré fit sous une autre forme ce qu'avait fait jadis son prédécesseur le cardinal Saint-Marc ; il demanda à ses congrégations diocésaines de se sacrifier, c'est-à-dire de laisser les Sœurs diplômées se séculariser ; et lui-même, en vertu de ses pouvoirs ecclésiastiques, il les releva de leurs obligations.

Les trois congrégations enseignantes dont la maison-mère est située dans le diocèse de Rennes répondirent à la demande de leur supérieur et firent héroïquement leur sacrifice. On vit alors des religieuses reprendre une liberté, qui leur coûtait tant, et rentrer dans la société pour sauver l'enseignement chrétien. Plus d'une fois des membres de congrégations différentes se trouvèrent mêlés dans certains postes ; plus d'une fois des anciennes maîtresses eurent comme adjointes des jeunes filles qui

avaient été leurs élèves, ou des aspirantes à la vie religieuse qui se sentaient la vocation d'institutrices chrétiennes. Le nouvel ordre des choses ne tarda pas à prendre corps ; mais les religieuses sécularisées portaient au cœur la souffrance d'être séparées de leurs compagnes, et d'être isolées.

Plus tard, peut-être, cette histoire pourra s'écrire. En attendant, elle reste sous le voile qui recouvre les situations et les événements. Nous savons simplement que les personnes sécularisées du groupe de Paramé contribuèrent à l'ouverture et au fonctionnement d'une trentaine d'écoles libres, dans des localités où précédemment la Congrégation avait donné l'enseignement, et qu'elles contribuèrent à en établir en quelques autres localités où la Congrégation n'avait pas enseigné. Ce qu'il faut relever, c'est que le diocèse fut splendide dans l'organisation, le maintien et le développement des écoles chrétiennes.

CHAPITRE LXV

Les Gardes-malades.

On cessa de voir les humbles religieuses de campagne promener sur les chemins du bourg leurs groupes d'enfants, les accompagner le dimanche à la messe et les mener au catéchisme. Le costume et le voile avaient disparu.

En parlant de leurs maîtresses, les élèves ne disaient plus « les Sœurs », elles disaient « les Demoiselles. » Les sécularisées et leurs adjointes adoptèrent en général un costume noir, et portèrent discrètement une croix à leur corsage. Le clergé et les familles leur demandaient encore de veiller sur leurs élèves à l'église, et d'en prendre un soin maternel, les jeudis et les dimanches, en sorte que l'œuvre de l'éducation chrétienne se continuait sous une autre forme.

On ne voyait plus les Sœurs, qui si longtemps avaient soigné les malades, se répandre dans les villages et visiter les familles éprouvées. De minimes communautés seules avaient pu unir le service enseignant et le service hospitalier. Avec les religieuses cette œuvre disparut.

La récente organisation était une œuvre d'écoles, et n'avait pas d'autre but. La tenue des classes ab-

sorba les personnes, le temps et les ressources ; tout le reste apparut comme accessoire. Il en résulta qu'une partie des Sœurs, rendues disponibles par les laïcisations, resta sans emploi.

Tout naturellement, la maison-mère recueillit les religieuses âgées, et Notre-Dame des Chênes devint pour elles une maison de retraite. Comme la Fondatrice l'avait dit des anciennes Sœurs : elles avaient bien travaillé pour la Congrégation ! D'ailleurs, elles avaient, sur leurs traitements d'institutrices communales et sur leurs économies domestiques, aidé efficacement à construire la spacieuse communauté, qui maintenant abritait leurs derniers jours. A tous égards on leur fit bon accueil et, dans toute la mesure possible, on leur adoucit l'épreuve.

« En paroisse », un certain nombre de Sœurs avaient acquis la pratique des pansements et l'expérience des maladies. Elles étaient aptes à devenir des infirmières et gardes-malades. La maison-mère, qui en avait la disponibilité, n'ignorait pas que les Constitutions comptaient parmi les œuvres hospitalières de la Congrégation la visite des malades à domicile, et que, depuis un demi-siècle, les Sœurs des Petites Écoles l'avaient fait dans leurs obédiences. On ne pouvait pas laisser tomber une œuvre aussi traditionnelle.

Une autre raison agissait sur les esprits. La loi de 1901, qui distinguait entre les congrégations hospitalières et les congrégations enseignantes, ne s'en prenait qu'à celles-ci. La loi radicale de 1904 formula, un peu plus tard, la distinction officielle, en disant : « Les Congrégations qui ont été autorisées

à la fois pour l'enseignement et pour d'autres objets, ne conservent le bénéfice de cette autorisation que pour les services étrangers à l'enseignement prévus par leurs statuts. » C'était précisément le cas des Sœurs de Notre-Dame des Chênes. En tout état de choses, elles devaient conserver le bénéfice de leur reconnaissance légale comme Sœurs hospitalières.

En fait la maison des Chênes, avec son Asile de vieillards, était un établissement hospitalier et était mentionnée nommément comme tel dans les pièces officielles. Le fondement primitif de l'Association, posé en 1846, restait solide et soutenait l'édifice.

D'autre part, Paramé, avec ses trois paroisses et son territoire sur lesquels les Sœurs avaient compté trois maisons, était un centre important de population et rejoignait, par leurs faubourgs, les deux villes voisines. L'œuvre des Sœurs gardes-malades y avait un champ d'action tout ouvert, et qui n'attendait que la mise en œuvre d'un personnel expérimenté.

Sous la pression des événements, la Supérieure générale, d'accord avec son Conseil, en prit la décision. En 1902 ce fut un fait accompli. La maison des Chênes acquérait, de ce fait, un second caractère d'hospitalité. L'administration civile ne songea à aucun moment à le lui disputer.

Quant aux Sœurs gardes-malades, elles n'eurent qu'à pénétrer dans ce milieu sympathique pour que de bonnes relations s'établissent. Le souvenir de Mlle Amélie Fristel, aidée de sa servante Marie Lefrançois, les précédait. Les bonnes familles, qui avaient favorisé l'installation des Chênes pendant toute la période initiale, parlaient avec respect et

affection de la Fondatrice et de ses premières compagnes. Il y avait tant de points de contact qu'une sorte d'amitié s'insinua dans les rapports. D'ailleurs l'intérêt mutuel se forme et se cimente au chevet des chers malades.

Le bien se faisait, car, en la personne des Sœurs, c'est la religion qui entre dans la demeure des malades et des infirmes. Elle les assiste et les encourage, elle les panse et les console, elle les guérit ou reçoit pieusement leur dernier soupir. L'influence des Sœurs, pour être discrète, n'en est pas moins réelle et efficace.

Cet emploi des Sœurs était justifié. Il ne réclamait pas cependant un nombreux personnel et était loin d'épuiser les disponibilités. Heureusement un mouvement d'expansion se produisait en plusieurs pays et offrait un débouché très favorable aux Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie. Ainsi la tempête, comme sur la mer voisine, emportait le navire vers de nouveaux rivages.

CHAPITRE LXVI

Les derniers Arrêtés ministériels.

Le Chapitre triennal, tenu à la maison-mère le 4 août 1905, rassembla seulement soixante-quinze Sœurs vocales. Ce chiffre indique que la dispersion s'était effectuée dans une proportion assez notable, mais sans désagréger l'Association. L'effet principal des mesures administratives étant produit, l'autorité épiscopale laissa les Constitutions reprendre leur cours et les élections s'effectuer normalement.

Sœur Marie de la Visitation, qui était la directrice du pensionnat, fut élue Supérieure générale. Mère Marie-Athanase fut nommée première assistante. Ces élections montrèrent que les membres du Chapitre avaient tenu à ce que le gouvernement de la Congrégation ne fût pas essentiellement modifié. Si le changement des attributions dans les Chapitres des Instituts amène nécessairement des déplacements de personnes, il le fait le plus souvent sans modifier l'esprit qui préside au régime légitimement établi. Les circonstances pénibles que traversait l'Association le demandaient impérieusement.

L'arrêt le plus sensible fut celui du noviciat. Devant la persécution qui sévissait contre les Ordres

religieux et qui menaçait de s'étendre à toutes les sphères de la religion, les vocations hésitèrent ou les parents imposèrent des retards dans l'exécution ; bien plus, le recrutement des adjointes dans les écoles libres dériva bien des sujets vers cet apostolat. De même, vu les dispositions prises à l'égard des sécularisées, l'émission ou la rénovation des vœux se trouva, dans la majorité des cas, ajournée. Cet état anormal ne devait pas se prolonger indéfiniment ; toutefois on le ressentit pendant plusieurs années.

Quant au pensionnat, rien encore n'avait troublé sa paix. Nous pouvons reposer un moment notre esprit en le contemplant. Avec ses 33 mètres de façade sur la cour Saint-Joseph, l'édifice semblait former un tout distinct ; de telle sorte qu'il était à la fois attenant à la maison principale et qu'il en était indépendant. Les élèves s'y plaisaient. Dans les classes bien éclairées et bien aérées, elles se sentaient à l'aise, et les bruits du dehors ne venaient point troubler leurs travaux intellectuels. L'année scolaire 1905-1906 compta encore quarante-trois pensionnaires et dix-sept demi-pensionnaires.

Comme conséquence du Chapitre de 1905, une nouvelle directrice lui fut donnée. Sœur Marie des Anges, qui était la première maîtresse et y avait fait ses preuves, fut nommée. Étant familiarisée avec les méthodes et connaissant bien les catégories d'élèves, le choix de cette titulaire assurait la continuité ; ce qui est une condition importante en matière d'éducation et de pédagogie. Sous sa direction, également intelligente et dévouée, la studieuse

institution poursuivit son cours. D'ailleurs, à toutes les époques, l'esprit des élèves fut bon, les études soutenues et la piété en honneur.

Les anciennes Sœurs des Petites Écoles, dans leur retraite, purent être témoins de ce mouvement. Elles voyaient les jeunes filles à la chapelle et prenaient une part joyeuse à leurs cérémonies ; elles entendaient le roulement de l'omnibus qui amenait et ramenait les demi-pensionnaires ; elles suivaient les jeux et les ébats de cette aimable jeunesse. Quant aux vieillards, ils partageaient ce contentement ; mais leur grand jour de satisfaction était celui de l'arbre de Noël, quand les élèves n'avaient d'attentions que pour eux et les comblaient de petits dons.

Comment oublier cependant la terreur menaçante de la loi de 1904 : « L'enseignement est interdit aux Congrégations ? » L'événement redouté pouvait tarder, car un délai de dix ans était imparti aux administrations préfectorales pour l'exécution totale de cette malveillante législation.

Le 2 juillet 1906, fête de la Visitation et de la Supérieure générale, toute la Communauté était assemblée à la chapelle pour l'une des cérémonies des Quarante Heures. Chaque année, vers la même date, on y faisait ces saints exercices. Le mardi donc, jour de la clôture, on avait préparé la procession finale, plus belle encore que de coutume et dans laquelle les élèves avaient une part bien en vue. Or M. Brulé, archiprêtre de Saint-Malo, était venu pour apporter ses condoléances. Il prit la parole et annonça publiquement la triste nouvelle

de l'arrêté préfectoral, qui fermait l'école congréganiste des Chênes. Ce fut une consternation.

L'année scolaire s'acheva. Les dernières semaines furent employées aux examens classiques et aux examens officiels, selon l'usage. Les Supérieures donnèrent leurs bons avis, firent la lecture du palmarès et distribuèrent des souvenirs; puis le groupe aimé se dispersa, emmené par les parents. Il sembla à ce moment que la vie s'éteignait dans l'établissement.

En outre du bien que le pensionnat Saint-Joseph avait fait aux élèves pendant une vingtaine d'années, il avait procuré à la Congrégation divers avantages. On estima qu'au moins quatre-vingts jeunes filles passèrent par le pensionnat avant d'entrer au noviciat. Le niveau de l'instruction monta par l'effet même dans l'Association. La maison-mère eut des sujets tout formés, qu'elle put employer dans les missions nouvelles. Les maîtresses s'étaient habituées à un enseignement supérieur et aux programmes officiels. Tout cela était appréciable.

Presque toutes ces aspirantes étaient venues au pensionnat ou y avaient été placées par les Sœurs des Petites Écoles, soit à cause de leur jeune âge, soit pour obtenir les brevets, soit pour s'éprouver et prendre mieux conseil. Quelques pensionnaires et demi-pensionnaires y trouvèrent leur vocation.

Les vacances qui suivirent l'ensemble de ces fermetures ne ressemblèrent plus aux précédentes. La Congrégation ne se trouva plus réunie pour la retraite annuelle. Toutefois, des écoles qui n'étaient pas encore

laïcisées et de certaines paroisses, où une Sœur ou deux restaient à garder des locaux appartenant à l'Association, à faire apprendre le catéchisme, à tenir la sacristie, des religieuses vinrent se joindre à celles de la maison-mère.

Achevons ce pénible sujet. L'agonie se prolongea pendant six ans. Enfin, en 1912, Saint-Thual, la dernière des Petites Écoles, fut laïcisée ; et l'œuvre, jadis si florissante, parut mourir.

Une formalité légale, fort importante quant à ses conséquences, restait à remplir. Le décret du 2 janvier 1905 statuait : « Toute Congrégation qui, ayant été autorisée pour l'enseignement et d'autres objets, conserve le bénéfice de son autorisation, doit supprimer de ses statuts toutes les dispositions relatives à l'enseignement en France. » On redoutait cette échéance ; car, hélas ! il s'agissait de la révision de la Règle au point de vue administratif, et il s'agissait pour les Sœurs de se réclamer de leur qualité d'hospitalières au moment où la fermeture des Petites Écoles était totale. La situation, très délicate, était aussi très précaire.

Le décret précisait : « Dans le délai de six mois à partir de la fermeture du dernier établissement d'enseignement, elle adresse au ministre des Cultes des exemplaires de ses statuts ainsi modifiés, lesdits exemplaires certifiés par la Supérieure de la Congrégation. » Il fallut s'exécuter. La Maison effectua, le 14 février 1913, le dépôt des statuts modifiés, c'est-à-dire amputés des parties relatives à l'enseignement.

Sous cette forme ils reçurent, le 5 avril 1913, le

visa du ministre de l'Intérieur ; puis, ils furent retournés à la Supérieure, dûment estampillés, par la voie officielle du sous-préfet de Saint-Malo. La Congrégation fut dès lors considérée comme ayant satisfait à la loi. Tel était le malheur des temps, qu'elle en éprouva une vive joie !

Au point de vue administratif elle cessait d'être regardée comme congrégation enseignante, et elle n'avait d'existence légale que comme congrégation hospitalière. C'était une régression vers l'état qu'elle avait eu au principe.

La joie ressentie s'explique, quand on songe que, non seulement la Congrégation n'était pas dissoute, mais qu'elle continuait à exister légalement. Par suite, elle conservait son centre, sa maison hospitalière de Notre-Dame des Chênes, son noviciat. C'était le principal. On peut dire, dans la circonstance, que l'Asile des Chênes avait sauvé la situation. O Providence !

La vénérable Fondatrice avait eu la vue de cet état de choses. Mère Marie-Amélie avait dit à ses filles : Un temps viendra où la Congrégation sera réduite à rien; mais après, elle deviendra plus grande !



DEUXIÈME PARTIE

EN EUROPE ET EN AMÉRIQUE

CHAPITRE LXVII

Les Petites Écoles à Guernesey.



L'ÉGLISE du Rosaire, située sur les hauteurs de la ville de Saint-Pierre, la capitale de l'île de Guernesey, dut sa fondation à un prêtre normand, qui s'y était réfugié au temps de la Révolution française. Vers 1860, son presbytère fut exhaussé et agrandi par des prêtres de Rennes, qui tentèrent d'y établir un collège. Quelques années plus tard, une paroisse pour la population de langue française, agglomérée dans ce quartier, fut définitivement installée avec M. Boone pour curé. Le pasteur de la paroisse du Rosaire

songea à utiliser une partie des bâtiments de l'ancien collège pour ses écoles.

C'était un quartier pauvre, et les écoles paroissiales devaient être mixtes. Après renseignements pris, M. Boone estima que les Sœurs des Petites Écoles conviendraient au but qu'il avait en vue. Il vint lui-même à Paramé et s'entendit avec les Supérieures. De part et d'autre on était muni d'une autorisation épiscopale. Les conventions furent écrites et signées par les deux parties contractantes. Le 28 juillet 1874, trois Sœurs débarquaient à Saint-Pierre-Port et commençaient à exécuter leur mission.

La petite institution, dans l'île anglo-normande, où la population est à moitié anglaise et à moitié française, en partie catholique et en partie protestante, prit le caractère local et enseigna le français et l'anglais. Le nombre des élèves exigea dès la première année la présence d'une quatrième Sœur, qui arriva de la maison-mère au mois de décembre. Il y avait trois classes, qui étaient disposées au rez-de-chaussée, dans une partie de l'ancien collège. Les Sœurs habitaient les étages au-dessus, avec quelques pensionnaires.

Lorsque Mère Marie-Thérèse y fit la visite en 1876, elle ne reçut que des éloges de ses religieuses, qui avaient réussi à discipliner leurs élèves et à les rendre studieux. Le bon curé s'en applaudissait. Il la remercia de lui avoir si bien choisi ses maîtresses de classes, notamment la directrice qu'il trouvait très capable et très dévouée.

Les petites écoles du Rosaire fonctionnèrent dans

ces conditions pendant vingt-cinq ans. Le compte rendu de la distribution des prix en 1885, fait par le journal français du pays, permet d'en avoir une idée.

La fête scolaire eut lieu dans la salle de la Tempérance, qui suffisait à peine à contenir l'assistance : « C'est un spectacle délicieux, d'une sérénité douce et pure, que cette réunion de petites filles et de gros garçons venus dans leurs atours de fête pour recevoir la récompense de leurs travaux scolaires. On était émerveillé d'entendre ces bambins et ces bambines s'exprimer si correctement, sans le moindre accent du terroir, dans notre belle langue française. Ce résultat est digne d'être cité ; il fait le plus grand honneur aux bonnes Sœurs et à leur excellente méthode d'enseignement.

« *Jeannette*, piécette en deux actes, a été convenablement rendue. Entre le premier et le second acte, la toile s'est levée sur un groupe ravissant de bébés, qui nous ont chanté avec une maëstria enfantine le chœur des babys. Des élèves d'une taille plus respectable ont rendu plus tard le chœur des fillettes avec ensemble et brio. Puis un jeune garçon a déclamé avec âme une perle de l'écrin de Coppée.

« Une pause de quelques instants, et le rideau remonte. Cette fois c'est de l'anglais, et l'on s'aperçoit que les élèves parlent aussi parfaitement cette langue. Qui doit hériter (Who is to inherit ?) est une pièce d'une donnée aussi honnête qu'intéressante. Les jeunes filles se sont acquittées de leur tâche de la manière la plus satisfaisante. La saynète

du maître d'école a été remarquablement rendue par une douzaine de garçons.

« En entendant ces enfants à peine au-dessus de l'âge de raison chanter avec tant d'ensemble, en voyant ces jeunes filles jouer de mémoire et sans hésiter des pièces passablement longues, évoluer sur la scène, je me sentais au cœur une haute et respectueuse estime pour les femmes si dévouées et si bienfaisantes qui consacrent toutes leurs heures à ces enfants et à ces demoiselles. Mais pour cette charmante fête de famille, le plus grand honneur retombe sur l'humble Supérieure de cet établissement, qui cherche à dissimuler, autant que faire se peut, ses talents supérieurs. »

Sœur Antoinette, dont il est ici question, dirigea pendant vingt-et-un ans la petite communauté, qui se composa de cinq religieuses à partir de 1882, et imprima un bon mouvement à l'école mixte. Elle y fit preuve d'abnégation et de persévérance, car les ressources étaient limitées et il lui fallait organiser une loterie annuelle pour les rendre suffisantes. Elle mourut à Saint-Pierre, le 31 mai 1895, entourée de l'estime reconnaissante des familles. Elle eut aussi le mérite d'ouvrir la voie, puisqu'elle fut la première Sœur des Saints Cœurs à aller en mission.

CHAPITRE LXVIII

La Construction des Écoles de Guernesey.

Sœur Brigitte, qui lui succéda, avait passé seize ans dans le nord de l'Angleterre. On se rappelle que la Congrégation avait accepté la tenue d'un orphelinat à Tudhoe. Ce service cessa en 1894, et les Sœurs rentrèrent à la maison-mère. La nouvelle Supérieure, qui savait par expérience le bien que peut faire un orphelinat, songeait à en établir un à Guernesey. Ce projet n'aboutit pas, mais il détermina les Sœurs des Saints Cœurs à acquérir, le 1er septembre 1898, « une maison, édifices et jardin, autrefois partie de la Hougue de Vauvert », dans le voisinage de l'église paroissiale. Cette acquisition détermina à son tour le développement des écoles des Sœurs à Saint-Pierre-Port.

Le projet d'orphelinat s'étant heurté à l'opposition épiscopale, les Sœurs installèrent une école de filles dans leur maison de Highlands. Cette institution était payante et distincte de l'école mixte : elle contenait en germe un futur pensionnat. Ici, elles étaient dans leur propriété et avaient acquis une base solide d'opération.

Certes, les écoles paroissiales avaient atteint une

puissante vitalité. Elles comptaient plusieurs centaines d'élèves. Mais les temps avaient marché et les locaux de l'ancien collège ne satisfaisaient plus les autorités anglaises. D'autre part, pour profiter des subsides que la loi attribuait aux écoles tenues dans les conditions réglementaires, il fallait ou agrandir les anciennes ou quitter la position primitive. Or, la paroisse avait des charges onéreuses et ne pouvait assurer de pareilles dépenses. La maison-mère en délibéra et décida de se charger de l'entreprise.

Il y avait, adjacente à la propriété précédemment acquise de Highlands, une propriété appelée Mont Plaisant. L'achat en fut fait le 14 février 1901, les deux immeubles furent réunis, et l'espace ne manqua pas pour un établissement sérieux, désirable à tous égards pour la Congrégation.

M. Dolman, le curé, en informa son évêque en 1900, et Mgr Cahill lui fit cette réponse : « Je comprends que les Sœurs ont généreusement offert de bâtir les nouvelles écoles sur leur propre terrain, et pourvu ainsi aux besoins des enfants catholiques. C'est excessivement généreux de leur part. Je vous prie de les remercier en mon nom. Que Dieu les récompense pour leur sacrifice en faveur de ces petits! Je vous bénis, vous et les Sœurs. » En transmettant ce message, le curé ajouta : « Ma très révérende Mère Supérieure, j'ai le plaisir de vous communiquer la réponse de Sa Grandeur. Il ne reste plus maintenant, ayant reçu l'approbation de l'évêque, que de mettre la main à l'œuvre. Le bien que vous ferez sera grand, et le Seigneur vous en

récompensera largement. Notre-Dame du Rosaire, le 22 octobre 1900. »

On s'adressa à l'architecte des États de Guernesey, homme expérimenté, sachant exactement ce que l'administration locale voulait. Les plans furent élaborés, mis au point, soumis à la maison-mère et adoptés. La Supérieure générale et son Conseil avaient été informés que « les États, dans les écoles reconnues et où l'enseignement est jugé suffisant par l'inspecteur, donnent la moitié de la rente à payer sur la valeur des immeubles, et des autres frais ; qu'une rétribution appelée *capitation grant* est donnée aux institutrices d'après le succès des examens. » Le curé de la paroisse, et au-dessus de lui son évêque, tenaient à ce que leurs écoles bénéficient de ces dispositions libérales, pour diminuer d'autant les charges de la paroisse et des familles catholiques, en général peu fortunées. Les Sœurs pensèrent ainsi.

Nous trouvons dans la *Semaine Religieuse* de Rennes une relation des événements : « Le 10 février 1902 ont été inaugurées à Guernesey les écoles primaires du Rosaire, récemment construites par les Sœurs de Notre-Dame des Chênes. Ces écoles, réclamées par la colonie française et destinées à celle-ci, ont deux cent cinquante élèves. On sait que l'île de Guernesey forme une petite république indépendante, sous l'autorité de l'Angleterre.

« La nouvelle loi guernesiaise sur l'instruction obligatoire, du 9 mai 1900, reconnaît aux particuliers et aux congrégations le droit de fonder des écoles libres, et elle assure une subvention pécu-

niaire considérable à celles de ces écoles qui seraient jugées répondre à un besoin public et seraient approuvées par le gouvernement. Or, le Parlement de Guernesey a, le 16 décembre dernier, déclaré que les écoles du Rosaire répondent à un besoin public et leur a donné la subvention d'État.

« A la séance d'inauguration, des chants ont été exécutés, tour à tour en anglais et en français, par les élèves. Les écoles ont été déclarées ouvertes par M. de Garis, juré-justicier à la Cour royale. Au premier rang des assistants on remarquait deux ministres protestants anglicans, qui, députés au Parlement de Guernesey, avaient parlé et voté en faveur des écoles catholiques.

« L'un et l'autre ont pris la parole en français et ont exprimé dans les termes les plus gracieux leur respect pour l'école du Rosaire : Nous avons voté pour cette école, a dit l'un d'eux, parce que nous reconnaissons les services que, depuis vingt-six ans, les Religieuses ont rendus dans notre île, et aussi parce que nous sommes persuadés que l'instruction séparée de la foi religieuse ne vaut rien. »

Les écoles paroissiales furent alors transférées de l'ancien collège dans les locaux de la propriété de Highlands, voisine de l'église. Quant à l'école des filles, commencée par les Sœurs en leur propre nom, elle fut établie définitivement dans la propriété de Mont Plaisant, avec son petit noyau de pensionnat. A vrai dire, on avait altéré quelque peu l'ancienne division des deux propriétés, puisque le terrain où l'on avait posé les écoles paroissiales faisait partie de l'une et l'autre. Bref, on avait fait acte de propriétaire

et adapté l'ensemble du domaine acquis à sa double destination.

Les Sœurs elles-mêmes cessèrent en 1905 d'habiter l'ancien collège. Quant à Sœur Brigitte, la supérieure, qui avait contribué si efficacement à transformer la position des Sœurs des Saints Cœurs dans la capitale de l'île hospitalière, elle mourut le 20 mars 1906, et rejoignit Sœur Antoinette dans le cimetière du pays. Les deux premières Sœurs supérieures de cette mission mirent un peu de sainteté dans la fondation et laissèrent à leurs compagnes deux exemples de grande vertu. C'est un capital dont il faut tenir compte, et dont l'action surnaturelle se fait longuement sentir dans les œuvres catholiques.

CHAPITRE LXIX

Mont Plaisant.

Il y a une demi-heure de marche du port à la maison des Sœurs. On traverse la ville en passant auprès du temple et du marché, puis on monte. Guernesey est noté pour ses collines et ses escaliers ainsi que pour sa culture des fleurs et des fruits. On monte donc une côte bordée de magasins des deux côtés, puis on prend une ruelle, à laquelle on accède par des marches.

C'est d'abord la ruelle solitaire : pas une maison à droite ou à gauche. Vers le milieu on rencontre une porte ave l'inscription *Pensionnat*, et qui sert d'entrée aux jeunes filles ; un peu plus loin, il y a une belle porte dont la partie supérieure est en verre, au dessus de laquelle est écrit en gros caractères *Mont Plaisant*. L'entrée, avec ses marches bordées de plantes, de coquilles, et sa statue de la Sainte Vierge, ressemble à une jolie grotte.

En remontant la Ruette brûlée (en anglais Burnt Lane) on arrive ensuite aux écoles primaires, qui ont deux entrées, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. Enfin on aboutit à l'église Notre-Dame du Rosaire, dont les deux établissements sont proches.

De l'autre côté de la Ruette brûlée il n'y a aucune

construction. Les maisons étagées sur les pentes inférieures atteignent à peine, au sommet des toits, le niveau du chemin. Les deux établissements sont donc situés dans une rue solitaire et peu passagère, mais qui met à ses deux extrémités en communication avec des quartiers importants. Et, quoiqu'ils soient en plein dans la ville, le bruit de la cité paraît éloigné, en sorte que rien ne trouble le recueillement des religieuses et les études des élèves.

Les deux terrains couvrent une superficie de 78 ares ; ce qui laisse de l'espace pour les cours de récréation et pour la séparation convenable des divisions. En arrière des écoles et du pensionnat, des jardins s'étendent en montant, avec exposition au grand air et au soleil du midi. Comme partout dans l'île, il y a des serres, des fleurs et des arbres fruitiers.

Du site élevé qu'occupent les deux établissements on jouit d'une belle vue sur le port avec l'entrée et la sortie des bateaux, et, par delà la campagne et la mer, on aperçoit par un temps clair les côtes de France. Les maîtresses et les élèves peuvent faire des promenades agréables et salutaires, dans les différents sens de l'île. Guernesey est renommé pour son climat et ses paysages.

Les deux institutions ont un caractère très distinct. Les 260 à 280 élèves des écoles primaires, subventionnées par les États, ont des entrées, des classes et des cours séparées : les filles occupent la partie ouest, plus voisine de l'église, et les garçons la partie est, plus voisine de Mont Plaisant. L'ensemble forme un groupe scolaire.

Il y a deux catégories d'élèves : les payants et les non payants. Les écoliers qui paient dix sous par semaine ont leurs classes et cours respectives, l'une pour les filles et l'autre pour les garçons, au rez-de-chaussée. Les élèves gratuits montent encore et accèdent à leurs classes et cours, pareillement respectives.

En bas il y a deux grandes classes avec, chacune, deux maîtresses ; en haut il y a quatre classes, moins grandes, avec quatre maîtresses également. On fait exactement les mêmes études aux classes d'en bas et aux classes d'en haut. L'enseignement se donne en anglais, mais le français est aussi enseigné, et l'instruction religieuse se fait en français. Les États, qui accordent des subsides aux écoles, ont un droit d'inspection sur les écoliers et exigent que les maîtresses qu'ils rétribuent soient munies de diplômes anglais. Le curé de la paroisse a la faculté de visiter les classes, ainsi que l'évêque de Plymouth quand il vient administrer la confirmation à Saint-Pierre.

L'autre établissement ne dépend en aucune façon du gouvernement. Son prospectus porte : « Mont Plaisant (en anglais Mount Pleasant), Pensionnat du Sacré-Cœur et École privée. » Il est fait mention des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes. Le programme porte : « Le cours d'instruction comprend toutes les branches usuelles d'une complète éducation anglaise et française ; en outre arts d'agrément et travaux manuels en tous genres. Les élèves sont placées dans les différentes classes selon l'âge et le degré d'instruction. Les élèves sont

préparées pour les examens d'Oxford et de Cambridge, de français et de musique. Les moyens employés pour exciter l'émulation entre les élèves sont de nature à les faire progresser rapidement : les nombreux succès obtenus aux différents examens en sont une preuve évidente. »

Cette institution comprend une école enfantine, qui, en outre des petites filles, accepte les petits garçons jusqu'à l'âge de sept ans. Il y a la classe des élèves moyennes et la classe des grandes élèves. Une soixantaine d'élèves suivent ces différents cours.

Lorsque la maison acquise de Mont Plaisant eut été, vers 1905, exhaussée d'un étage et qu'une maisonnette contiguë eut été reconstruite à la hauteur de la maison principale, le pensionnat se trouva organisé dans son état actuel. Une inspection fut faite par le révérend Penfool, membre du comité d'instruction et d'éducation ; il visita les classes, interrogea les élèves, examina les cahiers ; il trouva l'ensemble satisfaisant et reconnut que l'institution était à la hauteur des écoles secondaires de l'île. L'inspecteur Munday visita, depuis ce temps et plusieurs fois, les classes et déclara que tout était parfait dès lors qu'on passait les examens. De fait, chaque année, on obtient plusieurs succès dans la section « junior » et dans la section « senior ».

Chaque trimestre il y a une composition générale, pour chaque division et dans toutes les classes. La Supérieure donne les places et distribue les cartes d'honneur. Quand la Supérieure générale ou l'une de ses assistantes vient à Guernesey, elle passe dans

les classes, se rend compte de la discipline et des études, et accorde un congé.

Le dessin et les travaux manuels sont en honneur. Tous les ans on en fait une exposition dans le salon. Pendant une semaine entière, les parents et amis sont admis à la visiter. En outre, les jeunes filles font des confections et fournissent divers articles pour le Bazar de charité de la Mission. Le curé de la paroisse vient les remercier, et il annonce en chaire que les demoiselles de Mont Plaisant ont généreusement contribué à son œuvre.

On comprend facilement que les Religieuses soient des auxiliaires de la Mission catholique, soit pour la tenue de l'église, soit pour la visite des malades, soit pour la distribution des vêtements aux pauvres. M. Bourde de la Rogerie, comme ses prédécesseurs, s'appuie sur elles, notamment pour les catéchismes et la préparation aux communions. La cérémonie marquante est celle de la Fête-Dieu : les Sœurs font deux reposoirs dans leurs cours, des parterres et des décorations variées. La procession n'a, pour ainsi dire, qu'à passer de l'église à la maison de Highlands, qui est elle-même en communication avec la maison de Mont Plaisant. Le Saint Sacrement, qui ne pourrait être porté solennellement sur la rue, a toute liberté dans la propriété, où les assistants s'empressent ; le célébrant s'avance en bénissant, au chant des hymnes, parmi les fleurs et l'encens.

La Congrégation des Saints Cœurs de Jésus et de Marie avait vu, avec une grande satisfaction, son œuvre d'enseignement s'implanter, dans de

bonnes conditions, dans ce pays voisin. C'était une assise solide qu'elle avait providentiellement réussi à poser dans des temps troublés. L'espérance renaissait aussi de l'autre côté de l'Atlantique.

CHAPITRE LXX

Dans l'Amérique du Nord.

Le Père Blanche, qui devint dans la suite Vicaire apostolique du Labrador, avait été leur introducteur au Canada. Il leur avait confié, en 1891, les services du collège de Church Point, dont il était supérieur. Les Pères Eudistes les appelèrent, comme auxiliaires, en 1895, au séminaire de Halifax, et en 1896 au collège de Caraquet. Les services étaient les mêmes qu'au collège de Redon en France : cuisine et dépense, vestiaire et lingerie, infirmerie et sacristie. Dans ces divers établissements, les Religieuses formaient leur petite communauté, et elles contribuaient par leurs bons offices au fonctionnement régulier de ces grandes institutions. Ce fut donc sous la protection des disciples du Père Eudes, et non dans l'isolement de paroisses distantes, que les Religieuses venues de Notre-Dame des Chênes passèrent la première période de leur existence en Amérique.

Pour nous rendre compte de la mentalité de ces premières Sœurs « en mission », nous n'avons qu'à relever deux passages dans les notices du collège de Church Point. Il s'agit de Sœur Saint-Clément, qui y mourut le 9 novembre 1900 : « Dès les premiers jours,

elle se donna sans regret à ses nouvelles fonctions et ne sembla garder de ceux qu'elle venait de quitter qu'un souvenir discret, qu'il était difficile de pénétrer. Vous plaisez-vous ici, ma Sœur ? Un sourire, un oui, mon Père, et c'était tout. Elle n'était cependant point insensible aux déchirements de la séparation, et plus d'une fois sa pensée la reporta vers cette scène inoubliable de l'adieu. Nature calme et très réservée, la Sœur Saint-Clément était toujours assez maîtresse d'elle-même pour cacher ses émotions et n'en laissait paraître au dehors que ce qu'il lui plaisait de dévoiler. Aux heures de récréation, elle se livrait de bon cœur, prenant sa large part de la joie commune et fournissant sa provision des innocentes malices, qui sont le charme des conversations et restent à l'abri de la charité. » Durant les deux semaines qu'elle fut gravement malade, quelques larmes mouillèrent ses yeux, puis elle dit : Mon Père, si le bon Dieu le veut, je suis prête. Elle fit son acte d'abandon entre les mains de sa Supérieure. Aux Pères qui vinrent la visiter après qu'elle eut été administrée, elle répéta qu'elle mourait sans regret, et elle promit de prier pour ceux qu'elle avait aimés.

Il s'agit ensuite de Sœur Saint-Lazare : « Partie de France en août 1895, elle apportait à l'œuvre acadienne un cœur généreux, riche de dévouement, et un caractère fait de délicatesse et d'une inépuisable gaieté. Ceux qui l'ont vue à l'œuvre dans les premières années de son humble ministère nous disent que rien n'était capable d'ébranler sa bonne humeur. Elle allait d'un travail à l'autre avec une

simplicité d'enfant et, à la suivre dans les mille détails du service d'un collège, toujours souriante, toujours heureuse, on subissait le charme de sa sérénité, et on trouvait en sa compagnie la tâche plus aisée et plus douce. Le 19 décembre 1900 le regard ordinairement si vif se voila, et elle rendit doucement son âme à Dieu. »

Dans l'une et l'autre circonstances, le Père Supérieur retraça en quelques mots l'existence de la religieuse, et demanda pour ceux et celles qui continuaient l'œuvre commencée l'esprit de sacrifice et de dévouement de la défunte. Dans ces institutions, collèges ou séminaires, la vie est assez intense sous une apparente uniformité, puisqu'il y a incessamment à assurer la marche régulière des emplois et la bonne tenue de tous les services. Les élèves y étaient nombreux et demandaient un bien-être satisfaisant. La vie religieuse devait en même temps poursuivre son cours régulier dans l'observance des saintes règles et la tendance à la perfection.

La maison-mère s'en préoccupait, et se préoccupait non moins de la situation difficile faite aux Congrégations dans le pays où elle avait son siège. Pour toutes ces raisons la bonne Mère Athanase entreprit en 1900 son premier voyage en Amérique. Ce fut une consolation et une joie pour ses filles de revoir leur Supérieure générale, de s'entendre de vive voix sur la conduite à tenir et de recevoir ses encouragements.

Son voyage outre-mer devait avoir un autre résultat : « Pendant son séjour en Amérique, la bonne Mère accepta deux écoles canadiennes aux

États-Unis, et au mois de septembre 1900 sept religieuses quittèrent la France pour ouvrir ces écoles. En 1902, deux nouvelles écoles s'ouvrirent non loin des premières. Les Sœurs des Saints Cœurs eurent alors, sous leur direction en Amérique, près de cinq cents enfants avec seize religieuses employées dans l'enseignement. » Cette mission aux États-Unis n'était pas destinée, dans les desseins de la Providence, à durer très longtemps ; mais, pendant les quelques années qu'elle dura, elle permit à la Congrégation de s'orienter. Ce fut là que les Clercs de Saint-Viateur la connurent.

Sœur Élise, qui était la Supérieure dans l'une de ces écoles, faisait les fonctions de Mère provinciale en Amérique. Donc, le procureur du collège Joliette, au Canada, lui fit part du désir des directeurs de ce florissant collège d'avoir des Sœurs, pour remplir les services auxiliaires. La maison-mère, à qui il en fut immédiatement référé, accepta la proposition. Le 6 novembre 1903, le nouvel essaim arriva dans la ville de Joliette, qui relevait alors du diocèse de Montréal ; et le Père Beaudry, supérieur de l'institution, les installa dans leur petit couvent. Un an plus tard, les Clercs de Saint-Viateur les demandèrent pareillement dans leur établissement de Saint-Denis-du-Richelieu, au diocèse de Saint-Hyacinthe, où les Sœurs des Saints Cœurs entrèrent en fonctions au mois de septembre 1904.

Un événement décisif se produisit sur les entrefaites. Ce fut l'érection de l'évêché de Joliette, le 27 janvier 1904, et la nomination du titulaire. Mgr Archambeault, qui était vice-gérant à l'arche-

vêché de Montréal et vice-recteur de l'Université Laval, fut nommé, par le Pape Pie X premier évêque de Joliette, le 27 juin 1904.

Il a lui-même relaté ses premiers rapports avec la Congrégation : « Lorsque je pris possession du nouveau siège épiscopal de Joliette, je trouvai attachées au service du Séminaire une dizaine de religieuses établies dans le diocèse depuis quelques mois seulement. J'ignorais alors complètement l'histoire de leur Congrégation ; je ne connaissais même pas le but véritable de sa fondation. Cependant ma sympathie, guidée sans doute par l'Esprit consolateur, alla vers ces bonnes Sœurs dès les premiers jours de mon épiscopat. Je savais que l'odieuse persécution avait atteint leur pieux Institut. Il me semblait que la divine Providence avait des desseins cachés sur l'avenir au Canada des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie, et que j'y devais être l'instrument de sa bonté et de sa sollicitude envers elles. J'offris donc avec empressement à la Communauté le service de l'évêché, et je me mis immédiatement en relations avec les supérieures majeures, afin d'en recevoir les informations dont j'avais besoin. »

La maison-mère considérait de son côté qu'elle avait déjà reçu quatorze postulantes acadiennes et canadiennes, et que les circonstances la rendaient hésitante à faire venir les postulantes en France. Elle pensait encore qu'il était urgent d'organiser là-bas un centre où, à côté du noviciat, les Sœurs malades trouveraient le repos et les soins nécessaires. Munie de ces instructions, Sœur Élise, tout en faisant la visite des deux petites commu-

nautés, explora le terrain et sonda les intentions de l'évêque. L'accueil bienveillant de Mgr Archambeault amena la demande formelle de la Supérieure générale.

Le prélat répondit, le 2 novembre 1904, à la bonne Mère Athanase : « Très volontiers je vous permets d'ouvrir à Joliette un noviciat et un asile pour vos religieuses malades ou à la retraite. Je verrais avec joie votre maison de Joliette prendre un développement plus considérable et je favoriserai ce progrès dans la mesure de mes forces. »

De son côté Mgr l'Archevêque de Rennes, supérieur ecclésiastique de la Congrégation, écrivit : « J'accorde volontiers, dans les formes et les limites prescrites par la Constitution *Condita a Christo*, et sous réserve expresse du consentement de Mgr l'évêque de Joliette, l'autorisation sollicitée pour servir à ce que de droit. Rennes, le 6 mars 1905, Cardinal LABOURÉ. »

Incontinent les Sœurs des Saints Cœurs se mirent à l'œuvre et recherchèrent une habitation convenable, située à proximité du séminaire afin que les Clercs de Saint-Viateur puissent en assurer le service religieux. En avril 1905, elles firent l'acquisition d'une maison avec un terrain de 23,000 mètres carrés, située à une faible distance dudit collège, pour la somme de 23,500 francs. Le journal du pays le décrivit comme « un humble et modeste logement solitaire, perdu dans la verdure d'un bocage touffu de la rue Saint-Louis. »

Monseigneur, devançant les désirs de la Congrégation puisque l'un de ses buts est l'enseignement,

autorisa les Sœurs à ouvrir une école de petites filles à la rue Saint-Louis. Déjà elles avaient pris possession de cet établissement, destiné à devenir central, le 1er juillet 1905. Mère Élise en était la supérieure. Cette même année vit donc l'installation de la Maison provinciale, du noviciat et d'une école. Il est vrai que l'installation commençait en petit et qu'elle n'avait pas une grande apparence.

La pièce canonique d'érection du noviciat est ainsi conçue :

« Joseph-Alfred Archambeault, par la grâce de Dieu et du Siège apostolique, évêque de Joliette,

« A la Révérende Mère provinciale des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie.

« Vu la demande que la Très Révérende Mère Supérieure générale des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie nous a adressée à l'effet d'obtenir l'érection en noviciat de leur maison de Joliette, dédiée au Cœur Immaculé de Marie ;

« Vu les circonstances et les besoins de la Congrégation, qui possède déjà de nombreuses Maisons dans l'Amérique du Nord et spécialement au Canada ;

« Vu la permission accordée le 6 mars 1905 par Son Éminence le Cardinal Labouré, de Rennes ;

« Le Saint Nom de Dieu invoqué, nous avons érigé et par les présentes érigeons en Noviciat, dans les formes et limites prescrites par la Constitution *Condita a Christo*, la Maison du Cœur Immaculé de Marie des Religieuses des Saints Cœurs de Jésus et de Marie, à Joliette.

« Donné à Joliette, dans notre palais épiscopal, le 2 octobre 1905, sous notre seing et sceau, et le contreseing de notre chancelier.

« ✝ Joseph-Alfred, *Évêque de Joliette.*

« Par mandement de Sa Grandeur Mgr l'Évêque,

F.-X. Piette, *Chancelier.* »

La Congrégation avait trouvé une assise régulière en ce pays d'adoption. Pour elle aussi, le Canada était la nouvelle France. La première prise d'habit eut lieu le 25 mars 1906, signe non équivoque du fonctionnement de la province d'Amérique, et gage du développement à venir.

CHAPITRE LXXI

En Mission.

On disait maintenant « en mission », comme on avait dit « en paroisse ». Ce terme exprimait bien la nouvelle orientation de l'Œuvre et l'extension qu'elle commençait à prendre.

Au moment historique où l'Œuvre, inaugurée jadis en Bretagne, fait son évolution dans le monde, il est à propos de mettre en lumière les principales figures de celles qui en furent, sur les lieux mêmes, les agents accrédités. Tout en ressemblant aux précédentes, elles ont un aspect nouveau.

Sœur Brigitte appartenait à une paroisse maritime, distante de quelques lieues seulement de Paramé. Jeune encore, elle se plaisait à étudier l'Évangile et à rassembler les enfants de son village pour leur apprendre le catéchisme. Cette âme ardente avait demandé, au jour de sa première communion, la grâce d'être religieuse, d'aller en mission et de mourir martyre.

Elle entra au noviciat en 1864. Mère Marie-Amélie aimait beaucoup la fervente postulante et l'employait à lui aider dans les travaux du ménage. Deux ans plus tard elle fit sa profession. Elle était religieuse.

C'était le temps des Petites Écoles. Pendant cinq ans elle tint l'école de hameau du Châtelier, qui était déjà une mission ; puis elle fut chargée de la fondation de l'école de Rothéneuf, qu'elle dirigea pendant huit ans. Ce fut alors que la Congrégation accorda des Sœurs à l'orphelinat de Tudhoe en Angleterre, et lui en confia la direction. Elle était missionnaire.

Plus d'une fois, au cours des seize années que les Sœurs y furent employées, l'orphelinat vit son existence et son recrutement menacés ; mais la Providence intervenait et les difficultés s'aplanissaient. Sœur Brigitte se contentait de dire : « Je n'ai jamais eu de dégoût pour mon obédience ; je me plais beaucoup dans ma mission. » Elle aimait ses orphelins et en était aimée : « Malgré la peine et la fatigue », écrivait-elle, « c'est bien encourageant d'en prendre soin. Ils sont si heureux d'être reçus dans la maison. Ce matin encore, j'entends un de mes petits protestants me dire avec son petit air souriant : Ma bonne mère, voulez-vous demander à M. le Chanoine qu'il me baptise ? Pour notre petite malade, elle est morte dans des sentiments de prédestinée, reprenant les petites prières que je disais pour elle et embrassant le crucifix, comme si elle avait été en pleine santé. »

Il ne lui restait plus qu'à être martyre : ce fut un martyre d'amour. Mère Marie-Thérèse, qui l'avait formée à la vie religieuse, recevait ses confidences : « J'ai un grand attrait pour la solitude ; là, je me trouve seule avec mon bien-aimé, je puis lui parler à mon aise. Je n'ai d'attrait que pour cela et pour

les personnes qui me parlent du bon Dieu. Cependant je ne puis être ainsi et c'est ce qui me fait souffrir ; mais, autant que je le peux, je ne le fais pas voir, et je me trouve avec mes Sœurs autant que mes occupations me le permettent.

« Dieu soit béni de tant de bontés qu'il a pour nous. Il nous donne toujours plus de consolations que d'épreuves, car s'il y a de la peine en maintes difficultés il n'y a pas de tristesse ; nous sommes toutes bien gaies.

« Je crois que je connais mes Sœurs ; puis, je ne les aime que par charité ; je n'ai aucune préférence et je puis dire que je les aime comme moi-même. J'aime mieux souffrir que de les voir souffrir ; oui, je désire leur faire plaisir et les soulager dans leurs peines.

« Je trouve toujours en abondance à leur dire pour le spirituel. Quand je leur parle de l'amour et des bienfaits sans nombre de Notre-Seigneur, je me sens si impressionnée ! Malgré moi, je laisse couler mes larmes. Je me sens si animée de l'esprit de foi ! Il me semble que c'est le bon Dieu qui est là, et qui dicte tout ce que je leur dis. Je me sens si enflammée de l'amour de mon bien-aimé Jésus, qu'il me semble que j'entreprendrais bien tout pour lui prouver mon amour. Je suis aussi dans une telle conviction des vérités que mon bon Maître m'inspire de dire, que je donnerais ma vie pour soutenir ce que j'avance. Quand j'ai fini, j'éprouve un grand contentement, car je vois mes Sœurs heureuses et je vois que cela leur a fait du bien. Je ne crois pas en avoir de l'orgueil ; au contraire, rien ne m'humilie

autant. Je suis confuse que le bon Dieu me fasse tant de grâces. »

Mère Marie-Thérèse, qui la connaissait à fond, n'a pas craint d'écrire : « Ses lettres sont celles d'une privilégiée du Cœur de Jésus. » Quelques extraits en donnent l'impression : « Toute ma vie, mon plus grand bonheur a été de faire la sainte communion. Jésus dans l'Eucharistie est mon repos. Si j'ai des peines et des ennuis, tout se dissipe ; il me donne un nouveau courage. Savez-vous où je trouve le plus de bonheur ? Devant le tabernacle : je ne m'y ennuie jamais. »

Elle éprouvait des langueurs d'amour : « Depuis quelques jours j'éprouve je ne sais quel ennui, je me sens si misérable, si incapable de rien, et je désire si ardemment faire quelque chose. » La ferveur revenait : « Toute la journée s'est passée dans des transports d'amour ; parfois mes Sœurs s'en sont aperçues. Ses flammes m'embrasent tellement que je m'y perds ; il me ravit en lui, il me semble que mon cœur va s'échapper de ma poitrine par d'insatiables désirs d'union ; je ne trouve de bonheur ici-bas qu'à parler de celui qui possède tout mon cœur. »

Elle disait encore : « Ma dévotion favorite est le Sacré-Cœur et l'Eucharistie. Quand on m'en parle, je sens cette flèche d'amour qui me perce le cœur. »

Son amour de Jésus-Christ se traduisait en actes : « J'ai aussi un attrait tout particulier à prier pour la conversion des pécheurs et pour les âmes du purgatoire ; je fais tous les jours, quand je le peux, mon chemin de croix pour ces intentions. »

Sa mission de Tudhoe terminée, elle avait passé une année à la maison-mère, puis elle avait repris pendant dix ans la vie de mission à Guernesey. Ses supérieures, qui connaissaient la situation qu'elle prenait et le peu de ressources dont elle disposait, et qui la virent réussir à poser définitivement l'établissement, disent qu'elles n'ont pu se l'expliquer autrement que par la foi absolue de Sœur Brigitte et sa confiance inébranlable en la Providence. Ses supérieures allèrent la visiter sur le lit de souffrance où elle languit pendant trois mois ; ce fut pour l'humble supérieure de la mission une douce consolation en même temps qu'une grande tranquillité d'esprit. Toutes ses affaires temporelles maintenant étaient réglées, sous le contrôle et avec l'approbation de l'autorité. Elle termina sa vertueuse et féconde carrière en édifiant les personnes qui l'approchaient, ne laissant échapper aucune plainte de ses lèvres, et se tenant continuellement unie à Notre-Seigneur.

Le Canada nous attire. Là aussi il y avait des supérieures locales à l'œuvre. Sans doute la mission est la même en tous pays, mais le milieu lui donne quelque variété.

Sœur Barnabé est une pure figure hospitalière. Née d'une bonne famille et ayant pour oncle M. Huchet, « le grand curé » de Saint-Malo, elle fit sa profession religieuse en 1877. « Dès ce moment, sa bonne volonté, son esprit de foi et de soumission la désignèrent pour un poste de confiance : elle fut envoyée au collège de Redon en qualité d'infirmière. Elle se mit vite au courant de ses fonctions et s'en acquitta d'une manière remarquable, à la satisfaction de sa supérieure

et des Pères Eudistes. En 1882, lorsqu'on demanda des Sœurs pour le lycée de Coutances, le choix se porta sur Sœur Barnabé, qui était sérieuse et très bonne infirmière ; elle changea d'obédience, non d'emploi. »

Le choix se porta également sur elle en 1891, et la religieuse hospitalière fut mise à la tête de la première colonie qui partit pour l'Amérique. « Le sacrifice que ses supérieures lui demandaient fut en quelque sorte compensé par l'attrait qu'elle éprouvait pour les pays étrangers ; aussi fut-elle admirable d'abnégation et de générosité. » Elle passa six années au collège de Church Point, puis une douzaines d'années au séminaire de Halifax. Malade, elle trouva une retraite à la maison provinciale de Joliette, où elle mourut.

Sa vie offre une parfaite unité. A l'époque où la Congrégation, préoccupée de sa situation, acceptait l'œuvre des collèges et séminaires, Sœur Barnabé montra ; en sa personne un type accompli de cette fonction ; ce fut pendant trente-deux ans son occupation.

Sœur Élise, qui était aussi de la première colonie, se forma sous Sœur Barnabé à ce service, et devint supérieure de la petite communauté qui assurait les services auxiliaires du séminaire de Halifax. Précédemment elle avait fait partie des maîtresses des Petites Écoles, puis du pensionnat de Notre-Dame des Chênes ; elle était apte par conséquent à recevoir de ses supérieures la direction des écoles canadiennes aux Etats-Unis. C'était elle encore qui était la directrice des postulantes du Canada, qui se préparaient à aller au noviciat en France. Son rôle était

donc considérable, avant même qu'elle devînt Mère provinciale à Joliette.

Une jeune Sœur a écrit l'impression qu'elle faisait : « Mère Élise était une inconnue pour nous, qui venions de France la rejoindre. Elle gagna vite l'estime et l'affection de ses filles, qui ne tardèrent pas à reconnaître en elle un modèle accompli des vertus religieuses. Sa bonté à notre égard ne se démentait jamais, son zèle et son ardeur étaient infatigables ; mais ce que nous admirions le plus en elle, c'était son grand amour pour Dieu. » On a relevé aussi qu'elle savait leur inspirer confiance et qu'aucune n'aurait voulu user à son égard de feintes ni de détours ; que ses avis étaient toujours bien reçus et que, si elle avait quelques observations à faire, c'était avec tant de bonté qu'elles ressemblaient plutôt à des conseils qu'à des reproches. Ses paroles cependant avaient un cachet de fermeté, qui savait inspirer le respect pour l'autorité.

Elle venait d'avoir la consolation de recevoir, dans la maison provinciale, trois Sœurs qui avaient besoin de repos ; puis de présenter trois postulantes à Mgr de Joliette, qui leur donna le saint habit ; lorsqu'elle succomba le 21 juin 1906, à la suite d'une opération, Mgr Archambeault écrivit de suite à la Supérieure générale : » J'adore les desseins de la Providence, mais que la croix est lourde à porter ! Je fondais sur la regrettée Supérieure provinciale de votre Institut de légitimes espérances. Elle possédait à un degré peu ordinaire les qualités nécessaires pour mener à bonne fin la mission que vous lui aviez confiée. Sa fermeté, unie à une bonté de cœur remarquable,

la sûreté de son jugement, sa piété si solide, sa foi vive et éclairée, l'expérience qu'elle avait acquise, l'estime générale qu'elle possédait, tout faisait prévoir une administration fructueuse. J'ai eu la consolation d'administrer à Mère Élise les derniers Sacrements. Après avoir reçu ses suprêmes confidences, j'ai nourri son âme du pain des voyageurs, j'ai imprimé sur son corps les saintes et suprêmes onctions, et lui ai donné l'indulgence plénière à l'article de la mort. Sa connaissance était alors parfaite ; parfaite aussi fut sa résignation à la volonté de Dieu. A ses côtés était Mère Joséphine. »

L'*Étoile du Nord* fit écho au témoignage épiscopal et, mêlant ses accents aux voix de deuil, le journal annonça que le service d'inhumation avait eu lieu à la cathédrale, que « Mgr l'évêque avait poussé la bienveillance jusqu'à officier pontificalement, assisté au trône par Mgr Beaudry, vicaire général, et M. le curé Lafortune », que « le chœur de la cathédrale, pour exprimer à sa manière ses condoléances, avait exécuté gratuitement et avec une grande précision la messe des morts harmonisée », et que « le corps reposait dans le cimetière de Joliette. »

Il faut voir dans cette imposante manifestation, non seulement le tribut rendu à la mémoire de la première Mère provinciale, mais encore l'expression des sympathies que le diocèse ressentait pour la Congrégation et pour le pays de France.

Le coup eût été plus sensible, si la Providence ne lui avait ménagé une remplaçante.

CHAPITRE LXXII

Au Canada.

Mère Joséphine, qui se trouvait aux côtés de Mère Élise mourante, était l'ancienne Supérieure générale de ce nom. Après expiration de son terme, elle avait été la maîtresse des novices depuis 1889 jusqu'en 1896. A cette époque le cardinal Labouré trouva bon de l'envoyer Supérieure de la petite communauté au collège de Redon, où elle resta jusqu'en 1903, date à laquelle les Eudistes durent cesser l'enseignement comme « congréganistes. » Ce collège toutefois continua son cours avec des prêtres séculiers et des personnes sécularisées.

« De temps en temps Mère Joséphine témoignait le regret de n'être plus dans un collège : ce qui, disait-elle, faisait mieux son affaire. Mais, répondait la Supérieure générale, nous n'en avons qu'en Amérique ; par conséquent, il n'y faut pas songer. Mère Joséphine reprenait : Ce n'est pas un obstacle ; si je puis y faire quelque bien, volontiers je m'y rendrai. Sur ses instances, son départ fut décidé. La Communauté entière était pénétrée d'admiration. »

Elle reprit sa fonction au séminaire de Joliette. Elle y était depuis un an, lorsque Dieu rappela à

lui Mère Élise. Mère Joséphine devint aussitôt la Mère provinciale d'Amérique. La Congrégation s'applaudit d'avoir sur place une personne de sa valeur pour occuper le poste, et se sentit soulagée en la remettant en dignité. « Avec ses habitudes de gouvernement, la direction des maisons d'Amérique était plutôt un repos qu'une fatigue. Dans le courant de l'année qui suivit sa nomination, elle visita tous les établissements sans que sa santé en souffrît aucunement. Les Sœurs étaient heureuses au delà de toute expression de revoir leur bonne Mère ; aussi l'accueil fut-il bien cordial. »

Le premier évêque de Joliette jugea l'organisation de son diocèse assez avancée, pour faire son voyage « ad limina » et recevoir les avis ou encouragements du Saint-Siège Apostolique. Au mois d'août 1906, en se rendant à Rome, il visita la maison-mère et conféra avec le Conseil de la Congrégation. Une conclusion importante se dégagea de leurs délibérations : « il fut reconnu nécessaire, pour le bon gouvernement des établissements d'Amérique de les organiser en Province et de faire, à ce sujet, des modifications aux Constitutions. »

Or, l'institution des Provinces et la pluralité des noviciats n'avaient point été prévues dans les Constitutions ; il s'agissait de les y introduire, en se conformant aux prescriptions du droit canonique. De même, la représentation de la Province au Chapitre de la Congrégation, et le choix des déléguées provinciales n'avaient point été envisagés. En outre, les attributions de la Mère provinciale, de ses assistantes et conseillères demandaient à être détermi-

nées, ainsi que leurs rapports réguliers avec les Supérieures majeures. Mgr de Joliette et la maison-mère s'entretinrent donc des Additions à faire aux Constitutions.

D'autre part, Mgr Dubourg venait d'être nommé archevêque de Rennes, au mois d'août 1906. En sa qualité de supérieur ecclésiastique de la Congrégation, la question devait lui être soumise. A cet effet, l'evêque de Joliette, de retour de son voyage à Rome, se rendit à Rennes et s'entretint avec Monseigneur l'archevêque de la situation des Sœurs des Saints Cœurs au Canada. Les rapports entre les deux prélats furent empreints de cordialité et de conciliation, et aboutirent en principe aux résultats désirés. Mgr Archambeault passa de nouveau quelques jours à Notre-Dame des Chênes pour « tráiter quelques points de la Règle ». L'affaire étant en voie d'exécution, il put retourner très satisfait au Canada.

La rédaction était assez avancée pour qu'il pût écrire de Joliette au commencement de l'année 1907 : « Je me réjouis à la pensée que bientôt Monseigneur l'archevêque de Rennes pourra prendre connaissance des modifications apportées à votre règle en ce qui concerne la Province et le noviciat de Joliette. J'ai la conviction, après les entretiens que j'ai eus avec votre bon et distingué prélat, que Sa Grandeur approuvera ces modifications, du moins dans leur ensemble. Elles sont nécessaires au fonctionnement régulier de cette Province si éloignée de la maison-mère, comme au développement de ses œuvres. »

Mgr Dubourg, en effet, apposa aux « Additions

aux Constitutions de la Congrégation des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie concernant la Province de Joliette » la mention : « Vu et approuvé en ce qui nous concerne, † Auguste-René-Marie, Archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo. — Rennes, le 10 mars 1907. »

Au cours de sa visite en France, l'évêque organisateur du nouveau diocèse canadien avait émis le vœu de voir les Sœurs des Saints Cœurs ouvrir des écoles dans les paroisses de son diocèse, qui étaient privées de religieuses institutrices. La maison-mère ne pouvait que s'empresser d'entrer dans ses vues, car elle-même y voyait une occasion providentielle de poursuivre son but.

Une lettre de Mgr Archambeault, en date du 27 mars 1907, porte : « Bonne est la nouvelle que vous m'annoncez. L'ouverture d'écoles élémentaires dans le diocèse de Joliette marquera, j'en suis sûr, pour votre pieux Institut, celle d'une ère de développement et de prospérité. En acceptant les écoles, vous placez votre Communauté sur sa véritable voie, et vous lui assurez des vocations plus nombreuses. Il vous a été bien difficile, jusqu'à ce jour, de recruter des sujets dans notre district, pour la raison fort simple que vous n'y étiez presque pas connues des populations des campagnes. Or, c'est parmi ces dernières surtout qu'éclosent plus nombreuses et plus solides les vocations religieuses. Je verrai à ce que ces fondations se fassent d'une manière régulière et à ce que vos Constitutions y soient parfaitement observées ; l'esprit de votre Institut devra en être l'âme. »

Précédemment, au mois de septembre 1904, quatre Sœurs s'étaient rendues à la paroisse de l'Ile Dupas, située dans le fleuve Saint-Laurent. Les familles avaient été ravies de leur confier leurs enfants et de n'avoir plus à les envoyer en pension en ville pour achever leurs études, soit de science, soit de musique. L'évêque n'eut qu'à paraître sur les lieux et à parler, pour que les habitants se décident à leur bâtir un couvent tout neuf.

C'était en quelque sorte, avec la petite école de la rue Saint-Louis, une pierre d'attente. A partir de l'entente de 1907 l'édifice allait s'élever et la Congrégation allait trouver, comme à Guernesey et autres lieux, une compensation à la perte de ses Petites Écoles.

Tout d'abord il fallait agrandir la maison provinciale, surtout pour permettre aux religieuses d'y venir faire en commun leur retraite annuelle. Un petit terrain, attenant au noviciat, fut mis en vente. On en fit l'acquisition au prix de 16 250 francs, en septembre 1907. On se décida ensuite, au mois de février 1908, à bâtir un couvent en pierre.

Les choses en étaient là, quand un grand sacrifice atteignit pour la seconde fois la Province, à la date du 31 mars L'évêque l'annonça par une lettre du 1er avril 1908 à la maison-mère : « Le câblogramme d'hier vous a appris la nouvelle épreuve. Mère Joséphine nous a quittés, après quelques jours de maladie seulement. La paralysie intestinale a eu raison de cette forte constitution, et l'a terrassée en moins de cinq jours. La veille de la mort, j'administrai par prudence les derniers sacrements à la malade, qui

les reçut avec piété et avec une parfaite soumission à la sainte volonté de Dieu. Sa dernière recommandation à ses Sœurs avant de mourir fut de s'aimer mutuellement et d'être fidèles à leur sainte règle. Mère Joséphine laisse au milieu de nous le souvenir d'une excellente religieuse, d'une femme forte, prête à tous les sacrifices et à tous les dévouements. »

L'*Étoile du Nord*, après avoir rappelé en quelles circonstances Mère Joséphine s'était trouvée chargée de la province d'Amérique, disait : « Ce lourd fardeau ne paraissait pas accabler sa verte vieillesse, ni fatiguer son activité réfléchie. La nouvelle Congrégation prospérait, s'étendait, prenait rang parmi les éducatrices du diocèse. Notre ville a tenu à manifester ses regrets et ses sympathies par une nombreuse assistance aux funérailles. Le service funèbre a été chanté et l'absoute donnée par Mgr Archambeault. Les chants ont été pieusement exécutés par la classe de philosophie du séminaire. »

Toutes les affaires restaient en suspens. Une note, consignée à la maison-mère, porte : « C'était attérant! Le voyage en Amérique de la révérende Mère Marie de la Visitation devenait indispensable ; il eut lieu en avril 1908. » Elle était accompagnée de Sœur Saint-Constant, secrétaire générale. L'évêque en fut content, car il n'avait pas hésité à écrire : « Vous savez combien j'attache d'importance à votre voyage au Canada, et à la visite régulière des maisons que votre Institut possède ici. Ne reculez devant aucun sacrifice. »

CHAPITRE LXXIII

En Belgique.

Ce n'était pas seulement vers le Canada que les vues s'étaient tournées ; c'était aussi vers la Belgique. En ce pays de religion catholique et de langue française, on trouverait des facilités d'adaptation, et la transition de l'ancien ordre de choses au nouveau serait aisée. Reportons-nous à l'année 1901, et voyons quel en fut l'introducteur.

« M. Friant, curé du Sacré-Cœur à Tournai, avait écrit à notre Révérende Mère, lui demandant une bannière pour un pèlerinage qu'il venait d'établir dans sa paroisse, en l'honneur du Sacré-Cœur. Notre Révérende Mère la lui envoya, et lui demanda de chercher pour la Congrégation quelques établissements en Belgique. Il nous mit en relations avec M. Wauters, curé à Liège, qui était propriétaire de l'Institut Saint-Dominique, à Cheratte. » Le propriétaire était tout disposé à céder, moyennant compensation, un établissement qui n'avait plus guère qu'une vingtaine de pensionnaires, et dont les maîtresses désiraient se retirer. Cependant l'Institut, ayant été établi pour appuyer l'école paroissiale dont les locaux étaient voisins, représentait une œuvre d'une certaine importance.

La bonne Mère Athanase se rendit en Belgique, étudia l'affaire, en référa à son Conseil, qui fut favorable. Des pourparlers s'engagèrent, à la suite desquels M. Wauters, autorisé par Mgr l'Évêque de Liège, vendit pour la Congrégation des Saints Cœurs de Jésus et de Marie sa propriété « consistant en école, chapelle, vastes bâtiments et dépendances, cour et jardin, le tout formant un ensemble d'une superficie de 23 ares 50 centiares. » L'acte fut signé le 27 décembre 1901. L'acquisition comprenait le pensionnat, les écoles paroissiales, le mobilier de la maison et de la chapelle.

Cheratte forme une agglomération, située à un quart d'heure environ sur la ligne de Liège à Maestrick, dans une contrée pittoresque. Des collines boisées longent le cours tranquille de la Meuse. Sur l'une de ces collines est une des paroisses, dite Cheratte-Hauteur ; plus bas, sur les bords du fleuve est l'autre paroisse, appelée Cheratte Notre-Dame. « C'est ici que se trouve l'Institut Saint-Dominique, ayant d'un côté les collines, de l'autre la Meuse. Du chemin de fer on voit le bel établissement, on lit l'inscription en gros caractères « Institut Saint-Dominique », et un peu au-dessous « Pensionnat de Garçons ». La statue du saint Patron domine l'établissement.

En attendant la transmission, qui s'accomplit en avril 1902, trois Sœurs se rendirent dans le pays pour préparer leurs examens. Elles obtinrent leurs brevets belges. Le début fut assez favorable pour que les Sœurs songent à agrandir le local, qui ne suffisait plus à contenir les services. Le bâtiment

fut prolongé de plus d'un tiers et prit un autre style d'ensemble, car le milieu de la partie nouvelle s'élève d'un étage au-dessus de l'ancienne et se termine en toit ouvragé. Le travail se trouva achevé en 1906.

L'édifice est une construction substantielle, bien distribuée et bien éclairée, avec une vaste cour où les élèves prennent leurs récréations à l'aise. Ils sont bien chez eux. A l'intérieur, il y a trois salles de classes au rez-de-chaussée ; la chapelle, l'infirmerie et la salle de musique au premier étage ; trois grands dortoirs au second étage. Dans la partie nouvelle, il y a en outre le vestiaire et une salle de récréation. Devant la façade on a ménagé un petit jardin décoratif. Le tout est entouré de murs.

On obtint une moyenne de soixante pensionnaires et demi-pensionnaires. Les garçons restent jusqu'à l'âge de douze ans. C'est en quelque façon une école préparatoire aux collèges. « Il y a six années d'études, réparties en trois classes, à raison de deux par classe. On y donne l'enseignement classique primaire. Aux élèves qui le désirent on enseigne les éléments rudimentaires du latin. Il y a des leçons de musique, de piano, de violon. Les commissions d'enseignement y font des inspections au cours de l'année, et les élèves passent les examens scolaires. Les notes et succès obtenus montrent que les études y sont bonnes, et que les programmes sont remplis d'une manière satisfaisante.

A partir de 1906 le service religieux y fut assuré. A cet égard, il existe un arrangement avec la pa-

roisse, moyennant une allocation ; en sorte qu'un prêtre est attaché à l'une et à l'autre et donne son ministère aux deux. La communion solennelle se fait au pensionnat. Il y a également une distribution des prix, deux promenades par semaine, et une grande promenade chaque année. D'ailleurs des prospectus renseignent les familles en ce qui concerne le régime, l'hygiène et les soins de santé.

Le titre de Cheratte-lez-Liège indique suffisamment les rapports qui unissent cet établissement d'éducation chrétienne avec la grande cité, et la part qu'elle prend à son recrutement.

En outre du pensionnat, les Sœurs des Saints Cœurs tiennent les écoles paroissiales, qui comprennent deux classes de filles et une école maternelle, et sont fréquentées par cent cinquante enfants environ. Elles reçoivent les subsides, que le gouvernement accorde aux écoles libres lorsque les locaux et les maîtresses remplissent les conditions voulues par la loi. Le dimanche un patronage de jeunes filles y tient ses réunions : ce qui permet aux religieuses de s'occuper de leurs anciennes élèves et de leur aider à se guider chrétiennement dans la vie. Ainsi, par leur œuvre scolaire et post-scolaire les Sœurs sont des auxiliaires du clergé paroissial.

Les écoles et le pensionnat de Cheratte-lez-Liège fonctionnant depuis plus d'un an, la Congrégation désira avoir un second établissement en Belgique. M. le curé Friant reprit son rôle d'intermédiaire et mit les Supérieures en rapport avec M. Lefèvre, curé de Saint-Roch à Bruxelles. Celui-ci désirait

confier ses écoles à des religieuses. A cet effet, quelques Sœurs des Saints Cœurs arrivèrent à Pâques 1903 à Bruxelles. Sans doute que de part et d'autre on avait préjugé plutôt qu'obtenu explicitement l'autorisation ecclésiastique, puisque le bon curé de Saint-Roch, après avoir employé deux Sœurs depuis Pâques jusqu'aux vacances, dut cesser son entreprise. Comme il arrive en pareil cas, des tierces personnes ont des intérêts en cause et font agir des influences contraires. Quoi qu'il en soit, après quelques semaines d'indécision, la situation s'éclaircit et Mgr l'archevêque de Malines autorisa l'ouverture d'un externat payant, dès la fin du mois de mai 1903. Cette décision plaçait la Congrégation sur un terrain plus libre, où elle avait d'abord à se faire une clientèle scolaire, puis, si elle réussissait, à développer son organisation propre au degré convenable dans une capitale.

M. Lefèvre n'en continua pas moins d'être la providence de la fondation. Il trouva pour les Sœurs une vaste maison en location dans la rue des Palais, et celles-ci s'y installèrent. Elles se trouvaient posées dans le quartier de la ville appelé Schaerbech ; et ce fut là qu'elles débutèrent au mois de septembre avec quarante élèves. Les Sœurs maîtresses avaient eu le temps, grâce à ces complications, de s'initier chez leurs sœurs de Cheratte aux méthodes et aux habitudes belges. A la fin d'octobre, elles avaient quatre-vingts élèves. C'était un succès.

De suite, il y eut quatre classes : une classe gardienne, une classe de jeunes garçons, deux classes

de filles. Graduellement la population scolaire monta jusqu'à cent trente. Il en résulta, quatre ans après l'ouverture, que la maison avec son sous-sol et ses deux étages, sa cour et son jardin, ne suffisait plus à accommoder les maîtresses et les élèves.

Sœur Saint-Louis, qui avait été précédemment maîtresse de classe au pensionnat de Rennes, puis Sœur directrice à l'école de Châteauneuf, en France, dirigeait la nouvelle institution avec compétence. Il y avait avec elle un groupe de religieuses diplômées, car à Bruxelles comme à Cheratte-lez-Liège, les Sœurs ne manquaient pas de compléter les études voulues et de passer les examens requis.

Le prospectus de l'époque est le meilleur renseignement à produire. Il porte en titre : « Demi-pensionnat et Externat de Demoiselles, rue des Palais, 253, » et il s'exprime ainsi : « Les Religieuses des Saints Cœurs de Jésus et de Marie considèrent les enfants confiées à leurs soins comme un précieux dépôt et s'efforcent d'être pour chacune de véritables mères. Former le cœur de leurs élèves aux vertus solides, orner leur esprit de connaissances utiles et agréables qui font le charme de la vie de famille et de société, tel est le but qu'elles se proposent.

« L'enseignement comprend : la Religion, la Langue française, la Lecture et la Déclamation, le Style épistolaire et les éléments de la Littérature, la Langue flamande, la Calligraphie, l'Histoire et la Géographie, l'Arithmétique et des notions d'Algèbre, les Sciences physiques usuelles, le Dessin linéaire, l'Hygiène et l'Économie domestique, les divers ou-

vrages manuels, surtout les plus utiles. L'Allemand, l'Anglais, la Musique et le Chant sont enseignés sur la demande des parents. Des bulletins mensuels et trimestriels tiennent les parents au courant des progrès de leurs enfants. »

Le prospectus annonçait que les petits garçons étaient admis de trois à neuf ans.

Si l'on rapproche le programme belge des deux établissements, du programme anglais de Guernesey, et du programme français suivi au pensionnat de Notre-Dame des Chênes, on aura l'idée exacte de l'idéal que se faisaient les Sœurs des Saints Cœurs en matière d'éducation et d'instruction. L'observateur, loin de trouver ces documents superflus, y arrête son attention, les compare, et apprécie enfin l'œuvre entreprise. Il est bon de les conserver et de les citer, comme cela s'est également produit pour les Petites Écoles, car une corporation religieuse vit pour une large part de tradition, et trouve l'une de ses garanties à unir l'avenir au passé. C'était au Canada maintenant qu'on les appliquait, avec les adaptations convenables et en tenant compte des besoins nouveaux. On éprouvait ce qu'exprime un axiome célèbre, qu'on ne sort pas de l'ordre en mettant de la variété dans l'unité.

A la fin de la deuxième année scolaire, l'institution était sur un assez bon pied pour inaugurer la distribution solennelle des prix. Comme ailleurs, il y avait en cours d'années distribution de bons points et de cartes d'honneur. On avait soin d'entretenir l'émulation.

Quatre années donc s'étaient écoulées et le chiffre

de cent trente élèves tendait à monter. Maîtresses et élèves réclamaient des locaux plus vastes. La Congrégation songeait à acheter l'immeuble de la rue des Palais pour le remanier, car la distribution laissait non moins à désirer que l'espace habitable. Il advint sur les entrefaites que les demoiselles Boogaerts, qui tenaient dans le voisinage une institution similaire, sentant leurs forces s'affaiblir avec l'âge et voyant leur œuvre décliner, vinrent spontanément offrir de la céder aux Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie. L'offre parut à celles-ci providentielle, d'autant mieux que l'établissement proposé, situé rue Masui, avait été spécialement construit pour des écoles et qu'il se prêtait à des agrandissements. L'acquisition eut lieu en décembre 1907.

L'acte de vente en contient la description : « Une maison à deux étages avec dépendances, cour et jardin, sise à Schaerbech, contenant en superficie sept ares, vingt-six centiares, soixante-quinze milliares, aboutissant du devant à la rue Masui avec une façade de dix mètres, du fond à la rivière la Senne. » Il y avait deux entrées sur la rue, un sous-sol, un rez-de-chaussée, des mansardes, une belle cour et, à côté de la cour, un petit jardin.

Toutefois l'édifice n'offrait de place que pour quatre-vingts élèves. On mit à profit le temps de bail qui restait à courir rue des Palais, et on construisit trois classes de plus sur la cour. Les Sœurs prirent possession de l'institution, qu'elles venaient d'acquérir et d'agrandir, le 4 décembre 1908. Désormais, dans leurs deux établissements de Bel-

gique, elles avaient des attaches au sol et des œuvres très convenablement organisées.

La rue Masui est une large et belle rue, ombragée d'arbres, contiguë d'un côté à la rue des Palais, de l'autre à l'avenue de la Reine. Elle est bordée de maisons bourgeoises. L'école est située vers le milieu, et porte sur la façade l'inscription « Institution de Demoiselles ». L'école gardienne et l'école des garçons occupent, séparément, le rez-de-chaussée, avec entrée et sortie directement sur la rue. Il y a deux classes de filles aux étages et trois classes de filles sur la cour. Ce qui fait un total de sept classes, avec un chiffre de cent cinquante à cent soixante élèves. En outre des salles d'écoles, il y a une chapelle, une salle de travaux manuels, une salle de musique et une salle de récréation.

Attendu que les Sœurs étaient entrées le 19 mars dans la maison rue des Palais, elles l'avaient mise sous le vocable de saint Joseph; attendu que la maison rue de Masui n'était que la continuation de l'autre, le vocable fut conservé.

Le contrôle des études est assuré par deux inspecteurs, l'un civil, l'autre ecclésiastique. C'est à la fois une garantie de capacité pour les familles et pour la Congrégation, un stimulant pour les élèves qui doivent monter au niveau général des études, et une assurance pour les professeurs qui se rendent compte du degré d'exécution des programmes. En outre, un prêtre de la paroisse Saint-Jean et Saint-Nicolas, sur laquelle est située l'Institution, vient y passer une heure chaque semaine pour examiner et promouvoir l'instruction religieuse. Cela n'em-

pêche pas qu'il y ait des élèves de quatre paroisses au moins, car les communications sont faciles, puisqu'il y a à proximité un point central de services publics.

Pour donner un couronnement aux études, les Sœurs des Saints Cœurs ont établi un cours professionnel, à l'usage des grandes élèves qui ont terminé leurs études primaires. Le matin, on y enseigne l'histoire et la géographie générales, la littérature ; l'après-midi la sténographie, la dactylographie, le commerce, la coupe, la confection, tous les genres de broderie et de travaux à l'aiguille.

Avec ce système, les Sœurs comptaient des élèves depuis l'âge de trois ans jusqu'à l'âge de dix-sept ou dix-huit ans. Elles étaient parvenues à poser à Bruxelles un établissement sérieux, de culture traditionnelle et intelligemment moderne.

CHAPITRE LXXIV

En Hollande.

L'abbé Friant, continuant son rôle, était allé prendre des informations sur place et les avait communiquées à la maison-mère qui l'en avait chargé. La Congrégation se décida à faire une fondation en Hollande. « Un essai près du curé de Hulsberg parut répondre à nos désirs. Une école gardienne serait subsidiée par le conseil municipal et la municipalité mettrait provisoirement un local à notre disposition. La situation n'était pas très brillante ; mais une fois sur les lieux on pourrait voir ailleurs. » L'évêque de Ruremonde avait écrit à la date du 13 juillet 1903 : « Très Révérende Mère, De grand cœur nous vous ouvrons les portes de notre diocèse, et nous vous accueillerons comme le méritent les épouses de Jésus-Christ persécutées. Comme vous vous proposez de n'ouvrir qu'une école gardienne, nous n'avons pas besoin de parler des conditions particulières. »

Les Sœurs des Saints Cœurs s'y rendirent au mois de septembre 1903 et y passèrent deux années. Comme il devenait évident que l'essai ne répondait pas aux espérances, elles se réservèrent pour un poste plus avantageux. Le curé de Schaesberg, lo-

calité située à peu de distance, les demandait dans sa paroisse. La bonne Mère Athanase se rendit en Hollande au mois de mai 1904, visita l'établissement qu'on proposait et en prépara l'acquisition.

Ce fut ainsi que les Religieuses de Notre-Dame des Chênes s'établirent dans le Limbourg, province catholique, non loin de la frontière de Belgique et à proximité des frontières d'Allemagne. La localité de Schaesberg est assez proche d'Aix-la-Chapelle pour qu'on puisse faire le trajet à pied.

Naguère encore la contrée était un pays agricole, avec de grandes et belles fermes. De nombreux troupeaux paissaient dans les prairies. Des arbres se couvraient de fleurs au printemps et de fruits en automne. Tout cela subsiste ; mais à une époque récente on avait ouvert deux mines de charbon et la population ouvrière avait afflué. En 1900 il y avait seulement 2 000 habitants ; une dizaine d'années plus tard il y en eut 7 000 : le village prenait figure de ville.

En 1900 encore, il n'y avait dans la bourgade qu'une école mixte ; mais à l'époque qui nous occupe, le conseil municipal et le curé conjointement avaient décidé d'établir à part une école de garçons et de céder aux Sœurs l'immeuble scolaire pour y tenir une école de filles.

L'acquisition compta deux achats successifs, et forme un ensemble. Le premier acte de vente comprit : « Ancienne maison communale avec jardin et cour de récréation, maison de l'instituteur, mairie, pour la somme de 8 000 florins, ayant une superficie de 18 ares 45 centiares ; enregistré en date du

5 avril 1905. » Le second acte de vente comprit : « Verger et jardin, pour la somme de 2 142 florins, ayant une superficie de 24 ares 63 centiares ; enregistré le 19 juin 1905, » parcelle acquise d'avec un aubergiste, transportant ailleurs son industrie.

Dans les anciens locaux, qu'elles aménagèrent mieux, les Sœurs ouvrirent une école gardienne et trois classes de filles. Le succès répondant aux espérances, elles construisirent quatre nouvelles classes ; en sorte que l'établissement compte sept classes de filles, et compte plus de cinq cents élèves. De grandes jeunes filles viennent de Herleen, ville voisine, par le tramway, pour y suivre les cours de français et de travaux manuels : ce sont des demi-pensionnaires. Il y a l'enseignement officiel en flamand, qui est la langue hollandaise ; il y a aussi l'enseignement allemand ; en sorte que les élèves ont toute facilité d'apprendre les trois langues.

Pour conquérir les diplômes hollandais et se familiariser avec les méthodes, plusieurs Sœurs ont suivi les cours dans une école normale tenue par des religieuses. Une de ces Sœurs diplômées est à la tête de l'établissement et secondée, selon les besoins, par d'autres Sœurs ayant passé leurs examens et des institutrices séculières. Les classes, remplissant les conditions réglementaires, sont subsidiées.

Les religieuses y ont leur communauté distincte, avec une chapelle au premier étage, desservie par les Pères Franciscains du voisinage. Les relations avec la maison belge de Cheratte-lez-Liège sont faciles ; elles le sont encore plus avec une maison hollandaise, dont voici l'histoire.

La fondation de Heerlerheide, localité située à deux lieues environ de Schaesberg, également dans le diocèse de Ruremonde, fut due à une circonstance toute particulière. Depuis 1905 vivait là une petite communauté de quinze religieuses françaises, que la persécution avait chassées de leur couvent de Tours (1). Les années s'écoulaient et elles ne se recrutaient pas ; sept de ces religieuses avaient dépassé l'âge de soixante ans ; les moins âgées prévoyaient avec anxiété l'extinction de leur Congrégation.

Or « ces bonnes religieuses avaient des rapports assez fréquents avec les Sœurs de Schaesberg et peu à peu, en examinant leur genre de vie, elles résolurent de tenter la fusion. » Le curé-doyen de Heerlen, qui était leur supérieur diocésain, les y encouragea. Mgr Drehmans, évêque de Ruremonde, appuya leur demande par la lettre suivante : « 4 mars 1911. Par ces présentes, nous autorisons la Révérende Sœur Saint-André, supérieure des re-

(1) Vers 1805, quelques femmes pieuses ouvrirent une école de filles, dans la rue de Lariche, à Tours. Les débuts de l'Association furent modestes ; cependant elle fit beaucoup de bien, sans ostentation et sans bruit. L'abbé Guepin, curé de la paroisse, installa dans un ancien couvent des Pères du Saint-Esprit, auprès de Notre-Dame de la Riche, les nouvelles religieuses des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, sous la direction de Mlle Bourguignon, la fondatrice.

La petite Congrégation se développa lentement, faisant toujours l'œuvre de Dieu. Aux écoles primaires elle ajouta un pensionnat, qui devint bientôt florissant. Elle fonda ensuite de nouvelles maisons, entre autres un nombreux pensionnat près de l'église Saint Étienne, et un autre à Montrichard, diocèse de Blois.

Cette communauté prospérait et donnait des espérances pour l'avenir, lorsque la loi contre les congrégations força à quitter cet asile.

(Chanoine Moussé.)

ligieuses des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie à Heerlerheide, à entamer des négociations avec la Révérende Mère Supérieure générale des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie à Paramé, en vue d'arriver à l'union de sa Communauté avec la Congrégation de Paramé. »

Conjointement les bonnes Mères Marie de la Visitation et Athanase firent aboutir la négociation, et la fusion s'opéra du consentement de l'archevêque de Rennes et de l'évêque de Ruremonde.

En adoptant ces religieuses, la Congrégation s'implantait par le fait même dans la paroisse de Heerlerheide ; et à un moment favorable, car les habitants désiraient la création d'une école dirigée par des Sœurs, comme celles de Schaesberg ; aussi, lors du voyage des deux bonnes Mères, avaient elles jugé que, pour établir là une œuvre scolaire, il était indispensable d'acquérir une propriété avoisinant la communauté. »

L'achat en ayant été fait, le petit couvent fut adapté et un local scolaire construit. Le directeur des houillères du lieu, appréciant le bienfait à rendre aux familles ouvrières, contribua pour 3 000 francs à la construction de cette école. Elle ouvrit le 1er octobre 1912 avec cent-dix-huit élèves. Il y a, comme à Schaesberg, une Sœur diplômée à la tête de l'établissement et elle est secondée par des Sœurs et institutrices. Le chiffre est monté à quatre cents élèves ; et les classes sont subsidiées.

A Heerlerheide il y a une école gardienne et six classes de filles, dont trois au rez-de-chaussée et

trois au premier étage. Les locaux scolaires sont situés dans la partie de la propriété que borde la grande route de Sittard à Heerlen, tandis que le couvent des Sœurs avec sa chapelle est placé à l'autre extrémité ; entre les deux il y a des jardins.

Dans l'une et l'autre résidence, les Sœurs utilisent l'installation pour un patronage de jeunes filles, complétant ainsi leur œuvre d'éducation et de préservation. Elles sont entrées en contact direct avec ces populations, qui les respectent et les apprécient.

Un nombre, qu'on peut qualifier d'appréciable, de vocations s'est produit en Hollande, en sorte que la Congrégation a cessé d'apparaître comme étrangère.

Concluons que, par l'effet des fondations en voie de développement en Europe et en Amérique, la Congrégation des Saints Cœurs de Jésus et de Marie prenait graduellement l'aspect et le genre d'une Congrégation générale. Notre-Dame des Chênes en restait le lien d'origine et le centre aimé ; mais les relations entre les établissements avaient pris de l'extension, et la situation s'était rapidement transformée.

CHAPITRE LXXV

La Province de Joliette.

Les années 1907-1908 marquent une date dans les Annales de la Congrégation au Canada : elle fut reconnue comme corporation, ayant droit de posséder, par le gouvernement canadien ; elle installa, en la personne de Mère Marie de la Visitation, supérieure générale, et de concert avec l'évêque, la province de Joliette, mit le Conseil provincial en exercice et entreprit la construction de la maison provinciale ; Mgr Archambeault apposa sa signature, le 4 mai 1908, aux Additions aux Constitutions concernant ladite province, et contribua pour une somme de 25 000 francs aux frais de l'édifice ; Mère Magloire, qui était la maîtresse des novices à cette résidence d'Amérique, devint la Mère provinciale et fut assistée de quatre conseillères provinciales.

Agissant en sa qualité d'organisateur du nouveau diocèse canadien, Mgr Archambeault consacra son mandement de carême 1909 à faire connaître officiellement à son clergé et à ses diocésains la Congrégation des Saints Cœurs. Il écrivait notamment : « Les aumônes du carême seront employées exclusivement en faveur des Sœurs des Saints Cœurs de

Jésus et de Marie, pour aider ces bonnes et dévouées religieuses à diminuer la dette considérable contractée par suite de la construction de la maison provinciale. » Après avoir retracé l'origine et les œuvres de ces Sœurs, il ajoutait avec l'autorité que lui donnait sa charge : « Le succès de l'œuvre ne demande pas seulement les secours pécuniaires réclamés par la construction de la maison provinciale dont le coût est de 20 000 dollars, il exige surtout de nombreuses et solides vocations. Je compte donc sur votre concours, bien chers collaborateurs, pour aider la Communauté des Saints Cœurs de Jésus et de Marie à recruter les sujets dont elle a besoin pour soutenir les missions qu'elle a déjà fondées, et pour accepter la direction des écoles rurales, que plusieurs municipalités ne manqueront pas de leur confier d'ici à quelques années. Nous devons faire de généreux efforts pour encourager une institution appelée à compléter nos œuvres déjà existantes, et à élever le niveau de l'éducation intellectuelle, morale et religieuse de l'enfance chrétienne dans les paroisses du diocèse, où il n'y a encore ni religieuses ni frères enseignants. »

La collecte contribua pour environ 6 000 francs à diminuer les frais de l'entreprise. Comme la maison mère y attribuait de son côté une somme de 15 000 francs, l'administration de la Province ne se trouva pas trop lourdement grevée.

L'entreprise alla rondement. Les éphémérides du diocèse enregistrèrent : « Bénédiction du nouveau couvent des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie, 24 avril 1909. » L'évêque promoteur éprouva

une douce joie en procédant lui-même à cette bénédiction, qu'il avait appelée de tous ses vœux.

Traduisant l'impression de son clergé, il aimait dans la suite à dire des Sœurs des Saints Cœurs : « Nous aimons ces Sœurs, parce qu'elles ont l'esprit religieux. » Il put s'en assurer, au mois d'août de la même année, car les Sœurs des divers établissements de l'Amérique du Nord se trouvèrent réunies au nombre de quatre-vingts à la nouvelle Maison provinciale, pour y faire en commun leur retraite annuelle.

La voix de l'évêque canadien faisait ainsi entendre, dans son pays, les mêmes accents que l'évêque breton avait jadis fait entendre dans sa province, à l'époque de l'établissement des Petites Écoles. C'était une renaissance, et déjà l'œuvre avait repris sa marche.

Les municipalités n'avaient pas tardé à faire appel. Au mois de septembre 1908, pendant que la première mission retournait à son poste de l'Ile Dupas, une seconde prenait possession de l'école paroissiale de Saint-Damien de Brandon, et une troisième des classes de Saint-Michel des Saints. Ces deux nouvelles fondations étaient dans le comté de Berthier. Les classes y sont nombreuses et les populations très sympathiques.

En septembre 1909, Mgr Archambeault installa lui-même les Sœurs à l'école modèle de Sainte-Julienne, dans le comté de Montcalm. Le même mois les religieuses acceptaient les services auxiliaires au noviciat des Clercs de Saint-Viateur, à Joliette.

La paroisse Saint-Alexis, au comté de Montcalm,

était dépourvue d'école tenue par des religieuses, et pourtant la chrétienne population en désirait une bien vivement. Au mois de septembre 1910, la Mère provinciale fut en mesure de satisfaire la demande réitérée et envoya quatre Sœurs. La population en fut très contente, car leur école comprend, en plus des cours ordinaires, un cours modèle.

CHAPITRE LXXVI

La Béatification du Père Eudes.

Pendant que ces événements s'accomplissaient, l'établissement de Notre-Dame des Chênes avait repris son ancienne physionomie. Les locaux rendus disponibles dans l'aile du midi avaient permis de développer l'œuvre des dames pensionnaires à l'année, et d'accepter des familles ou des personnes pour un séjour au bord de la mer pendant la saison d'été. En cela, il n'y avait point eu à innover, il n'y avait eu qu'à revenir aux usages des temps passés.

L'événement notable fut le voyage des Supérieures à Rome en 1909. Nous le trouvons relaté en ces termes : « Le mardi de Pâques, 13 avril, la Révérende Mère Marie de la Visitation, supérieure générale, accompagnée de la Revérende Mère Athanase, première assistante, et de Sœur Saint-Louis, deuxième assistante, s'acheminaient vers la Ville éternelle. C'était la première fois que la Congrégation se dirigeait du côté de l'Italie. Pourquoi donc cette démarche? C'est que le dimanche 25 avril, une imposante cérémonie allait se dérouler dans la basilique de Saint-Pierre. Le vénérable Père Eudes, auquel se rattache notre

famille religieuse, allait être proclamé Bienheureux, et, pour la circonstance, le Révérend Père Le Doré avait invité la Mère générale à figurer aux fêtes de Rome. Voilà comment les heureuses pèlerines ont pu assister à la double béatification de Jeanne d'Arc (18 avril) et du Père Eudes (25 avril). Elles ont été enthousiasmées par les grandioses cérémonies auxquelles ces fêtes ont donné lieu ; plusieurs fois elles ont vu le Saint Père et reçu sa bénédiction ; elles ont assisté à l'audience des pèlerinages français et, pendant toute une semaine, visité les sanctuaires vénérés de Rome. »

La revue mensuelle *Les Saints Cœurs de Jésus et de Marie*, du mois d'octobre 1909, inséra le compte rendu du Triduum célébré à cette occasion à Notre-Dame des Chênes : « La Congrégation hospitalière et enseignante des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie, établie à Paramé, est une filiale du Bienheureux Père Eudes. Mlle Amélie Fristel et ses premières compagnes étaient du Tiers Ordre, et, quand elles se réunirent en congrégation, avec l'approbation de Monseigneur de Rennes et les avis du Père Louis de la Morinière, supérieur des Eudistes, elles conservèrent dans leur Institut l'esprit, le nom et les usages des enfants du Père Eudes.

« La retraite annuelle, prêchée par un Eudiste dans l'esprit qui convenait, fut une excellente préparation au *Triduum* qui la termina les 21, 22 et 23 août ; et comme elle réunissait un certain nombre de religieuses venues de Belgique et de Hollande, de Guernesey et d'Amérique, avec toutes les Sœurs

de la maison-mère et du noviciat, le *Triduum* en l'honneur du Bienheureux Jean Eudes prit le caractère d'une véritable manifestation religieuse de toute la Congrégation.

« Le Père Eudes est votre père ; vous aussi, vous êtes ses filles, leur disait dans la chapelle le Révérend Père Le Doré. Car pendant ces trois jours, le matin à la grand'messe, le soir aux vêpres, le Père Général des Eudistes prêcha les gloires du nouveau Bienheureux et redit ses œuvres. La statue du Bienheureux était là, sur un trône de verdure et de fleurs, et son successeur pouvait parler éloquemment des Saints Cœurs de Jésus et de Marie dans une maison qui leur est consacrée. Matin et soir il faisait vénérer les reliques aux assistants qui, malgré le caractère privé de la cérémonie, remplissaient la chapelle.

« M. Lebret, vicaire général de Rennes ; M. Rossignol, curé de la paroisse, et un certain nombre d'ecclésiastiques dévoués au culte du Bienheureux firent les saintes fonctions. Rien ne laissait à désirer dans la décoration de la chapelle, l'illumination des autels, les chants liturgiques, et les pieux cantiques *O Jean Eudes* et *Jésus de son Cœur même*. L'impression fut profonde et le souvenir ne s'en effacera point dans cette Congrégation qui vit de son esprit et qui rivalise avec ses aînées dans le culte qu'elle rend au Bienheureux ».

L'abbé Leroy, aumônier de Notre-Dame des Chênes depuis le commencement du mois de mai 1907, fut heureux, en écrivant ce compte rendu pour la *Revue*, d'apporter son tribut d'hommage au

Bienheureux Père Eudes, qui avait autrefois évangélisé le pays de Saint-Malo et fondé le grand séminaire de Rennes (1).

Le Supérieur général, en gage d'alliance, dota la chapelle de la Communauté d'une relique du Bienheureux Père Eudes.

Dans le même ordre d'idées on peut noter une pratique des Sœurs. Chaque année, en mémoire de la fondation des Chênes à Noël et sans doute par imitation des religieuses de Notre-Dame de la Charité, il est d'usage, depuis les origines, de faire précéder la fête de la Nativité de Notre-Seigneur d'un *Triduum*. Cette récollection ou petite retraite de trois jours est goûtée des religieuses.

Le messe de minuit, avec ses illuminations et ses chants, qui est aussi traditionnelle à Notre-Dame des Chênes, termine solennellement le *Triduum* et excite la joie spirituelle dans le cœur de la Communauté, mise ainsi en ferveur.

(1) Dans le décret sur l'héroïcité de ses vertus, Léon XIII l'a proclamé « Auteur du culte liturgique des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie ». Dans le décret de béatification, Pie X a déclaré : « Ce qui mit le comble aux services que Jean rendit à l'Église, c'est que, brûlant lui-même d'un amour extraordinaire pour les Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, il pensa le premier, non sans une inspiration divine, à leur rendre un culte public. De cette dévotion si suave on doit donc le regarder comme le Père, car, dès l'institution de sa Congrégation de prêtres, il eut soin de faire célébrer par ses fils la solennité de ces Sacrés Cœurs ; comme le Docteur, car il composa en leur honneur des offices et une messe propres ; enfin comme l'Apôtre, car il fit tous ses efforts pour répandre en tous lieux une dévotion si salutaire. »

CHAPITRE LXXVII

Vers la Règle canonique

La Communauté étant bien constituée dans toutes ses parties, asile, couvent et chapelle, n'avait plus qu'à s'occuper des adaptations. Ce fut alors, en 1910, qu'on posa une galerie devant la maison conventuelle, pour passer à couvert d'une aile à l'autre et faciliter les services incessants. Depuis longtemps il en était question, mais on reculait devant une nouvelle dépense, alors que toutes les possibilités étaient demandées pour les fondations lointaines. Enfin de bonnes demoiselles, qui étaient à la pension et s'étaient affectionnées à la maison hospitalière, en firent les frais.

Le Chapitre de 1911 amena des adaptations d'un autre genre. Après la dispersion, il ne pouvait plus être question de rassembler toutes les Sœurs professes à la maison-mère ; conséquemment l'ancienne institution d'un Conseil général qui se prolongeait, dispersé en cours d'année avec les obédiences de ses membres, réuni de droit au mois d'août, était devenue caduque.

Une évolution, qu'on peut comparer à une crise de croissance, s'était effectuée dans l'existence de la

Congrégation. Par l'effet même des événements, l'Institut des Sœurs des Saints Cœurs s'acheminait vers les règles canoniques, d'ordre plus général, et dont voici quelques points principaux : 1° chaque province a droit à sa représentation proportionnelle au Chapitre, qui a pour attributions la nomination des Supérieures majeures et l'examen des affaires générales ; 2° les provinces déjà constituées, et les groupes de maisons non encore érigées en provinces, envoient leurs déléguées régulièrement élues ; 3° la Supérieure et les autres Officières générales sortant de charge, les Supérieures provinciales et les Sœurs déléguées sont les membres du Chapitre ; 4° le Chapitre est de caractère transitoire.

L'essai qui en fut fait au mois d'août 1911 ayant donné satisfaction, ne tarda pas à être codifié et à être substitué dans les Constitutions aux anciennes pratiques devenues caduques. D'ailleurs les Additions pour la province de Joliette, contresignées par les deux évêques intéressés, l'avaient spécifié.

Une autre conséquence, due à la même cause, avait été la disparition du double conseil, qu'on appelait le Conseil général et le Conseil particulier. Ils s'étaient fusionnés. Désormais il n'y avait plus que le Conseil de la Congrégation, composé de la Supérieure générale et des autres Officières générales, élues par le Chapitre et investies de l'autorité, selon la teneur des Constitutions.

L'autorité étant concentrée en quelques personnes élues, celles-ci ne tardèrent pas à recevoir le titre de Mère générale et de Mères assistantes. En cela

on n'innovait point ; on adoptait simplement les usages communs dans les Ordres religieux.

D'après les mêmes règles, la maîtresse des novices cessa d'être nommée par les suffrages aux élections générales, et fut désignée par le Conseil de l'Institut.

Au Chapitre de 1911, Mère Marie-Athanase fut élue Supérieure générale à l'unanimité et reprit l'exercice de l'autorité. Mère Marie de la Visitation, qui venait d'achever deux termes successifs de supériorat, fut nommée première assistante générale. Furent ensuite élues : Sœur Saint-Louis (2e assistante), Sœur Octavie (économe), Sœur Marie des Anges (secrétaire), Sœur Saint-Constant (conseillère). Tout se fit par une transition douce, avec la tranquillité de l'ordre. Mgr l'archevêque de Rennes, président du Chapitre, daigna féliciter les Sœurs électrices de leur bon esprit.

Il fallait pourvoir à la direction du noviciat. Considérant les capacités que Sœur Marie de la Croix avait montrées, en qualité de maîtresse au pensionnat, puis de sous-maîtresse au noviciat, le Conseil la jugea apte à imprimer aux sujets en formation l'esprit religieux et l'esprit de la Congrégation, et il la nomma maîtresse des novices à Notre-Dame des Chênes. Le noviciat s'accomplissait désormais en pleine conformité avec les lois canoniques, tant en France qu'en Amérique. Après une probation de six mois environ, les postulantes peuvent être appelées à la vêture. L'année entière du noviciat se passe à la maison où il est établi et dans les exercices de la probation religieuse. L'usage cependant a pré-

valu de donner une durée de deux années aux probations réunies du postulat et du noviciat, en sorte que les aspirantes arrivent à la profession solidement formées et aptes à fournir une carrière fructueuse.

La révision des divers articles de la Règle fit l'objet des examens et des délibérations de l'année 1912, à Notre-Dame des Chênes. La pression des communautés établies en divers pays, le désir formel des supérieures en charge, l'influence des évêques dans les diocèses desquels étaient les établissements, tout faisait un devoir de mettre les articles des Constitutions en concordance avec les « normes » ou règles recommandées par le Saint Siège Apostolique. Mgr Dubourg mit un sceau à l'ouvrage, en inscrivant à la suite le 10 avril 1913 : « Nous approuvons en ce qui nous concerne les présentes Constitutions de la Congrégation des Saints Cœurs de Jésus et de Marie. »

Le Coutumier en même temps fut dégagé de la Règle, puis soigneusement examiné et complété, de manière à pouvoir entrer en application dans toutes les maisons de l'Institut. Il appuie la Règle et entretient l'unité dans les usages de la Congrégation.

Cette distinction a sa raison d'être. Beaucoup de choses, qui ont leur utilité, ne sont cependant pas assez importantes pour prendre rang dans la Règle et les Constitutions : ce sont les Coutumes.

Si la vie extérieure s'était manifestée grandement pendant cette période, la vie intérieure n'avait pas été moins active et moins organisatrice. On avait la perception bien nette cependant, que tout ce travail

intérieur d'adaptation et de réorganisation n'était qu'une préparation et un acheminement vers le but proposé ; mais on avait en même temps la perception qu'un équilibre harmonieux s'était établi entre l'ordre extérieur et l'ordre intérieur.

CHAPITRE LXXVIII

Une Cérémonie de Vêture.

De temps en temps parvenaient aux Sœurs des annonces de ce genre : « Le 12 août 1911, Mgr l'archevêque de Rennes a présidé une cérémonie de cinq vêtures et de dix professions ; le 15 août 1912, Mgr l'évêque de Joliette a donné le saint habit à quatre postulantes et reçu les vœux de douze novices. » Le plus souvent ces cérémonies sont accomplies, non par l'évêque lui-même, mais par son délégué. Souvent aussi elles sont distinctes, ne comprenant que la vêture ou que la profession. De même il n'y a pas d'époque obligatoire ; on les fait selon le besoin, avec l'autorisation de l'Ordinaire du diocèse ; cependant la retraite annuelle est généralement suivie de l'une de ces cérémonies.

Il y a toujours un concours de personnes désireuses d'assister aux cérémonies marquantes de la vie religieuse ; il y a les amis qui accompagnent les familles des postulantes et des novices, ou qui tiennent à témoigner l'intérêt qu'ils portent à la famille religieuse elle-même ; il y a les parents, un peu anxieux et attendris, qui sont à l'honneur et au sacrifice, puisqu'ils donnent leurs filles à Dieu et à la

Congrégation. Cependant une sainte allégresse anime la Communauté, qui se sent pénétrée d'une de ces émotions qui accompagnent les actes solennels.

C'est le jour de « l'entrée en religion », et cette impression domine tout. L'action va se dérouler dans un milieu qui convient : la chapelle, les décorations, le luminaire, les chants. L'atmosphère favorable se forme et, à l'heure prescrite, le pieux cortège, objet de la fête, fait son entrée.

Les jeunes filles, vêtues de blanc, couronnées de fleurs, s'avancent vers l'autel. Un chœur de voix fait entendre le cantique : « Oh ! la voici, sous sa blanche parure » (ou autre analogue). Elles s'agenouillent à l'entrée du sanctuaire, recueillies et attentives.

L'officiant entonne le *Veni Creator*, pour appeler la bénédiction du ciel sur l'offrande qui se prépare. C'est l'heure de l'Esprit et des hautes aspirations surnaturelles.

Un dialogue s'établit entre l'évêque ou son représentant, et les aspirantes. Il pose des questions précises, en pleine assemblée des fidèles : « Est-ce de votre libre volonté que vous demandez à entrer dans cette Congrégation ? Avez-vous pris l'avis de personnes pieuses et éclairées ? Avez-vous lu les Règles et les Constitutions ? Êtes-vous résolues de les observer fidèlement ? » Elles répondent avec une ardeur qui témoigne de leur désir de devenir les fiancées du Christ.

Une probation d'environ six mois a donné une première certitude, le Conseil de la Congrégation a été favorable, l'autorité ecclésiastique vient de s'en assu-

rer publiquement. Finalement les voix virginales disent d'un commun accord : « Oui, nous persistons dans la demande que nous avons faite, de connaître et d'accomplir sa divine volonté dans cette sainte maison. »

Le prédicateur fait alors entendre l'instruction appropriée. Celle qui fut donnée à une fête du Saint Cœur de Marie en fournit une idée : « Il y a des jours notables... qui marquent des événements... et qui se détachent en relief sur le tableau de notre vie.. Ce sont les souvenirs heureux du passé... Il y a des jours marqués par de grands actes de religion, qui laissent une joie pure dans l'âme, et qui sont des espérances d'avenir... Vous êtes à l'un de ces jours.

«Quel nom donner à cet acte de religion que vous allez faire ? Souvent on le compare à des fiançailles. Vous savez que l'Église, appuyée sur la doctrine des Saintes Ecritures, attribue aux religieuses professes le nom mystique d'épouses du Christ. L'anneau que vos aînées portent au doigt leur rappelle cette condition privilégiée.

«La cérémonie de ce jour n'est pas l'engagement complet, le grand Oui définitif, mais il en est l'un des préliminaires et un premier engagement. Ce n'est pas seulement une cérémonie pieuse, une fête symbolique, mais une réalité, qui va donner sa première forme à votre existence religieuse et vous introduire officiellement dans la voie.

«Voyez quelle solennité la religion lui donne ! Vous êtes ici, réunies au pied des autels, Jésus-Christ est réellement présent dans le tabernacle, au milieu de

vous, l'Église en son représentant prend part à toute l'action, votre Famille religieuse s'y intéresse directement, vos parents et vos amis en sont témoins. Tous vous entourent de leurs affectueuses sympathies et de leurs prières.

« Encore un moment, et la transformation sacrée va se faire en vous. Vous êtes venues dans cette parure de communiantes et de mariées... dans la fraîcheur de votre jeunesse et de vos sentiments, dans le charme et la poésie qui s'en dégagent... comme pour une présentation... Marie fut de même présentée au Temple et y vécut dans son habit de vierge.

« Vous allez dépouiller ces vêtements... et cet acte, qui fait quitter les habits du monde, signifie que vous allez dépouiller les vanités du monde... Vous allez recevoir et revêtir les habits de la religion... et vous serez vêtues à la mode de Jésus-Christ.

« Le vêtement noir indique la séparation du monde; c'est la couleur du deuil qu'on porte après les grandes séparations. Par sa matière et sa forme c'est l'habit de la sainte pauvreté, l'habit de l'humilité et de la simplicité évangéliques.

« Pour s'unir à Jésus-Christ il faut prendre ses sentiments, ses goûts, ses pratiques... Dépouillez les autres... Revêtez-vous des siens... Marchez dans la voie évangélique de l'obéissance et de l'humilité, de la pauvreté et de la modestie... comme Jésus... comme Marie....

« Cette grande séparation, qui indique un changement dans l'état de vie, vous la ferez sans tristesse, car je connais les sentiments de vos âmes.... L'Église ratifie les premiers engagements que vous

prenez en ce beau jour... La Congrégation vous reçoit avec joie, car vous êtes son espérance.... »

L'officiant procède alors à la bénédiction du saint habit, le cortège virginal se retire de l'autel, les aspirantes vont en dehors de la chapelle échanger les vêtements du siècle contre l'habit religieux. Pendant ce temps, le chœur chante les psaumes *Magnificat*, *In exitu*, *Laudate*. L'attente paraît longue. Enfin un cantique joyeux éclate : Sur mon cœur je te possède, ô saint habit (ou autre analogue). Les postulantes, revêtues de la robe noire des novices et tenant un cierge allumé à la main, reparaissent et reprennent place à l'entrée du sanctuaire.

L'officiant remet le voile blanc à chacune d'elles. La maîtresse des novices, et les Supérieures selon le besoin, le déploient et le fixent sur la tête des nouvelles Sœurs. Le célébrant remet ensuite le cordon qui doit retenir la robe, puis le chapelet qui va pendre à la ceinture... et que les mêmes Supérieures disposent avec sollicitude, comme des mères.

A ce moment le symbolisme des vêtements est complet. Dans deux apparitions se succédant et formant tableau devant les regards des spectateurs, la scène religieuse a pris tout son sens. Le célébrant l'exprime dans la langue liturgique, en disant à haute voix : « Que le Seigneur vous dépouille du vieil homme avec ses mœurs et ses convoitises ; qu'il vous revête du nouvel homme, créé selon Dieu dans la justice et la sainteté de la vérité. »

Le prélat ou son délégué impose à chacune d'elles un nom de religion, sous lequel désormais elle sera

connue. Maintenant, les postulantes sont devenues novices. Par la cérémonie de la prise d'habit elles sont entrées canoniquement au noviciat. La sérénité règne sur leurs figures, et une douce joie rayonne dans leurs yeux encore attendris.

CHAPITRE LXXIX

Une Cérémonie de Profession.

QUAND la cérémonie de profession est distincte de la cérémonie de vêture, elle commence également par le chant du *Veni Creator*. Quand elle y est jointe, les jeunes Sœurs qui viennent de recevoir le saint habit se retirent et les futures professes les remplacent à l'entrée du sanctuaire.

Le dialogue s'établit, à haute et intelligible voix : « Que demandez-vous? » leur dit l'évêque ou son représentant. Elles répondent : « Nous demandons humblement la grâce d'être reçues à la profession, dans la Congrégation des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie. »

L'assistance prête une oreille attentive et se pénètre de l'importance du grand acte religieux qui va s'accomplir. Les fidèles sont en effet désireux de savoir « comment on fait des religieuses » et comment s'achève la cérémonie si gracieusement commencée à la prise d'habit, surtout quand il s'agit des parents et des amis. Comme c'est dans le même cadre que se déroule l'action sainte, les deux cérémonies en s'unissant forment un bel ensemble.

L'officiant s'informe, si les aspirantes à la profession connaissent les obligations de l'état religieux et si elles sont résolues à les accomplir avec fidélité. La probation du noviciat vient précisément de s'achever : deux années environ ont été employées à l'étude et à la pratique de la vie spirituelle ; le Conseil de la Congrégation les a vues à l'œuvre et les a admises aux vœux ; l'examen canonique de l'Église les a reconnues aptes. Il y a là une somme de garanties considérables. Les novices ainsi interpellées peuvent donc répondre sans présomption : « Oui, nous les connaissons et nous nous confions, pour les garder, dans la bonté infinie de Dieu. »

Le célébrant insiste. Il spécifie que la profession religieuse implique la mort au monde et la consécration de soi-même à Dieu : « Êtes-vous dans ces dispositions et persévérez-vous dans la volonté de prononcer les vœux de religion? » Les novices ayant mené cette vie pendant environ deux années, s'étant éprouvées elles mêmes, et ayant été trouvées fidèles par leurs Supérieures, peuvent répondre. Leur parti est pris. Elles le déclarent délibérément : « Oui. Nous avons une ferme confiance que Celui qui a commencé en nous cette bonne œuvre, l'achèvera par sa miséricorde. »

L'orateur prend la parole et interprète la cérémonie (en ces termes ou analogues) : « Vous allez faire votre profession. Dans la société, il y a un grand nombre de professions... La vôtre, c'est la profession religieuse... Il n'y en a pas de plus sainte...

« La profession religieuse est une consécration au Seigneur : consécration de sa personne pour appartenir à Dieu ; consécration de son cœur avec ses affections pour aimer Dieu ; consécration de son intelligence et de ses forces pour servir Dieu... Encore un moment, et vous ne serez plus des personnes ordinaires ; vous serez des personnes consacrées à Dieu.

« La profession religieuse est un contrat... librement consenti entre Dieu qui appelle, et la personne appelée par la vocation... fait sous la garantie de l'Église et de la Congrégation, qui interviennent au contrat... L'Église en effet vous distingue des fidèles ordinaires et vous traite comme des religieuses... et la Congrégation vous adopte comme ses membres....

« La profession religieuse est établie sur les trois grands conseils évangéliques, dont l'Église a fait les trois vœux de religion. Vous vous engagez dans un état où l'on fait profession de pratiquer les Conseils évangéliques, c'est-à-dire dans la voie de la perfection. Mes Sœurs, suivez généreusement l'attrait que la grâce de la vocation a mis dans vos âmes, et montez vers l'idéal à la suite du divin Maître.

« Heureux état — un peu austère — où l'on se détache des biens de la terre par le vœu de pauvreté, pour s'attacher plus étroitement à Dieu et aux biens éternels... où l'on se détache des voluptés du monde par le vœu de chasteté, afin de mener une vie pure et virginale... où l'on se détache de sa propre volonté par le vœu d'obéissance, pour mieux accomplir la volonté de Dieu.

« Il y a de grands avantages dans cet état de perfection évangélique. Le cœur de la vierge est à Dieu, gardez-lui le trésor de vos affections... La religieuse est l'épouse mystique du Christ... elle est assidue au service du Seigneur et à la prière... elle a la sainte liberté d'aller à l'œuvre du Seigneur, partout où il l'appelle par la voie de l'obéissance... elle avance dans le chemin de la sainteté... Le divin Maître a promis aux personnes qui quittent tout pour le suivre le centuple en ce monde et la vie éternelle en l'autre... C'est une vie d'union à Dieu... Quels avantages !

« Votre vocation est une œuvre de charité, puisque c'est le divin amour qui vous porte à prendre ces saints engagements, puisque votre Congrégation a ses œuvres de zèle, qui sont l'enseignement et l'hospitalité. Votre existence dévouée sera conséquemment abondante en vertus, fructueuse en mérites, bienfaisante au prochain et agréable à la Divinité. La charité vous ouvrira les Saints Cœurs de Jésus et de Marie.

« Fixez-vous dans cet état de perfection évangélique par les liens forts et durables des vœux de religion. Attachez-vous à cette vie pauvre, chaste et obéissante dont vous connaissez les effets sanctifiants. Faites votre profession avec une âme confiante et résolue. La grâce de Dieu vous accompagnera tous les jours, et le bonheur spirituel compensera vos sacrifices. »

Le célébrant procède ensuite aux bénédictions des insignes de la profession. Déjà les novices, agenouillées au pied de l'autel, sont revêtues du saint

habit et portent un nom de religion. Elles échangent le voile blanc contre le voile noir, que portent les professes ; les Supérieures l'étendent et le fixent sur leurs têtes comme à la vêture. Elles en connaissent le symbolisme : « Recevez ce voile, qui vous dérobe la vue du monde, afin que votre vie soit cachée en Dieu avec Jésus-Christ. » Ces paroles, qui leur avaient été dites à la vêture, leur reviennent en mémoire.

L'officiant passe de l'une à l'autre. Il leur remet le christ, leur insigne religieux ; car la vie religieuse est un sacrifice, dans lequel les personnes consacrées s'immolent, jusqu'à la consommation d'elles-mêmes, par la triple abnégation de la sainte pauvreté, de la sainte chasteté et de la sainte obéissance, tous les jours de leur existence terrestre, comme autant de victimes virginales du divin amour.

L'officiant leur remet de même l'anneau en signe de leur alliance mystique : « Recevez cet anneau comme un gage de la fidélité que vous devez garder à votre divin Époux. »

Voici le moment solennel, et qui forme le couronnement de tout ce qui a précédé. Tenant un cierge allumé en main, elles prononcent distinctement, l'une après l'autre, leurs vœux. L'assistance a l'impression que c'est le moment décisif et est pénétrée d'un sentiment plus fort. L'évêque ou son délégué reçoit leurs serments au nom et avec l'autorité de l'Église, en présence des Supérieures qui représentent et personnifient la Congrégation.

Le chœur chante le psaume *Ecce quam bonum et quam jucundum*, pendant lequel les nouvelles Sœurs s'approchent des Supérieures et reçoivent le baiser de paix. Désormais elles sont Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie.

CHAPITRE LXXX

Les Vœux perpétuels.

On a coutume dans les Ordres religieux de faire chaque année la rénovation des vœux. L'expérience a établi cette pratique comme un moyen de ferveur spirituelle. Il y a des époques plus favorables pour ce renouvellement d'âme et de cœur, et c'est à la sagesse de chaque Institut de les déterminer. La coutume s'est établie chez les Sœurs des Saints Cœurs d'accomplir cette cérémonie à l'issue de la retraite annuelle. Les exercices spirituels, pratiqués en communauté, sont évidemment une excellente préparation.

On peut ainsi en parler aux religieuses, quoique l'allocution varie avec chaque prédicateur : « Renouvelez-vous dans l'esprit de votre vocation. Mes Sœurs, c'est un besoin du cœur humain de renouveler les engagements qui font la dignité et le bonheur de la vie ; car il sait sa fragilité, et il éprouve l'utilité de s'affermir dans sa voie d'élection ; car il apprécie son véritable bien et ses avantages. Or quel état est préférable à l'état religieux, vu à la lumière de la foi et envisagé par rapport à l'éternité ? Renouvelez-vous donc dans l'esprit de votre vocation, qui est essentiellement un esprit de religion et de charité.

« La vertu de religion consiste foncièrement à consacrer sa personne, son existence et ses biens au culte et au service de Dieu. Mais cette donation, ce riche don de tout son être, ne peut se faire à Dieu sans un généreux détachement de soi-même. Qu'est-ce en effet que le vœu de pauvreté ou l'acte religieux par lequel on voue à Dieu ses biens, sinon le détachement des biens de la terre? Qu'est-ce que le vœu de chasteté ou l'acte religieux par lequel on voue à Dieu son corps et les affections de son cœur, sinon le détachement des créatures humaines? Qu'est-ce que le vœu d'obéissance ou l'acte de religion par lequel on voue à Dieu sa libre volonté, sinon le détachement de la volonté propre? Renouvelez-vous donc dans l'esprit de votre vocation, c'est-à-dire dans l'esprit de détachement évangélique. C'est à ce prix que vous maintiendrez en activité la donation que vous avez faite au Seigneur, dès votre jeunesse et dans l'ardeur de vos sentiments.

« Votre vocation est encore un esprit de charité, puisque c'est le divin amour qui vous a élevées au-dessus de ces sacrifices et qui vous a fait contracter ces engagements. C'est à Dieu que vous êtes consacrées, non pas au monde, non pas aux créatures, non pas à vos intérêts purement temporels. Mais vous savez, par une expérience constante, qu il est bon pour vous de vous attacher au Seigneur; et vous avez éprouvé trop de consolations spirituelles pour que vous n'appréciiez pas votre religieuse condition... La charité est également le but particulier de votre Congrégation, qui est toute engagée dans les œuvres du dévouement et l'exercice

de la charité fraternelle. N'est-ce pas l'emploi ordinaire de vos journées, soit à l'école, soit à l'asile, soit auprès des malades confiés à vos soins? Votre vocation ne sépare pas l'amour de Dieu de l'amour du prochain. Renouvelez-vous donc dans l'esprit de votre Congrégation.

« C'est en union avec toutes vos Sœurs que vous allez accomplir cet acte annuel de rénovation : et c'est toutes ensemble, comme les membres d'un même corps, que vous allez vous offrir au Seigneur... Oh ! comme, en ce jour, les Religieuses des Saints Cœurs de Jésus et de Marie peuvent faire plaisir à Notre-Seigneur ! Quelle belle offrande collective, animée d'une bonne intention et excitée par la ferveur de la retraite ! »

Cette cérémonie d'ordre général n'est pas la seule qui se produise au cours de l'année. D'après les prescriptions du droit canonique, une période de vœux temporaires précède l'émission des vœux perpétuels ; et c'est dans ces conditions déterminées par la sagesse de l'Église, que s'effectue la profession des nouvelles religieuses. On conçoit que, lorsque le temps de ces premiers vœux est échu, la religieuse n'ait pas à réitérer sa profession, puisqu'elle est en droit et en fait une religieuse ; mais qu'elle ait à faire ses vœux temporaires pour une autre période. On entoure, autant que possible, cette réitération de quelque solennité et on lui garde son importance légitime.

Quand les périodes, déterminées selon les prescriptions du droit canonique, sont écoulées, les vœux perpétuels succèdent aux vœux temporaires,

et l'engagement prend un caractère définitif. Ici encore il n'y a pas d'époque strictement obligatoire, quoique la coutume ait peu à peu formé tradition. Dans la majorité des cas, l'émission des vœux perpétuels a lieu à la clôture de la grande retraite annuelle. Elle coïncide ainsi, soit avec une cérémonie de vêture, soit avec une cérémonie de profession, soit avec l'une et l'autre ; mais elle peut en être séparée, et de fait il en est parfois de la sorte. Parfois, en effet, une religieuse prononce ses vœux perpétuels sur son lit de mort, parfois des infirmités ou des difficultés de communication la retiennent à sa maison ordinaire, parfois des événements survenant dans l'un ou l'autre pays s'opposent à des déplacements et à des réunions. Il faut bien aviser.

Supposons le cas où, à la fin d'une retraite, il n'y ait que l'émission des vœux perpétuels. Tout a été réglé, tant du côté de l'autorité ecclésiastique que du côté de l'autorité de la Congrégation. La chapelle est ornée, l'officiant entre en fonctions devant une assistance plus ou moins nombreuse. Le chant du *Veni Creator* s'impose, car il importe d'implorer les lumières de l'Esprit sanctificateur. Le dialogue et les questions n'ont pas de raison d'être, car ils ont eu lieu aux cérémonies de vêture et de profession de ces mêmes religieuses. L'instruction, qui leur est adressée par l'officiant ou par un prédicateur spécialement invité, prend plus d'importance en l'absence de ces préliminaires. Une dernière fois recueillons ces accents, qui complètent les instructions précédentes et achèvent de donner l'intelligence de ces graves cérémonies.

« Il y a, au cours de l'existence humaine, des actes qui engagent l'avenir... l'éternité... par exemple le baptême des enfants, le mariage des époux, l'ordination des prêtres... Vous allez faire l'un de ces grands actes. Il y a longtemps que vous le préparez. Quand vous faisiez votre profession, déjà votre esprit et votre cœur vous pressaient de vous consacrer à Dieu pour toujours. Vous le faisiez en désir ; mais l'eussiez-vous fait en votre particulier, ce n'eussent encore été que des vœux privés, non les vœux de l'état religieux... Enfin, voici le temps de l'engagement définitif.

« C'est moi, dit Notre-Seigneur, qui vous ai choisies. Commencez par repasser dans votre mémoire, avec un doux attendrissement, l'histoire si providentielle de votre vocation... Pourquoi cet appel ?... Pour me suivre, dit Notre-Seigneur, dans la voie des Conseils évangéliques. Depuis des années vous agissez ainsi et vous voulez le faire toujours... Vous aspirez à en prendre l'engagement irrévocable.

« Pour me suivre, dit Notre-Seigneur, il faut vous renoncer vous-mêmes. La forme de l'abnégation dans l'état religieux, ce sont les vœux ; et la manière de le pratiquer, c'est l'exercice de la sainte pauvreté, de la sainte chasteté, de la sainte obéissance, selon la Règle et les Constitutions. Alors c'est le renoncement fécond en vertus et en bonnes œuvres, l'union intime de l'âme à son divin Maître, la vie généreuse dans son fond et dans ses actes. Immolez paisiblement votre personne à la gloire de la Divinité. Soyez les douces victimes de l'amour divin.

« Notre-Seigneur l'a proclamé : Mon joug est doux, mon fardeau est léger. Lui-même le porte avec nous ; son amour le rend cher ; l'onction de la grâce l'adoucit ; la religion a une efficacité surnaturelle. C'est la béatitude de l'Évangile : « Bienheureux ceux qui ont l'esprit de pauvreté... qui ont le cœur pur... qui sont miséricordieux... qui souffrent pour la justice !... » En résumé, le sacrifice produit, avec la grâce, l'éternel bonheur.

« Prenez une pleine conscience du grand acte religieux que vous accomplissez... faites un acte plein, où vous mettiez toute votre âme et toutes vos meilleures aspirations... Remarquez-le, vous formez le contrat définitif. Or, pour faire un contrat, il faut que les deux parties s'engagent ; et, si le contrat est indissoluble, il faut que les parties contractantes s'engagent pour toujours... Dans un autre état de vie, le mariage chrétien a ce caractère... Ici c'est encore une alliance, mais c'est l'alliance mystique des épouses du Christ... Sous l'influence de l'Église qui reçoit vos serments et de la Congrégation qui permet vos saints engagements, auxquels elles prennent part, faites le contrat indissoluble, que personne ne pourra délier, ni vous, ni votre Congrégation, en dehors de l'Église. C'est à la vie et à la mort. Vous serez religieuses des Saints Cœurs de Jésus et de Marie pour le temps et pour l'éternité.

« Acte de religion bien agréable à Dieu qui épuise notre puissance de se donner, puisque la personne consacrée se donne elle-même, sans réserve et pour toujours... comme un holocauste au Seigneur.... Aussi l'Église entoure-t-elle ce grand acte de solen-

nité et protège-t-elle les Ordres religieux, qui sont autant de parterres de fleurs spirituelles sur son domaine, et qui exhalent la bonne odeur du Christ.

« Cet acte a de grands avantages spirituels. L'Église va jusqu'à le comparer à un second baptême... non pas qu'il y ait un sacrement... mais parce que ses effets ont de la similitude... Ce serait le sacrement de la charité, si l'on pouvait employer ce terme : en effet, dans l'émission des vœux perpétuels la donation de la personne est si complète, l'acte renferme un si grand amour de Dieu, l'engagement reconnaît si pleinement le domaine de Dieu sur soi, qu'il est en réalité une œuvre splendide de la charité... Or, l'acte de charité parfaite a pour effet la rémission totale du péché et des peines dues au péché... en sorte que l'âme est pure aux regards de la justice divine, aimable aux yeux de la Sainte Trinité.

« Tel est le grand acte que vous accomplissez. Faites-le avec pénétration et avec calme... comme une communion fervente... sans trop exciter votre imagination et votre sensibilité... en pleine possession de vous-mêmes.

« Au jour du jugement final, il sera bon pour vous de vous être consacrées au Seigneur, d'avoir contracté avec le divin Maître l'alliance indissoluble et d'avoir accompli ici-bas l'œuvre de Dieu... Le Christ dira : Venez, bonnes et fidèles servantes, entrez dans la joie de votre Seigneur ; venez posséder le royaume que je vous ai préparé de toute éternité !... L'union alors sera consommée... Épouses mystiques du Christ, prenez conscience de votre surnaturelle dignité... Nous sommes vos témoins... »

Les Sœurs s'agenouillent, un cierge ardent à la main, au pied des autels, et prononcent les paroles irrévocables, selon la formule autorisée de leurs vœux perpétuels.

Assez généralement le saint sacrifice suit les cérémonies que nous avons décrites. Au cours de la messe, de pieux cantiques célèbrent la grandeur et la beauté de la vie religieuse. Les héroïnes de ces fêtes s'unissent à Jésus-Christ dans la communion et s'entretiennent, dans leur sanctuaire intérieur, avec le bien-aimé de leurs âmes.

Ces cérémonies sont par elles-mêmes impressionnantes, et les personnes qui n'y sont pas familiarisées éprouvent plus ou moins l'émotion sacrée. Toutefois, pour les apprécier comme il convient, il faut les considérer à la lumière de la foi et avec l'idée surnaturelle. Si l'alliance matrimoniale, bien contractée, a son idéal chanté par tous les poètes et célébré par tous les romanciers, et si elle laisse dans les familles fidèles un souvenir qui embaume l'existence des conjoints, comment l'alliance religieuse des vierges du Seigneur n'aurait-elle pas son pur idéal et son souvenir aimé ! La religion connaît admirablement le cœur de l'homme et satisfait avec abondance ses aspirations les plus élevées. Ce sont pour les uns et pour les autres, les grands jours de la vie.

Le *Te Deum,* chant traditionnel de l'action de grâces, retentit sous les voûtes de la chapelle et donne l'essor à la joie qui inonde les cœurs.

CHAPITRE LXXXI

Développements au Canada.

En 1823, l'honorable Barthélémy Joliette remonta le cours de la rivière l'*Assomption*, affluent du *Saint-Laurent*, à travers les épaisses forêts qui couvraient le territoire. Un site le frappa par les avantages qu'il offrait pour un établissement. Il fit abattre des arbres, endigua le courant, bâtit des moulins et des manufactures pour y occuper les colons, que le vaillant pionnier attira sur les bords riants de la rivière. Il forma ainsi le village de l'Industrie. Une vingtaine d'années après l'exploration, il éleva à ses frais une église et fonda même un collège. Quand il mourut en 1850, il avait transmis comme un don princier son église avec un terrain étendu à l'évêché de Montréal sous la juridiction duquel était le lieu, et son collège aux Clercs de Saint-Viateur qu'on avait fait venir de France. En 1863, un acte du parlement provincial du Canada-Uni incorpora la ville nouvelle et lui attribua le nom de Joliette, son fondateur. Enfin, en 1904, le territoire fut érigé en diocèse. L'installation des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie se rattache donc aux grands développements de la ville et du diocèse.

L'établissement des Sœurs est situé à l'entrée de la ville, sur la paroisse Saint-Charles, qui est la plus ancienne de la localité. Deux stations de chemins de fer, le Grand Nord et le Pacifique, apportent de grandes et importantes facilités de communications.

Elles s'étaient installées modestement dans l'une de ces maisons en bois, si communes alors au Canada. A cette époque elles avaient pu, sans trop de frais, acquérir un terrain convenable, qu'elles agrandirent en 1907 et sur lequel elles bâtirent leur couvent en 1908. C'est une construction en pierres taillées, avec des pierres plus choisies aux angles et aux encadrements des portes et fenêtres. L'édifice mesure 24 m. 16 en longueur, 18 m. 12 en largeur et 20 mètres en hauteur. Il est à trois étages. Deux pilastres solides s'élèvent de bas en haut, au milieu de la façade, formant une sorte de tour carrée qui se termine en dôme avec clocheton, au-dessus du toit. La maison provinciale a un aspect monumental. Sur la façade, au milieu, se détache l'inscription : « Congrégation des Saints Cœurs de Jésus et de Marie. » On y accède par un perron ouvragé en bois. Un grillage sépare la propriété de la rue, et de beaux grands érables étalent leur feuillage en arrière du grillage, à droite et à gauche de la maison.

L'établissement forme « un square ». Or un important immeuble, construit en briques, qui avait servi primitivement d'école et était devenu ensuite une manufacture de biscuits et sucreries, occupait une partie du square. La fabrique ferma, et la Congrégation acquit pour la somme de 65,000 francs tout le domaine industriel, qui mesurait 146 pieds de

front et 173 pieds de profondeur. L'établissement atteignit par cette adjonction ses bornes naturelles, entre quatre rues.

Lors de son voyage en 1912, la Supérieure générale jugea qu'on pouvait transférer l'école de filles au rez-de-chaussée et le noviciat au premier étage de l'ancienne manufacture. Dans ce but, celle-ci fut adaptée à sa nouvelle destination. Une galerie vitrée relia le noviciat à la maison provinciale, offrant un passage couvert en hiver à l'intérieur, et un passage à l'air libre en été sur la plate-forme qui la recouvrait. Les novices prirent leur récréation dans le terrain planté d'arbres qui s'étendait en avant de l'ancienne manufacture, les élèves de l'école dans la cour située en arrière, de sorte que chaque groupe était chez soi. Les Sœurs professes avaient pareillement leur jardin.

Une particularité de la maison provinciale était, qu'elle avait sur l'arrière des galeries à tous les étages, en sorte que le passage menant au noviciat s'harmonisait avec l'ensemble et reliait les différentes parties de la communauté.

Tout avait marché de concert, organisation matérielle et organisation spirituelle, avec la rapidité que mettent les entreprises dans un pays de colonisation, et avec la faveur que rencontrent les institutions qui contribuent à son développement. N'était-ce pas une contribution appréciable à l'importance de la ville nouvelle et à l'accroissement du diocèse nouveau? On ne rencontrait que des sympathies, en retour desquelles le pays réclamait des services.

En 1912 les Sœurs acceptèrent de desservir le

noviciat des Eudistes à Bathurst (New Brunswich); en 1913, elles acceptèrent de même à l'Académie de Rawdon, tenue par les Clercs de Saint-Viateur; en même temps elles ouvraient une école de petits garçons en cette localité, où elles donnent l'enseignement en français et en anglais. Thurso, dans le diocèse d'Ottawa et la province de Québec, les appela la même année 1913; elles y enseignent dans les deux langues des enfants catholiques et des enfants protestants.

En l'année 1914 six religieuses se rendirent à Sainte-Émélie de l'Energie et y ouvrirent cinq classes avec cent quatre-vingts élèves, dont dix pensionnaires et dix élèves en musique. Les sympathies de la population venaient à elles, et il leur fallut appeler une septième religieuse. En 1915, les Sœurs établirent l'école Saint-Charles à Joliette avec une centaine d'enfants, et l'école de la paroisse Saint-Cléophas, au comté de Berthier. Dans le même temps elles acceptèrent le service du juvénat des Clercs de Saint-Viateur à Berthier.

Le recrutement du noviciat permettait de faire des fondations.

CHAPITRE LXXXII

Le Décret de louange.

En novembre 1912 il arriva que Nosseigneurs de Rennes et de Joliette se rencontrèrent à Rome, où les affaires de leurs diocèses les avaient amenés. Ils échangèrent leurs sentiments et leurs prévisions par rapport à l'avenir de la Famille religieuse des Sœurs, et s'entendirent pour recommander la cause au Saint-Siège Apostolique. Mgr Archambault fit plus, il entra en conférences avec le cardinal Vivès, préfet de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, qui lui donna l'espoir d'une approbation romaine. L'évêque de Joliette, à son retour de Rome, vint à la maison-mère et y séjourna du 19 décembre 1912 au 4 janvier 1913. Après quelques pourparlers avec la Supérieure générale et son Conseil, il se rendit à Rennes, obtint l'agrément de Mgr l'Archevêque, qui rédigea sans retard sa lettre testimoniale pour le Saint-Siège.

Elle porte la date du 28 décembre et est conçue en ces termes : « Très Saint Père, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance le décret laudatif en faveur de la Congrégation des Saints Cœurs de Jésus et de Marie, dont la maison-mère est située à Paramé, dans mon diocèse. Les membres de cet

Institut sont dignes à tous égards de la sollicitude paternelle que je suis heureux de leur témoigner, et c'est afin de mieux assurer l'unité de la Congrégation dans les champs divers où elle exerce son zèle et le succès toujours croissant de ses œuvres de charité et d'éducation chrétienne, que je demande pour elle avec instance l'approbation du Saint-Siège Apostolique. »

La lettre testimoniale de Mgr de Joliette porte la date du 25 décembre. Il demandait à Sa Sainteté « de daigner accorder le décret de louange à la pieuse Congrégation des Saints Cœurs de Jésus et de Marie », exposant qu'elle avait dans son diocèse une maison provinciale et un noviciat. Il disait : « L'esprit de ses membres, au nombre de près de quatre-vingts, s'y est toujours fait remarquer par une piété solide, une grande régularité et un dévouement infatigable aux différentes œuvres dont la Congrégation a bien voulu, sur ma demande, accepter la direction. Ils jouissent partout dans mon diocèse de l'estime et de la confiance du clergé et des fidèles. Leur observance des Constitutions, le zèle qu'ils apportent à leur perfection, leur entière soumission à l'évêque diocésain et leur empressement à le seconder dans ses œuvres ont fait jusqu'à ce jour ma joie et ma consolation. C'est donc de tout cœur et dans le but d'assurer l'avenir de cette belle Congrégation religieuse que je viens solliciter pour elle l'approbation du Saint-Siège Apostolique. Cette approbation, je la juge, dans les circonstances présentes, non seulement utile, mais nécessaire au fonctionnement régulier de l'Institut, à son unité, au

plein succès de ses œuvres de charité et d'éducation chrétienne de l'enfance et de la jeunesse. »

Ce fut précisément à cette occasion que la revision de la Règle et des Constitutions se fit, avec toute la sollicitude possible, et qu'elle reçut, le 10 avril qui suivit la rédaction des deux lettres testimoniales précédentes, la signature approbative de Mgr Dubourg. C'était nécessairement une des pièces du dossier à envoyer à Rome.

Dans le même temps on sollicita les lettres testimoniales des huit autres évêques dans le diocèse desquels il y avait des Sœurs en établissement. Tous appuyèrent la demande, ainsi introduite en cour de Rome. Au cours de cette procédure canonique, la Supérieure générale reçut quelques témoignages, qui trouvent ici leur place. L'évêque de Chatham lui écrivit : Depuis que vos religieuses sont dans mon diocèse j'ai toujours entendu louer leur esprit religieux et leur dévouement ; aussi c'est de grand cœur que je m'associe aux demandes adressées au Saint-Père. » L'évêque de Saint-Hyacinthe écrivit de son côté : « Je suis heureux de saisir cette occasion pour vous dire combien je suis satisfait de l'œuvre de vos Sœurs dans mon diocèse. Elles accomplissent leur ministère de charité avec un zèle et un dévouement parfaits, édifiant tout le monde par leur régularité, leurs vertus et leur piété. Aussi ont-elles mérité toute mon affection et toute ma reconnaissance d'évêque, et je suis heureux de leur rendre ce témoignage. » L'évêque de Ruremonde écrivit de même : « Ce m'est une grande satisfaction de pouvoir attester que vos deux maisons excellent par

un esprit vraiment religieux et un dévouement au dessus de tout éloge. »

Mgr Archambeault ne devait pas connaître sur la terre la conclusion d'une affaire qu'il avait faite sienne. Le 25 avril 1913 il fut emporté par une apoplexie foudroyante, au cours d'une mission épiscopale qu'il accomplissait dans son diocèse. La maison-mère, s'associant au deuil du pays, inscrivit sur ses registres : « Il est bien vrai de dire qu'en la personne de Mgr Archambeault nous perdons un protecteur et un père. Son dévouement à la province qu'il a autorisée et organisée, l'affectueux intérêt qu'il portait à la Congrégation entière nous le font considérer comme un insigne bienfaiteur de l'Institut. »

Le Supérieur général des Eudistes avait autorisé bienveillamment le Procureur de sa Congrégation à Rome à se charger de la négociation. La Sacrée Congrégation ratifia le choix en nommant le Père Mallet postulateur de la cause. La maison-mère ne pouvait qu'être très satisfaite d'être l'objet de la sollicitude du Supérieur général et du Procureur, eux-mêmes fils du Père Eudes. Elle s'abandonna à la marche des événements providentiels avec une pleine confiance dans les agents informés et dévoués que le bon Dieu lui donnait.

L'année 1913 s'acheva et l'année 1914 s'écoula jusqu'au dernier mois dans l'examen et les délibérations des Congrégations romaines. A cette époque le décret fut rendu. Le bref porte la date du 11 décembre 1914. En voici la traduction (1) :

(1) Decretum laudis. Cum autem Moderatrix et Consultrices Generales, transmisso Constitutionum exemplari, Summo Pon-

« La Supérieure et les Conseillères générales, ayant transmis l'exemplaire des Constitutions et ayant supplié humblement le Souverain Pontife Pie X de daigner approuver l'Institut lui-même avec ses Constitutions par son Autorité Apostolique, ou au moins le doter de quelque faveur particulière ; et les Évêques des diocèses dans lesquels lesdites Sœurs ont des établissements n'ayant pas hésité à recommander leur supplique ; le même Souverain Pontife, dans l'audience accordée au cardinal soussigné préfet de la Sacrée Congrégation des Religieux, le 16e jour de juin 1914, le vœu des consulteurs de la commission spéciale ayant été entendu et les lettres de recommandation desdits Évêques ayant été exami-

tifici Pio P. P. X, f. r., humillime supplicaverint, ut Institutum ipsum cum suis Constitutionibus, Apostolica Auctoritate, approbare aut saltem, peculiari aliquo favore, benigne prosequi dignaretur : Sacrorum Antistites, quorum in diœcesibus memoratæ Sorores commorantur, earum preces commendare non dubitarunt.

Itaque Idem Summus Pontifex, in audientia habita ab Infrascripto, Cardinali S. Congregationis de Religiosis Præfecto, die 16 Junii 1914, audito voto specialis Commissionis Consultorum attentisque commendatitiis litteris præfatorum Antistitum, memoratum pium Institutum, uti Congregationem votorum simplicium laudare et commendare dignatus est, prout præsentis Decreti tenore ipsum Institutum laudatur atque commendatur : salva Ordinariorum jurisdictione ad normam Apostolicarum Constitutionum, dilata autem ad opportunius tempus approbatione tum instituti tum ejus Constitutionum, eidem pio Instituto mandavit, ut eas Normis, a S. Congregatione editis, melius conformet, præsertim vero animadversionibus in folio separato super iisdem Constitutionibus sibi transmissis ; Constitutionesque suas, sic emendatas, interim observet.

Datum Romæ, ex Secretaria S. Congregationis Religiosorum Sodalium Negotiis præpositæ, die 11 Decembris 1914.

(Place du sceau) C. Card. CAGIANO, Præf.

† Adolphus Epūs CANAPITAN, Secriūs.

nées, a daigné louer et recommander le pieux Institut susnommé, comme Congrégation à vœux simples, ainsi qu'il est loué et recommandé par la teneur du présent Décret, sauf la juridiction des Ordinaires selon la règle des Constitutions Apostoliques, remettant à un temps plus opportun l'approbation tant de l'Institut que de ses Constitutions ». Suivent quelques « Animadversions » relatives aux constitutions. « Donné à Rome, à la Secrétairie de la Sacrée Congrégation préposée aux Affaires des Sodalités Religieuses, le 11e jour de décembre 1914. C. cardinal Cagiano, Préfet. »

En recevant, le 15 janvier 1915, le Décret de louange, la maison-mère éprouva une joie filiale, qu'elle communiqua aux Sœurs dans les divers pays. L'Église daignait lui accorder cette première faveur, car le Décret de louange n'est que le premier degré dans la procédure qui aboutit, avec le temps et les circonstances providentielles, à l'approbation par le Saint-Siège Apostolique de la Congrégation et de ses Règles. Le progrès des œuvres entreprises et l'épreuve des années sont des facteurs dont on tient compte, dans l'appréciation de la plus haute autorité religieuse.

La Congrégation des Sœurs des Saints Cœurs éprouva une vive reconnaissance pour les évêques, dont les lettres testimoniales l'avaient accréditée. Elle comprit que, dans l'Église, toute faveur accordée et toute recommandation exprimée sont des encouragements dans la voie suivie et dans la tendance à l'accomplissement fidèle de la vocation.

Observons que l'extension de l'Œuvre en divers

pays et en divers diocèses, en nécessitant une organisation plus étendue, n'a point relâché les liens qui la rattachent au pays d'origine, où la maison-mère est heureuse d'avoir son siège ; mais elle a eu comme conséquence la protection plus directe du Saint-Siège Apostolique.

CHAPITRE LXXXIII

L'Hôpital de la Croix Rouge.

L'Association avait eu pour point de départ un Asile de vieillards. Cependant ni Mère Marie-Amélie ni Mère Marie-Thérèse n'en avaient fondé d'autres. Après trois quarts de siècle, l'historien doit constater le fait, que l'Asile de Paramé était resté une œuvre locale et n'avait point eu de similaires.

A quoi cela tient-il ? Quelques années avant que Mlle Fristel ouvrît son asile des Chênes, Jeanne Jugan avait ouvert le sien à Saint-Servan. En la personne de cette humble femme, l'œuvre des Petites Sœurs (1) des Pauvres commençait sa brillante carrière, dont la spécialité est l'assistance des pauvres vieillards, et qui s'est si rapidement répandue dans les villes de France et de beaucoup d'autres pays. On peut dire que la place était prise, et bien prise.

Il est logique d'en conclure que ce n'était point là en totalité l'essence de l'œuvre des Sœurs des Saints Cœurs, ni leur tendance traditionnelle. L'historien constate au contraire que Mère Marie-Amélie et Mère Marie-Thérèse, secondées efficacement par

(1) Voir notre *Histoire des Petites Sœurs des Pauvres.*

l'abbé Paris et par les Supérieurs ecclésiastiques, portèrent l'œuvre dans une double direction : l'enseignement et le soin des malades. Là est sa vocation, au témoignage de l'histoire.

Une circonstance, d'un caractère particulièrement grave, appela les Sœurs hospitalières à se dévouer. C'était un hôpital qui s'établissait à Notre-Dame des Chênes.

Au mois d'août 1914 la Grande Guerre éclata. Or l'administration de la Croix Rouge (S. B. M.), qui avait pris depuis plusieurs années ses mesures pour établir une ambulance aux Chênes, avec l'assentiment de la Maison-Mère, se présenta. Elle y installa sans retard sa prévoyante organisation, avec le concours de la Communauté. Celle-ci mit à la disposition de l'administration secourable les locaux de l'ancien pensionnat, la grande salle du couvent et divers appartements.

Le 25 août 1914, à neuf heures du soir, le tramway s'arrêtait au portail, amenant un premier convoi de 35 soldats français blessés. Les uns pouvaient marcher, les autres furent doucement portés sur des brancards. Ce fut une heure d'intense émotion patriotique. Une foule, qu'on évalua à 2,000 personnes, avait suivi le convoi à son passage à Paramé et s'était massée à l'entrée. Ce fut aux cris de « Vive l'armée » et couverts de fleurs, que les blessés furent retirés des compartiments et qu'ils firent leur entrée à l'hôpital des Chênes.

Le drapeau de la Croix Rouge flottait sur l'édifice.

Les services commencèrent à fonctionner : avec M. Larivière, commandant en retraite, gestionnaire ;

le docteur Page, chirurgien ; Mlle Lambert, infirmière major. Un groupe de Sœurs infirmières diplômées et un groupe de Dames de la Croix Rouge prirent conjointement le soin des salles et firent les pansements des blessures. Des messieurs de la région, brancardiers volontaires, venaient aider au transport et veiller la nuit les soldats souffrants. Quelques infirmiers militaires furent détachés à l'hôpital.

La Communauté se chargea en outre du service de la cuisine, qui était un emploi important Elle réussit à faire place pour une centaine de lits. Une salle d'opération et une salle de radiographie furent organisées à la salle Jeanne d'Arc, qui servait de lieu de pansements en certains cas, et qui était un lieu de réunions et d'affaires à d'autres heures.

L'Asile des vieillards, avec sa moyenne de vingt-cinq à trente personnes, conserva intégralement sa destination. De même les Sœurs de la maison-mère et du noviciat conservèrent le bâtiment principal, moins les parties qui ont été indiquées. De la sorte communauté, hospice et hôpital trouvèrent leur installation indépendante, autant qu'il était possible.

Les convois se succédaient, à intervalles plus ou moins éloignés, et selon le nombre des places vacantes. Après les extractions des projectiles et les opérations chirurgicales, plusieurs guérissaient rapidement, partaient en convalescence ou rejoignaient leurs régiments ; d'autres, atteints plus profondément, devenaient de grands malades ou ne se

relevaient qu'avec des infirmités ; quelques-uns succombaient. En général les militaires hospitalisés aux Chênes se montraient fort contents de leur hôpital, et étaient eux-mêmes très convenables.

La Communauté, avec sa chapelle et son aumônier, assurait le service religieux. Le dimanche il y avait messe militaire. Dès le début, les Dames et Sœurs infirmières avaient remarqué que presque tous les soldats portaient sur eux des insignes religieux. Sous la pression terrible des événements le fond de la race avait reparu, et les fils de France s'étaient montrés à la fois soldats et chrétiens. Ils s'empressèrent à l'office du dimanche : ceux qui étaient plus ou moins valides occupaient le bas et la nef de la chapelle, ceux qui ne pouvaient se lever et dont l'état le permettait étaient transportés sur des brancards par les messieurs volontaires et doucement déposés au haut de la chapelle. Les voix rythmées des Sœurs avaient fait place aux mâles accents des militaires : car c'était « leur messe à eux », et c'étaient eux qui chantaient les cantiques. C'était attendrissant ; parfois ce fut beau, notamment à la messe de minuit à Noël. Des personnes et des familles regardaient comme une faveur d'y assister, en même temps que les religieuses, les dames pensionnaires et les vieillards. Pendant longtemps des faisceaux de drapeaux des Alliés décorèrent l'entrée du sanctuaire, et le drapeau de la Croix Rouge était à l'honneur, au fond [1].

(1) Il reste un document de la première époque, que nous citons à défaut d'autre plus suggestif. Le 1er janvier 1915, un

Dans un hôpital il faut nécessairement faire une place aux deuils. A l'envi l'administration de la Croix Rouge et la Communauté s'employèrent à leur faire de dignes funérailles ; car, malgré les soins intelligents des docteurs et des infirmières, plusieurs succombèrent. On déposait le corps dans l'ancienne chapelle, où les personnes amies venaient faire le deuil, parfois avec la famille du défunt. Un officier et un piquet d'honneur, envoyés de la place de Saint-Malo, formaient le cortège avec les soldats plus ou moins valides, les Dames et les Sœurs. Le drapeau tricolore recouvrait le cercueil de celui qui était mort pour la patrie. A la chapelle les Sœurs chantaient la messe des morts ;

sergent parisien adressa, au nom de ses camarades, ce compliment à l'aumônier :

Nous entendions encor siffler à nos oreilles
Les balles, les obus : tels d'horribles serpents
Dechaînes et porteurs de venins, de tourments,
En ricanant de leurs diaboliques merveilles ;
Quand votre douce voix, contraste bienheureux,
Nous parla de repos, de paix et d'espérance ;
Par de bons souvenirs rappelant notre enfance
Réveilla notre cœur et nous rendit joyeux.
Votre cœur tour à tour de Prêtre et de Français
Sait toujours de l'histoire évoquer les figures,
De ces nobles héros méprisant leurs blessures
Et, forts de Dieu, ne se decourageant jamais.
Vos sermons sont pour nous d'un charme pénetrant ;
Sans bruit et sans éclat, vous savez d'un mystere,
En appliquant les fruits au temps de cette guerre
Rendre pour l'avenir chacun plus confiant... »

De pareilles pensées, ainsi senties par les soldats blessés, dénotent qu'ils étaient de nobles cœurs et qu'ils goûtaient intimement les consolations religieuses. Il faut s'effacer soi-même pour les laisser transparaître, et reconnaître que le milieu dans lequel ils vivaient hospitalisés les avait ainsi disposés à l'égard du prêtre.

et il y avait la recommandation de l'âme, plus ou moins pathétique, énumérant les titres militaires du brave soldat ou sous-officier. La conduite au cimetière suivait, avec le même ordre et la même sympathie publique. Animé des sentiments du *Souvenir Français*, l'hôpital des Chênes ne doit point les oublier et gardera leur mémoire

Des années devaient se passer ainsi. Quand arrivaient les cérémonies des vêtures et des professions, les jeunes et vieux guerriers ne manquaient point l'occasion d'y assister sympathiquement, curieux de voir de leurs yeux comment on faisait « des bonnes sœurs » Jusque dans les cérémonies en apparence les plus contraires à leurs habitudes, ils marquaient spontanément l'intérêt qu'ils y trouvaient ; en sorte que, depuis la guerre, les fêtes prenaient un caractère en quelque sorte nouveau. Nous n'insinuons pas pour autant que tous avaient les mêmes idées et les mêmes sentiments, ni qu'il n'y eût pas des exceptions. On les laissait à leur liberté, et d'ailleurs la discipline relevait des chefs et des inspecteurs de l'armée.

Une année s'était écoulée, et une partie des ressources avait été absorbée. La Croix Rouge organisa une kermesse, qui se tint le dimanche 5 septembre 1915. Le journal *Le Salut* en donna ce compte rendu : « Jamais la paisible propriété de Notre-Dame des Chênes, asile de recueillement, de repos et aussi de souffrance, n'avait été aussi animée. Dès une heure la porte avait été au large ouverte, tout le monde pouvait entrer. Bientôt les allées, joliment bordées de plates-bandes fleuries,

pavoisées de guirlandes, d'oriflammes multicolores et de drapeaux aux couleurs nationales, étaient envahies par une foule compacte, que favorisait le plus radieux soleil, où se confondaient toutes les classes de la Société.

« Les boutiques, toutes décorées avec un goût exquis, garnies des marchandises les plus variées, depuis les fleurs jusqu'aux bibelots populaires, la papeterie, les articles de Paris, les fruits et les cigares, sans oublier la buvette, la jolie ferme bretonne, la photographie en plein air, le laboratoire de radiographie et le joyeux Guignol, commencèrent à « travailler » et « travaillèrent » toute l'après midi avec une telle ardeur que, lorsqu'ils firent leur caisse, les organisateurs eurent la joie de constater que la recette, qu'étaient venus grossir le produit du concert et de la quête, les diverses loteries, la vente du programme, de brochures et d'insignes de toutes sortes, dépassait toutes les espérances. »

Le produit net fut de 6,620 francs.

CHAPITRE LXXXIV

Pendant la Grande Guerre.

A la mobilisation matérielle avait correspondu la mobilisation spirituelle. Le mot d'ordre de Jeanne d'Arc, l'héroïne nationale, reprenait son actualité : Hommes d'armes, combattez ; gens d'Église, priez. Les armes matérielles ne sont pas les seules à employer dans les conflits des peuples ; les armes spirituelles n'ont pas moins d'importance et de portée sociale. Les Sœurs pouvaient les utiliser. A mesure que le monde s'embrasait, elles se sentaient pressées de le faire avec plus d'ardeur. Leurs armes à elles, ce sont la prière et la charité. En même temps donc que les Sœurs se livraient aux œuvres de la charité, elles se livraient aux œuvres de la prière.

Le chef du diocèse avait demandé à celles de ses communautés qui le pouvaient, de s'empresser autour du Saint Sacrement exposé. En conséquence, chaque semaine il y eut une journée d'adoration suppliante, et il y eut en outre, chaque quinzaine, une nuit d'adoration, pendant la durée des hostilités. Le personnel de la maison-mère et du noviciat était assez nombreux pour le faire. D'années en années les pieuses supplications s'élevèrent vers le ciel.

Si la kermesse avait eu le caractère d'une assemblée de charité, la procession annuelle de la Fête-Dieu avait celui d'une assemblée de religion. Le nombre des invités et des familles amies était encore plus grand que de coutume. Le groupe des infirmières, dans leur costume blanc marqué ostensiblement d'une croix rouge, attirait l'attention. Des soldats en uniforme portaient le dais et formaient un cortège d'honneur au Saint Sacrement. Sur le parcours ils faisaient alterner leurs chants avec ceux des prêtres et des religieuses. La splendide procession, avec ses groupes variés de Sœurs en longs voiles, d'enfants jetant des fleurs ou balançant les encensoirs, de vieillards courbés et de blessés appuyés sur des béquilles, les bannières religieuses et les drapeaux alliés, formaient une scène vivante, qui produisait une impression à la fois touchante et charmante. Les oriflammes dans la verdure, le concert épars des oiseaux, les parterres de fleurs s'harmonisaient avec les reposoirs gracieux, au grand air de l'enclos et au beau soleil de juin. C'était le passage du Sauveur bénissant et le triomphe de Jésus-Hostie.

Avec le temps, des soldats, sous-officiers et officiers de toutes armes passèrent à l'hôpital. Il y eut, en plus des Français, quelques groupes de Belges, de rares Anglais, beaucoup de Russes. La légion étrangère y eut des représentants, ainsi que les troupes coloniales au teint foncé ou noir ; il y eut des infirmiers annamites. En somme, évidemment les places furent occupées par des Français de divers départements et de divers régiments, y com-

pris quelques marins. Les groupes étaient tantôt plus religieux, tantôt plus indifférents.

On comprend que les Dames de la Croix Rouge eussent fort à faire pour entretenir ce personnel de lingerie, vêtements et chaussures ; parce que « les évacués », en arrivant du front de bataille, n'apportaient que rarement les leurs en parfait état. Il en était de même des linges de pansement, de la charpie et d'une multitude de petites choses. Les gestionnaires n'avaient pas moins de sollicitude avec les écritures et les états de présence à établir. C'est dire que le dévouement de tous et toutes trouvait son emploi, selon une distribution ordonnée du travail. Tout s'était régularisé, pour mieux fonctionner et atteindre le but.

Nous n'avons point à faire le récit des scènes d'hôpital, qui relève plus directement de l'histoire de la Croix Rouge, œuvre qui a bien mérité de l'humanité, de la patrie et de la religion (S. B. M.). Cependant nous ne pouvons taire que, parmi les hommes mobilisés, plusieurs avaient été profondément remués, soit sur le front de bataille en voyant la mort de près, soit à l'hôpital en voyant la charité chrétienne à l'œuvre. Il y eut des premières communions, quelques baptêmes, même un mariage religieux. Les Pâques aussi furent ordinairement de belles manifestations de foi.

A titre d'hospitalières, quelques Sœurs coopérèrent à la tenue d'une ambulance française à Saint-Malo, et d'une ambulance anglaise. En outre, quelques jeunes Sœurs passèrent leur examen, le 15 juin 1915, et obtinrent leur diplôme d'infirmières.

Il est clair que, tout en exerçant leurs fonctions sous le contrôle des docteurs, les Sœurs infirmières se perfectionnaient dans leur art. A cette date, on comptait douze religieuses diplômées.

Un tronc, placé à l'entrée de la chapelle, sur l'invitation de l'infirmière major, avec l'inscription : « Pour les soldats défunts » recueillait des honoraires de messes pour ceux qui tombaient au champ d'honneur Souvent les messes militaires du dimanche, qui se disaient à huit heures, étaient offertes à cette intention. On sait bien que la charité catholique, en soignant les corps, n'oublie pas les âmes, et qu'elle suit les chers défunts jusqu'à ce qu'ils soient mis en possession de l'éternelle patrie.

Assez fréquemment des familles venaient, de près ou de loin, visiter les leurs, hospitalisés aux Chênes. Dans une mesure discrète, les Sœurs s'efforçaient de faciliter leurs séjours et de les consoler, quand il y avait péril grave. Généralement ces gens s'en retournaient contents de savoir leurs chers parents si bienveillamment traités, et bénissant la Providence de cette vraie compassion. Dans l'ensemble d'ailleurs il y avait bon accord entre les deux administrations.

Sous la pression des événements angoissants de la Grande Guerre, le culte de Notre-Dame des Chênes s'accrut, avec son application si pleine d'actualité *salus infirmorum*. La tradition n'eut qu'à se renouer pour donner satisfaction aux familles affligées. L'union de prière qui en résulta, sous la forme la plus simple, redit l'invocation : « Salut et

santé des malades et des infirmes. Notre-Dame des Chênes priez pour nous. » Mgr Dubourg voulut bien accorder, dans son diocèse, une indulgence à cette invocation. Des prières sont faites en commun et des messes célébrées chaque mois, soit pour les vivants, soit pour les morts de la pieuse union. Mère Marie-Athanase montra une grande satisfaction en voyant cette œuvre d'assistance spirituelle s'organiser et fonctionner aux Chênes, car c'était le développement de la pensée initiale de Mère Marie-Amélie, qu'elle faisait sienne.

Depuis un certain nombre d'années, l'autorité diocésaine avait permis de faire solennellement à la Communauté la fête du Saint Cœur de Marie le 8 février ; elle permit de même, à la suite de la béatification du Père Eudes, de célébrer la fête du Saint Cœur de Jésus le 20 octobre. Les Sœurs des Saints Cœurs s'unissent ainsi, dans leur dévotion, aux branches de la famille Eudistine, conformément à leur esprit primitif.

Le 8 décembre 1914, sur l'ordonnance de Nosseigneurs les Évêques, il y avait eu, dans toute l'étendue du territoire, la consécration de la France au Cœur immaculé de Marie. Cet acte religieux correspondait trop bien aux sentiments de la Congrégation pour que les Sœurs de Notre-Dame des Chênes ne s'y associent pas avec enthousiasme. Comme il s'agissait d'un acte national, presque au début des hostilités, le personnel de la Croix Rouge tint à y prendre part. Une procession d'honneur se déroula dans la chapelle et sous la galerie extérieure, permettant à tous de s'y associer librement.

Quoique la Congrégation fût depuis longtemps consacrée au Cœur de Jésus, le 15 juin 1917, jour de la fête liturgique du Sacré-Cœur, la maison-mère et le noviciat la réitérèrent sous la forme actuelle de « l'Intronisation ». Le compte rendu porte : « Notre Révérende Mère, toujours désireuse de faire davantage pour honorer le Sacré-Cœur, a voulu cette intronisation. Un autel avait été dressé dans la salle de la communauté et, à deux heures, M. l'Aumônier est venu faire la cérémonie. Il a béni la statue du Sacré-Cœur destinée à rester dans la salle, de même qu'un grand nombre d'images du Sacré-Cœur, et ensuite chaque religieuse s'est empressée d'exposer une de ces images dans sa cellule. » Le 26 juin, à la clôture des Quarante Heures, jour où les vieillards avaient fait la communion, l'acte d'intronisation se réitéra, successivement dans la salle des hommes et dans la salle des femmes, en présence des Supérieures.

Dans le temps d'épreuve et de sacrifice qu'on traversait, on songeait à la croix. Or la chapelle de Notre-Dame des Chênes n'avait que de simples croix de bois pour marquer les stations. Une bonne dame jugea que cela n'était pas suffisant. Zélée pour la beauté du culte et songeant aux malheurs des temps, elle eut la pensée d'offrir un chemin de croix en carton pierre. L'aumônier, délégué à cet effet, procéda à la bénédiction et à la pose des quatorze stations, le mercredi des cendres 21 février 1917. Les groupes blanc et or des personnages font ressortir les scènes de la Passion, dans le style de la chapelle, et contribuent à son ornementation.

S'intéressant aux aspirantes, la même bonne personne enrichit la salle des exercices du noviciat de sept statues polychromées, en sorte que les postulantes et les novices ont sous les yeux leurs saints patrons. Il est dans l'esprit de l'Église catholique d'exposer à la vénération les saintes images. Le don fut joyeusement accepté.

Ajoutons, pour fixer le souvenir des événements, qu'une des souffrances de ce temps était l'impossibilité d'avoir des relations directes avec les maisons de la Belgique envahie. Toutefois, les Sœurs de Bruxelles et de Chératte-lez-Liège avaient occasionnellement des communications avec leurs Sœurs de Hollande, et, par cette voie détournée, la maison-mère fut informée que les deux établissements continuaient à exister et à fonctionner. On avait de la peine de ne pouvoir leur porter de l'aide, dans leur état de souffrance inévitable. De même, on ne pouvait faire de réunions, et les religieuses de ces deux pays durent organiser des retraites particulières, selon les meilleures possibilités. Du moins on parvint à faire passer en Hollande deux jeunes Sœurs de cette nationalité. Il y eut même une prise d'habit, le 3 octobre 1917, à la maison de Schaesberg.

Au mois de juin 1918, trois Sœurs, malades à la suite des privations excessives, furent évacuées de Belgique, une de Bruxelles et deux de Chératte. Munies des pièces nécessaires, elles passèrent par la Suisse et rentrèrent en France. Deux se remirent assez promptement, une resta un peu infirme. On sut alors que les écoles de Bruxelles avaient gardé leur clientèle d'élèves, mais qu'un bon

nombre y étaient à titre gratuit ; que le pensionnat de Chératte-lez-Liège avait dû se réduire à une vingtaine de jeunes garçons ; que les Sœurs de Hollande avaient pu envoyer quelques secours à leurs Sœurs de Belgique ; que l'établissement de Schaesberg avait ajouté des écoles en bois, dans lesquelles on donnait depuis trois ans l'instruction à une centaine d'enfants belges, passés en Hollande depuis la guerre. Enfin, « on tenait », selon l'expression alors à la mode, en attendant des temps meilleurs.

CHAPITRE LXXXV

L'Apostolat et la Pénitence.

Le grand souffle qui passait sur le monde remuait profondément les âmes et les sociétés, et opérait une rénovation de l'Esprit de Dieu, selon la parole : « Envoyez votre Esprit, Seigneur, et vous renouvellerez la face de la terre. » Nulle part, plus que dans l'Église, on n'en avait la vive impression.

Au fond, c'était la civilisation chrétienne qui était en cause, avec ses principes sociaux de justice et de droit, d'humanité et de charité. Les alliés luttaient, non seulement pour la liberté des peuples, mais contre une régression de la barbarie. Il en résultait, dans l'assemblée des fidèles, que les idées prenaient une ampleur catholique et que les pratiques de religion tendaient à s'unifier dans de vastes associations.

Nous avons l'occasion de suivre ce mouvement progressif et de marquer les étapes de cette évolution, relativement au culte du Sacré-Cœur dans la Congrégation.

1. —Une association pieuse, connue sous le nom d'Apostolat de la prière ou de Ligue du Cœur de Jésus, s'était formée en France en 1844, et le

pape Léon XIII avait fixé ses statuts en 1879, notamment celui-ci : « Les associés doivent ajouter à leur prière du matin l'offrande des prières, des œuvres, des souffrances du jour présent, aux intentions pour lesquelles N. S. Jésus-Christ s'offre lui-même dans le sacrifice de l'autel. »

Mère Marie-Thérèse s'était empressée d'introduire cette œuvre pieuse dans la Congrégation, où elle y était devenue traditionnelle. Cependant, jusqu'au 3 janvier 1910 elle y garda une forme libre ; mais, à cette date les Supérieures firent une demande officielle et obtinrent le diplôme d'agrégation, avec faculté pour l'aumônier de la maison-mère d'effectuer les enrôlements.

La pratique de l'Heure Sainte s'y rattache et reçut, du fait des événements, un nouvel accroissement ; car dans ces années d'angoisse, on s'unissait mieux « aux douleurs du Cœur de Jésus dans son agonie au jardin des Oliviers ».

2. — Le 13 mars 1863 s'était formée une autre association, connue sous le nom de la Garde d'honneur du Sacré Cœur de Jésus, et dont l'idée première se rattache aux révélations de Paray-le-Monial. « Le but de cette pieuse association est de réunir chaque jour et à toutes les heures du jour, autour du Cœur blessé de Jésus, des cœurs fidèles et dévoués qui le dédommagent par leurs adorations et leur amour de l'oubli et des outrages qu'il reçoit si souvent en retour de ses bienfaits. Les associés choisissent une heure de la journée qui est marquée à leur nom sur un cadran horaire. Pendant cette heure, sans rien changer à leurs occupations habi-

tuelles, ils tâchent de penser plus souvent à Notre Seigneur Jésus-Christ en lui consacrant d'une manière spéciale leurs pensées, leurs paroles, leurs actions et surtout leur amour. »

En 1908 on commença la Garde d'honneur à la maison-mère, et on la continua d'une manière libre jusqu'en 1916. L'archevêché de Rennes, par une ordonnance du 30 octobre 1916, érigea canoniquement cette confrérie à Notre-Dame des Chênes, avec cette mention : « La maison-mère (Paramé) sera le siège de ladite Confrérie et M. l'Aumônier en sera le Directeur. Ladite Confrérie sera affiliée à l'Archiconfrérie du même nom, établie au Monastère de la Visitation de Bourg, afin de participer aux Indulgences accordées par les Souverains Pontifes. » Le diplôme d'agrégation de Bourg porte la date du 16 novembre 1916.

En conséquence, l'aumônier délégué procéda à la cérémonie d'inauguration le vendredi 17 novembre 1916 et rédigea en ces termes le procès-verbal : « A deux heures de l'après-midi, la Révérende Mère Athanase, les Révérendes Mères Assistantes et Maîtresse des novices, les Sœurs de la Communauté avec les Novices et les Postulantes se sont réunies à la chapelle, devant le Saint-Sacrement exposé. J'ai, du haut de la chaire, notifié la faveur dont elles étaient l'objet, expliqué l'œuvre de réparation et d'amour, excité encore le zèle, et dit que, le centre de la Confrérie étant assigné à cette chapelle de la maison-mère, toutes les Sœurs de la Congrégation pourront être inscrites à Notre-Dame des Chênes et toutes les maisons de la Congrégation s'y rattacher;

qu'ainsi elles formeront une branche de cette vaste Association, dont le monastère de la Visitation de Bourg a été le berceau et est le centre général pour la France. »

Un exercice public mensuel et la communion réparatrice du premier vendredi du mois étant d'usage dans la Garde d'honneur, l'ordonnance épiscopale porta : « L'exercice commun suivant, précédemment établi, réunit les membres de la pieuse Association le premier vendredi, chaque mois : Messe du Sacré-Cœur (sauf certains jours réservés) ; récitation des litanies du Sacré-Cœur au commencement de la messe, exposition du Saint Sacrement avant la messe et bénédiction après la messe, acte de consécration avant le *Tantum ergo.* »

3. — On ne s'en tint pas là. Sous la poussée des événements et les instances des chefs des diocèses, il y eut une croisade d'adoration et de pénitence et, comme le recours au Sacré-Cœur s'affirmait universellement, on la rattacha à Montmartre, l'église du vœu national, à Paris. La communauté de Notre-Dame des Chênes entra dans un mouvement qui lui était sympathique tant à cause de sa dévotion au Cœur de Jésus qu'à cause de son hôpital rempli de soldats blessés.

Montmartre, l'Archiconfrérie de Prière et de Pénitence, était à l'origine, en 1876, « une association de prières et de bonnes œuvres, sous le titre du Sacré-Cœur de Jésus, pour perpétuer la pensée d'expiation, de pénitence et d'invocation qui a inspiré le vœu national au Sacré-Cœur ». Sur cette base elle développa ses statuts en 1887. Elle comprend

quatre degrés d'associés : le degré initial, l'apostolat, l'œuvre de pénitence et l'adoration réparatrice, selon l'étendue des engagements. Des diplômes d'agrégation à l'Archiconfrérie sont délivrés aux Confréries du Sacré-Cœur déjà canoniquement érigées.

C'était le cas de Notre-Dame des Chênes ; et, comme les religieuses étaient déjà enrôlées dans l'Apostolat de la prière et habituées à l'adoration réparatrice, elles n'eurent, en somme, que deux nouveaux engagements à contracter. A cette occasion elles choisirent pour leur journée annuelle d'adoration la nuit qui précède le 20 octobre et le jour même, qui est celui de la fête du Saint Cœur de Jésus. Quant à l'œuvre de pénitence, qui comporte un jour périodique d'expiation, les religieuses de la maison-mère se firent inscrire avec le jour de pénitence choisi par chacune d'elles, et pour chaque semaine. Cette pratique de zèle se généralisa dans la Congrégation. Le diplôme d'agrégation est daté du 27 novembre 1915.

Ce fut ainsi, dans l'espace de quelques années, que la Congrégation des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie étendit ses pratiques de dévotion au Sacré-Cœur et les revêtit d'une forme plus universelle. Sa règle intérieure s'en ressentit, notamment en ce qui concerne l'apostolat et la pénitence ; et, à ce titre, ces engagements doivent être consignés dans ses Annales. On y reconnaît pleinement les dispositions et l'esprit de Mère Marie-Athanase, qui en fut l'active promotrice, avec le concours empressé de ses principales collaboratrices.

CHAPITRE LXXXVI

Les Sœurs du Canada.

PENDANT que ces événements se passaient en Europe, la guerre sous-marine entravait les communications avec l'Amérique, et la province d'Amérique dut se suffire. Il est vrai que le 5 juillet 1912 Sœur du Saint Nom de Marie avait été promue Mère provinciale, tandis que Sœur Magloire conservait les fonctions de maîtresse des novices. Cette période, qui interdisait la traversée de l'Atlantique aux personnes qui n'étaient point obligées de courir les risques de la guerre, prouva la sagesse des prescriptions canoniques ; en sorte que la province poursuivit sa marche ascendante dans des conditions relativement favorables et ne cessa point d'être en relations épistolaires avec la maison-mère.

Mgr Forbes avait été promu le second évêque de Joliette au mois d'août 1913. Le successeur de Mgr Archambeault témoigna sa sollicitude paternelle dans cette période difficile. Dès le 7 février 1914 il avait présidé une cérémonie de treize vêtures et de quatre professions. Il avait constaté une progression dans les entrées au noviciat. Aux retraites de l'année 1916, il reconnut que la pro-

vince canadienne comptait cent soixante-dix membres, en y comprenant les novices et les postulantes. La lettre qu'il écrivit le 30 décembre 1917 à la Supérieure générale est le meilleur document de l'époque ; nous n'avons qu'à la reproduire et à la suivre, avec quelques explications, partie par partie :

« Je suis toujours bien content de vos filles, qui travaillent toutes de leur mieux à leur sanctification et aux œuvres diverses que l'obéissance leur confie, et qui se développent d'année en année. » En effet, en septembre 1917, les Sœurs des Saints Cœurs ouvrirent à Berthier l'école Sainte-Geneviève. Également en septembre 1917 elles entrèrent en charge de l'école de Lavaltrie, au diocèse de Joliette. En septembre 1918 elles prirent l'école de Saint-Zénon dans les Laurentides, et l'école de Ripon.

L'évêque continuait : « Je crois moi aussi à l'urgence de l'agrandissement de la maison provinciale et de la construction de leur chapelle. » L'entreprise ayant été décidée, on procéda à la manière canadienne, qui tient compte de l'hiver rigoureux et des neiges abondantes. « Ce n'est pas une chapelle proprement dite que nous édifions », spécifia la Mère provinciale, « c'est une maison à trois étages comme celle que nous avons déjà. Elle mesure 39^{m},26 en longueur, 18^{m},12 en largeur. Il y a cave dans toute l'étendue et, au rez-de-chaussée, des réfectoires pour les religieuses. La chapelle comprend deux étages, le premier et le deuxième ; le troisième sera utilisé pour le service du noviciat. La construction nouvelle est attenante à l'ancienne

du côté sud, et vient rejoindre la maison en briques au nord-est ; elle se trouve entre les deux. »

Monseigneur ajoutait : « Vos Sœurs ont été bien réjouies et encouragées récemment par la visite du très révérend Père Lucas, supérieur général des Eudistes, qui devra porter à Paramé des nouvelles de votre mission canadienne. » En effet, le révérend Père Lucas écrivit le 5 février 1918 : « En rentrant à Paris, après cinq mois d'absence, je veux vous dire notre reconnaissance pour tout le dévouement de vos Sœurs dans nos maisons du Canada. Partout je les ai trouvées zélées et fidèles à leur vocation religieuse. Avec quel plaisir j'ai appris de la bouche même de Mgr Forbes l'estime qu'il a pour vos Sœurs et l'intérêt qu'il leur porte. J'ai pu voir par moi-même le bon esprit, la franche gaieté et, par suite, la prospérité de la Maison provinciale de Joliette. J'aurai plaisir à vous dire de vive voix mes impressions. »

Au printemps 1918, le révérend Père Coutu, premier assistant de la Congrégation des Clercs de Saint-Viateur, lui-même canadien, vint à Notre-Dame des Chênes, afin de connaître la maison-mère et d'exprimer sa satisfaction des services que les Sœurs rendent dans leurs établissements au Canada. Son témoignage corrobora les précédents et acheva de donner la note sur la province lointaine.

Le contre-coup des événements qui bouleversaient le monde n'avait donc point atteint trop douloureusement l'œuvre en Amérique, et les Supérieures en furent consolées.

CHAPITRE LXXXVII

La Paix.

MONSEIGNEUR Dubourg, qui avait été créé cardinal le 8 novembre 1916, donna son autorisation à l'établissement des Sœurs gardes-malades à Antrain, dans son diocèse, et à la publication de l'Histoire de la Congrégation. Le temps était venu de faire connaître l'Œuvre avec sa physionomie distincte, et de glorifier la Fondatrice. En effet, dans le cadre agrandi, la vie de Mère Marie-Amélie se prolonge et prend des proportions. La bénédiction que le Ciel a répandue sur sa fondation n'est pas le moindre témoignage de la vénérabilité de la Servante de Dieu [1].

Cependant la quatrième année de guerre était par-

(1) En soumettant son ouvrage à l'approbation de son Archevêque, l'auteur écrivit au Cardinal Dubourg, le 19 juin 1918 : « Si Votre Éminence veut bien prendre connaissance des documents concernant la vie et la personne de la Fondatrice des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie, peut-être trouvera-t-elle que je ne suis pas trop hardi en concluant que Mère Marie-Amélie mériterait d'être declarée vénérable. En tout respect et obéissance. » Les Pères Eudistes, comme le Cardinal et les Superieures de la Congrégation, agirent dans cette direction. L'entente se fit dès l'automne 1918 et l'on n'attendit plus que le retablissement de l'ordre dans la Societé pour procéder à l'introduction canonique de la cause.

ticulièrement dure, car la mobilisation des jeunes classes avait amené aux armées toute la population masculine valide, pour combler les vides qu'avaient multipliés les morts et les infirmités de tant de valeureux combattants ; car la guerre aérienne avec ses engins perfectionnés avait étendu bien au-delà des lignes des belligérants les horreurs des bombardements et des incendies ; car les restrictions alimentaires, les difficultés du ravitaillement, les exigences de la vie chère avaient rendu l'existence des familles de plus en plus précaire. L'entrée en guerre des États-Unis d'Amérique rompit l'équilibre en faveur des alliés et contribua à amener la solution. Enfin les empires centraux furent à bout de force : successivement la Bulgarie, la Turquie, l'Autriche, l'Allemagne demandèrent la paix. C'était la victoire du droit et de la civilisation, et conséquemment la cause d'une grande réjouissance.

Au jour fixé par l'autorité ecclésiastique, tout le personnel de la communauté et de l'hôpital se réunit à la chapelle pour chanter le *Te Deum*. Les voix des soldats retentirent avec allégresse sous les voûtes de la chapelle et leurs accents rendirent avec force l'action de grâces à Dieu. La fête de Noël, qui suivit de près, eut le même caractère. Des familles amies avaient sollicité leur admission à la messe de minuit. La chapelle était pleine d'une foule sympathique et recueillie. Soldats et marins firent entendre des chants, où se mêlaient, dans les joyeux Noëls, les plus purs sentiments patriotiques et religieux. Une atmosphère de piété remplissait l'édifice ; et les nombreuses communions, qui sui-

virent celles des Sœurs, montrèrent l'union des cœurs et des âmes.

Ce fut la dernière fête notable de l'hôpital de la Croix Rouge. Cependant il continua à fonctionner jusqu'à la fin de février 1919, temps jugé nécessaire pour rétablir suffisamment les blessés et les malades, avant de procéder à l'évacuation.

La statistique depuis le 25 août 1914, date de l'ouverture, jusqu'au 28 février 1919, date de la fermeture, porte : 2,167 blessés chirurgicaux, dont 111 officiers ; 1,382 opérations effectuées ; 34 décès ; journées d'hospitalisation 114,804.

Tel est le bilan des cinquante-deux mois, que fonctionna l'hôpital auxiliaire nº 4, des Chênes, à Paramé. La notice-souvenir pouvait conclure que « son champ d'action, si restreint soit-il dans l'héroïque mêlée, n'en a pas été moins fécond. » Elle rend hommage à la bonne volonté et à la persévérance des infirmières, toutes bénévoles ; au dévouement du docteur Ronsin, médecin de la Communauté, collaborateur du chirurgien-chef ; à la sympathie de la population paraméenne qui s'est affirmée en toute circonstance ; et elle ajoute : « La générosité toujours en éveil du « Service des Dons américains » et du « Comité de la Croix Rouge de Londres » a aplani beaucoup de difficultés matérielles. » Notons toutefois que le grand effort a été fourni par la section de la Croix Rouge du pays de Saint-Malo, qui a supporté de grands frais, et par la Communauté de Notre-Dame des Chênes qui a fourni gracieusement ses locaux et son personnel. C'est un exemple fécond de collaboration au service d'une grande cause.

L'aumônier, en adressant les suprêmes paroles, ne manqua pas de relever que les trente-quatre soldats et marins défunts ne seraient point oubliés ; tandis que le Souvenir Français prend soin des tombes au cimetière, le Souvenir Chrétien prend soin des âmes à la chapelle, car l'union de prières de Notre-Dame des Chênes a inscrit leurs noms et porte leur mémoire chaque mois au saint autel.

Au mois de mars 1919 l'établissement commença à reprendre sa physionomie d'autrefois : les bruits et le mouvement tombèrent, et les visiteurs n'eurent plus que l'impression d'une grande communauté, avec son calme et sa régularité.

Il reste à noter que l'armée allemande en se retirant occupa les locaux de Chératte-lez-Liège. Les écoles voisines du pensionnat servirent d'écuries et de dépôts, en sorte que le matériel fut détérioré. Par suite d'imprudence, l'école gardienne fut en partie dévorée par un incendie. La libération vint enfin et le pensionnat de jeunes garçons remonta rapidement au chiffre de quarante élèves. En somme, on avait souffert, mais tout était réparable et déjà les santés se remontaient avec des moyens d'existence plus satisfaisants. En songeant à tout ce qui aurait pu arriver de pire dans les maisons de Belgique et de Hollande, on ne se plaignait pas trop et l'on bénissait la Providence.

CHAPITRE LXXXVIII

Mort de Mère Marie-Athanase.

Au mois de septembre 1918 la bonne Mère Athanase alla à Guernesey, tant pour faire la visite des deux maisons que pour y prendre un repos nécessaire. Ce fut alors qu'elle éprouva une première atteinte de paralysie, qui l'affaiblit au physique et au moral. A son retour à la maison-mère vers la mi-octobre, les Sœurs furent frappées du changement et envisagèrent la disparition de leur vénérée Mère. Quelques mois s'écoulèrent, pendant lesquels elle put encore tenir son poste, quoique assez péniblement ; car le pressentiment de sa mort prochaine ne la quittait pas, et elle souffrait de ne pouvoir se rendre auprès de ses Sœurs de Belgique et de Hollande maintenant que les frontières se rouvraient.

Le mercredi 26 mars 1919, elle avait communié à la messe après avoir pris part aux exercices de communauté, puis dans la matinée elle s'était occupée de la correspondance et des affaires de la Congrégation. Pendant la récréation du midi, ses compagnes s'aperçurent qu'elle traînait les pieds et lui proposèrent de rentrer ; mais elle fit un effort et

arriva au cimetière, où elle récita d'une manière indistincte le *De Profundis*. Ce furent ses dernières paroles. Elle revint péniblement ; on la monta dans sa chambre ; deux grosses larmes coulèrent de ses yeux, qu'elle ferma pour ne plus les rouvrir.

Le coup d'apoplexie était mortel. Vers trois heures M. l'aumônier lui administra le sacrement d'extrême onction, en présence des Sœurs professes. La malade ne donnait aucun signe de connaissance. L'état de coma se prolongea jusqu'au dimanche, sans que les médecins et les révulsifs puissent déterminer aucune réaction favorable. Ce qui s'était passé au lit de mort de Mère Amélie, se renouvela pour Mère Athanase : prières, messe quotidienne, sacrifices, tout fut mis en œuvre. Le samedi un télégramme de Rome apporta une joie : « Pape bénit Mère Générale. » Le dimanche 30 mars, un peu avant 9 h. 1/2, ayant reçu de nouveau l'absolution et entourée de toute la Communauté, elle rendit doucement son âme à Dieu. Elle avait 68 ans d'âge et 48 ans de profession.

Le jeudi 3 avril, M. Gayet, vicaire général de Rennes, présida la cérémonie d'inhumation ; il fit la levée du corps et prononça, après l'évangile, l'oraison funèbre de la Révérende Mère. M. Rossignol, curé de la paroisse, chanta la messe ; M. Bertrand, supérieur du collège de Redon, donna l'absoute ; le R. P. Lucas, vicaire général des Eudistes, fit la conduite au cimetière. Une trentaine de prêtres assistaient au chœur. Dans l'assemblée on remarquait M. Jumelais, maire de Paramé, les Supérieures de plusieurs maisons religieuses de la région,

des personnes et des familles amies. Quelques parents avec les Sœurs conduisaient le deuil.

Sur le parcours de la petite à la grande chapelle, puis de la chapelle au cimetière en suivant les allées des jardins, à travers le deuil transparaissait le triomphe. Il appartenait au représentant des Eudistes de mener en terre celle qui avait été leur collaboratrice et qui était l'une des filles glorieuses du B. Père Eudes.

Après Mère Marie-Amélie et Mère Marie-Thérèse, Mère Marie-Athanase est la troisième grande figure de la Congrégation ; et, de même que les précédentes, elle a mis son empreinte sur l'œuvre des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie. Son esprit d'initiative et la manière presque virile avec laquelle elle poursuivit, dans des temps difficiles, la diffusion hors de France de la Congrégation, en firent l'instrument des desseins providentiels. Prudente et avisée, elle était lente à prendre ses décisions et s'entourait de conseils ; mais, quand elle les avait arrêtées devant Dieu, elle les exécutait avec persévérance. Elle savait aussi s'appuyer sur la Providence, et priait autant qu'elle agissait.

Nature active, elle donnait une grande part à la prière vocale, et on l'entendait souvent prier. « Je suis envieuse de prières, » disait-elle aux novices. Elle était assidue à tous les exercices de règle, et sa grande peine, dans les derniers mois de sa vie, fut d'être obligée d'y déroger pour prendre du repos ; mais elle le prenait le soir, pour ne pas manquer la méditation du matin et l'assistance à la messe. Elle goûtait les offices liturgiques du di-

manche et de l'année ecclésiastique : le livre en mains et chantant avec le chœur, elle s'associait aux prières de l'Église. Quoiqu'elle fût austère pour elle-même, elle aimait la beauté dans les cérémonies, et elle n'était pas ennemie d'un certain éclat dans les fêtes ou les réceptions.

Quels que fussent les talents et les capacités des Sœurs qui dirigeaient les établissements de la Congrégation, elle n'était rassurée qu'autant qu'elle trouvait en celles-ci « de bonnes religieuses » et que la vie religieuse régnait dans ces communautés. Elle se prononçait sévèrement quand il en était autrement.

L'esprit religieux primait tout : « On le sait, disait-elle, l'exemple persuade mieux que la parole. Quand on voit une religieuse agir, faire tout son devoir, pratiquer les vertus, elle est dans une maison un trésor, une aide qui entraîne les autres dans le chemin de la perfection. »

Elle reprenait : « La famille religieuse est une société ; l'union est sa plus grande force. Il faut écarter et supprimer les défauts de goût, de caractère, qui sont toujours la source des difficultés. » La Sainte Famille est le modèle d'une communauté : « la conformité des idées et des goûts régnait à Nazareth ; Marie et Joseph pouvaient-ils avoir des goûts différents de Jésus ? Ils avaient tous ceux de Jésus. »

On a recueilli quelques aveux, dont les accents rendent le son de son âme vaillante : « Qu'on est heureux dans la vie religieuse ! On souffre, c'est vrai, mais on accepte tout pour le Bon Dieu. J'ai

employé mon temps ; j'ai travaillé et fait travailler; je me suis usée ; j'ai souffert aussi beaucoup ; eh bien ! j'ai été heureuse quand même. »

C'était comme le suprême regard jeté sur sa longue existence : « Je n'ai jamais eu une santé bien robuste ; mais enfin j'ai pu quand même me dépenser et travailler beaucoup, pour la gloire de Dieu et le bien de la Congrégation ; c'est une chose bien consolante ! »

Elle obtint ce qu'elle avait tant demandé aux Sœurs pendant les derniers mois de sa vie ; elle mourut dans une atmosphère de prières, et les neuf jours qui s'écoulèrent entre son attaque et son inhumation furent une neuvaine sainte. On ne douta pas qu'elle ne fût une protectrice de plus au ciel.

*
* *

Arrêtons ici notre récit, et laissons au temps à développer la deuxième partie de cette histoire. Tout fait augurer des accroissements dans l'avenir ; et, avec les années, l'Œuvre hospitalière et enseignante enregistrera de nouvelles actions et de nouvelles vertus.

Mai 1919.



TABLE

PREMIÈRE PARTIE. — *En Bretagne.*

IIe PARTIE. — *En Europe et en Amérique.*

